
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTHECA S. J.

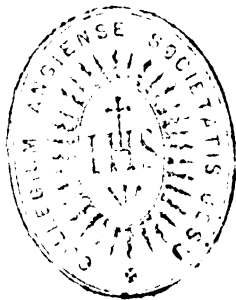
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

H 171^{3/4}
37



HISTOIRE
DES
SOUVERAINS PONTIFES
ROMAINS.

TOME VIII.



PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

ROMAINS,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE ET A VIENNE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GOTTINGUE ET DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE,
CHEVALIER COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

TOME HUITIÈME.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE JACOB, 56.

—

1847.

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

ROMAINS.

254. PIE VI. 1775.

On a vu toutes les vicissitudes qu'a éprouvées le saint-siège depuis l'année 1730 jusqu'à l'année 1775, sous les règnes de Clément XII, de Benoît XIV, de Clément XIII et de Clément XIV.

Clément XII eut le courage de punir un ministre prévaricateur.

Nous avons donné une notion exacte et détaillée sur les peuples de l'île de Corse, qui ont livré tant de combats pour assurer leur indépendance. Clément XII cherchait à devenir médiateur entre ces peuples belliqueux et les commerçants génois, qui ne pouvaient point parvenir à les soumettre entièrement.

Les agitations jansénistes de France excitaient

des troubles dont Rome ressentait le contre-coup. Monseigneur de Vintimille, archevêque de Paris, niait formellement les miracles attribués au diacre Pâris, et défendait de publier ces prétendus prodiges, racontés à la crédulité populaire. Rome approuvait la conduite judicieuse de ce généreux archevêque.

Dans les missions orientales de *Propaganda fide*, les religieux envoyés par le pape moissonnaient des fruits précieux.

Un neveu du roi de Maroc vint à Rome embrasser la religion catholique.

Sa Sainteté ne donna pas l'investiture de la Sicile et de Naples au roi Charles de Bourbon, ni à l'empereur son compétiteur; et il attendait que la guerre, et les traités qui la terminent ordinairement, eussent prononcé sur le long différend né à l'occasion de la succession d'Espagne.

Les *Lettres philosophiques* de Voltaire avaient paru; le parlement de Paris les condamna.

La faculté de théologie de cette ville condamna aussi un livre intitulé : *Consultation sur la juridiction et l'approbation nécessaire pour confesser*. Ce livre, composé par un *appelant* nommé Travers, excitait vivement l'attention de Rome. Le concile de Trente y était attaqué formellement dans une de ses plus importantes dispositions.

Un des bienfaits du règne de Clément XII fut le soin qu'il mit à rattacher plus fortement au saint-siège les fidèles maronites. Ils obtinrent du pape

la permission de se réunir en un concile provincial, où ils arrêterent plusieurs règlements qui furent approuvés à Rome.

Clément canonisa notre saint François de Paul, fondateur des maisons de la Mission et des Filles de Charité.

Ensuite il canonisa saint François Régis, de la compagnie de Jésus, missionnaire, dont les vertus avaient, au plus haut point, le degré héroïque.

Depuis plusieurs années, on avait vu naître en Angleterre la secte des *francs-maçons*. Clément la condamna par la bulle *In eminenti*, en 1737.

Quelques querelles élevées entre la république de Saint-Marin et le cardinal Albéroni, ancien ministre, absolument souverain en Espagne, et alors légat dans la Romagne, furent apaisées par la sagesse de Clément.

L'an 1739, l'université de Paris accepta la bulle *Unigenitus*. Clément en éprouva une joie ineffable.

Ce pape avait dans le cœur un véritable sentiment de rectitude. Il défendait à ses parents de se mêler du gouvernement des affaires.

Clément XII fut un des plus grands bienfaiteurs de la basilique de Saint-Jean de Latran, qui est appelée, comme on sait, *ecclesiarum Urbis et orbis mater et caput*, « la mère et la tête des églises de Rome et de l'univers. »

Si l'on voulait être exact, tout en ne remplissant qu'un devoir de justice, il faudrait parler encore des faits sans nombre qui attestent les talents, l'ha-

bileté, la douceur de caractère, la gloire enfin de Benoît XIV. C'est un des plus illustres pontifes qui aient existé. Il doit toute cette renommée à lui-même. Son règne est une longue suite d'opérations utiles et d'améliorations imprévues; c'est lui qui justifie, plus qu'un autre, les louanges données par nous à la brillante et forte éducation que l'on reçoit à Rome : élevé au collège Clémentin, il y puisa à la source les flots abondants de cette science par laquelle fut rendue si célèbre une vie de travaux qui tient, en vérité, du phénomène.

Excepté la difficulté ou plutôt l'impossibilité qu'il trouvait constamment, disait-il en riant, pour corriger un peu son accent bolonais, il surmonta tous les obstacles qui retiennent un homme peu riche dans une sphère inférieure de situation sociale. Bientôt, par ses études, il devint le prince des jurisconsultes, le plus profond investigateur des connaissances historiques. Le conclave n'eut qu'à constater cette prééminence scientifique et littéraire qui était comme l'annonce de la prééminence pontificale. Il obtint les suffrages réunis des *zelanti* et des couronnes, tant est grand l'ascendant qu'exercent sur les esprits une érudition inépuisable jointe à une affabilité de tous les instants; tant on aime à se trouver instruit sans prendre de peine, par un homme qui était comme un océan de ce que peut embrasser l'esprit humain, et qui jetait ces richesses dans des entretiens en même temps gais et affectueux.

Quand il eut pris possession de Saint-Jean de Latran, de ce temple que son prédécesseur avait laissé si beau, si digne de ses noms glorieux, Benoît n'eut à demander assurément à personne comment il fallait régler l'Église universelle. Tout était clair et précisément arrêté dans les livres, dans l'esprit, dans la tête de cet infatigable observateur, qui avait lu et compris aussi les ouvrages de médecine, de géographie, de statistique et d'administration, ouvrages si communs à Rome. Là chacun, à la suite de diverses carrières, a payé honorablement sa dette à la religion et à la patrie, dans cette belle langue qui est à son tour quelquefois perfectionnée par l'idiome toscan, la vraie langue de l'heureuse contrée *dove' l sì suona*, « où résonne le si. » (Dante, *Enfer*, XXXIII, vers 80.)

Voyons un instant Benoît XIV à l'œuvre.

Il sait beaucoup; les prélats romains sont aussi des hommes studieux : il leur recommande d'apprendre, de rechercher et d'écrire davantage. « Plus on a appris, plus on doit apprendre, » s'écriait-il dans ses audiences, quand il connaissait bien à qui il parlait.

Les académies fondées par Benoît, où tout invité *diceva il suo*, « disait sa chose, » sont encore renommées à Rome.

Comme toutes les décisions de ce pape furent sages en ce qui concernait la Chine! Il n'adopta pas sur-le-champ les nouveautés, parce qu'un pape est comme un capitaine de vaisseau, qui doit sortir

le dernier du bâtiment menacé de périr ou de ne pas avancer. Benoît reconnut bien qu'il eût été mieux que les rites de la Chine catholique fussent plus absolument conformes aux rites de notre Église d'Europe ; mais il fit entendre que s'il y avait à sacrifier quelques parties de la charge du navire afin de sauver le reste, il fallait faire ce qui était possible pour moins perdre au moment présent, et pour assurer un plus grand avantage dans l'avenir.

Benoît ne cessait aussi de porter ses regards vers la France. Des doctrines athées et matérialistes s'étaient développées dans une partie de la Grande-Bretagne. Voltaire, jeté là par des malheurs que son propre gouvernement eût peut-être dû prévenir, se trompa sur les moyens de manifester sa gratitude pour l'hospitalité qu'il avait reçue. Au lieu d'admirer les institutions fortes en faveur du peuple et de la sécurité publique, de ramasser les semences diverses des plantes salutaires, il promena sa curiosité dans les champs uniquement féconds en poisons ; il cueillit ces éléments délétères, et les emporta en France. Mais cependant il ne jeta pas constamment les venins sur ses pas ; il se souvint parfois des leçons que la compagnie de Jésus lui avait données dans ses collèges, et dont il avait profité en plus d'une occasion. C'est à un de ses oublis des principes pervers que nous devons la correspondance qu'il entretenait avec Benoît XIV, quand il envoyait au pontife un exemplaire de la tragédie de *Mahomet*.

Les lettres de Voltaire, la réponse de Benoît, sont de très-piquantes preuves de bon goût dans l'un et dans l'autre. Il n'y a rien à citer encore ici pour les cinq pages qui contiennent ce récit : personne n'a droit d'interrompre les deux plus grands hommes d'esprit du temps, qui s'entretiennent un moment.

Benoît doit actuellement combattre contre l'*Histoire naturelle de l'âme*, par la Métrie, médecin, et imitateur de Lucrèce, et contre les *Pensées philosophiques* de Diderot. Le pape, à peine reposé de ses fatigues dans la campagne qu'il avait entreprise en faveur des pères jésuites du Paraguay, calomniés auprès de Philippe V, et dont le pontife sut vivement défendre l'innocence devant des accusations aussi insensées que celles qu'on a intentées depuis, le pape réfuta les livres coupables, et il eut le bonheur de trouver quelques approbateurs en France, au milieu d'une foule qui se précipitait pour être trompée et refoulée dans une voie mauvaise.

La conduite de Benoît à l'égard de Henri, de la maison de Stuart, qui voulait embrasser le sacerdoce, et renoncer à des espérances éventuelles, tout aussi raisonnables dans ce temps-là que l'avaient été en 1640 celles des princes de la maison de Bragance, fut tendre, paternelle, et conservatrice des bons droits. Benoît ne liait le prince que dans des chaînes faciles à rompre, même en présence des préceptes de l'Église. La prévoyance n'a pas porté de fruit, mais l'acte a été imposant de courage, et

dicté par les conseils du suprême pontificat, chargé de veiller autant aux devoirs des rois qu'à ceux des peuples.

La suppression des fêtes occupa longtemps le pape Benoît. Des raisons de bon ordre, de civilisation progressive, d'humanité religieuse, de convenances respectables, furent données dans l'examen de cette question. Benoît avait procédé avec une sainteté de vues qui ne laissait aucun aliment à la critique. En général, le pape accorda plus qu'on ne lui demandait; puis, en pontife zélé, et avare de complaisances inutiles, il sut reprendre ce qui convenait sur l'étendue de sa libéralité, que n'acceptèrent pas quelques évêques.

Les ordonnances, les édits, les notifications, les décrets rendus à l'occasion du jubilé de 1750, ne seront jamais oubliés à Rome. Lorsque cette circonstance mémorable se représente, ces actes de gouvernement sont reproduits. Il suffit de citer la date du règne, et l'on obéit avec ponctualité. Benoît avait parlé; tous, successeurs, cardinaux, ministres, magistrats, curés, Romains de tout rang, tous suivent la ligne tracée; il semble que l'autorité directe de Benoît ait reparu, et que ce soient les sujets pontificaux de ces temps-là qui habitent encore la ville de Rome.

En six mois (1750), cent quarante mille pèlerins furent reçus dans la sainte capitale.

Christophe de Beaumont défend intrépidement la religion à Paris; Benoît lui sourit, l'encourage,

et lui montre le ciel, où, tous deux, ils seront récompensés.

A propos de la doctrine des *manichéens*, des *pauliciens*, des *maronites*, des *pyrrhoniens*, citée par Bayle dans son dictionnaire, Benoît s'applaudit d'être appelé sur le terrain de l'histoire, qu'il connaît mieux que Bayle, sur un sol que l'élève du collège Clémentin parcourt sans s'égarer, qu'il retrouve rangé en ordre dans sa mémoire (le lecteur sait aussi que dans nos premiers volumes il peut rencontrer ces faits débattus et réduits au néant). Benoît renverse l'échafaudage de Bayle, et lui montre désarmés ces captifs antiques que l'Église a chargés de chaînes depuis longtemps.

L'*Eucologe* des Grecs unis est examiné; il leur est envoyé corrigé, amélioré, plus conforme aux traditions locales. Un pontife de l'Église a fait mieux que n'eût fait le plus savant patriarche de l'Église grecque; et l'on peut dire que ce dernier n'avait jamais possédé la langue latine comme le chef de l'Église romaine possédait la langue grecque.

Benoît XIV oublia entièrement sa famille : on sait que c'est une des plus éclatantes vertus que doivent rechercher les pontifes de Rome.

Clément XIII, Vénitien, précisément un de ces cardinaux qui reçoivent de leur république l'ordre de ne se mêler dans aucune faction au conclave, obtint trente et une voix sur quarante-quatre, quand il fallut nommer un successeur à Benoît XIV.

Il ordonna d'abord la sévère résidence aux archevêques et aux évêques. Les pontifes avaient traité avec distinction la famille Stuart; Clément XIII alla plus loin : il ordonna un banquet splendide et public le jour de la consécration du duc d'York, nommé archevêque de Corinthe : dans le banquet, des honneurs furent rendus à la famille infortunée qui avait perdu le trône de la Grande-Bretagne.

Nous avons vu commencer les accusations contre les jésuites. Sans preuves, on voulait toujours que partout, en tout, ils fussent coupables. Clément XIII adressa des représentations à d'Oeyras (depuis marquis de Pombal), qui se déclarait le plus acharné à la perte de ces religieux. D'Oeyras répondit d'abord par des injures, puis par des livres ineptes, par des violences, par des assassinats, par des crimes inconnus, par des proscriptions semblables à celles des temps qui suivirent le règne de César.

En France, Helvétius continuait d'insulter la religion, et disait que la *probité d'un particulier n'est presque d'aucune utilité au public*. Il combattait la *pudeur*, et voulait la destruction des gouvernements monarchiques, parce qu'ils répriment les élans du génie, et forcent à taire de grandes vérités.

Pour aider aux efforts d'Helvétius, l'abbé Mésenguy publiait l'*Exposition de la doctrine chrétienne*. Clément XIII condamna ces livres impies, et recommanda aux évêques de la chrétienté le

Catéchisme romain, rédigé par ses prédécesseurs, et particulièrement par saint Pie V.

Clément, se souvenant d'avoir siégé au tribunal de la rote, publia deux constitutions pour augmenter le *décorum* de ce collège de magistrats, et rétablir une ancienne méthode de jugement qui était regrettée.

En France, les parlements poursuivent les jésuites à propos d'une faute du père de Lavalette, attaché à la compagnie, et que l'on surprit dans des actes de négociations commerciales, où il était plus malheureux que coupable.

Ce religieux fut jugé sévèrement par un tribunal composé de membres de la société. Il déclara que ses frères n'avaient pas connu sa faute; mais d'avance, quelque excuse qu'il eût apportée, il était destiné à être toujours trouvé coupable devant le parti antireligieux.

Clément XIII ne peut faire entendre sa voix de douceur, de conciliation. Les persécutions, qui avaient été horribles en Portugal, devinrent en France obstinées, mais avec plus de formes, et des arrêts repoussèrent les pères de la compagnie.

Quelques amis auprès du roi, qui ne voulaient pas ce mal, les prières de la reine Marie et du Dauphin, adoucirent la chute de ces pères, que presque tous les évêques soutenaient avec courage. J'ai rapporté des réflexions écrites dans ce temps et depuis par sir Horace Walpole; il juge sainement la cour de France.

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, cet infatigable soldat de Jésus-Christ, mérite encore, dans cette circonstance, les louanges du pontife et de la postérité. Exilé à Conflans, le prélat y est consolé par des lettres du saint-père.

J'ai tâché, plus loin, de faire connaître au lecteur tous les détails qui ont précédé et suivi le schisme d'Utrecht.

La religion catholique était attaquée dans la patrie de Sobieski, *l'intrépide libérateur*. Clément tend une main puissante aux évêques polonais, et rétablit le triomphe de la croix.

Charles III avait imité les rigueurs de Pombal, et outrepassé celles qu'on avait imaginées en France contre les jésuites. Les réclamations de Clément auprès du roi catholique sont vives et touchantes. Par suite de défits indignes de grands princes, Avignon est saisi en France par des troupes de Louis XV; le roi Ferdinand, sur un signe de son père Charles III, fait occuper par ses soldats Bénévent, enclavé dans le royaume, et Ponte-Corvo, possession du pape, située sur la frontière de Naples.

M. d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, propose de faire venir, de l'île de Corse, des bataillons d'infanterie, et de les placer sur les deux rives du Tibre. M. de Choiseul repousse avec dignité ce moyen de traiter les affaires, qu'il appelle *bien violent et bien extraordinaire*. Il pense que le roi Louis XV n'est pas disposé à adopter un parti aussi extrême.

Ce ne sera pas la seule fois que M. de Choiseul, tout en ne sachant pas se délivrer d'une complicité très-marquée avec les exigences de Madrid, manifestera une opinion indépendante, saine et généreuse.

Venise tourmente Rezzonico par des exigences qui ne sont ni raisonnables ni utiles.

Un maître des cérémonies intelligent et expérimenté soustrait à tout embarras Clément, à qui les ministres des trois cours de Bourbon demandaient une audience collective, qui l'aurait affligé.

Après avoir tant souffert pour décrire le règne de Clément XIV, nous n'abordons pas sans douleur, même un simple résumé que nous nous croyons en devoir de placer ici, puisque c'est une obligation que nous avons prise avec nous-même, et que nous remplissons au commencement de chacun des volumes de cet ouvrage.

Clément XIV, en entrant au conclave, connaissait la disposition des couronnes de France, d'Espagne et de Naples. A dix-huit ans religieux franciscain, il avait été créé cardinal en 1759, sur la recommandation des jésuites. Quelques Éminences croyaient qu'il serait favorable à ces religieux par gratitude; d'autres pensaient que, comme il était franciscain, leur sort lui serait indifférent, et que même il se montrerait leur ennemi.

On a accusé ce cardinal de menées dans le conclave; il aurait consenti à des conditions aux-

quelles tout candidat doit rester étranger, et que même il ne peut entendre sans horreur.

Une foule de documents tirés des archives du gouvernement de France jettent un grand jour sur les faits. Ces documents ne peuvent pas être encore passés en revue, il faut les lire. Il m'est prouvé que ce cardinal n'a rien promis, n'a fait aucun marché.

Arrivé à cette phase de règne, j'ai cité un livre nouveau, intitulé *Clément XIV et les Jésuites*.

En l'examinant, j'avais à parler de trois situations que je vénère. Je me suis exprimé avec respect, avec déférence et avec amitié.

Si des lettres rapportées dans le livre cité contiennent des accusations contre la France, pour ne parler ici que de la France, nous dirons que diverses lettres du ministre Choiseul blâment des plans, des projets qui lui étaient soumis ¹.

Bernis se montre tour à tour homme d'esprit prévoyant, mais vain, plein de lui-même, et en conséquence facile à tromper. L'ambassadeur d'Aubeterre sert avec un zèle souvent blâmable; car, quelle que soit l'idée qu'on ait conçue de la duplicité des autres, on ne doit pas sortir d'un sentiment de réserve qui est dicté impérieusement à tout négociateur.

J'explique le motif que les *zelanti* ont pu avoir pour donner leurs voix à Ganganelli. Tant d'atta-

¹ Lisbonne et Madrid disaient que Choiseul n'avait jamais qu'une irritation de seconde fureur.

ques contre le saint-siège et ses serviteurs avaient été repoussées sous d'anciens règnes! on pouvait espérer qu'il en serait ainsi cette fois encore. Les couronnes portèrent Ganganelli, par un motif qu'elles ne cachaient pas; les *zelanti* le portèrent par d'autres motifs que l'honneur peut avouer, et que l'habileté ne doit dédaigner jamais.

Les premiers actes de Clément XIV pape furent des bienfaits pour les jésuites. Les trois cours dédaignèrent ces témoignages d'estime. Clément laissa, ou plutôt fit proposer un concordat général qui aurait traité des relations financières de tout État avec Rome; au fond de ce projet se trouvait un plan de *réforme des ordres religieux*. On pouvait espérer qu'avec une *réforme* on éviterait une *abolition*.

Nous priions que l'on remarque encore une fois, en passant, la doctrine de M. de Choiseul relativement aux espions et aux services douteux que peuvent rendre ces hommes odieux et bas, qui sont un vrai fléau dans les affaires et dans toutes les relations de société.

Le cardinal Ganganelli n'ayant pas *fait de marché*, on trouvait plus de difficulté à vaincre les répugnances de Clément XIV. L'Espagne aida les ennemis de Choiseul dans le projet qu'ils avaient de le renverser. Il n'était pas défavorable, mais il avait une certaine rudesse polie, une invincible dignité de grand seigneur; et on ne le pliait pas facilement à accepter des peurs, des mensonges, des grossièretés, des condamnations sans aucun appel.

Choiseul allait disparaître de la scène. A Paris, il imposait encore par la fierté de son regard, quand à Madrid il avait été frappé du coup mortel. Mais il restait des personnages qui devaient poursuivre la cruelle entreprise.

Clément combat courageusement contre les mauvais livres publiés en France.

Il a fallu parcourir ce qui est dit du tribunal de la *rote*.

Je ne pouvais oublier de louer l'amour de Clément pour les beaux-arts. On lui doit l'établissement du musée qui est devenu, sous ses successeurs, le plus beau musée de la terre.

On applaudira ensuite avec moi aux belles paroles de ce pape, disant à son persécuteur, le ministre espagnol qui résidait près de lui : « *Un pape gouverne les âmes, et n'en trafique pas.* »

Je reviens à la bulle d'extinction, que j'ai donnée tout entière. Les jansénistes triomphants avaient dit : « Elle est très-bien, mais elle est trop longue. » En conséquence, ils n'en voulaient publier qu'un extrait ; mais cette pièce, qui commence par établir le droit du saint-siège pour procéder à une suppression, doit être connue *in extenso*. Quelques personnes confondent l'acéribité de la mesure avec l'autorité qu'un pape possède ; glissant sur ce qui concerne l'autorité, elles ne parlent que de la sévérité excessive du jugement, sans même dire un mot des moyens de coaction employés par les puissances.

Ici tout a été rapporté : j'ai aussi traduit un pas-

sage supprimé par l'auteur de *Clément XIV*, etc., je ne sais pour quelle raison. On a donc vu le bref en entier, tel que Rome a permis qu'on le publiât nouvellement en 1841.

Je répète les paroles de mansuétude, de résignation, de patience surhumaine, les sublimes paroles de Novaes, l'une des victimes, demandant que l'Église obtienne la paix qu'on avait dû voir fleurir sitôt après l'extinction de la compagnie, et qui fut loin de se réaliser, puisque toutes les autorités, et celles qui avaient dicté la sentence, et celle qui l'avait signée, ne tardèrent à devenir la proie de révolutions qui ne sont pas finies.

Suit une statistique exacte, détaillant ce qui composait le personnel de la société. C'est encore à Novaes que je dois ce travail si complet.

On applaudira aux sentiments qui ont dicté la publication de l'indiction du jubilé pour 1775.

L'on pourra recueillir des traditions sur ce qui concerne les catacombes.

Un ouvrage intitulé *Mémoires philosophiques, etc.*, et qui a parlé de Ganganelli en termes inconvenants, est réfuté. On ne doit pas oublier le jugement terrible porté sur Pombal en présence de la cour, et sur une place de Lisbonne, par le conseiller dom Sylva.

Canova a dû être cité comme auteur du beau monument élevé à Clément XIV.

Enfin on aura relu dans le précédent volume, si on en a eu le courage, les amertumes des derniers

moments de Clément XIV. Il est certain qu'il ne fut pas commis de crime sur sa personne. Cela est aussi prouvé pour moi, qu'il est prouvé qu'il n'a *pas fait de marché*.

Nous aurions voulu moins critiquer le sujet des médailles frappées sous son règne. Dès à l'avance, malheureusement, elles annonçaient le décret solennel, dont les ennemis purent ainsi se réjouir avant qu'il fût rendu.

Voyons maintenant ce que va devenir le triste héritage de douleurs, de traverses, d'exigences sur exigences, de discordes sur discordes, que le règne de Clément devait nécessairement laisser au successeur qui va s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre!

Pie VI, appelé auparavant Jean-Ange Braschi, naquit à Césène, ville de la Romagne, le 27 décembre 1717, du comte Marc-Aurèle Braschi, de l'une des familles les plus nobles de la ville, et de la comtesse Anne-Thérèse Bandi, dame illustre de cette province.

Après avoir fait ses premières études sous les yeux de ses parents, le jeune Braschi passa, pour les études supérieures, dans les écoles des jésuites, où il ne tarda pas à faire connaître ses heureuses dispositions. Il était doué d'un jugement précoce; il y joignait la facilité d'apprendre les choses les plus difficiles, et de les conserver sûrement dans sa mémoire, qui ne l'abandonna jamais, puisqu'après cinquante ans il récitait encore, de souvenir, des morceaux entiers des plus célèbres auteurs grecs

et romains, comme s'il les avait lus peu d'heures auparavant. Il n'était pas encore âgé de dix-sept ans, lorsqu'en 1735 il fut reçu docteur dans les deux lois; et il se décida, en ce moment, à embrasser la carrière ecclésiastique, quoiqu'il fût l'unique rejeton mâle de sa maison. Désirant se perfectionner dans les sciences les plus profondes, et jaloux d'étendre ses connaissances, il quitta Césène et se rendit à Ferrare, sous la direction de l'avocat Jean-Charles Bandi, son oncle maternel, qui, en qualité d'auditeur, était placé auprès du cardinal Ruffo, alors légat pontifical dans cette province.

Il fallut peu de temps pour que ce cardinal accordât sa protection à ce jeune homme, qui paraissait posséder une aimable docilité, une modestie franche, une courtoisie sans artifice, et une éloquence naturelle, rare dans un si jeune âge.

Ruffo admit l'abbé Braschi à la plus intime confiance, le nomma son secrétaire particulier, et devint à la fois son ami et son bienfaiteur.

Le légat devait se rendre à Rome pour le conclave où on élirait le successeur de Clément XII, et il désira être accompagné de Braschi.

Ainsi, en 1740 il arriva à Rome : son Mécène le prit pour conclaviste, et se décida ensuite à le nommer auditeur dans son évêché d'Ostie et de Velletri. Braschi garda cet emploi treize ans, jusqu'à la mort de son protecteur en 1753.

Il se trouvait à Velletri le 11 août 1744, quand il y eut un fait d'armes entre les Autrichiens

et les Napolitains, commandés par leur roi Charles III, qui courut le risque d'être fait prisonnier. Dans cette confusion, Braschi sauva les papiers de la chancellerie napolitaine. Aussi le roi retrouvant Braschi à Rome, loua son zèle, et lui dit : « Je me souviendrai toujours de vous, et je serai toujours votre ami ; » ce qu'il fit pendant toute sa vie.

Il était né des troubles à Naples, à l'occasion d'une sentence de l'officialité de l'archevêché : Benoît XIV jugea à propos d'y envoyer l'abbé Braschi, pour qu'il essayât de mettre fin à ces troubles. Le négociateur réussit, et parvint à satisfaire les deux cours.

Benoît, pour le récompenser, le nomma son aide d'études. Il était employé à écrire sous la dictée de ce savant pontife, si admirablement instruit dans l'histoire ecclésiastique. Braschi devint ensuite camérier secret, et chanoine de la Vaticane. On avait pensé à le marier ; mais il renonça à ce projet, et il résolut de demander le sacerdoce. Trois ans après (1758), il entra en prélature, et prêta, entre les mains du cardinal Corsini, préfet de la signature, le serment de référendaire.

En 1759, le cardinal Rezzonico, camerlingue, choisit Braschi pour son auditeur civil : ce poste est toujours occupé par un prélat habile jurisconsulte. En 1766, Clément XIII nomma monsignor Braschi trésorier général. Clément XIV le créa cardinal le 26 avril 1773.

Après les funérailles de Clément, vingt-sept cardinaux entrèrent en conclave. Ils finirent par s'y trouver au nombre de quarante-trois. A cause des circonstances dans lesquelles s'agitait le monde politique, on pensait qu'il y aurait un conclave de longue durée.

En effet, il dura plusieurs mois. Novaes donne peu de détails sur les opérations de l'assemblée. Il se contente de dire que le conclave dura quatre mois et neuf jours ¹.

Le cardinal de Bernis, qui résidait à Rome, entra au conclave avec les premiers cardinaux qui s'y rendirent. Le cardinal de Luynes n'y entra que plus tard ².

Il ne sera pas inutile d'insérer ici une des dernières lettres écrites par Bernis à M. de Vergennes, qui était ministre des affaires étrangères depuis le 26 juillet 1774, et qui, en cette qualité, ne vit pas tout à fait deux mois du règne de Clément XIV, mort le 22 septembre.

On connaîtra par cette lettre quelle était la situation de celui qui allait gérer les affaires du roi dans le conclave et hors du conclave.

« Monsieur, le saint-père m'envoya la semaine passée, après le départ du courrier, le prélat Stay, secrétaire des brefs aux princes, pour me commu-

¹ Novaes, tome XVI, page 7.

² Le roi lui avait accordé 50,000 livres tournois pour son voyage.

niquer la réponse qu'il avait faite aux dernières lettres de madame Louise¹.

« J'ai vu dans cette réponse, avec autant de surprise que de reconnaissance, que Sa Sainteté a eu la bonté de faire de moi un plus grand éloge que je ne mérite, et qu'elle prie vivement cette pieuse princesse de s'intéresser auprès du roi pour que je reste *chargé des affaires de Rome*. Le pape a été sans doute trop alarmé des bruits répandus ici depuis plus d'un mois, et entretenus par des correspondances de lettres que quelques cardinaux ont conservées en France, et par les nouvelles qu'une multitude d'écrivains de ce pays-ci, de tout état et de tout parti, ne cessent de répandre. Ces écrivains ont été, de tout temps, le fléau de mes prédécesseurs; ils auraient été également les miens, si le feu roi n'avait pas eu la bonté de m'ordonner lui-même de les mépriser, et de me faire assurer, par ses ministres, qu'accoutumé aux tracasseries, aux inventions et aux noirceurs usitées à Rome, il n'y ajouterait jamais de foi à mon égard.

« Le prélat Stay m'annonça de plus que le pape avait ordonné à son nonce² de vous communiquer, Monsieur, la prière qu'il faisait à madame Louise,

¹ La princesse, fille de Louis XV et tante de Louis XVI, qui était entrée dans le monastère des carmélites, à Saint-Denis. Voyez tome VII, page 369.

² Le prince Doria Pamphili, archevêque de Séleucie, depuis connu sous le nom de cardinal Joseph Doria. C'était l'oncle du prince actuel, prince religieux et bienfaisant.

pour que vous l'appuyassiez auprès du roi. Cette circonstance m'a empêché d'être fâché de la conduite du saint-père et de sa trop grande bonté pour moi. Il y a déjà quelque temps que je ne l'ai entretenu, à cause des eaux qu'il prend pour sa santé. Il est dans mes principes de ne me faire recommander à mon maître que par mon zèle, par mon assiduité, et par mes services. Mais quand des princes respectables, dont j'ai eu ordre de cultiver l'amitié et la confiance, veulent bien me donner, sans intrigues et par les voies régulières, des témoignages de leur estime et de leur approbation, je ne puis qu'en être flatté, d'autant plus que je n'ai fait, en ma vie, et ne ferai jamais aucune démarche, directe ni indirecte, pour me procurer de semblables recommandations, toujours moins utiles qu'honorables. Je dépends du roi : j'en fais gloire, et je ne chercherai jamais d'autre appui que dans sa justice et sa bonté.

« Rien ne me fut plus recommandé au mois de juin 1769, par une lettre de la propre main du feu roi, lorsqu'il voulut que je me chargeasse, malgré mes répugnances, du ministère de Rome, que de *faire la paix du sacerdoce et de l'empire* (ce sont les expressions du prince), et de *cultiver l'amitié du roi d'Espagne, son cousin*¹.

« J'ai rempli à cet égard pleinement les intentions de notre cour; et si vous avez le temps de

¹ C'était ce que Louis XV disait toujours à ses ministres.

parcourir ma correspondance, vous verrez que j'ai employé à y réussir, non-seulement un zèle et une activité continuel, mais une patience qui n'était guère dans mon caractère. Je suis devenu l'*ami du pape* ; et j'ai si bien détruit les préjugés qu'on avait inspirés contre moi à Sa Majesté Catholique, que je puis compter sur la bienveillance de ce monarque, dont l'union avec le roi est si intéressante, et dont les vertus et la probité rendent l'estime si honorable.

« J'ai évité, dans les affaires délicates dont j'ai été chargé à Rome, non-seulement d'y jouer le premier rôle dont mon prédécesseur était en possession, mais j'ai évité aussi de proposer aucun système ni aucune idée qui me fussent propres. J'ai suivi passivement les ordres qu'on m'a donnés, sans me souvenir ni faire ressouvenir que j'eusse autrefois eu l'honneur d'être ministre des affaires étrangères¹.

¹ Ce dernier trait est fort remarquable. M. de Choiseul n'avait jamais pu se défendre de la crainte de voir Bernis revenir au ministère. L'abbé comte de Bernis, ministre en 1757, puis cardinal le 2 octobre 1758, était devenu, à la suite de ses missions au dehors, un homme distingué, auquel on pouvait encore penser, pour lui rendre le glorieux département qu'il avait occupé déjà. Toute la correspondance de Choiseul, jusqu'en 1770, est empreinte de cette sorte de sentiments d'amitié qu'on éprouve pour un rival qui ne cherche pas à faire du mal au successeur, et qui se contente de bonne foi de ce qu'il a obtenu en dédommagement de l'ancien titre. Jamais Bernis n'en a donc tant dit à Choiseul. Mais Vergennes, ancien

« J'ai étudié profondément ce pays-ci, je l'ai considéré en grand et dans ses détails. J'ai pensé que comme *la religion est l'affaire la plus importante*, il était essentiel que le roi très-chrétien fût en bonne intelligence avec le chef de l'Église, et lié avec lui d'une étroite amitié, non-seulement pour faciliter le succès des affaires ecclésiastiques de son royaume, mais aussi pour continuer à jouer le beau rôle de *protecteur et de défenseur du saint-siège* et de l'Église. Je n'ai pas cherché à établir, par le *sacrifice de nos maximes*, cette intelligence si décente et si nécessaire; mais au contraire j'ai accoutumé le pape à décider toutes les affaires qui intéressent particulièrement la France, sans prendre l'avis des congrégations ¹ qui nous sont

ambassadeur à Constantinople, arrive au suprême ministère, où il est appelé par Louis XVI. Les espions étrangers font courir dans Rome le bruit que Bernis va être rappelé. Bernis dit alors qu'il n'a fait souvenir personne de sa première dignité: c'était en faire souvenir Vergennes, et l'avertir que, tout bien considéré, et *le roi d'Espagne entendu*, il valait mieux laisser Bernis à Rome, où il était l'*ami du pape*, que de l'arracher d'un séjour où déjà il avait pris racine et où il se trouvait bien, pour le jeter dans quelque exil, ou lui faire regretter la première place du conseil. Ce qui suit va bien prouver l'intérêt qu'avait M. de Vergennes à laisser Bernis *chargé des affaires du roi à Rome*.

¹ Ce n'est pas là ce que Bernis a fait de mieux en ce temps-là. Heureusement Pie VI a consulté la sagesse de ses congrégations plus souvent que Clément XIV. Braschi n'a pas toujours suivi leurs conseils, il est vrai; mais, au fond, quand il y

contraires ¹, et qui n'agissent que d'après les *maximes* que nous appelons *ultramontaines* ². De cette manière, j'ai rempli assez heureusement les commissions dont j'ai été chargé. »

Le 6 septembre ³, par ordre de Louis XVI, Ver-

avait une faute dans la marche du gouvernement temporel, c'était Braschi qui avait fait cette faute, et non pas la congrégation respective qui l'avait conseillée.

¹ Sous prétexte de crainte d'une congrégation qui est contraire, on se prive d'un avis calculé, mûri et régulier.

² Bernis se fait ici plus méchant qu'il n'a été. Il a très-peu parlé à Rome des *libertés gallicanes*. Il a laissé le ton qu'il faut prendre quand on défend de telles prérogatives, si peu affirmées, aux Portugais, aux Espagnols, aux Napolitains, aux Vénitiens, au cabinet de Vienne peut-être, qui, chacun dans leurs habitudes, ont cherché souvent à traiter le saint-siège avec quelque rigueur. Ce que Bernis a fait, il l'a dit lui-même dans la lettre que je viens de citer, et qui offre en peu de mots le résumé le plus complet des formes, des dispositions que l'on doit trouver dans un ambassadeur à Rome, où les devoirs ne sont pas d'une même nature qu'ailleurs. Une fois sorti de cette sorte de *curée* dont il lui fallut prendre sa part sous Clément XIV, et du conclave qui suivit la *curée*, Bernis ne se montra que modéré, convenable, et d'une constante politesse, fier à propos, ami du bon goût, magnifique dans ses représentations. Il est enfin de ces hommes dont on parlera longtemps, quand on demandera ce que doit être une *ambassade française à Rome*.

Mais nous sommes au conclave de 1774-1775, et Bernis n'est pas encore tout l'homme que je viens de dépeindre.

³ Clément XIV n'avait plus que seize jours à vivre. Il ne recevait plus, et l'on vivait dans l'attente d'un prochain conclave.

gennes répond à la lettre écrite le 17 août par Bernis.

« Le roi entre très-bien, Monseigneur, dans les vœux dont le feu roi était animé pour faire régner la paix la plus solide entre le sacerdoce et l'empire. Il n'ignore pas la suite et l'activité que vous y avez mises, et les succès dont vos travaux sont couronnés. Votre Éminence en recueille un fruit bien glorieux, l'estime de son maître, et l'amitié et la confiance du souverain pontife.

« La modestie est sans doute une vertu louable, mais elle doit avoir des bornes; et je prie Votre Éminence de ne pas l'étendre jusqu'à vouloir nous retrancher la communication de ses opinions. Je puis l'assurer, en mon particulier, que je recevrai toujours avec reconnaissance les lumières dont elle voudra bien me faire part, même sur des objets étrangers à son ministère. Si parfois je diffère d'avis avec elle, ce ne sera jamais qu'avec défiance de ma part. Cette différence n'a pas lieu, Monseigneur, par rapport à l'idée où vous êtes, que comme *la religion est l'affaire la plus importante*, il est essentiel que le roi très-chrétien soit en bonne intelligence avec le chef visible de l'Église, et lié avec lui d'amitié et de confiance. Je ne combattrai assurément pas ce système; je concourrai plutôt à le rendre inviolable. Mais si l'on rend, d'une part, au père commun tous les égards qui lui sont dus, il doit se souvenir aussi qu'il en doit à ses enfants, et, pour parler sans métaphore, que

la meilleure manière de conserver des droits est de ne pas empiéter sur ceux des autres ¹.

« Les droits de l'Église, quant au dogme, sont incontestables; mais il n'en résulte pas que tout ce qui est de discipline ecclésiastique ² soit de droit divin. Il est bien des objets qui ne dépendent que de la législation temporelle ³. Si quelquefois on s'adresse à Rome, c'est plutôt *consultativement* que pour s'autoriser d'un consentement dont on pourrait bien se passer ⁴, sans pousser les choses à la rigueur. Je me flatte que nous ne serons jamais

¹ M. de Vergennes, à son début, n'a pas lu toute la correspondance. Ce n'est pas sous le règne qui dure encore (1774) qu'il faut recommander au pape d'avoir des égards pour ses enfants; ce sont les enfants qui ont manqué d'égards envers leur père. Cela soit dit *sans métaphore*.

² Le premier commis de M. de Vergennes était quelque peu janséniste. Nous sommes en 1774. En quoi Clément XIV avait-il abusé du droit de régler la discipline, excepté pour trop obéir à des cris? Y avait-il eu un pareil reproche à faire aux prédécesseurs Clément XIII et Benoît XIV? Cette réflexion de Vergennes est une vieille rancune pour le formulaire. Encore une fois, nous sommes en 1774; et les livres qui insultent le saint-siège vont être publiés plus ouvertement que jamais à Paris.

³ Cela est vrai; Colbert disait aussi cela en 1682, et son édit fut rétracté par Louis XIV (tome VI, page 254). Nous venons de flatter le parlement, et nous avons encore peur de ceux à qui nous avons rendu leur existence, leur fortune, et leur immense droit de magistrature.

⁴ Oui, oui, *passiez-vous de Rome, et les novateurs se passeront de vous!*

dans le cas de recourir à cette extrémité avec Clément XIV¹. Il paraît avoir bien saisi le juste milieu, au delà duquel est l'excès². »

Le conclave est ouvert, et continue ses opérations ordinaires.

Bernis écrit, le 19 octobre : « J'ai reçu, Monsieur, par le retour du courrier extraordinaire que j'avais dépêché deux jours avant la mort du pape, la dépêche du 3 de ce mois, n° 43.

« Je ne doutais pas que le roi ne donnât des regrets sincères à un pape qui avait une prédilection particulière pour la France, sans ambition, sans prévention, et qui ne désirait que la paix de l'Église, et la tranquillité et l'union des États catholiques.

« Vous avez vu, par une lettre du 12, la situation où j'ai trouvé le conclave, et les précautions que j'avais prises, conjointement avec le ministre d'Es-

¹ Ah ! c'est aussi par trop ne connaître que les affaires de Constantinople. Vergennes n'avait donc pas seulement une idée des tempêtes au milieu desquelles avait vécu Clément XIV, de ses complaisances, de son *acte de faiblesse*, et de ce droit épouvantable qu'on s'était arrogé de saisir des sujets paisibles, de les dépouiller, de les déporter, et puis d'exiger que toute l'Europe reçût la même loi, qui blessait un équilibre européen suffisamment pondéré en ce moment ?

² *Sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.*

Assurément Clément était sorti du *juste milieu*, et tout le reste de sa vie il ne demanda pas bien vivement à y rentrer. Il céda à la force, car certainement il y avait des moyens de disposer mieux ces grandes affaires.

pagne (Florida Blanca), avant d'y entrer, et depuis mon entrée, dans l'intention de rompre le projet formé par un parti d'enthousiastes, de faire une élection brusquée, et d'affranchir de cette manière le saint-siège (pour me servir de leurs termes) de l'*esclavage* des cours, et pour donner à l'Église un chef opposé aux maximes de Clément XIV.

« J'avais cru, d'après les représentations faites au doyen des cardinaux (Jean-François Albani), au cardinal camerlingue, et à tous les membres du sacré collège qui ont quelque crédit au conclave, que les *zélés* comprendraient enfin qu'ils exposaient le pape futur à de grands embarras et à de grandes mortifications; s'ils manquaient d'égards pour les couronnes, au point de ne vouloir point attendre l'arrivée des cardinaux chargés de leurs ordres. Je m'étais flatté d'avoir réussi à persuader cette vérité, lorsque, après avoir reçu les ordres du roi, consignés dans votre dépêche n° 43 et dans votre lettre particulière du 3 de ce mois, après les avoir communiqués au sacré collège, je vis immédiatement s'accroître au scrutin les suffrages en faveur des cardinaux Colonna ¹. Cet accroissement

¹ Quel malheur ! Depuis Martin V, on savait tout ce que le saint-siège devait d'illustration et de grandeur à la famille Colonna. Voyez tome III, page 300, Il y avait dans le conclave trois cardinaux Colonna, Marc-Antoine, créé en 1759 par Clément XIII, Antoine Colonna Branciforte, et Pierre Pamphili Colonna : ces deux derniers créés par Clément XIII en 1766.

par la désertion de quelques cardinaux de notre parti, aurait pu facilement procurer, le lendemain, une élection précipitée, et bien dangereuse ¹ dans

¹ O mémoire du grand Martin V ! ô pontife qui avais ramené la paix de l'Église, et qui, dans ces moments de douleur et d'abattement, étais devenu la *colonne* et le soutien de la doctrine catholique, est-ce que l'on n'a pas lu à Rome l'histoire des premiers temps du quinzième siècle ! O avantage de la nouvelle école historique ! Aujourd'hui on lit avec plus de fruit, on approfondit mieux ; on sait ou l'on peut savoir, en prenant peu de peine ; et, en ne parcourant qu'un petit volume, on apprend ce qu'aurait été un *Colonna*, dont l'élection paraît si dangereuse ! Un ministre écrit qu'il tremble devant un danger ; et un homme judicieux comme Vergennes ; après lui, un premier commis, qui n'a pu lire des archives que depuis Henri IV, le lendemain, à l'heure de midi, tout le conseil du roi de France, le roi Louis XVI lui-même, ce prince si amant de la vérité, et du bon droit des siens et de ceux des autres, voilà tous les chefs du gouvernement d'un grand pays qui sont persuadés que l'élection d'un *Colonna* comme pape est une élection dangereuse ! La France, l'Espagne, Naples, Parme, n'ont qu'à *se bien tenir* : un *Colonna* va s'asseoir sur le saint-siège. Il n'y a pas qu'un seul de ces *Colonna*, il y en a deux, il y en a trois ; et la France ne crie pas aux armes ! Le lecteur, qui n'a ni le rang ni les talents même des personnages que nous venons de voir si indignement compromis, en sait cependant plus qu'eux ; et il est difficile de croire qu'à ce nom de *Colonna*, qui est déjà en lui-même un augure, un symbole de durée, de solidité et d'appui, le lecteur d'aujourd'hui ne conçoive pas plutôt des espérances que des appréhensions. Mais peut-être, dans ces trois cardinaux, y a-t-il une *affinité de la compagnie* ! Arrière le nom, la gloire, les vertus pontificales, même les succès guerriers à Lépaute (tome IV, page 324) ! cela n'est rien ; il faut

les circonstances. Je compris alors que, ne pouvant pas combattre avec des forces égales un parti si fort, il fallait nécessairement éclairer le sacré collège par un mémoire que vous trouverez ci-joint, et lui faire craindre les suites que pourrait avoir une élection faite au mépris des représentations des trois monarques.

« Ce mémoire, écrit à deux colonnes, en français et en italien, approuvé par le ministre d'Espagne, et signé par moi et par le cardinal Orsini, fut remis vendredi matin au doyen du sacré collège, enregistré à la secrétairerie du conclave, et communiqué aux chefs des factions, et en particulier au cardinal camerlingue, qui est à la tête du parti le plus nombreux, et qui a pour conseil le cardinal Castelli, homme singulier, qui n'agit que par inspirations, et qui croit avoir une communication directe avec le ciel.

« Je crus qu'un mémoire ferait plus d'impression qu'une conversation, souvent mal rendue et altérée; et quoique cette forme fût nouvelle dans le

écrire encore que les cours sont menacées d'un danger. Et d'où viennent-ils, ces Colonna? Ils ne nous ont pas fait trembler lorsqu'ils ont été créés cardinaux; ces *inconnus* pouvaient-ils cacher qu'ils étaient fiers de leur parent Othon Colonna, Martin V! En attendant que la conduite d'un autre Colonna pape se dessinât franchement, on pouvait dire, d'un membre de cette famille qui serait parvenu à la tiare, ce qu'on dit dans tous les pays à propos de la noblesse, à qui des devoirs plus sévères sont imposés; on pouvait dire : *Nous verrons : pontificat oblige.*

conclave, elle me parut régulière, puisqu'elle est universellement en usage pour les affaires importantes dans toutes les cours. Je *réfléchis*¹ aussi que, comme le mémoire serait enregistré à la secrétairerie du sacré collège, ce serait un monument qui conserverait à jamais le droit infailible qu'ont les couronnes de demander, dans tous les conclaves, d'attendre, pour procéder à l'élection du pape, que les cardinaux étrangers soient arrivés².

« Je ne saurais vous peindre, Monsieur, la fermentation que produisit pendant deux jours cedit mémoire; elle fut telle, que le ministre d'Espagne, auquel je rends compte de tout trois ou quatre fois par jour, écrivit au cardinal Orsini un billet dont vous trouverez ci-jointe la traduction, ainsi que la réponse que je fis au comte de Floride Blanche, qui me communiqua ce billet important.

« Nous examinâmes même ensemble, mais sans rien résoudre, ce qu'il y aurait à faire si, malgré nos protestations, on nous donnait un pape désa-

¹ Aujourd'hui le verbe *réfléchir*, dans ce sens, est toujours neutre; il en était sans doute autrement dans le temps où écrivait l'académicien cardinal. Nous ne disons plus : *Je réfléchis que*.

² Il en est ainsi depuis longtemps : si l'on a fait autrement en 1846, c'est qu'apparemment il y avait plus de danger à attendre qu'à procéder sur-le-champ à l'élection. Je pense que le sacré collège était animé alors d'un sentiment de conservation auquel il a bien fait de sacrifier des *consuetudes* qui n'ont pas toujours existé, comme on peut s'en convaincre en lisant divers passages du présent ouvrage.

gréable à l'Espagne et à Naples, et dangereux pour le repos de l'Église dans les circonstances actuelles.

« Heureusement ce que j'avais prévu en remettant le mémoire en question au doyen du sacré collège arriva ; l'échauffement des têtes fit place à la réflexion ; on se calma, et quoique mon mémoire ne fût qu'un avis salutaire et n'exigeât aucune réponse, le cardinal Rezzonico, camerlingue du saint-siège, pria le cardinal André Corsini (dont la prudence et la probité sont connues) de me répondre, au nom de tout son parti, que l'on était résolu d'attendre *le temps nécessaire* à l'arrivée des cardinaux étrangers, et que dans cet intervalle on ne se permettrait aucun traité sur l'élection : *mais qu'à la vérité on ne pouvait pas répondre qu'une inspiration instantanée n'opérât la réunion de plusieurs suffrages*. Je répondis à cette *ambassade*¹, qu'il suffisait que les négociations humaines fussent interdites jusqu'à l'arrivée des cardinaux étrangers, parce que les inspirations divines ne pourraient jamais être à craindre². J'ajoutai que je me réjouissais infiniment

¹ En italien, le mot *ambasciata* signifie aussi *communication*. Le cardinal, ainsi qu'il nous est arrivé pendant quelque temps à tous, désapprenait un peu son français pour suivre les locutions italiennes.

² Le cardinal a pu s'applaudir de cette sorte de bon mot ; mais il n'y a pas tout à fait en italien la double entente qu'offrent les mots français « à craindre. » On aura tout uniment pris à Rome cette réflexion dans le sens pieux et sage qu'elle

de ce que le cardinal Rezzonico avait fait adopter à son parti des sentiments si conformes à la justice et au bien de l'Église.

« Ma réponse fut communiquée au doyen du sacré collège et au plus grand nombre des cardinaux. Si notre parti était un peu plus fort, nous n'aurions pas à craindre l'effet de ces prétendues inspirations; mais le ministre d'Espagne et quelques cardinaux de notre parti se défient encore beaucoup. Ce langage mystique, selon eux, est un voile qui cache peut-être un projet de *trahison*¹. Cependant il faudrait que le fanatisme devint général, pour croire qu'après une déclaration aussi expresse que la nôtre, et après la promesse d'attendre les cardinaux étrangers, on osât brusquer l'élection.

« Il est vrai que l'on ne peut rien calculer avec des têtes échauffées par un faux zèle, par la haine et par la vengeance.

présente d'abord, et la plaisanterie n'aura peut-être paru piquante qu'au premier commis de Vergennes, et à ce ministre, qui, du reste, n'était pas un homme plaisant. Les gens qui ont de l'esprit ne se souviennent pas toujours qu'il convient quelquefois de ne pas le jeter à tort et à travers.

¹ Ce mot est trop fort. Quelquefois les cardinaux étrangers, sous prétexte qu'ils sont attendus, se font trop longtemps attendre. Au dernier conclave, de Solis, qui a su indubitablement la mort de Clément XIII le 15 février, n'a paru au conclave que le 30 avril, soixante-treize jours après l'ouverture de cette auguste assemblée, où aucun des membres n'a droit de faire une impolitesse à un de ses collègues.

« Jusqu'à l'arrivée des instructions particulières concertées avec la cour d'Espagne, je ferai tous mes efforts pour suspendre l'activité du parti des *zélés*, et je ne cesserai de me concerter avec le ministre de Sa Majesté Catholique, qui dirige la conduite du cardinal Orsini.

« Voilà, ce me semble, à quoi se réduisent les instructions que le roi m'a données par votre dépêche et votre lettre particulière du 3 de ce mois. Vous avez vu même que j'avais pleinement rempli les idées de Sa Majesté avant qu'elles me fussent formellement indiquées.

« Le journal du conclave, que je joindrai à chacune de mes dépêches, vous fera suivre pas à pas la marche du conclave, lequel est bien plus difficile et plus orageux que celui de 1769.

« Le doyen des cardinaux, à qui nous voulons faire jouer le rôle de médiateur, est malade¹, peut-être par le risque qu'il court de ne satisfaire aucun des partis : il ne dépendait que de lui de jouer un rôle plus sûr et plus honorable, en se mettant sous la protection des couronnes², sous celle du bon

¹ Jean-François Albani était, comme on sait, doyen du sacré collège. Le doyen n'est pas toujours le plus vieux des cardinaux : c'est celui des cardinaux évêques suburbicaires qui est arrivé le plus tôt à l'évêché d'*Ostia et Velletri*. Jean-François Albani, créature de Benoît XIV (1747), n'était âgé que de cinquante-cinq ans et quelques mois. (*Voyez* plus haut, p. 109.) Orsini était plus ancien cardinal que Jean-François Albani.

² Assurément cela n'eût été ni plus sûr ni plus honorable.

sens et des vrais intérêts du saint-siège¹. Mais les *Italiens*² agissent toujours par des moyens obliques³. Cependant jusqu'ici nous n'avons pas à nous plaindre de Jean-François Albani, ni de son vieux oncle⁴. Bien des gens prétendent qu'ils veulent faire élire le cardinal Fantuzzi, préfet de l'université, que nous rejetâmes au dernier conclave, et dont l'exclusion n'a pas été levée.

« Le grand point est d'avoir assez de voix pour empêcher toute élection furtive. Les cardinaux de notre parti tardent beaucoup à se rendre au con-

Mais on se trompe en ne regardant absolument qu'avec sa lunette, qui a quelquefois des taches.

¹ Il ne faut pas dire si légèrement à un parti contraire, qu'il est insensé, et qu'il trahit les intérêts de sa cause.

² On connaît ma répugnance pour ces *appellations où on englobe toute une nation*. J'ai connu, par exemple, les cardinaux Antonelli et Litta : c'étaient des hommes qui marchaient bien droit devant eux.

³ Cette expression a été employée bien plus à propos par M. de Choiseul. (*Voyez t. VII, page 312.*)

⁴ Le vieux oncle est Alexandre Albani, neveu de Clément XI, né en 1692, créé cardinal par Innocent XIII en 1721. Il avait, en 1775, quatre-vingt-trois ans. Il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans, après cinquante-neuf ans de cardinalat. Il assista à six conclaves. Ce fut lui surtout qui embellit la magnifique villa Albani.

Quant à Jean-François Albani, qui est déjà doyen du sacré collège, et qui le fut jusqu'en 1803, je l'ai connu aussi. C'était un cardinal de belles manières. J'en ai parlé souvent dans l'histoire de Pie VII, et je serai heureux de le rencontrer, d'ici à quelque temps, dans l'histoire de Pie VI.

clave, et ceux du parti contraire ou sont déjà arrivés, ou sont en marche. Notre position est dangereuse jusqu'à ce que nos auxiliaires soient arrivés. Nous attendons le cardinal de Luynes avec impatience. Il est bien nécessaire que la cour de Vienne charge de son secret un homme sage et un honnête homme, qui se concerte avec nous, au moins dans la vue d'éviter un pape enthousiaste qui ne réglerait sa conduite que par des *inspirations*¹. Il y a à trembler pour le repos du monde catholique, si nous n'avons pas un pasteur sage et modéré dans les circonstances. Je sais bien que les grandes cours sauront toujours en imposer à celle de Rome; mais il faut compter pour beaucoup les suites que peuvent causer la trop grande fermentation des esprits et le fanatisme².

« Au reste, vous verrez, Monsieur, dans une feuille séparée que je joins ici, les voix que nous croyons assurées, celles qui sont douteuses, et le nombre des suffrages relatifs au nombre des cardinaux qui sont présents au conclave, ou qui s'y rendront bientôt, et le nombre de voix qui doit suffire pour empêcher l'élection. Selon cette table, nous n'avons pas à craindre pour le moment, ni pour l'avenir, qu'on nous force la main, si tous nos amis nous

¹ Il est des plaisanteries hasardées dans lesquelles il ne faut pas tant se complaire.

² Et le *fanatisme* des mauvais livres, en opprimant Rome, où menait-il les trois couronnes, qui devaient être si cruellement éprouvées, par suite de leurs propres fautes?

restent fidèles. Mais il se passe, dans les conclaves, des révolutions singulières, ce qui empêche de se livrer à une vraie sécurité. Vous verrez cependant que jusqu'ici nous avons fait et obtenu tout ce qui était possible. D'ailleurs, nous menaçons pour ne pas être obligés de frapper.

« Le cardinal des Lances, arrivé depuis peu de Turin, vient d'accroître le nombre des *zélés*. Un mot de la cour de Turin pourrait le ranger de notre parti. Les trois cardinaux vénitiens sont absolument du parti contraire ¹. Les Albani ne voudraient rien perdre ni d'un côté, ni de l'autre. Jusqu'ici, comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons que nous en louer ; mais nous devons toujours être en garde avec eux. Peut-être que nous les forcerons enfin à se décider plus efficacement et plus rondement. Telle est, en général, la situation actuelle du conclave.

« On ne peut rien ajouter, Monsieur, aux sentiments avec lesquels, etc.

« Le cardinal DE BERNIS. »

Il faut convenir que le cardinal de Bernis a expliqué nettement, sous beaucoup de rapports, la situation des affaires.

Maintenant il va continuer son compte rendu, et il écrit, en date du 26 octobre, à M. le comte de Vergennes :

¹ Cela est remarquable, car ils sont toujours à un *observatoire*. (Voyez tome VII, page 275.)

« J'ai reçu, Monsieur, par la poste, la lettre dont vous m'avez honoré le 11 de ce mois, avec celle de M. le cardinal de Luynes pour le sacré collège.

« Dans cette lettre du 11, vous me faites l'honneur de me dire que vous n'avez rien à ajouter à la dépêche que vous m'adressez par le courrier de M. le nonce, lequel devait partir la nuit du 10 au 11. Ce courrier n'est pas encore arrivé. J'avoue que je suis en peine de votre dépêche, qui sera remise à son arrivée au secrétaire du sacré collège, et qui pourrait être interceptée, malgré les précautions que j'ai prises pour éviter cet inconvénient, qui serait bien fâcheux à l'ouverture du conclave. On ne comprend pas ici ce qui peut avoir retardé ce courrier. M. le nonce aurait-il eu quelque curiosité d'être informé de mes instructions ¹, pour en faire part au sacré collège? Ce qui est plus simple, le courrier qui est âgé serait-il tombé malade ²?

¹ Cette supposition n'a aucun fondement. Le prince Joseph Doria, nonce à Paris, ne pouvait être soupçonné; et puis un secrétaire du sacré collège n'est pas le serviteur d'un parti, il est le secrétaire de tous les cardinaux. Jamais il n'en a été autrement. Les serments qu'on fait là presque tous les jours sont imposants et terribles, et le prélat secrétaire était d'ailleurs plutôt attaché à la mémoire de Clément XIV qu'aux vues quelconques des partis qui étaient contraires aux doctrines de ce pape.

² A la bonne heure! Sur la fin de sa vie, le cardinal de Bernis disait à table: « Un conclave rend soupçonneux; le défaut d'air, de liberté, la nourriture refroidie, l'impossibilité de se trouver seul, tout cela fait de l'homme le plus doux un être

« Depuis ma dernière lettre, il est arrivé quelques changements heureux dans le conclave; mais nous avons appris un événement qui augmentera mes embarras. La maxime d'attendre, avant de procéder à l'élection, l'arrivée des cardinaux étrangers, est actuellement, généralement et paisiblement établie. Ainsi, jusqu'à cette époque, nous n'avons pas à craindre de coups fourrés. C'est un grand point de gagné. On commence aussi à comprendre que l'élection doit être concertée avec les ministres des couronnes; mais cette maxime n'est pas encore si constante ni si générale que la première.

« La mauvaise nouvelle que nous avons reçue est la prochaine arrivée du cardinal Migazzi ¹. La cour de Vienne, dit-on, n'a pas cru devoir l'empêcher de venir à Rome. Il est le seul des cardinaux allemands qui assistera au conclave. L'auditeur de rote pour l'Allemagne m'a écrit que le cardinal était chargé des instructions de la cour impériale, tandis que le cardinal Alexandre Albani m'assure que le cardinal Migazzi ne sera instruit *qu'en gros*, et que lui-même, cardinal Albani, aura le secret. Il passe pour constant que la cour de Vienne n'a pas donné au cardinal archevêque de Vienne la somme d'argent qui est destinée au cardinal le plus accrédité pour le conclave. Quoi qu'il en soit, nous n'avons

défiant, malhonnête, qui se met en colère, et qui croit ne voir que des gens occupés à le tromper.

¹ Christophe de Migazzi était archevêque de Vienne. (Voyez tome VII, page 162.)

pas besoin ici de manéges et d'intrigues : nous en regorgeons.

« On regarde l'arrivée du cardinal Migazzi comme le dernier effort du parti jésuitique. Cette Éminence est liée intimement avec tous les enthousiastes. Nous savons par son ministre en Espagne qu'il n'aime pas la France, et je n'ignore pas tout ce qu'il a fait à Vienne pour mettre des obstacles au bref de la suppression de la société des jésuites. On dit qu'il voudrait la ressusciter sous d'autres formes. Le bruit de son arrivée a rallumé les espérances des *zelanti*, et épouvanté quelques cardinaux du parti des couronnes ; mais je les ai rassurés.

« M. le cardinal Alexandre Albani, ainsi que son neveu le cardinal doyen, m'ont assuré que l'instruction de Vienne ne roulera que sur le concert qu'il sera recommandé aux cardinaux dépendant de Leurs Majestés Impériales d'établir avec les cardinaux français et espagnols, et sur la recommandation de quelques sujets agréables à la cour de Vienne. Voilà un grand point de tranquillité pour nous, et qui me donnera des armes pour combattre les intrigues du cardinal archevêque de Vienne. Si le cardinal Alexandre Albani m'a dit la vérité, comme il est naturel de le croire dans cette circonstance, d'un autre côté, la cour d'Espagne a adopté tous les plans et toutes les idées du comte de Floride Blanche relativement au conclave, et l'a autorisé de les suivre de concert avec moi, jusqu'à ce que nous ayons reçu les instructions particulières qui seront convè-

nues entre le roi et Sa Majesté Catholique. Ces ordres de Madrid ont mis fort à l'aise le comte de Floride Blanche et moi aussi.

« En conséquence de ce plein pouvoir, nous sommes convenus, le ministre d'Espagne et moi, de ce qui suit, jusqu'à l'arrivée de nos instructions.

« Notre déclaration au sacré collège ayant été faite d'une manière claire et authentique par le mémoire remis au doyen des cardinaux, et enregistré à la secrétairerie consistoriale, nous ferons de notre mieux (mais par la seule opposition des voix de notre parti) pour empêcher toute élection précipitée et non concertée avec nous. Quoique nous soyons plus faibles que nos adversaires, nous avons l'avantage d'être unis, tandis qu'ils sont divisés entre les cardinaux *Colonna*, *Boschi*, *Buffalini*, *Paracciani* et *Bonelli*. Les *Albani* voudraient bien faire réussir *Fantuzzi* et *Spinola*, malgré l'opposition de l'Espagne; et le cardinal *Torreggiani* travaille de toutes ses forces pour *Buffalini*. Cette différence de vues et d'intérêts divisera les forces de nos ennemis, et augmentera les nôtres. Ainsi donc, nous étant expliqués catégoriquement dès l'ouverture du conclave contre toute élection furtive, et qui n'aurait pas été concertée avec nous, il ne sera pas nécessaire que nous employions désormais le ton de menace, ni le moyen violent des protestations, toujours odieuses. Si, par la faiblesse ou la trahison de quelques-uns de nos amis, il arrivait que le parti des *zélés* réussît à faire une élection forcée,

nous nous contenterions, dans ce cas, d'avertir le sacré collège que nos cours seraient en droit de témoigner leur ressentiment au nouveau pape, du peu d'égards qu'on aurait eu pour elles après des avertissements si sérieux et si souvent réitérés; et nous laisserions à nos maîtres la liberté de marquer au saint-siège leur ressentiment de la manière qui conviendrait à leur dignité et à leurs intérêts, sans leur faire prendre aucun engagement.

« Les grandes cours ne manquent pas de moyens pour faire repentir celle de Rome de ses écarts. Le ministre d'Espagne et moi serions bien assurés d'avoir autant de crédit sous un pape créé malgré nous, que sous un pontificat plus favorable. La maxime constante de la cour romaine est d'avoir plus d'égards pour ses ennemis que pour ses amis ¹. Le nouveau pape voudrait regagner nos cours en nous donnant du crédit et de la considération, et nous aurions bien des moyens pour châtier les intrigants et les fanatiques qui se seraient déclarés contre nos cours.

« Tel est notre plan. Nous y ferons les changements qui nous seront prescrits par nos instructions particulières.

« On a tenté ces jours derniers quelques manœuvres, trop en usage dans les conclaves, pour

¹ Bernis est ici évidemment sous l'influence de l'ennui, de l'exil, de la séparation de toute société, *de la nourriture refroidie*; il devient *défiant, malhonnête, colérique, et ne voit que des gens occupés à le tromper.* (Voyez plus haut page 40, note.)

desservir les cardinaux de Simone et Negroni¹, soit parce qu'on croyait que nous les regardions tous les deux comme des sujets *papables*, soit pour découvrir le degré d'intérêt que nous y prenions. Les manœuvres n'ont pas réussi. J'ai levé le masque à ceux qui y ont travaillé², et il ne leur est resté que la confusion d'avoir essayé des méchancetés inutiles.

« Malgré mes occupations, qui n'ont jamais été plus grandes, puisque j'ai à instruire à chaque moment les ministres d'Espagne et de Naples, et à *diriger la marche du conclave*³, ma santé est très-bonne.

¹ C'est ce dernier qui a signé le bref d'extinction. (Tome VII, page 421.)

² Que des cardinaux empruntent les *images* de la guerre, cela peut convenir, par exemple, au duc de Luynes, qui avait été un militaire distingué avant d'entrer dans les ordres : mais qu'on emploie des *images* qui rappellent ces réunions si célèbres d'un théâtre de Paris où la haute société accourait surtout de Versailles, déguisée et masquée, cela est moins convenable. Une telle idée aurait pu sortir de la plume d'un Vénitien, parce que, chez lui, la noblesse vit presque toujours masquée ; mais de la part d'un cardinal français, encore une fois, cela est, comme on aurait dit dans ce temps-là, un peu trop *mousquetaire*.

³ On doit convenir que cela était vrai en quelques parties : il est certain que le conclaviste de Bernis détachait de sa correspondance des faits, des informations qu'on pouvait communiquer sans danger, et qui allaient enrichir la correspondance de plus d'un autre ministre étranger, moins influent que Bernis. C'est pour cela que je donne ici cette étendue aux renseignements que je trouve dans sa correspondance. C'est à peu près ce qu'alors on écrivit de Rome dans tous les pays,

Je ne perds pas courage au milieu des difficultés.

« Nous verrons réunis dans le conclave, à la fin de cette semaine, tous les chefs du parti qui nous est contraire, excepté le cardinal Migazzi; et jusqu'ici aucun de nos auxiliaires n'est arrivé.

« Rien n'est plus imposant à l'intérieur¹ que la

surtout à Madrid, à Turin, à Berlin et à Saint-Petersbourg. Bernis était un peu semblable à ce sténographe exercé et toujours attentif qui recueille les moindres paroles prononcées dans une Chambre, et qui ensuite en délivre des extraits presque à tous les journalistes sans exception, ce qui donne aux comptes rendus par les journaux à peu près la même physionomie.

¹ J'ai bien balancé à placer ici ce que j'extrais d'un passage de la dépêche de Bernis, en écartant toutefois des accusations absolument inadmissibles. Mais ne faut-il pas qu'on sache *ici* et *là*, pour le profit de tous, que tôt ou tard chaque conduite est mise à nu, et que tout ce qu'on écrit peut, en définitive, être imprimé? Les uns craindront qu'on ne vienne un jour troubler leur mémoire; les autres apprendront à quel point il importe de contenir leurs conclavistes dans une ligne de sagesse, de franchise, qui soit un éternel modèle de dignité. Ce n'est pas qu'il ne faille point résister à son adversaire; mais il est sans doute une manière nette d'être de son parti, de le défendre et de le célébrer. Après cela, sans doute Bernis a voulu parler de quelques-uns de ses ennemis particuliers. La bouche de Bernis répétait souvent sa dépêche; et plus sa dépêche avait été spirituelle, mordante, animée même à outrance, plus les conversations familières, qui finissent par être connues de tout le monde, rapportaient, reprenaient, commentaient, brodaient, ornaient de nouveaux traits ce qui avait été écrit, sans compter les indiscrettes copies envoyées de Paris à ces hommes qu'un ministre de France est toujours obligé, malgré lui, de

régularité, la piété et la modération apparente du sacré collège dans le présent conclave¹; mais je puis dire avec vérité que, sous ce voile sacré, un honnête homme est bien affligé de voir toutes les passions réunies et concentrées². Il y a de plus, dans la circonstance actuelle, la fureur de la vengeance du parti des jésuites, et le mécontentement du dernier pontificat.

« On a lu à la congrégation générale la réponse de plusieurs souverains aux lettres par lesquelles le sacré collège a participé la mort de Clément XIV. Ces lettres, et surtout celle du roi de Naples, contiennent de grands éloges du dernier pape : sans doute que le roi me fera passer incessamment sa réponse au sacré collège, selon l'usage.

« Il est arrivé ici, Monsieur, plusieurs grands vicaires et aumôniers du roi, qui briguent tous des places de conclavistes; mais il me sera impossible de pouvoir les contenter. Les arrangements ont été faits

trouver sous ses pas; de ces hommes que Choiseul a si bien dépeints, et qui, insensibles aux affronts, reviennent comme la guêpe dévorante, qu'on ne voit cesser ses morsures que quand elle est écrasée.

Par suite de ces considérations, je vais offrir le tableau si souvent injuste qu'a tracé Bernis.

¹ Bernis n'entend parler que du conclave de 1774 à 1775. C'est bien assez.

² C'est vous qui les avez réunies et concentrées par une exigence qui n'était que dans l'intérêt de votre politique, et qui assurément n'était pas dans l'intérêt de la religion et des monarchies. Ah! comme vous vous êtes trompé!

immédiatement après la mort du pape. J'espère cependant placer auprès du cardinal Giraud M. l'abbé de Pleumertin, que vous, Monsieur, et M. le comte de Maurepas, m'avez recommandé plus particulièrement.

« Soyez persuadé, Monsieur, etc.

« Le cardinal DE BERNIS.

« P. S. M. le cardinal Visconti, dans une lettre au sacré collège, dit que *quoique Leurs Majestés Impériales ne prétendent pas retarder ni contraindre la libre élection d'un nouveau pape, elles lui ont recommandé d'appuyer de leur part les démarches des souverains de la maison de Bourbon.* »

Après avoir de nouveau blâmé le cardinal de Bernis d'attribuer en partie au sacré collège des manquements, des duplicités, des ruses, dont peut-être quelques conclavistes se sont rendus coupables, il faut bien nous résoudre à le prendre encore pour guide dans ce dédale d'affaires, où seul il peut nous guider avec quelque sûreté.

Son Éminence écrit à M. de Vergennes, le 26 octobre :

« Je n'ai reçu, Monsieur, que hier au soir la dépêche sans numéro que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de votre propre main, le 9 de ce mois. Cette dépêche n'a point été interceptée.

« Je n'ajouterai rien au détail dans lequel je suis entré hier avec vous, Monsieur, sur les affaires du conclave. Ce que le cardinal Visconti a écrit en

dernier lieu, de la part de Leurs Majestés Impériales, et dont j'ai rendu compte dans la dépêche du conclave, a produit ici le plus grand effet, et paraît déconcerter un peu la confiance et la hardiesse des enthousiastes ¹.

« Personne ne connaît mieux que moi les qualités aimables de M. le cardinal de Luynes, et n'a vécu avec lui, au dernier conclave, dans un plus parfait accord; il n'a à se défier ici que de sa bonne foi, de sa candeur, et de la bonne opinion qu'il prend aisément des personnes qui lui montrent les apparences de la vertu. L'estime qu'il avait pour la société éteinte des jésuites l'inclinerait assez naturellement du côté des cardinaux les plus attachés à cette société, s'il n'était pas instruit de bonne heure du danger qu'il y aurait à se laisser pénétrer par le parti qui lui prépare déjà des caresses et des éloges. Je ne manquerai pas de le prévenir sur le danger qu'il y aurait à donner de la confiance à une faction dont les principes sont trop opposés aux droits des couronnes et à la paix de l'Église.

«Cen'est point par entêtement que le dernier pape n'a pas publié la promotion réservée *in petto*; c'est par des scrupules qu'on lui a donnés un moment après qu'il se fut déterminé à la déclarer en pré-

¹ Il y a dans cette épithète le sentiment que veut exprimer Bernis; mais ce sentiment, tout exprimé qu'il est d'une manière qui paraît chaleureuse, est ici indiqué avec ménagements, et ne doit offenser aucun des collègues de Son Éminence.

sence de quatre cardinaux. Le cardinal Malvezzi et le confesseur du pape sortirent pour aller chercher les Éminences. Ils laissèrent le pape une demi-heure avec un religieux du même ordre que le père Buon-tempi, et qui, craignant sans doute que celui-ci ne fût compris dans la promotion, donna des scrupules au pape sur quelques-uns des sujets créés cardinaux, et lui cita l'exemple de Benoît XIV, qui, au lit de la mort, refusa de déclarer la promotion. Quand le cardinal Malvezzi rentra dans la chambre de Sa Sainteté, il trouva qu'elle avait changé de résolution, s'appuyant sur l'exemple de Benoît XIV. Voilà l'explication la plus naturelle d'un fait si singulier.

« Je doute que M. Doria se croie autorisé, pendant la vacance du siège, de convenir avec nous de différentes petites contestations qui ont rapport à Avignon. Vous verrez ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire par rapport au frère de M. le nonce. Le ministre d'Espagne et moi croyons que nous devons demander au nouveau pape de donner le chapeau à cinq prélats¹, que le pape défunt nous avait confié avoir créés cardinaux *in petto*.

« Je rendis compte, à la fin du mois de janvier dernier, ou dans le mois suivant, de cette confidence du pape, soit par mes dépêches ou mes lettres particulières². Ces prélats sont M. Archinto,

¹ Voilà à peu près de la vraie simonie!

² Bernis, enfermé au conclave, n'avait pas sous la main les archives de son ambassade.

majordome, qui, par sa charge, est cardinal de droit; M. Potenziani, alors maître de chambre du pape, aujourd'hui gouverneur de Rome *par intérim*; M. Macedonio, secrétaire des mémoriaux; M. Salvati, attaché à la France et à l'Espagne; M. Buoncompagni, fils du prince de Piombino, vice-légat à Bologne, homme d'esprit, et entièrement dévoué aux deux couronnes. Le pape lui devait le chapeau par restitution, ayant été présenté dans cette vue, à Sa Sainteté, par la maison Rezzonico¹.

« M. Potenziani ne doit pas rester gouverneur de Rome sans injustice, cette place ayant été promise au nonce de Naples, à la prière de Leurs Majestés Catholique et Sicilienne. À l'égard de M. Durini, il sera plus utile au roi à Rome qu'à Avignon, par son amour et son attachement pour la France. D'ailleurs, dans moins d'un an, il doit vaquer beaucoup de chapeaux : si le nouveau pape est de nos amis, il faudra lui laisser faire la promotion, en y comprenant les nonces; s'il n'en est pas, nous insisterons sur le tort qu'on ferait aux couronnes de ne pas réserver les quatre chapeaux qui leur appartenaient depuis la création des onze cardinaux réservés *in petto*, et aujourd'hui ensevelis dans le cœur de Clément XIV. Il est juste que du moins

¹ On se rappelle que Clément XIV avait été créé cardinal par le pape Clément XIII. En conséquence, Clément XIV devait *restituer* le chapeau ou à la maison Rezzonico, ou à un sujet présenté par cette famille.

ceux d'entre ces cardinaux qui sont dans les *bons principes*¹ jouissent d'une dignité qui convenablement leur a été concédée.

« Je ferai lire à M. le comte de Floride Blanche l'article de votre dépêche du 9 de ce mois, qui traite si bien de l'union qui règne et qui doit régner entre Sa Majesté et le roi catholique. Ces sortes de confidences sont très-utiles.

« A l'égard de l'ex-général Ricci, le roi d'Espagne n'exigera pas que l'on continue à le traiter comme un prisonnier d'État, si, des actes de son procès, il ne résulte rien d'essentiel qui soit à sa charge; mais il insistera avec raison pour que ce procès soit décidé avec impartialité. Le feu pape avait promis d'en communiquer toutes les pièces à Louis XV.

« J'ai remercié de votre part le cardinal Malvezzi. Plût à Dieu que cette Éminence pût remplacer Clément XIV! mais il ne faut pas l'espérer. Nous demanderons que la daterie qu'il tient de nous lui soit conservée, pour récompense de son

¹ Qu'est-ce que c'est que les *bons principes* à Rome? Si les *bons principes* sont le dévouement le plus servile aux couronnes, il n'y a plus de chaire de Saint-Pierre, il n'y a plus d'indépendance du conclave. Est-ce que les souverains *pro tempore* sont les vrais arbitres du christianisme? Si ces souverains se déclarent protestants, dans quel abîme tombe la religion? La poursuite d'une idée que l'on croit de *devoir* devient quelquefois une absurdité si complète, qu'on ne sait pas où peut se réfugier la raison.

zèle, de ses talents, de sa probité, et pour nos propres intérêts et avantages. »

Bernis, en ce moment, devient pour nous l'historien positif du conclave; nous ne devons donc pas interrompre ses confidences. Il écrit, en date du 2 novembre :

« Sa Majesté Catholique, Monsieur, a été touchée de la lettre que le roi lui a écrite au sujet de la mort du pape. M. le comte de Floride Blanche m'a fait part de la réponse qui a été faite par M. le marquis de Grimaldi à M. le marquis d'Ossun, au sujet du conclave, et de la distinction que le roi d'Espagne voulait m'accorder, en me chargeant de porter la parole en son nom, au cas que M. le cardinal de Solis ne fût pas en état de se rendre au conclave. J'ai prié M. le ministre d'Espagne de remercier Sa Majesté Catholique de cette faveur, et de la supplier d'en laisser jouir le cardinal Orsini, ministre de Naples, qui, dans le présent conclave, a déjà fait des représentations au nom du roi catholique.

« Je vois avec beaucoup de reconnaissance que Sa Majesté, en attendant les réponses de la cour d'Espagne, m'autorise à suivre le plan préliminaire que j'avais eu l'honneur de vous adresser. Je continue à me conduire d'intelligence avec le ministre d'Espagne, et de bon accord avec M. le cardinal Orsini, qui demande, après le conclave, à se démettre du ministère de Naples.

« J'ai fait part aux cardinaux Albani ¹ de la disposition où est la cour de Vienne de se concerter avec la France et l'Espagne, par rapport à l'élection du pape futur. Je n'ai rien dit de M. le comte Herzan, auditeur de rote, qui doit être chargé du secret. Voilà deux conclaves consécutifs où l'impératrice-reine refuse sa confiance au cardinal Alexandre Albani. Le ministre d'Espagne et moi avons fait tout ce qui dépendait de nous pour attacher l'oncle et le neveu au parti des couronnes. Ils y auraient trouvé des avantages considérables, dont ils ne seraient pas, je crois, fâchés de profiter, en faisant semblant de nous servir. La conduite a été bonne pendant quinze jours; mais ensuite ils ont cru devoir plus ménager le parti des *zélés* que le nôtre, et on les accuse, avec quelque vraisemblance, du bruit absurde qui a couru à Rome, que nous voulions faire élire, par surprise, le cardinal Négroni, tandis que nous nous étions déclarés formellement, et par écrit, contre toute élection brusquée, qui ne serait pas faite après l'arrivée des cardinaux étrangers et de concert avec les cours. Cette supposition injurieuse d'un côté, et insensée de l'autre, puisque nous avons eu jusqu'ici la moindre partie des suffrages à notre disposition, a beaucoup fâché le ministre d'Espagne, qui est plein d'honneur et de vérité. J'ai parlé avec l'auteur de cette

¹ Alexandre et Jean-François.

méchanceté, qui est tombée, en attendant qu'on en fasse quelque autre; car le projet du parti qui nous est contraire est de deviner les sujets que nous affectionnons, pour leur ôter tout crédit par des méchancetés et des calomnies, ou en leur opposant une *exclusive* de voix formidable.

« Le conclave sera long : en effet, les passions qui l'agitent sont fort vives. Quant à moi, je suis résolu à ne pas perdre patience, à dire mon avis, avec dignité et sans chaleur, sur les intrigues et les noirceurs, à ne me brouiller essentiellement avec personne, et à laisser toujours la porte entr'ouverte à ceux qui voudront revenir à nous de bonne foi. C'est le parti que j'ai pris avec les Albani, avec qui j'ai, depuis quinze jours, une conduite froide et réservée qui les embarrasse.

« Je me concerterai bien volontiers avec M. le comte Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne, et même avec M. le cardinal Migazzi, s'il veut traiter de bonne foi, et ne pas se livrer au parti des *enthousiastes* et des ennemis de Clément XIV.

« Le cardinal Castelli, chef du parti des inspirés, est sorti du conclave à cause de sa mauvaise santé, et peut-être parce qu'il a compris qu'ayant manqué son coup pour faire élire un pape contraire aux maximes de Clément XIV, à l'ouverture du conclave, notre parti est devenu si fort aujourd'hui, par le concert qui règne entre les grandes cours, et par les dix-huit suffrages qui nous sont assurés après l'arrivée de M. le cardinal de Luynes, que

j'attends tous les jours, qu'il n'y a plus moyen de nous donner la loi, et qu'il faut compter avec nous.

« Le parti des *zélés* avait si bien compté de faire un pape *par surprise* (terme consacré dans les conclaves), qu'ils avaient fait imprimer une feuille à distribuer dans le public, pour justifier, par plusieurs exemples anciens, un semblable procédé.

« Le parti qui nous est contraire a choisi pour chef, à la place du cardinal Castelli, le cardinal Buffalini ¹, qui a plus d'adresse et de liant, mais qui a les mêmes principes.

« Le cardinal Boschi et le cardinal Fantuzzi sont deux sujets que les *zélés* ont en réserve. Tous les deux ont eu des exclusions publiques au dernier conclave. M. le comte de Floride Blanche les avait mis dans une classe à part, en cas qu'ils voulussent donner des explications catégoriques de leur conduite passée et de leurs maximes. Mais ni l'un ni l'autre ne paraissent disposés à se justifier, et d'ailleurs il est trop tard aujourd'hui; en sorte que les anciennes oppositions subsistent en leur entier, et que le ministre d'Espagne croit qu'on ne doit absolument pas songer à eux; mais comme nous avons aujourd'hui une exclusive décisive assez forte, nous n'avons pas besoin de donner aucune formule, si notre parti nous reste fidèle.

¹ Buffalini était une créature de Clément XIII. Voyez tome VII, page 219.

« Le roi peut être assuré que je vivrai avec le cardinal de Luynes dans la plus parfaite intelligence. Je remercie très-humblement Sa Majesté de vouloir bien me conserver, dans le conclave, toute l'autorité qu'elle m'a donnée en ma qualité de ministre auprès du saint-siège.

« Le sacré collège a reçu avec respect et reconnaissance les réponses du roi. »

Bernis, dans sa personne, avait renfermé à la fois, au conclave, et un cardinal français et l'ambassadeur du roi; personne n'agissait dans Rome pour la France avec une influence puissante. Bernis était réduit à ne savoir les nouvelles de la ville que par des employés subalternes appartenant à la légation. Il espérait que le cardinal de Luynes, qu'on attendait à tout instant, recueillerait d'utiles informations, parce qu'il y a des choses même du conclave qu'on apprend plus vite des Romains qu'aux environs des cellules du Vatican.

Bernis ne tarda pas à voir arriver son collègue, et il écrit à Vergennes, en date du 8 novembre :

« M. le cardinal de Luynes, Monsieur, arriva à Rome le 4, et alla descendre chez moi avec sa suite. Il entra hier 7, après dîner, au conclave, où il fut reçu avec de grandes démonstrations d'amitié et d'estime. Je le mis au fait, une heure après son arrivée, de tout ce qui s'était passé jusqu'ici au conclave, et je tâchai de lui faire connaître l'esprit et les divers intérêts qui l'animent.

« Outre le fanatisme en faveur des jésuites, et

l'envie de faire élire un pape opposé aux maximes de Clément XIV, il règne ici un esprit d'ambition que je n'avais pas remarqué au précédent conclave. Deux cardinaux seuls, en 1769, briguaient la place de secrétaire d'État : aujourd'hui il y a vingt cardinaux qui y prétendent¹. Chacun est entré au Va-

¹ Je crains qu'ici Bernis ne se soit absolument trompé. Pour être secrétaire d'État, il faut des qualités diverses, un usage du monde, une réserve, une activité, une santé, une présence d'esprit, une expérience des affaires, avantages qui ne sont pas donnés à tout le monde. Souvent, dans ce haut ministère, on ne peut pas assister aux cérémonies ; et les hommes de grande piété ne s'en abstiennent jamais. Bernis a été dupe de quelqu'un de ses confrères qui, pour prouver l'impossibilité de penser à un tel détail, lui aura dit que tout le monde voulait de cette place. Par suite de différentes circonstances, il n'y a jamais dans un conclave plus de deux ou de quatre prétendants à cette sorte de gloire, un ou deux cardinaux dans chaque parti déterminé. Il ne faut pas oublier qu'un secrétaire d'État a seul, sur les bras, ces *couronnes toutes rondes* qui se mêlent, il est vrai, de ce qui les regarde, mais aussi de ce qui ne les regarde pas. A Rome, ce qui est politique n'a pas nécessairement une affinité religieuse ; mais tout ce qui est religieux, excepté le dogme, a presque toujours une affinité politique. Accordez un chapeau à une cour, on a le lendemain trois ou quatre notes qui sollicitent la même faveur. Répondez à un ambassadeur plutôt qu'à un autre sur une affaire à peu près semblable, il y a une légation qui se croit insultée. Un secrétaire d'État à Rome est un homme qui ne doit plus dormir, qui doit aller partout s'il va quelque part. Les étrangers absorbent une partie de ces malheureuses vingt-quatre heures du jour, qui ne suffisent pas à des exigences aussi laborieuses. J'ai vu le

tican avec un projet personnel d'avancement, et ce seront les idées particulières qui rendront plus difficile l'élection d'un pape, parce que chacun ne l'envisage que relativement à ses intérêts personnels ¹. Ainsi, lorsqu'il s'agira de choisir un maître, plusieurs cardinaux examineront si le choix sera favorable ou non à leurs idées d'ambition, et c'est de cet examen que dépendra la facilité ou la difficulté de l'élection ².

« J'ai remarqué que les lettres de l'empereur et de l'impératrice reine, qui ont annoncé leur accord avec les monarques de la maison de Bourbon, et fait un très-pompeux éloge du dernier pape, ont produit le plus grand effet.

« L'empereur a recommandé le cardinal Vis-

cardinal Consalvi avoir, quatre ans de suite, une fièvre continue : il fallait cependant qu'il travaillât, qu'il visitât, qu'il dinât en ville. Cela pouvait un peu déconcerter la fièvre; elle l'attendait chez lui pour l'empêcher de prendre du repos.

Non, jamais vingt cardinaux n'ont voulu à la fois être secrétaires d'État. Bernis parle à son aise du sacré collège : c'est le sénat du monde le plus distingué, celui où l'on a le plus de tact, de connaissance juste de ce qu'on est, de ce qu'on vaut; enfin un assemblage de vertus et de qualités de mille sortes, qui m'a souvent frappé d'admiration.

¹ Il faut ici un peu plaindre le cardinal de Luynes, que l'on devait entretenir de tels rêves à son arrivée au Vatican.

² L'esprit est un don qui rend les hommes fiers d'eux-mêmes; mais quelquefois l'homme d'esprit s'égare, il crée des faits imaginaires, il arrange des phrases, et il perd la tête, surtout quand il veut *diriger un conclave*.

conti; c'est pour cela que le ministre d'Espagne et moi tâcherons de nous assurer de ses sentiments et de ses maximes, avant qu'il entre au conclave. Il est parti de Vienne le 24 du mois dernier ¹. M. le cardinal de Solis doit être actuellement arrivé à Barcelone ².

« Quand tous les cardinaux qui peuvent venir au conclave seront arrivés, nous nous trouverons au nombre de quarante-quatre. Il faudra trente voix pour l'*inclusive* et quinze pour l'*exclusive*. Si nous sommes quarante-cinq, ou même quarante-six (ce qui pourrait arriver dans le cas où les cardinaux de Rossi ou Stoppani, qui sont fort malades, viendraient à mourir), il faudrait trente ou trente et une voix pour l'*inclusive*, et quinze ou seize pour l'*exclusive* ³.

« Nous avons actuellement dix-sept voix en notre

¹ C'est-à-dire il y avait quinze jours. Cela ressemble peut-être un peu à la diligence que fait le cardinal de Solis pour assister au conclave.

² Il y avait trente-quatre jours que le conclave était ouvert. Demander qu'on attende les cardinaux étrangers, cela est raisonnable et se fait, à moins d'un imminent danger dans le retard; mais attendre des cardinaux qui pourraient être arrivés quinze jours plus tôt, cela annonce ce que feraient les couronnes si on ne résistait pas à leurs prétentions. Dans tout cela, ce sont toujours les Français qui sont les plus polis. Il y a aussi, excepté dans le cas actuel, peu de reproches à faire aux Autrichiens.

³ Répétons que l'*inclusive* porte en elle le pape tout fait. L'*exclusive* empêche que ce qui veut s'appeler l'*inclusive* ait le pape dans son sein.

faveur, et nous en aurons vingt quand les cardinaux Sersale, de Solis et Visconti seront arrivés. Notre parti, s'il reste un et fidèle, ne sera pas dans le cas de donner la loi, et encore moins de la recevoir du parti contraire aux couronnes.

« La déclaration que nous fîmes au commencement du conclave a formé une barrière contre les élections furtives et précipitées, qu'il sera difficile qu'on ose franchir, quoique les plus fanatiques ¹ y travaillent encore. Il faudrait, pour y réussir, qu'on nous enlevât beaucoup de voix. Cela ne sera pas aisé, parce que nous y veillerons attentivement; mais cela ne serait pas impossible, parce que nous avons parmi nous beaucoup de gens qui visent aux places.

« Le parti qui nous est contraire, et qui est pour les jésuites, a pour chef les cardinaux Castelli, Boschi, les Rezzonico, Buffalini, Paracciani et Braschi ².

« Le cardinal Torreggiani est à la tête du parti des mécontents, et les Albani ont un petit *camp volant* ³, qui voudrait faire réussir le cardinal

¹ Le cardinal avait trouvé le mot *enthousiastes*, qui expliquait son idée d'une manière suffisante. Pourquoi ne s'en remet-il pas à cette expression, qui marquait, en termes assez précis, sa désapprobation, et qui le faisait parler comme il convient à un seigneur d'une qualité telle que la sienne?

² Voilà la première fois que l'on nomme Braschi.

³ Nous avons déjà parlé du *squadrone volante*. Bernis dit *camp* au lieu d'*escadron*, qui est le vrai mot. Voyez t. VI, p. 19.

Fantuzzi, exclu au dernier conclave, ou à sa place le cardinal Spinola, auquel l'Espagne est contraire. Le rôle de médiateur, que nous avons offert aux Albani, qu'ils ont accepté, mais que jusqu'ici ils n'ont nullement rempli, reste sans activité : peut-être que la nécessité y fera recourir pour arriver à une conclusion qui paraît fort éloignée, mais qui dans un mois pourra devenir très-prochaine. La rigueur de la saison, l'ouverture de la porte sainte, la nécessité de s'accorder, puisque aucun des partis ne se trouve assez fort pour donner la loi, décideront tout d'un coup les uns et les autres sur le choix d'un sujet qui puisse être agréable aux couronnes et au sacré collège.

« Quant à nous, nous ne proposons aucun sujet; nous nous contenterons d'exclure ceux dont le règne pourrait troubler le repos de l'Église.

« Si le cardinal Migazzi et les autres ministres de la cour impériale agissent de bonne foi avec nous, nous serons en état de déterminer le sacré collège; mais nous aurons beaucoup à nous défier, non de la cour de Vienne, mais de plusieurs personnes qui partageront son secret par rapport aux affaires du conclave. Si M. le prince Corsini est nommé par l'empereur et l'impératrice ambassadeur extraordinaire auprès du sacré collège, il nous sera fort utile; son frère le cardinal André, et lui-même, sont absolument dans notre système.

« Le courrier de France n'est pas encore arrivé; j'attends les instructions concertées avec l'Espagne :

sans doute qu'elles le seront aussi avec la cour de Vienne; mais, en attendant, je suis le plan préliminaire que le roi a approuvé, et j'agis de concert avec le ministre d'Espagne, et d'intelligence avec celui de Naples.

« J'ai prévenu M. le cardinal de Luynes sur le danger qu'il y aurait de se trop fier à ses amis les cardinaux Buffalini, Paracciani et Boschi; ce sont les généraux du parti qui nous est opposé, et ils sont fins et dissimulés autant que M. le cardinal de Luynes est ingénu, honnête et sincère. Nous agissons, à ce que j'espère, dans une parfaite intelligence, ainsi que l'exigent le service du roi et l'amitié qui nous lie.

« Le parti des *zélés* tient ferme pour les deux cardinaux *Colonna*, et ils emploient toutes sortes de moyens pour faire élire un des deux frères. Le cardinal vicaire, qui est l'aîné du cardinal Pamphili, n'est pas encore entré au conclave, sous prétexte d'un mal aux yeux. Tout le monde est étonné que des gens de cette qualité et de cette piété se laissent ballotter depuis tant de temps. Sans doute qu'ils sont persuadés qu'ils sont nécessaires au bien de l'Église et à la gloire du saint-siège, et qu'ils doivent se prêter aux vues du parti qui les soutient. Si ce parti employait des moyens honnêtes, on n'aurait qu'à remarquer son aveuglement; mais depuis qu'ils ont été découverts pour avoir voulu, au commencement du conclave, faire un pape brusquement, ou du moins menacé de le faire, ils

n'ont cessé de nous prêter les mêmes vues, et de faire courir les histoires les plus fausses et les plus absurdes, des satires, les faux rapports, l'espionnage, les artifices. Tous ces moyens ont été et sont encore employés.

« *P. S.* Un des moyens dont on se sert journellement, est de faire imprimer dans les gazettes d'Italie que je serai rappelé incessamment. »

Bernis donne ici les raisons de sa mauvaise humeur. On concevra quelle pouvait être sa colère, si l'on croit qu'il accuse justement ses adversaires; en même temps il faut se souvenir du rôle que Bernis avait joué dans le dernier conclave, et des prétentions à une sorte de direction souveraine qu'il avait dans le conclave présent.

Le 9 novembre, Bernis écrit ainsi à Vergennes:

« J'ai reçu, Monsieur, avec la dépêche dont vous m'avez honoré le 24 du mois dernier, n° 46, les instructions qu'il a plu à Sa Majesté de donner, relativement à l'élection d'un nouveau pape, à M. le cardinal de Luynes et à moi.

« L'amitié qui me lie depuis longtemps avec cette Éminence, son expérience, sa bonne foi, et le zèle qui l'anime pour le bien de la religion et le service du roi, doivent assurer d'avance Sa Majesté de notre parfaite intelligence entre nous, et avec les ministres d'Espagne et de Naples, ainsi que de notre obéissance aux ordres et aux instructions de Sa Majesté.

« M. le comte de Floride Blanche est pénétré de

reconnaissance de la manière dont le roi a la bonté de s'exprimer à son égard, et il m'a prié de le mettre aux pieds de Sa Majesté.

« Un seul article de nos instructions pourra être embarrassant : c'est celui de dérober au cardinal Migazzi et au cardinal Alexandre Albani la connaissance des sujets que nous croyons *papables*, et de ceux qu'il convient d'éviter, et même d'écarter absolument du trône pontifical. Si le roi a eu la bonté de dire à la cour de Vienne que la France et l'Espagne laissent à leurs ministres respectifs, par la connaissance qu'ils ont des cardinaux, la liberté de concourir à l'élection des sujets du gouvernement, desquels on peut espérer le repos de l'Église catholique, et l'harmonie nécessaire à conserver entre le sacerdoce et l'empire, et de s'opposer au choix de ceux dont le pontificat serait à craindre à cet égard, nous pourrons, à mesure qu'on nous présentera les sujets (car nous avons pris le parti de n'en proposer aucun au sacré collège), instruire M. le comte Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne, de nos *inclinations* et de nos *répugnances*, et dire au cardinal Migazzi et au cardinal Alexandre Albani que, pour ne faire aucun tort mal à propos à quelques membres du sacré collège, nous avons ordre de ne former des *difficultés* et des *oppositions* que lorsque le cas l'exigera, et *nullement par anticipation*. De cette manière, il nous semble que la cour de Vienne ne pourra pas se plaindre de notre *défiance*, ni supposer que l'élection du souverain pontife nous soit

*indifférente*¹; sentiments que MM. les cardinaux Migazzi et Alexandre Albani pourraient supposer à la France afin de rendre odieux notre ministère, en faisant croire que ce sont les ministres et non les cours qui exercent, dans le conclave, un pouvoir arbitraire, en suivant leurs systèmes particuliers, et en se livrant à des exceptions ou à des aversions personnelles.

« Je proposerai à M. le comte de Floride Blanche, dont je connais également la dextérité et la prudence, de préparer M. le comte Herzan à ce système de sagesse et de modération. Et comme il peut le voir quand il voudra², et que nous ne pourrions communiquer avec ce prélat que par écrit, et avec de grands inconvénients et difficultés, je le prierai, au nom de M. le cardinal de Luynes et au mien, de se charger d'instruire M. Herzan, et de lui communiquer les difficultés et les propensions de nos cours, avec l'ouverture ou la réserve qu'il jugera nécessaire suivant les occurrences.

« Il convient même, comme le roi s'en rapporte entièrement, à l'égard de l'élection du pape, au sentiment du roi son oncle, que ce soit le ministre d'Espagne qui se charge de développer avec prudence le système des monarques de la maison de

¹ Expression positive des instructions.

² M. de Floride Blanche et M. de Herzan étaient restés chacun dans leur palais à Rome; ils n'avaient aucune communication licite avec le conclave.

Bourbon à la personne chargée du secret de la cour de Vienne.

« Nous admettrons bien volontiers au concert de nos plans, de nos démarches et de nos opérations, M. le cardinal Orsini, ministre de Naples, lequel a ordre de suivre en tout les conseils et la direction de M. le comte de Floride Blanche.

« J'ai eu l'honneur de vous informer déjà, Monsieur, que, dans les bureaux de Madrid, le rédacteur des instructions pour le conclave avait confondu, dans le nombre des sujets à éviter, quelques-uns de ceux qu'il faudrait exclure réciproquement. Mais cette équivoque est éclaircie, dans les instructions que le roi nous a envoyées, par ce qui précède et par ce qui suit; en sorte qu'il n'en résulte aucune incertitude pour notre conduite¹. M. le car-

¹ Nos chancelleries ici méritent une louange : elles commettent bien rarement de pareils manquements. Nos rédacteurs, par exemple, *apprennent un conclave*; si bien que toutes les nuances présumées qui peuvent distinguer les candidats sont saisies avec justesse, présentées avec clarté, et ne laissent aucun doute dans l'esprit du négociateur. Il faut convenir aussi que notre langue est d'un grand secours pour de pareils travaux. Les langues allemande, anglaise, espagnole et italienne offrent des amphibologies qui confondent les substantifs, et jettent dans la phrase deux, quelquefois trois sens différents. M. d'Italinsky, envoyé de Saint-Petersbourg, en convenant de ces avantages de la langue française, m'a dit que la Russie, qui donne toutes ses instructions en français, avait lieu de s'en applaudir; et qu'il était rare que, par l'effet d'une équivoque, le cabinet et l'envoyé ne se fussent pas toujours bien entendus. Il est inutile

dinal de Luynes m'a communiqué la lettre particulière qu'il vous écrit, et que vous trouverez dans mon paquet, par laquelle il vous annonce que, par estime pour moi et pour éviter les répétitions, il s'en rapportera à moi pour la correspondance avec la cour. *J'ai été fort sensible à cette marque de sa confiance* ¹.

« Du reste, je n'ajouterai rien à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier relativement à la situation actuelle du conclave : jamais on n'a su moins quand et comment finira la grande affaire de l'élection. Dieu y mettra la main, et M. le cardinal de Luynes et moi contribuerons, de toutes nos forces, à la conciliation des esprits. J'instruirai

d'ajouter que celles des puissances qui ont recours si souvent à notre idiome en retirent les mêmes fruits, parce que, d'ailleurs, de légères incorrections n'altèrent pas la clarté d'un énoncé, que nos *articles* rendent toujours lucide. La phrase est un peu alourdie, mais le sens reste net.

¹ Quand Bernis était seul, il représentait le roi au conclave et dans Rome, puisque le prince lui avait conservé sa qualité de ministre. Maintenant qu'il reçoit pour le conclave des instructions qui lui sont communes avec le cardinal de Luynes, Bernis doit partager avec ce collègue cette autorité qu'il avait tout seul. Les paroles amicales du cardinal de Luynes rassurent ici sur les embarras des rivalités. Nous avons dit que ce cardinal était un homme d'esprit; il vient de le prouver avec une sérénité et un bon goût que l'on ne saurait trop reconnaître. Nous y gagnerons que, d'après le caractère de ces deux représentants, la correspondance deviendra plus modérée, sans être moins spirituelle.

M. le cardinal Spinola des ordres adressés par M. le ministre de la guerre à M. l'évêque d'Aleria¹.

« P. S. M. le comte de Floride Blanche s'est chargé, vis-à-vis de M. Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne, de faire les ouvertures qu'il jugera convenables sur les sujets *papables* ou à éviter. Ainsi voilà M. le cardinal de Luynes et moi sauvés d'un grand embarras à l'égard des cardinaux Alexandre Albani et Migazzi, à qui il serait dangereux de faire des confidences de cette espèce. »

M. de Bernis manifeste d'abord, dans cette dépêche, qu'il n'approuve pas tout à fait l'ordre qu'on lui donne de dérober aux cardinaux Migazzi et Albani la connaissance des sujets que Luynes et lui croient *papables*, et celle de ceux qu'il convient d'*éviter* et même d'*écarter*. En effet, l'exécution d'un tel ordre tend à faire naître quelque froideur entre les cardinaux français et le cardinal allemand, qui devait être assisté complètement, et à toute heure, par Alexandre Albani, oncle du doyen du sacré collège. Bernis propose un *mezzo termine*, qui consiste à établir une intelligence entre les Français et l'auditeur de rote allemand, qui est en dehors du conclave : dans cette situation, Bernis et de Luynes ne diraient plus rien de leurs craintes, de leurs espérances, de leurs tentatives, à des cardi-

¹ Ce doit être relatif à des intérêts génois dans l'île de Corse que nous occupions alors, et d'où M. d'Aubeterre voulait tirer dix bataillons pour se mettre à cheval sur le Tibre.

naux qu'ils verraient tous les jours; et les confidences indispensables pour un concert d'action partiraient du conclave adressées au ministre d'Espagne, avec qui les correspondances sont aussi difficiles, pour aller trouver Herzan, et de là revenir au conclave dans les cellules de Migazzi et d'Albani. De cette manière, les négociations de Bernis (on voit que de Luynes l'a à peu près laissé le maître de tout faire) auraient à violer deux fois les lois du secret des conclaves: ce qui ne pouvait que retarder les affaires, et finir par les rendre en quelque sorte interminables.

Bernis surprend et relève avec respect, mais avec fermeté, la contradiction que présentent les dépêches antérieures, une lettre de Louis XVI, et les instructions récemment arrivées. Ces documents disent de bien s'entendre avec les agents de Vienne, et puis recommandent de ne leur rien communiquer.

Je crains que Bernis ne se soit trompé sur la valeur du contenu des instructions. Le premier commis voulait nécessairement plaire à M. de Vergennes, qui le protégeait; Vergennes ne cherchait que les occasions d'être agréable au roi, premier auteur de la haute fortune d'un ambassadeur qui n'espérait pas l'honneur de gouverner les affaires politiques de la France; et, en troisième lieu, le roi, époux heureux de la sœur de l'empereur et de la fille de Marie-Thérèse, ne pouvait pas permettre qu'on diminuât en rien les égards dus au cabinet de Vienne. Il est probable qu'en en-

chaînant ainsi le zèle de Bernis, on avait eu ultérieurement à Paris une intention facile à deviner.

C'était plutôt pour porter soi-même, de Versailles à Vienne, les informations que les Français enverraient du conclave pour en faire hommage à la mère et au frère de la reine, qu'ainsi on semblait dépouiller Bernis du droit d'agir *sur place* avec les confidents de l'Autriche. Cet autre accord restrictif avait pu être convenu entre Vienne et Versailles; et Bernis, qui ne devait être qu'un serviteur, aurait dû comprendre qu'on ne jetait pas de l'odieux sur son ministère, parce qu'on voulait tenir de plus près, soi-même, les rênes des affaires.

A cela près, Bernis a répondu courageusement. Rien n'eût manqué à sa vraie gloire, s'il eût compris tout de suite que lui, Bernis, n'était rien dans tout cela que l'instrument, et que deux reines, un empereur et un roi prétendaient, de leurs propres mains, guider le char.

Enfin Bernis agit de manière à faire encore, à peu près en tout, comme il l'entend; il consent à prendre le chemin le plus long pour achever ce qu'il a entrepris.

Beaucoup de pièces que j'ai connues à Rome m'autorisent à parler ainsi; et je ne m'obstine pas à rechercher si Bernis a compris sa position, ou s'il a fait semblant de ne pas la comprendre. Rien de ce qu'on lui demandait ne devait le rendre *odieux*: on l'empêchait seulement de marcher aussi vite

qu'il aurait voulu, et de *diriger le conclave*, comme il s'en était flatté.

Nous ajouterons ici une réflexion sur Floride Blanche, qui a tant tourmenté Clément XIV. Comme ce fier Espagnol a changé de manières ! On ne peut pas douter qu'il ne fût un homme d'un talent fort distingué. Trouvant dans Bernis un ami assez solide, il se sera contenté du second rôle, après avoir si violemment rempli le premier. Les *orgueils* qui s'amendent de cette manière, les *orgueils* à qui on ne demande pas en vain des formes, après qu'ils ont tant abusé de la victoire et poursuivi avec tant d'obstination les vaincus, sont d'une nature telle, qu'il faut presque leur savoir quelque gré de finir par où les autres commencent. Les premiers actes d'un négociateur qui débute sont accompagnés de soins, d'égards, de ménagements, de quelque générosité ; plus tard, comme un Pombal, on peut tomber dans les vices, dans les crimes, et ne s'armer que de mensonges, de colère et de fureurs, pour ainsi dire bestiales. Floride Blanche ne parut dans les affaires que pour s'y montrer sur-le-champ ardent et impitoyable. Avec le succès, il devint facile, presque déferent, se bornant à exécuter ce qui lui était prescrit. Ces phases si diverses de son caractère ont dû frapper Charles III, roi si souvent judicieux, puisqu'il appela plus tard son ministre, qui croyait mourir à Rome, pour lui confier aveuglément le gouvernement des Espagnes et des Indes.

Que va faire maintenant Bernis, à qui on a associé un autre cardinal, et qui cependant dispose si bien ses batteries, qu'actuellement encore il est seul le maître des négociations de Versailles avec le conclave?

Bernis écrit le 16 novembre à Vergennes :

« Vous avez vu, Monsieur, par mes lettres précédentes, que mon système, en entrant au conclave, a été d'imposer par un ton de fermeté au fanatisme¹, et, par la bonne foi et la circonspection², aux finesses, aux voies obliques et à l'intrigue. Sans la première déclaration que je fis conjointement avec le cardinal Orsini, nous aurions eu pour pape, ou l'un des deux cardinaux *Colonna*³, ou le cardinal Boschi, qu'on tient caché derrière un rideau.

« Samedi dernier, on avait préparé une autre tentative fort dangereuse. Il y avait huit jours que j'étais averti que le cardinal des Lances et quelques

¹ Le voilà qui prouve qu'il est seul, puisqu'il retombe dans un genre de discussion qu'il est assurément bien permis de blâmer.

² Disons autrement : *et, par la hauteur et un peu de ruse.*

³ Les *Colonna* n'étaient peut-être pas portés si vivement que le croit Bernis. Rome et tous les sacrés collèges savent que de si grands seigneurs, placés sur le trône, y pourraient faire du mal. Mais Bernis ne savait pas ce que Rome savait ; il repoussait les *Colonna* comme étant d'un parti contraire, et, dans la chaleur de sa poursuite, il oubliait avec quel respect il faut parler de cette illustre maison (qui est en Italie ce que celle de Montmorency est en France), même quand on ne veut pas qu'un *Colonna* soit pape.

autres cherchaient à *gagner* ceux de notre parti qui ont le plus de timidité et d'ambition. Je savais que le parti qui nous est contraire tenait des assemblées nocturnes¹, et qu'un bruit sourd s'était répandu dans Rome que, samedi passé, le pape était élu².

« Je ne craignais pas que les *zélés* eussent le nombre de voix suffisantes, parce qu'actuellement que nous sommes trente-huit cardinaux rassemblés, il faut vingt-six voix pour l'inclusive, et treize seulement pour l'exclusive. Nous avons actuellement seize voix sûres et une douteuse, ce qui suffit, du reste, pour s'opposer à toute élection *par surprise*, comme on dit ici. Mais il était à craindre que nos adversaires, portant leurs vingt-deux voix sur un sujet, n'intimidassent quatre ou cinq de nos amis, qui déjà ne dissimulaient pas leurs craintes : ainsi, pour les rassurer autant que pour intimider la cabale jésuitique, j'envoyai samedi, de bonne heure, un billet ministériel³ au cardinal doyen (vous en

¹ Il est difficile que, dans une prison telle que le conclave, il y ait des assemblées, le 16 novembre, qui ne soient pas *nocturnes* ; on a à peine neuf heures de jour, et il y a un scrutin le matin et un le soir.

² Si les couronnes, au lieu d'avoir seize voix, en avaient eu vingt-cinq, elles se seraient donné la joie, et sur-le-champ, d'élire un pape à leur gré. En général, il ne faut jamais dire des autres ce qu'ils peuvent à l'instant rétorquer contre vous.

³ *Ministériel* ici signifie *officiel*. Quand on dit à Rome, *un'ambasciatore ha mandato una nota ministeriale*, cela veut dire :

trouverez ci-joint la copie). Ce billet rappelle et renouvelle notre première déclaration. Le cardinal doyen ne voulait pas d'abord le recevoir, et ensuite faisait difficulté de le communiquer au sacré collège. J'insistai, il le promit; cependant je sais qu'il y a plus de dix-sept cardinaux à qui il n'en a pas seulement parlé.

« Le soir du samedi, le même cardinal doyen reçut, par les mains du cardinal Orsini, une lettre très-énergique du commandeur d'Almada ¹, ministre du roi très-fidèle, avec prière d'en communiquer le contenu au sacré collège. Cette lettre annonce que la cour de Lisbonne est unie avec celle de Madrid, et adhère au système des monarques de la maison de Bourbon sur l'objet important de l'élection du pape; *qu'elle approuve et adopte les déclarations que nous avons faites; qu'elle insiste sur la maxime d'attendre l'arrivée des cardinaux étrangers, et sur la nécessité de concerter l'élection avec les cardinaux des couronnes: que si, contre toute attente, l'élection se faisait sans ce concert, le commandeur d'Almada déclarait dans sa lettre qu'il avait les instructions les plus précises et les ordres les plus positifs pour se servir,*

« *un ambassadeur a envoyé une note officielle.* » Bernis parlait déjà très-bien italien; c'est ce qui lui a fait employer cette locution du pays.

¹ Voyez tome VII, page 320, ce que Bernis dit de ce commandeur.

contre la cour de Rome, de moyens qu'il ne pouvait pas se dispenser d'employer.

« Cette déclaration, véritablement très-forte ¹, étouffa le bruit qu'avait déjà fait le billet que j'avais écrit le matin au cardinal Jean-François Albani, lequel à la vérité est conçu dans les termes les plus mesurés, et auquel le ministre d'Espagne et le cardinal Orsini ont donné leur approbation.

« A l'assemblée que j'ai chez moi tous les samedis, le cardinal doyen me dit qu'il ne pouvait pas répondre par écrit au ministre de Portugal, ni communiquer sa lettre au sacré collège rassemblé; et qu'ainsi il en dirait le contenu avec prudence, de peur d'exciter une trop grande fermentation. Je lui fis observer qu'il était bien extraordinaire que nos *deux déclarations* restassent sans aucune *réponse catégorique* ², lorsqu'il ne s'agissait que d'attendre de véritables électeurs *invités par le sacré collège* ³

¹ Et si forte qu'elle en est absurde. Rome aurait été un port de mer comme Naples, et il y aurait eu dans le golfe, près du *château de l'OEuf*, une escadre portugaise de dix vaisseaux de haut bord, qu'on n'aurait pas osé, à cause de l'Europe, tenir un pareil langage.

² Comment Bernis pouvait-il mettre sur la même ligne son billet en termes mesurés, il n'en faut pas douter, et la notification insolente de l'ami de Pombal, qui régnait encore en Portugal ?

³ Oui, invités non pas le 5 octobre, jour de l'entrée au conclave, mais le lendemain de la mort du pape, le 23 septembre. Il y avait, pour ce compte-là, cinquante-quatre jours.

et chargés des ordres des premiers monarques de l'Europe, et de procéder de concert à l'élection du père commun des fidèles : qu'il prit bien garde à manquer de respects et d'égards, et à ne pas se rendre responsable personnellement de ce silence inouï du sacré collège devant les déclarations faites par ordre de nos cours ; que le sacré collège ne pouvait répondre quand il n'était pas instruit, et que la faute de l'avoir laissé dans l'ignorance ne pouvait retomber que sur lui, Jean-François Albani ; qu'il fit réflexion que toute la catholicité était unie, et qu'elle ne sacrifiait pas le saint-siège aux passions d'un parti aveugle, qui ne voyait pas la profondeur de l'abîme qui s'ouvrait devant lui ; que c'était la sagesse du ministre d'Espagne, avec qui celui de Portugal avait ordre de se concerter, qui suspendait le *plan de la cour de Lisbonne*¹ ; qu'il devait reconnaître et faire reconnaître notre modération, et profiter des lumières que Dieu lui avait données, pour décider le sacré collège à agir d'intelligence avec les cardinaux chargés des ordres des couronnes.

« Ce discours fut énoncé de manière que plusieurs des assistants pussent l'entendre. Le cardinal Jean-François Albani prit la peine, bientôt après, de le défigurer ; mais, dès le lendemain, il me fit parler, et ne cesse pas de me faire dire qu'il pense

On n'a jamais su quel était ce *plan*. La notification n'était pas autre chose que les injures des guerriers d'Homère, moins les beaux vers de ce grand génie de la Grèce.

comme nous ; que déjà, pour ne pas se rendre suspect aux *zelanti*, il n'a pas depuis longtemps de liaisons avec nous ; que ce n'est que de cette manière qu'il peut parvenir à réunir les esprits, et que je dois avoir en lui une confiance entière.

« Ce dernier article n'est pas possible ; mais comme le cardinal doyen a le projet (s'il ne peut pas faire un pape à sa mode et à sa dévotion) de se rendre utile à notre crédit, je me contente de démasquer ses batteries et de m'y opposer, sans vouloir me brouiller avec lui, parce que cette brouillerie ne ferait que rendre le conclave plus orageux et plus difficile. Les cardinaux Albani, oncle et neveu, ne sauraient être parfaitement de bonne foi ; il faut en tirer le meilleur parti qu'il se pourra.

« La seconde tentative du parti des jésuites ayant été rendue inutile par le billet que j'écrivis samedi dernier et par la lettre du ministre portugais, il y a à espérer qu'on n'en essayera pas d'autres jusqu'à l'arrivée du cardinal Migazzi, en qui les partisans des jésuites, les mécontents et les intrigants du conclave mettent toutes leurs espérances.

« Non-seulement le sacré collège est rempli d'ambitieux qui ne regardent dans l'élection du pape que leurs propres intérêts, mais de plus il y a une foule d'avocats, de gens de loi et d'ecclésiastiques passionnés pour les jésuites, qui soufflent le feu dans l'intérieur, et font entrer ici toutes les idées de vengeance et de désespoir des jésuites de Rome,

avec qui ils sont dans une relation intime et particulière.

«Après m'être concerté avec le ministre d'Espagne, j'avertis, samedi dernier, MM. les cardinaux Orsini et de Luynes que si, contre toute apparence, par la défection de quelques-uns de nos amis, le parti opposé parvenait à faire élire un pape sans avoir concerté l'élection avec nous, aussitôt qu'au scrutin le pape serait déclaré par le nombre de voix, nous sortirions de nos places tous les trois, et nous déclarerions publiquement dans *la chapelle*, au cardinal doyen et à tous nos voisins, que, pour ne pas causer de scandale, nous *irions avec le sacré collège baiser les pieds et les mains du nouvel élu, soit dans la chapelle du conclave, soit à l'église de Saint-Pierre; mais qu'après avoir rempli cette première fonction comme cardinaux, nous nous abstiendrions d'aller à l'audience du pape comme ministres, et aux chapelles et congrégations comme cardinaux, jusqu'à ce que nous eussions reçu les ordres de nos cours.*

« Cette détermination, comme je crois l'avoir déjà observé dans une dépêche précédente ¹, laisse à nos maîtres la liberté de prendre le parti qui leur conviendra, et de mettre les conditions avantageuses à leur service dans la reconnaissance du nouveau pontife. Cet arrangement a été confié, sous le plus grand secret, aux cardinaux de Luynes

¹ Voyez plus haut, page 44.

et Orsini, qui ont promis de le garder inviolablement.

« Ainsi, de quelque manière que puisse tourner l'élection, le roi et ses ministres y joueront le rôle de dignité qui convient, sans avoir usé d'aucune violence *par la voie des exclusions formelles, qui sont trop odieuses, et qui ne doivent être employées que contre de mauvais sujets déclarés tels, ou contre les ennemis trop dangereux* ¹.

¹ Nous allons considérer actuellement ce qui pouvait arriver si Bernis, dans une telle situation, se levant le premier, eût fait signe à Orsini et à M. de Luynes d'imiter ce que le cardinal ambassadeur allait faire.

D'abord Orsini pouvait ne pas le suivre, et dire : « Mais ceci amène la guerre. On marchera peut-être contre le pape, et Naples, voisine de Rome, aura les contre-coups de cette attaque, et sera condamnée à nourrir les armées et à les recevoir en quartier d'hiver. Partant, de ma propre autorité de cardinal napolitain, je résiste à cette entreprise folle. »

Et le cardinal de Luynes, à qui les instructions françaises étaient adressées comme à Bernis, pouvait dire à son inconsideré collègue : « Tant d'audace n'est pas dans mes instructions. Précédemment vous avez écrit ainsi, et M. de Choiseul a répondu pour blâmer ce genre de conduite. Vous n'étiez pas à Paris quand j'en suis parti : j'ai, moi, des instructions à part. S'il me paraît, après que je vous aurai abandonné la direction des affaires, que vous compromettiez le roi, je déclarerai que je vous laisse seul dans de telles déterminations. Persistez, si vous voulez ; mais le second cardinal français, qui est d'ailleurs le premier par l'ancienneté, suit l'impulsion du sacré collège, et reconnaît le pontife qu'il a choisi. »

Supposons même que de Luynes ne parle pas ainsi, et

« Jusqu'ici nous avons su résister à la tempête : peut-être finirons-nous par la conjurer, et par rétablir le calme et la sévérité. Ma santé a pu, jusqu'à présent, résister aux fatigues de toute espèce : il n'y a que mes yeux qui souffrent, à force d'écritures et de lectures forcées. Le roi peut compter sur mon zèle, sur ma prudence et sur mon courage ; et vous, sur le fidèle attachement avec lequel, etc.

« *P. S.* Le doyen du sacré collège vient, dans ce moment, de m'assurer que, ayant parlé à la plus grande partie du sacré collège des déclarations faites, au nom de nos cours et de celui de la cour de Portugal, sur la maxime d'attendre les cardinaux étrangers et de concerter l'élection avec les cardinaux ministres, tous lui ont paru décidés à l'un et à l'autre parti ; et que si lui doyen ne répondait pas par écrit, c'est que les bulles défendent d'écrire au dehors sur l'affaire de l'élection, et que cela paraîtrait à plusieurs cardinaux contraire aux serments qu'ils ont prononcés.

qu'Orsini n'ait pas la crainte d'attirer sur son pays le fléau de la guerre, dites, cardinal de Bernis, votre roi vous a-t-il ordonné de telles résistances ? La France est-elle prête à les accepter ? M. de Vergennes en prend-il la responsabilité ? Il est votre chef, et vous les a-t-il commandées ? Vous avez jeté des agitations funestes là où il n'y avait que des passions du moment. Retirez-vous, vous n'êtes plus ambassadeur ; et, pour donner satisfaction au sacré collège, nous lui demanderons même si vous êtes encore pour lui un cardinal, membre de ce sénat auguste, dont la volonté est irrévocable quand elle est constatée par le vœu d'une respectable majorité.

« Le cardinal doyen m'a ajouté de plus que, pour ce qui regardait ses sentiments particuliers sur ces deux points, il me priait de vous dire qu'il ne donnerait jamais sa voix à un sujet proposé pour la papauté, qui ne serait pas agréable aux couronnes.

« Au reste, les *chefs d'ordre*¹ vont prendre des mesures sérieuses pour arrêter le cours des satires indécentes qui se renouvellent chaque jour, et qui n'offensent pas moins la dignité du sacré collège que la représentation des ministres des couronnes. Le cardinal Visconti arriva hier à Rome; les cardinaux Sersale, Colonna et Castelli doivent entrer au conclave samedi, et l'on a nouvelle que le cardinal Migazzi était arrivé le 10 de ce mois à Modène. »

En date du même jour, 16 novembre, Bernis écrit une autre lettre à Vergennes. Le cardinal venait de recevoir une dépêche de Versailles, et il croit devoir répondre sur-le-champ. L'activité de Bernis faisait beaucoup de plaisir à la cour.

« J'ai reçu, Monsieur, la dépêche dont vous m'avez honoré le 31 octobre, n° 47.

« Je suis touché de l'approbation que Sa Majesté a bien voulu donner à mon début dans le conclave : il est certain que, sans la fermeté que

¹ Le cardinal évêque, le cardinal prêtre, le cardinal diacre, qui gouvernent les affaires tour à tour. Voyez plus bas page 95, note 2.

j'ai opposée au *fanatisme* et aux *ruses*, on nous donnait un pape qui aurait troublé indubitablement le repos de l'Église et des États catholiques. Vous verrez, dans la dépêche particulière du conclave, qu'il a fallu continuellement livrer des batailles, et rassurer notre parti par des démarches courageuses, pour éviter les *coups fourrés* et une élection brusquée.

« Les cardinaux Albani n'ont pas cessé de nous donner de belles espérances; mais leur conduite n'a rien moins que répondu au rôle honorable et utile de conciliateur que le ministre d'Espagne et moi leur avions offert, et qu'ils avaient accepté. Ils ont au contraire toujours caressé le parti des *zelanti*, et surtout le cardinal Jean-Baptiste Rezzonico, qui est le secrétaire direct du cardinal camerlingue, son frère. On prétend que le cardinal Jean-Baptiste, à qui M. le marquis d'Aubeterre avait, dit-on, promis, sous le pontificat de Clément XIII, son oncle, de le faire nommer protecteur des églises de France, a abandonné le parti des couronnes, depuis qu'il a perdu toute espérance à cet égard.

« Les Albani, voyant que le parti des *zelanti* n'était guidé que par son enthousiasme, n'ont osé, ni s'y opposer, ni s'en déclarer les chefs; ils se sont rapprochés d'eux, et n'ont tenu à nous que par des compliments, dans l'espérance qu'ils auraient du crédit auprès du nouveau pontife, si les *zélés* réussissaient.

« Si ce parti se perdait par sa propre imprudence, on aurait recours à eux (Albani) pour faire le pape; et alors ils pourraient nous forcer à accepter le cardinal Fantuzzi, préfet de l'Université, et dont l'*inflexibilité* dans les maximes de ce tribunal ¹ avait mérité l'opposition de nos cours au dernier conclave.

« Voilà quelle est la forme du système des cardinaux Albani; ils commencent à sentir que leur calcul peut n'être pas juste, parce qu'ils me font des agaceries continuelles, depuis le billet que j'écrivis samedi matin au cardinal Jean-François (dont vous verrez la copie), et depuis la conversation vive que j'eus avec lui en présence de plusieurs cardinaux.

« Le cardinal Buffalini, ancien ami de M. le cardinal de Luynes, s'est expliqué, depuis cette dernière époque, vis-à-vis de cette Éminence avec tant d'ingénuité apparente et tant de bon sens, que j'ai promis de sonder ses dispositions. Ce serait un homme propre à réveiller les esprits, s'il agissait de bonne foi. Le cardinal Borghèse ², qui m'avait fui jusqu'ici, commence de son côté à me rechercher, ainsi que le cardinal Boschi, qui est homme

¹ Il y a près de l'*Université romaine* un collège théologique, composé des plus savants religieux des ordres réguliers qui ont leur général à Rome. Ils ne sont inflexibles que sur le dogme.

² Scipion Borghèse, des princes de Sulmone, mort à Rome en 1782. Voyez tome VII, page 363.

d'esprit et de mérite. Le cardinal Giraud ¹, qui est son ami, désirerait bien qu'il parvînt à la papauté : c'est un des sujets du parti des Rezzonico qui pourrait en tout le mieux convenir ; il est de mes amis, et le ministre d'Espagne en a assez bonne opinion. La *réverbération* des Rezzonico, dont il est une des créatures, est ce qui le rend suspect.

« Tous ces indices annoncent que notre fermeté produit, insensiblement, quelque effet sur des gens si enflés d'exercer la souveraineté du siège vacant, qu'ils sont, comme des gens de fortune, infatués de leur grandeur passagère.

« Une des ruses ² de ce conclave a été d'affecter de répandre partout que c'était un grand malheur, à la vérité, d'avoir supprimé les jésuites ; mais qu'enfin Dieu l'a voulu, et qu'il serait insensé de songer à les rétablir. Les *zelanti*, en répandant ces bruits, voulaient nous faire croire qu'il devait nous être indifférent qu'un sujet eût été partisan de la société éteinte, parce que nul pape ne serait assez téméraire pour oser vouloir rétablir les jésuites, sous quelque forme que ce pût être. Nous n'avons pas donné dans le piège, dont j'ai averti de bonne heure le cardinal de Luynes, que tout le monde aime ici et respecte.

« Un courrier extraordinaire du Portugal apporta,

¹ Voyez tome VII, page 372.

² On sait à quel point il faut détester ces expressions, qui manquent de gravité, et de respect pour la robe de pourpre qu'on porte soi-même.

il y a quelques jours, des instructions très-fortes relativement au conclave, avec ordre de suivre en tout les conseils du ministre d'Espagne ¹. En conséquence, samedi dernier, le ministre de Portugal écrivit, au doyen du sacré collège, un billet par lequel il déclarait au conclave l'*union* de la cour de Lisbonne au système de celle de Madrid par rapport à l'élection du pape; qu'il approuvait toutes les démarches que nous avons faites jusqu'ici, en finissant par de très-grandes menaces, au cas que le sacré collège n'attendît pas l'arrivée des cardinaux étrangers, et ne procédât pas, de concert avec les cardinaux ministres des couronnes, à l'élection du souverain pontife.

« Jusqu'ici le cardinal doyen ne s'est jamais expliqué catégoriquement, de la part du sacré collège, sur les deux points d'attendre et de concer-

¹ Pombal, quoi qu'on en dise, était à bout de voie. Que signifient des *instructions très-fortes*, pour finir par dire : « Mais ne vous écartez en rien de ce que prescrira le ministre d'Espagne. Si ce ministre n'est plus impérieux comme en 1769; si, espérant le plus haut emploi dans son pays, ce ministre *corrigé* ne veut pas finir, comme Pombal, au milieu des sifflets et de la haine publique; si Floride Blanche enfin conduit les affaires avec plus de calme, et d'accord avec Bernis, qui n'est pas si méchant qu'il l'écrit, alors ce que le Portugal exige par ses *instructions très-fortes* devient vain et stérile; le Portugal et l'Espagne ne font qu'un comme sous Philippe II, et il n'est pas nécessaire, pour dire tout cela, d'envoyer un courrier extraordinaire à Rome.

ter¹. Il s'est contenté de dire que c'était son sentiment particulier; et c'est pour cela que l'autre jour je lui fis sentir combien il s'exposait de n'avoir pas communiqué au sacré collège nos déclarations, et combien nos cours pourraient être offensées qu'on ne daignât pas répondre formellement à des écrits si raisonnables, et adressés au conclave au nom des couronnes².

¹ *Attendre* est un fait physique, et Jean-François Albani a dit que son sentiment était d'attendre (page 81). *Concorter* est une situation morale indéfinie. Sans tant de paroles, tous les jours, plus ou moins, on se *concerte* ou l'on cherche à se *concorter* sans y parvenir. Le conclave se compose de cardinaux électeurs; chacun d'eux a sa voix, rien que sa voix. Dans tous les sens, des voix se réunissent ou combattent; elles s'augmentent, elles diminuent, elles résistent, si elles ne s'entendent pas. Par ce mot de *concert*, placé ainsi avec un cortège odieux de menaces portugaises, françaises, espagnoles, napolitaines et parmesanes, on amenait un chaos de dissidences, de différends, de malhonnêtetés; enfin, *Concertez-vous avec nous*, cela voulait dire *cédez*, ou nous vous ferons tout le mal que nous pourrions vous faire. Mais est-ce là négocier?

² Bernis prend ici à partie le cardinal doyen; mais l'expérience de notre cardinal français a besoin encore de s'éclairer.

Je sais bien qu'on doit en général écrire au doyen, et lui notifier ce qu'on veut faire connaître au sacré collège; mais ce même doyen, s'il n'est pas chef de parti, si les Rezzonico, par exemple, Castelli avant de sortir, Boschi, Pozzobonelli, forment une majorité qui s'entend provisoirement, alors Jean-François Albani n'a pas tant à s'embarrasser de ce qu'on lui signifie; il sait que la majorité ne voudra pas entendre avec faveur

« Vous voyez, Monsieur, qu'il ne m'en a rien coûté pour accepter les offres de la cour de Lisbonne, puisqu'elle était déjà d'accord avec celle d'Espagne ¹. M. le comte de Floride Blanche s'est chargé de dire de ma part, au commandeur

cette signification. A la rigueur, les couronnes peuvent fatiguer le cardinal doyen; à la rigueur aussi, le cardinal doyen peut éviter de susciter des embarras, d'autant que les notificateurs n'ont pas oublié de dire, à qui aura voulu l'entendre, ce que contiendra la plainte au doyen, la plainte qui n'est pas même encore cachetée. Résumons-nous. L'injonction faite d'attendre devenait tous les jours plus inconvenante; encore une fois, on attendait depuis le 5 octobre (à la date de cette discussion il y avait quarante-deux jours d'attente); l'injonction d'un *concert* était une querelle de mots: *concert* ne signifiait plus *concert*; il signifiait, pour le parti des *zelanti*, *fuite*, *abné-gation de son vote*, *complaisance*, *silence*. Il était la plus vive injure qu'une fraction des cardinaux pût adresser à leurs collègues dans une assemblée où tous avaient des droits égaux.

¹ La même cour de Lisbonne avait ou se croyait une bien autre force quand, seule, en 1759 (*voy.* tome VII, page 176), elle chassait les jésuites de son royaume, sauf à prendre des mesures pour contraindre Madrid à en faire autant dans ses États en 1767. Mais ici il n'y avait pas tant à remercier Pombal: il ne faisait plus le mal alors que par l'habitude d'en faire, et pour le compte des autres.

Quant aux menaces qui accompagnaient le *billet*, le sacré collège ne risquait absolument que de perdre la présence du commandeur. La menace devenait ridicule, si Floride Blanche, à qui le commandeur était soumis pieds et poings liés, venait à lui ordonner de rester; car un instrument de désordre dans ce cas étant de moins, le parti des couronnes demeurait affaibli, et le *concert* devenait bien plus difficile à obtenir.

d'Almada, combien le roi était aise de voir Sa Majesté Très-Fidèle entrer dans nos vues.

« J'ai toujours été lié avec M. le comte de Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne. C'est un homme instruit, décent, honnête dans ses procédés et poli dans ses paroles, mais fin, et malheureusement ami du cardinal Migazzi, dont l'arrivée au conclave a été le dernier effort du parti des jésuites. Il est attendu ici comme le Rédempteur par le même parti; et j'avoue qu'il est fort à craindre que sa présence et son esprit remuant ne donnent du courage au parti des *zélés*, ou ne contribue à la division des esprits ou à la confusion des idées. La cour de Vienne aurait dû, si elle voulait entrer sérieusement dans nos vues, s'opposer avec fermeté au départ d'un cardinal qui ne peut que lui donner du chagrin, et dans lequel elle n'a que peu ou point de confiance. Je le veillerai de près; et puisqu'il n'est nullement chargé du secret de sa cour, il ne me trompera sûrement pas.

« J'ai déjà fait dire au comte Herzan que s'il ne retenait pas le cardinal Migazzi, son ancien ami, on ne manquerait pas de s'en prendre à lui, et qu'il perdrait l'occasion de mériter l'approbation de nos cours.

« Depuis que le Portugal s'est uni avec nous pour l'affaire de l'élection, on peut dire que l'Europe catholique lutte aujourd'hui contre vingt-deux cardinaux choisis autrefois par les jésuites, assez exemplaires dans les mœurs, mais d'un mé-

rite très-commun et d'un entêtement extraordinaire.

« Cependant, sans l'arrivée du cardinal Migazzi, qui peut déranger nos mesures, je ne désespérais pas de procurer à l'Église, dans tout le mois de décembre, un pape qui pût donner aux couronnes l'espérance d'un règne judicieux et pacifique. »

Je m'abstiens à présent de relever beaucoup de passages au moins singuliers. Ces vingt-deux cardinaux qui luttent contre l'Europe catholique, c'est là cependant le triomphe de cette organisation sublime qui permet à vingt-deux hommes, d'un caractère honorable, de résister à des tourments qui n'ont pour cause qu'une vanité blessée, un ancien sédiment d'âcreté chez un ministre qui cherche à devenir meilleur, et qui n'y est pas encore parvenu ; une organisation qui permet de braver les derniers rugissements d'un Pombal appelant le premier venu au carnage, quand il ne peut plus lui-même dévorer ses ennemis. Heureusement, plus tard Bernis abjurera ce ton et cette inimitié qui lui donnent de si mauvais conseils ; Floride Blanche achèvera sa guérison, et Pombal expiera, dans une prison, une partie des maux dont il a accablé son pays.

Dans aucun des conclaves que j'ai décrits, je n'ai trouvé à ma disposition autant de faits inédits, autant de clefs mystérieuses qui ouvrent, pour ainsi dire, les événements de toutes sortes, qui expliquent, qui apportent, comme par miracle, devant le lec-

teur qu'il faut instruire, autant de secrets d'État, autant de révélations inattendues, et qui fassent comme tomber, mais sans fracas, les murs d'enceinte des galeries du Vatican, pour exposer, aux yeux de Rome et de l'univers catholique, le conclave fidèlement représenté dans ses détours les plus obscurs.

Bernis a été l'historien partial et passionné, il est vrai, de toutes ces informations; je l'ai quelquefois interrompu, et j'ai pris la liberté de le reprendre, quoique je l'aime, mais précisément parce que je l'aime. A présent laissons ce ministre parler, puisque nous ne savons pas encore tout ce que le conclave de 1774-1775 a présenté de phases importantes, et dignes de figurer dans une histoire des souverains pontifes.

Nous sommes arrivés à une époque de *siège vacant*; je devais à ceux qui parcourent avec intérêt mon ouvrage, je leur devais quelque chose qui énonçât clairement ce que sont, ce que font, ce que veulent les cardinaux, quand ils gouvernent eux-mêmes la barque de saint Pierre.

Je donnerai maintenant la dépêche du 23 novembre, parce que Bernis y discute les points principaux des instructions du roi de France. Nous allons voir ici en présence Vergennes qui prend les ordres du roi, et Bernis qui les commente.

« J'ai reçu, Monsieur, la dépêche n° 48, dont vous m'avez honoré le 7 de ce mois.

« Il y a trois points dans les ordres et dans les

instructions que le roi a jugé à propos de me donner, et qui doivent régler constamment ma conduite au conclave.

« Le premier consiste dans l'union intime avec la cour d'Espagne. Le roi ayant écrit de sa propre main au roi, son oncle, que, ne désirant de son côté qu'un bon pape, il se conformerait cependant aux sentiments de S. M. Catholique, et au système qu'elle adopterait par rapport à l'élection du souverain pontife ; ce doit être par conséquent le système de la cour de Madrid qui règle le nôtre dans cette affaire, plus indifférente dans le fond à la France qu'elle ne l'est à l'Espagne, par des circonstances personnelles au roi catholique et au roi de Naples son fils. Ainsi j'ai dû non-seulement ne pas m'écarter des instructions que j'ai reçues, et qui m'ont été suggérées de Madrid, mais encore ne pas montrer des sentiments plus tièdes que ceux du ministre d'Espagne, puisque Sa Majesté a résolu de se conformer entièrement au système du roi catholique par rapport à l'élection du pape.

« Le second point des instructions communes entre le ministre espagnol et moi, consiste à obtenir du sacré collège la promesse d'attendre l'arrivée des cardinaux étrangers ¹ avant de procéder

¹ Ceci, à cette date, devient une insulte. Il s'était écoulé vingt-six jours en octobre et vingt-trois en novembre, en tout quarante-neuf jours, depuis que le conclave était ouvert ; et chaque matin on montait en vain à la croix de Saint-Pierre, pour voir si les cardinaux étrangers arrivaient.

à l'élection, et, lorsqu'ils seront arrivés, de *concerter*¹, avec les cardinaux ministres des couronnes, cette même élection. La fermentation qui régnait dans les esprits, à l'entrée du conclave, nous a forcés à faire une déclaration tranchante par écrit (renouvelée récemment par un billet adressé au doyen du sacré collège), pour éviter une élection précipitée, que la timidité de quelques cardinaux qui forment notre exclusion nous faisait craindre avec raison. J'ai enfin obtenu qu'on attendrait l'arrivée du cardinal de Solis; mais le parti des *zélés* tient encore ferme à ne vouloir pas concerter l'élection avec les cardinaux chargés des ordres de nos cours. Il est inutile d'espérer que la raison et les insinuations puissent vaincre l'obstination de ce parti : la nécessité seule le réduira à se concerter, quand il verra que notre exclusion est insurmontable, quand il aura épuisé vainement toutes les ruses italiennes pour détacher de notre parti quelques cardinaux trop faciles à séduire. Les princes catholiques ont toujours pris et ont droit de prendre part aux élections des papes : il était même autrefois dans l'usage de les confirmer. Ainsi il est important de leur conserver un privilège d'où dépend sûrement la tranquillité de leurs États et celle de l'Église universelle.

« En tenant ferme dans le conclave, la question

¹ J'ai répondu à ce qui concerne cette nécessité de se concerter.

sera décidée pour jamais. Il serait bien téméraire à une vingtaine de fanatiques de résister à la France, à l'Espagne, à la cour de Vienne et au Portugal ¹ réunis, pour obtenir du sacré collège un pape à son choix, qui puisse faire espérer un pontificat sage et tranquille.

« Le troisième point, très-important dans les instructions de la France et de l'Espagne, est d'écarter de la papauté les jésuites qui en avaient été exclus au dernier conclave, dont l'exclusion n'a pas dû être levée, parce qu'ils ont persisté constamment dans les mêmes maximes; et d'éviter pareillement que le choix du sacré collège tombe sur quelques autres sujets qui ont donné des preuves de leur fanatisme pour les jésuites, et d'un attachement fort aux maximes ultramontaines.

« Le dernier article est le plus difficile à remplir, quoiqu'il soit le plus important; et ce n'est que par une constante fermeté qu'on peut y parvenir, car on n'obtient rien ici que par la crainte. L'attention perpétuelle que nous aurons d'empêcher la défection ou la désertion de quelques cardinaux attachés au parti des couronnes, est indispensable; mais malheureusement on donne sa voix au scrutin dans un billet cacheté, et il n'est pas aisé de s'assurer contre les trahisons ².

¹ Mais c'est précisément là ce qu'il y a de grand, d'imposant et de rassurant dans le saint-siège, et, pendant la vacance, dans le sacré collège!

² On ne trahit pas ceux à qui on donne de sa propre volonté.

« Si, malgré le poids du parti des couronnes, le fanatisme l'emportait, et que les *zelanti* parvinssent à faire une élection non concertée, j'ai eu l'honneur de vous instruire de la résolution ferme et en même temps modérée que le ministre d'Espagne et moi avons déterminé de suivre pour sauver également la dignité de nos cours, et leur laisser la liberté de prendre, dans cette circonstance, le parti qu'elles jugeront leur convenir davantage.

« Le fanatisme de nos adversaires s'est démontré non-seulement par les inventions et les suppositions les plus absurdes répandues avec fureur dans tous les coins de l'Europe, mais par des satires infâmes renouvelées chaque jour, et par une comédie en trois actes, intitulée *le Conclave*¹, où l'élection du vicaire de Jésus-Christ est tournée en ridicule, et où dix-huit cardinaux, ainsi que les ministres des cours, sont cruellement offensés. Pendant les trois jours que j'ai eu l'honneur d'être à la tête des *chefs d'ordre*, j'ai fait brûler² toutes

¹ Le cardinal de Bernis a ici pleinement raison : cette pièce est une des plus abominables calomnies qui aient pu sortir de la presse. L'auteur de ce drame ignoble était un Florentin, nommé Gaëtan Sertor.

² On sait que chaque cardinal à son tour est *chef d'ordre* ; il y en a un pris parmi les cardinaux évêques suburbicaires, un pris parmi les cardinaux prêtres, l'autre pris parmi les cardinaux diacres. Ces trois élus gouvernent les affaires pendant trois jours. Bernis ordonna cet acte de justice et de courage, quand vint son tour de cardinal prêtre pour être un des trois membres du gouvernement.

ces infamies en place publique par la main du bourreau, et arrêter quelques écrivains et copistes soupçonnés d'avoir eu part à ces scandaleuses calomnies. Nous avons prévenu, par cette sévérité, des plaintes sérieuses que les ministres étrangers étaient résolus de porter au sacré collège. Ce coup d'autorité paraît en avoir imposé; mais les exécuteurs des ordres du sacré collège sont trop liés avec les protecteurs de ces mêmes désordres, pour qu'ils veuillent y apporter le remède qui serait nécessaire ¹.

« C'est dans cette situation où se trouvent les affaires du conclave, qu'est arrivé à Rome M. le cardinal Migazzi; nous le posséderons ce soir. Il m'a fait témoigner une grande impatience de se concerter avec moi, et m'a fait parvenir des témoignages flatteurs d'estime et de bienveillance de la part de l'impératrice reine ². Mais ce qui ne diminue pas les embarras du conclave, c'est que ledit car-

¹ J'ai toujours entendu couvrir d'éloges cet acte de *souveraineté* que l'on dut à Bernis, et qui fut utile aux deux partis; car si on n'avait pas pu châtier ces libellistes, le parti offensé aurait récriminé, et toutes relations de convenances, de respect pour les lois, auraient disparu de part et d'autre.

² Cette impératrice a été la princesse la plus généreuse qui ait existé dans nos temps modernes. Cette princesse, le dernier reste du sang complet et sans mélange des Habsbourg, rassemblait en elle tout ce que cette race illustre avait réuni de vertus, de nobles penchants et de qualités de souverains.

dinal Migazzi, qui ne devait pas être dépositaire du secret de la cour de Vienne, le partage aujourd'hui avec le prince Corsini, nommé ambassadeur extraordinaire de la cour impériale durant la vacance du siège. Malgré ce qui nous avait été promis formellement, ainsi qu'à l'Espagne, le prince Corsini a communiqué, au ministre d'Espagne et à moi, que ses instructions lui ordonnent, en substance, d'être uni avec les ministres des cours de la maison de Bourbon, de travailler à l'élection d'un bon pape, sans prédilection pour personne; mais d'écarter ceux qui seraient fanatiques en faveur des jésuites, ou attachés aux maximes de l'immunité ecclésiastique.

« L'auditeur de rote m'a déclaré qu'il n'était pas chargé du secret, quoiqu'il eût été d'abord décidé qu'il devait l'être; et qu'on avait cru à Vienne que ce serait faire tort à la représentation de l'ambassadeur impérial et à la dignité du cardinal Migazzi, que de ne leur pas confier le secret de leurs maîtres. Ce changement a rempli de confiance le parti des jésuites (avec lesquels le cardinal Migazzi s'est ouvertement déclaré depuis quelques années).

« Une lettre de Vienne, dont j'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait, explique assez naturellement ce changement de résolution de la cour impériale. Au reste, si le cardinal Migazzi suit fidèlement ses instructions, le parti des couronnes y gagnera beaucoup; s'il s'en écarte, il s'exposera

aux plaintes sérieuses de nos cours. Je lui crois trop d'esprit et d'adresse pour en courir le risque ouvertement, et je ne manquerai pas, avec toute l'honnêteté possible, de lui faire envisager l'avantage du premier parti et les risques du second. Je crois que c'est la seule manière de le retenir dans de justes bornes. Il est fâcheux de traiter avec des ministres dont on a de justes raisons de soupçonner les intentions, et à qui on doit croire des maximes opposées aux nôtres.

« Je ferai de mon mieux pour répondre à la confiance du roi et à vos instructions, et au désir de l'Espagne. »

La situation de Bernis est très-délicate; mais quoiqu'il ait reçu de l'impératrice des présents qu'il n'a pu refuser, il fera son devoir, et il cherchera à ramener Migazzi à ses instructions primitives, sans lui permettre de suivre des affinités particulières qui contrarient ces mêmes instructions. Dans la dépêche suivante du 30 novembre, nous verrons quel a été le premier résultat de ce combat que Migazzi se livre à lui-même.

Bernis écrit à Vergennes :

« Il ne paraît pas, Monsieur, que l'entrée de M. le cardinal Migazzi au conclave ait produit de changement sensible. Cette Éminence, jusqu'ici, se conduit bien avec nous; et j'ai assuré que je ne prendrais ni jalousie ni inquiétude de ses liaisons avec le parti contraire, dès qu'il ne ferait aucune démarche essentielle, ni n'accepterait aucune négo-

ciation, sans m'en faire part. Je lui ai promis la même fidélité de mon côté.

« J'ai vu par les lettres de M. l'abbé Georgel, chargé des affaires du roi à Vienne, que le cardinal Migazzi est étroitement lié par ses instructions : aussi il ne veut pas se donner l'air, dans le conclave, de ministre ni de négociateur, mais d'un cardinal bien intentionné, qui est venu pour seconder les pieuses intentions de sa cour et celles de France et d'Espagne, et pour aider le sacré collège à élire un digne successeur de Clément XIV.

« Les négociations à Vienne, Monsieur, ont parfaitement réussi ; et il me semble que le cardinal Migazzi est tellement subordonné aux instructions que le roi et Sa Majesté Catholique ont données à leurs ministres, lesquelles ont été communiquées à Leurs Majestés Impériales et adoptées par elles, qu'il ne lui est pas possible de s'en écarter sans s'exposer visiblement à déplaire à ses maîtres. Je le crois trop habile pour courir ce danger, trop prudent et trop éclairé pour hasarder d'en imposer au ministre d'Espagne et à moi.

« Quoique la cour de Vienne ne recommande aucun sujet en particulier pour la papauté, il est pourtant assez visible qu'elle désirerait que le sacré collège donnât la préférence au cardinal Visconti, qui vient de remplir la nonciature de Vienne avec sagesse. C'est un excellent ecclésiastique, qui, sans avoir des talents supérieurs, est capable de se conduire avec prudence et honnêteté. Il avait été assez lié avec les

jésuites avant leur suppression ; il paraît qu'il s'est soumis de bonne foi au bref qui les a supprimés, et qu'il a travaillé avec zèle et efficacité pour le faire exécuter en Allemagne. Le ministre d'Espagne ne serait pas éloigné de seconder les intentions secrètes de la cour de Vienne en faveur du cardinal Visconti, parce que cette Éminence réunit, au mérite de l'honnête homme et du bon ecclésiastique, l'avantage d'une grande naissance, celui d'un caractère de modération qui est, je crois, la principale qualité d'un pape : mais, en procurant l'avantage à l'impératrice-reine de porter sur la chaire de Saint-Pierre un Milanais, il faudrait que les ministres de cette princesse nous laissassent les maîtres de conserver, dans les premières places, les sujets que les cours de la maison de Bourbon y avaient placés sous l'autre pontificat.

« De cette manière, l'influence de nos cours serait en proportion avec celle que la cour de Vienne aurait eue par notre moyen dans le conclave ; car on ne saurait se dissimuler que le cardinal Visconti, malgré son mérite, ne pourra jamais réussir que par notre influence, et que nous aurons bien de la peine à déterminer le parti opposé à celui des couronnes à lui accorder ses suffrages.

« Vous verrez, Monsieur, par le journal du conclave, la situation où sont les choses aujourd'hui : elle est bien meilleure que par le passé. Les déclarations pleines de fermeté que nous avons faites dans les commencements, et la force de no-

tre *exclusive*, qui acquerra encore la voix du cardinal de Solis dans huit jours au plus tard ¹, ont enfin produit leur effet. Nos adversaires sont plus modestes. La violence avec laquelle on a sévi contre les libelles et les satires, quand j'étais, il y a dix jours, à la tête de la congrégation des *chefs d'ordre*, en a imposé. Mais l'obstination du parti des jésuites subsiste encore : on ne pourra la vaincre qu'avec le temps. Au moins nous sommes témoins aujourd'hui que le pape ne se fera pas sans nous, et que nous obtiendrons presque tous les points qu'on n'a jamais voulu nous accorder de bonne grâce. Un autre avantage bien plus grand que nous recueillerons de notre conduite, c'est d'avoir trouvé le moyen d'écarter, sans violence et sans éclat, les sujets dont le gouvernement aurait pu être à craindre : on peut déjà conjecturer que le conclave, qui a commencé avec des orages, finira avec tranquillité et avec la décence convenable. La fermeté opposée au fanatisme², et l'égalité de conduite opposée à l'intrigue, ont préparé les bons effets dont nous commençons à nous apercevoir.

« Le zèle de M. le cardinal de Luynes aidera beaucoup au succès.

¹ S'il arrive dans huit jours, c'est-à-dire le 8 décembre, il aura mis soixante-quatre jours à venir au conclave.

² Nous laissons aller la plume du cardinal. On sait ce que nous pensons de ces expressions exagérées, et hors des convenances sévères du lieu où il écrit.

« On ne peut rien ajouter aux sentiments, etc. »

P. S. de la dépêche du 30 novembre 1774 :

« Je reçois, Monsieur, en fermant mes lettres, la dépêche n° 49, dont vous m'avez honoré le 15 du mois.

« L'approbation que le roi a daigné donner à ma conduite me console des horreurs qu'on mande à M. le cardinal de Luynes être répandues contre moi à la cour et dans Paris. Je n'ai pas cessé d'être en butte à cette persécution, depuis l'époque de mon ministère à Rome. Je ne me suis défendu contre les calomnies, les manœuvres, les noirceurs, que par mes services, et par la constance de mon zèle à seconder les intérêts de la cour, et à resserrer ses liens avec celle d'Espagne. Je n'opposerais jamais d'autre bouclier aux traits des ennemis que la jalousie et les circonstances délicates où je me trouve encore m'ont suscités, depuis que j'ai été chargé des affaires relatives aux jésuites.

« Je demanderai au futur pape une diminution convenable sur les frais de l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à l'archevêché d'Aix. »

Le 7 décembre de la même année, M. de Bernis écrit à M. de Vergennes :

« Le cardinal Jean-François Albani, Monsieur, et le cardinal Alexandre, son oncle, m'ayant fait entendre que la médiation que nous leur avons proposée au commencement du conclave, et qu'ils avaient adoptée, disent-ils, pour ne pas refuser cet honneur, leur avait ôté leur crédit, en les rendant

odieux à la faction des Rezzonico, le ministre d'Espagne et moi avons pensé qu'il fallait substituer, en quelque manière, le cardinal Migazzi aux deux Albani, soit pour montrer de justes égards à la cour de Vienne, soit pour nous attacher plus fortement le cardinal Migazzi, qu'on croyait incliné à favoriser le parti qui nous est contraire.

« J'ai donc déclaré à cette Éminence que nous n'accepterions désormais aucunes propositions relatives à l'élection du pape futur, que par son canal : nous sommes convenus ensemble qu'après les avoir communiquées aux autres ministres impériaux, et les avoir jugées respectables, il me les rapporterait pour en informer le ministre espagnol, lequel se concerterait avec celui de Portugal, et me rendrait réponse pour en faire part à MM. les cardinaux de Luynes et Orsini, et ensuite au cardinal Migazzi lui-même.

« M. le cardinal Migazzi a accepté avec plaisir une commission qui fait jouer un rôle honorable à sa cour et à lui-même. Le cardinal Alexandre Albani m'en a fait, en public, des remerciements; et le cardinal doyen, que j'avais prévenu de cette démarche, l'a extérieurement *fort approuvée*. Quelques-uns de nos amis ont craint d'abord que le cardinal Migazzi n'acquît par ce moyen trop d'influence et de pouvoir; mais il a été aisé de leur faire apercevoir 1° que nous n'avons fait que le rendre suspect ¹ au

¹ Lorsqu'on croit devoir faire de pareilles choses, ce qui

parti contraire (lequel sur-le-champ lui a retranché quelques suffrages qu'il lui avait donnés au scrutin); que nous n'avons fait que l'attacher plus intimement, par amour-propre¹ et par intérêt, au parti des couronnes, et le rendre, en quelque manière, responsable des événements, n'ayant au fond d'autre mission que celle de nous rapporter les propositions qui nous seront faites, tandis que nous nous sommes réservé le droit de la décision.

« Il était dangereux de laisser un homme si actif sans rien faire, et de le livrer aux flatteries d'un parti dont il adopte peut-être intérieurement les opinions, quoiqu'il affecte une grande impartialité. Nous l'éclairons de près, et nous n'avons qu'à nous louer jusqu'ici de la bonne foi avec laquelle il a parlé et agi depuis son entrée au conclave. Aussitôt qu'on l'a vu lié avec nous, les Albani ont cherché à lui donner des ridicules, et à mépriser cette grande activité qui le caractérise. Le cardinal Migazzi s'est

n'est pas toujours utile, on n'écrit pas qu'on a eu recours à un tel moyen.

1 Dans le champ de l'amour-propre, l'homme qui en a beaucoup lui-même est souvent peu habile à manier et à exciter celui des autres. Je sais bien d'ailleurs que la plus grande joie est pour celui qui est flatté le premier; mais il y a dans l'éloge que fait l'autre quelque chose qu'il a laissé à part pour son compte; et, de plus, la gravité allemande et le bon sens germanique mordent à l'appât plus tard que la pétulance française, qui est sans cesse là, toute contente d'être dispensée de sa propre admiration.

déjà aperçu des méchancetés qu'on lui fait, et du fanatisme qui règne dans le parti des jésuites. Il est convenu avec moi qu'il ne fallait pas se presser ; qu'il fallait attendre que nos adversaires eussent perdu l'espérance de détacher assez de voix de notre parti, pour espérer de faire le pape par le nombre seul des suffrages ; que quand cet espoir leur manquera, il faudra bien, par nécessité, qu'ils entrent en négociation : actuellement, et par l'arrivée du cardinal de Solis, ils préparent un effort général en faveur des cardinaux Colonna. Dans cette vue, ils passent leur vie à se rassembler, à tenir de petits conseils, et à employer toutes les ruses imaginables pour décrier les sujets auxquels nous pouvons penser, pour découvrir ceux auxquels nos cours peuvent avoir donné l'*exclusion*, afin de nous rendre odieux. De notre côté, nous sommes tranquilles. Nous avons quelques esprits faibles qu'on pourrait gagner ; mais il est bien difficile que notre *exclusive* devienne insuffisante. Il paraît certain que le parti le plus patient gagnera la bataille¹.

« La cour de Lisbonne vient de donner encore des ordres bien forts à son ministre pour s'opposer à toute élection qui ne serait pas concertée avec les couronnes. La sagesse du comte Floride Blanche a retenu jusqu'ici le ministre de Portugal².

¹ Voilà parler raisonnablement *conclave* : c'est la vérité, sans injures, sans récriminations, sans *fanatisme*, sans *ruses* ; c'est le *bon sens*, c'est le *droit* de tous.

² Pasquin dit alors : *Le vautour s'est fait agneau*. Au total,

« Le prince Corsini et le comte Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne, négocient dans Rome avec le ministre espagnol, qui m'informe de tout. Nous ne savons pas quand nous ferons un pape, ni quel sujet, en particulier, sera élevé sur la chaire de Saint-Pierre; mais nous pouvons espérer du moins que nous aurons une part principale à son élection; que, sans employer de moyens violents, nous écarterons les sujets qui pourraient être dangereux, et que les principaux emplois se donneront à notre recommandation. Il faudrait une grande désertion de nos amis pour mettre le parti des Rezzonico en état de nous donner la loi.

« Après l'arrivée du cardinal de Solis, nous aurons pour nous vingt et une voix; et nos adversaires ne peuvent en rassembler au plus que vingt-quatre, en supposant que le cardinal de' Rossi, continuellement menacé d'apoplexie, puisse entrer au conclave¹.

« Il est vraisemblable que l'obstination des Rezzonico cessera par l'impossibilité du succès, et surtout si nous consentons que l'on donne un emploi de quelque considération au cardinal Jean-Baptiste Rezzonico, qui ne le mérite guère par sa conduite. Mais on est souvent obligé de sacrifier quelque chose à la paix.

Pasquin, qui est aujourd'hui un peu révolutionnaire, était alors jésuite.

¹ Il se composait alors de quarante-trois membres; il fallait absolument vingt-neuf voix pour que l'élection fût canonique.

« Le parti à la tête duquel nous sommes est composé de gens plus raisonnables et plus éclairés. Il m'a montré, jusqu'ici, beaucoup de confiance; mais chacun des membres de ce parti a ses vues et ses intérêts. La grande difficulté sera de les décider à concourir à l'élection d'un sujet déterminé. *L'exclusion* est toujours plus facile à établir que *l'inclusion*.

« M. le cardinal de Luynes continue à mériter l'estime et la vénération du sacré collège¹. Je suis persuadé que le compte qu'il vous rend, Monsieur, sans comprendre peut-être les mêmes détails, doit n'être pas différent de mes relations sur le fond des choses.

« Au reste, si l'on veut bien juger du fanatisme qui règne dans une partie du sacré collège, on n'a qu'à voir toutes les inventions, toutes les absurdités et toutes les méchancetés dont les gazettes étrangères sont surchargées à l'article du conclave.

¹ Je ne veux rien diminuer des louanges qu'ici Bernis accorde au cardinal de Luynes : ce dernier était vraiment homme calme, exact observateur des règles de la plus haute société, un de ces hommes simples qui ne savent pas tout l'esprit qu'ils ont. Mais puisque Bernis ne le dira pas, je dirai ici que le parti des Rezzonico offrait au moins huit ou dix cardinaux du même caractère, bons, amicaux, pieux, demandant la paix, attendant la fin des dissidences, et cependant fermes dans un parti qu'ils croyaient et qui était véritablement raisonnable et conforme aux intérêts de Rome; intérêts qui, en définitive, sont ceux de toute la catholicité.

« *P. S.* J'étais convenu, de concert avec le ministre d'Espagne, la première fois que j'ai parlé sérieusement de l'affaire de l'élection du pape au cardinal Migazzi, qu'on s'occuperait uniquement de cet objet principal, et qu'il ne serait question de l'accessoire, c'est-à-dire, des premiers emplois, que lorsque l'élection serait assurée. On vient de répandre dans le conclave que nous avons déjà disposé de toutes les charges. L'on nomme les sujets qui doivent les posséder, et chacun murmure du choix que nous avons fait. Je n'ai opposé à cette nouvelle méchanceté d'autre remède que celui de rappeler au cardinal Migazzi les faits et les conventions, en le chargeant d'assurer le cardinal Alexandre Albani que nous pensions unanimement qu'on ne devait s'occuper actuellement que d'élire un bon pape; et que lorsque nous en aurions obtenu un semblable, ce serait à lui à disposer des charges et des emplois. Malgré cette précaution, je ne serais pas étonné que toutes les gazettes ne fussent pleines de la liste des sujets qu'on suppose que nous voulons mettre en place. Une invention succède à une autre invention dans ce conclave. »

De Solis est arrivé. On peut dire que la cour d'Espagne s'était occupée à son aise de l'envoi de son cardinal, et que les confrères de celui-ci l'avaient attendu plus de deux mois à *conclave ouvert*. On pouvait enfin expliquer ainsi la promesse d'attendre les étrangers :

« *Cette promesse est un droit donné aux card-*

« *naux étrangers de se mettre en route et d'arriver*
« *quand ils le jugeront convenable, quoique leurs*
« *confrères, renfermés dans un petit espace, souff-*
« *frent du froid, du chaud, et du défaut d'exercice*
« *suivant la saison.* »

Puisqu'il en est ainsi, on va sans doute s'occuper activement de la grande affaire de l'élection.

Le 14 décembre 1774, les ministres de France, d'Espagne et de Naples remettent une déclaration contre l'élection présumée d'un des cardinaux Colonna.

Bernis ne voulait pas que l'on prononçât des exclusions; en voilà trois qui sont en quelque sorte prononcées à la fois. Dans les temps les plus orageux pour un conclave, jamais pareil abus du pouvoir n'avait été commis avec tant de publicité.

Les entretiens qui accompagnèrent ou suivirent la remise du mémoire manifestaient assez qu'on ne voulait aucun de ces princes romains, tout en paraissant n'en frapper qu'un seul de l'anathème. Je crois que la proposition d'un *Colonna* n'était qu'une feinte de la part de l'ennemi. A Rome, en général, il y a peu de disposition à nommer pape un grand prince du pays. Les trois ministres sont probablement tombés dans une embuscade, pour nous servir des métaphores militaires qu'on a employées très-souvent dans les relations qui précèdent.

Nous suivrons notre récit.

La proposition des *Colonna* n'étant qu'une feinte, sans qu'il y eût derrière eux des personnages véri-

tables et vivants, les couronnes ne frappèrent que des ombres, dirent alors les satires du temps, qui avaient repris courage.

Le 21 décembre, Bernis finit par avouer, dans une de ses dépêches, qu'il croit que les cours n'ont d'autre droit que d'accepter ou d'exclure. Il s'exprimait aussi de cette manière dans ses conversations; et de part et d'autre les *animosités* étaient si grandes, que l'on discutait avec amertume ce droit d'exclure, que les Albani n'accordaient pas ¹.

Une dépêche de M. de Vergennes, du 29 décembre, approuvait la résolution prise par le cardinal de Bernis, de concert avec le ministre d'Espagne, de charger le cardinal Migazzi du rôle de médiateur (voyez plus haut, page 103). Déjà Bernis, sans avoir encore reçu cette autorisation, poursuivait cette marche avec zèle et profit pour les intérêts des couronnes.

Une circonstance extraordinaire troubla un jour le conclave à la fin de cette année 1774. Une dépêche de Vienne, communiquée par le prince Corsini, ordonna aux cardinaux milanais de s'unir aux ministres de la maison de Bourbon, sous *peine du séquestre du revenu de leurs abbayes*.

Généralement tous les cardinaux se récrièrent contre cette mesure de rigueur. Alors, d'aucune

¹ Les noms restent les mêmes, mais les opinions et les devoirs changent apparemment. Dans le conclave de 1823, ce fut un cardinal Albani qui prononça une exclusion contre le cardinal Sévéroli.

manière, il n'y avait pas même l'apparence de la liberté des suffrages qu'avait invoquée le duc de Choiseul ¹.

L'année 1775 vient de commencer.

Le 11 janvier, le cardinal Migazzi vient trouver M. de Bernis, et lui propose le cardinal Zelada ² pour remuer les eaux, porter les paroles et en recevoir.

Le 20 janvier, le cardinal de Bernis annonce que les différents partis, et même le sien, donnent des voix simulées, et qu'ils jouent à peu près le même

- ¹ Tome VII, page 289. Heureusement Migazzi, voyant le mécontentement des cardinaux, prit sur lui de dire à ce sujet, pour ne pas envenimer les affaires : « Nos ministres disent ces choses-là ; notre grande impératrice et son Joseph ne les font pas. » La première personne qui entendit Migazzi parler ainsi fut le cardinal de Luynes. Cette Éminence, à qui Bernis avait fait la réputation d'une colombe, ne manqua pas à son caractère ; et, voulant cependant accorder le *decorum* cardinale et le besoin d'assurer la paix, elle dit à plusieurs amis, à propos de la lettre de Vienne, sans citer Migazzi : « *Cela se dit, mais cela ne se fait pas.* » On prit en considération ce bon augure offert par de Luynes ; et le lendemain on ne surprenait plus nulle part aucun signe de mésintelligence et de sérieux mécontentement. Ce fait fut ainsi rapporté à Vienne par Jean-François Albani, auquel LL. MM. en surent beaucoup de gré ; et lui-même le répétait encore en ces termes à Bernis vers la fin de l'année 1791, en présence de l'abbé de l'Estache, de qui je le tiens.

² Le cardinal Zelada, Espagnol, avait été créé le 27 août 1773 par Clément XIV, peu de temps après la publication de la bulle d'extinction.

jeu qu'aux échecs, en se portant successivement, pour le fortifier, sur chaque point où l'ennemi se présente.

Nous avançons dans l'année 1775. Le cardinal de Bernis s'aperçoit de la désunion qui règne dans le parti des cours : cette lassitude fait prévoir la fin du conclave.

En effet, il va être terminé le 15 février. A la suite de beaucoup de pourparlers, dans lesquels on mit de part et d'autre de l'aplomb, du zèle, des égards, et une forte envie d'en finir, le cardinal Braschi fut élu unanimement, après la messe du Saint-Esprit.

Les cardinaux de Bernis et de Luynes écrivirent en commun, au roi Louis XVI, une lettre dans laquelle ils s'exprimaient ainsi, après avoir annoncé l'élection :

« Il ne nous reste qu'à faire à Votre Majesté le portrait du nouveau pape. Le caractère qui sied bien à la papauté est peint sur son visage. Il est issu d'une famille noble qui était établie à Césène, ville située dans la Romagne, famille dont la noblesse est très-ancienne. Il est le dernier de son nom ; ainsi il n'y a pas de népotisme à craindre¹.

« Il est édifiant dans ses mœurs et dans sa conduite. Il a été à portée d'acquérir les connaissances nécessaires pour bien gouverner. Ce pontife a une tête bien faite, de la fermeté dans l'esprit, d'excel-

¹ Cependant il a reparu deux neveux.

lentes intentions, et désire beaucoup de mériter la bienveillance et la protection des souverains.

« Voilà le jugement que nous croyons qu'on doit en porter, selon les lumières de la prudence humaine. Il joint à ces avantages celui de n'avoir que cinquante-sept ans révolus, du 27 décembre dernier. Il n'est point évêque, mais on ne manquera pas ici d'archevêques et d'évêques pour le consacrer. »

Plus tard, Bernis écrivit à M. de Vergennes une lettre de confiance, où on lit les détails suivants, destinés même depuis à rester secrets :

« Dès le mois de décembre 1774, j'avais compris que si on continuait à s'occuper du cardinal Braschi comme on le faisait, on augmenterait les difficultés des ministres et des cardinaux qui lui étaient opposés ; et je pris sur moi de déclarer que quoiqu'il n'eût aucune exclusion, on ne devait plus songer à lui. Cette déclaration était le seul moyen de désarmer ses ennemis, et de rendre possible l'élection de Négroni (signataire du bref d'extinction), de Simone, de Casali, de Visconti ou de Pallavicini.

« Ma conduite fut telle pendant six semaines, que je laissai subsister quelque espoir pour les partisans du cardinal Braschi, et que je nourris le sien de manière que lui seul, et quelques-uns de ses amis, purent pénétrer mes intentions. Voilà le vrai secret du conclave, que je n'ai pu annoncer dans mes dépêches, à cause des difficultés sans nom-

bre qui s'opposaient à la réussite de mon projet.

« Je conduisis les deux partis de manière que les ennemis du cardinal Braschi s'imaginèrent qu'il était tombé pour toujours, et que ses amis ne purent jamais désespérer de sa résurrection. Il résulta de cette conduite l'unanimité des suffrages, parce que les opposants n'osèrent pas risquer que le pape se fit sans leur concours.

« Voilà le dernier éclaircissement que je crois devoir au roi et à son conseil, de ce qui s'est passé au conclave. J'espère que la Providence me préservera de rentrer une troisième fois dans cette prison. »

J'ai entendu répéter toujours que les choses se sont passées ainsi; et la tendre et infatigable amitié que Braschi a témoignée au cardinal de Bernis pendant dix-huit ans devient une preuve que le cardinal a dit ici la vérité, tout en paraissant ne suivre qu'un mouvement d'orgueil.

Une des premières négociations avec la France qui se présente après les compliments d'usage, qui furent très-expansifs de la part de Louis XVI et de la reine, était une demande du ministre de la guerre, le maréchal du Muy, pour faire dispenser de l'abstinence et du maigre les troupes en marche, et ne pas être obligé de demander ces dispenses aux évêques des pays que les troupes devaient rapidement traverser¹.

* Cette négociation fut un des germes qui donnèrent nais-

Le nouveau pape avait pris le nom de Pie VI en l'honneur de saint Pie V, auquel il avait une dévotion particulière.

Le 22 février, on le consacra évêque, et il fut couronné immédiatement après. Le 30 novembre seulement, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

M. de Bernis écrit en ce moment que le saint-père a fait en public, à M. l'abbé de Clermont-Tonnerre¹, l'accueil le plus flatteur, en rappelant les services que sa maison a rendus très-anciennement au saint-siège. Le cardinal ajoute : « J'ai été d'autant plus aise de la bonté que le pape lui a témoignée, que M. l'abbé de Tonnerre en est aussi digne par ses sentiments que par sa naissance. »

Un des premiers soins de Pie VI fut d'ouvrir le jubilé de l'année sainte. Il pensa aux besoins des pèlerins, qui étaient déjà venus en foule. Il ordonna que l'on fit une réception convenable à Charles-Théodore, électeur palatin du Rhin, à Maximilien, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur Joseph II,

sance à une sorte d'indépendance des grands aumôniers relativement aux ordinaires. C'était le grand aumônier qui délivrait aux colonels des extraits du bref pontifical concernant ces permissions. Du reste, il survint très-souvent des difficultés indirectes que l'on ne pouvait surmonter que par la douceur, des explications amicales sur les droits réservés, et des prières au nom de la concorde, que Rome d'ailleurs se plaisait à conseiller au gouvernement du roi.

¹ Celui qui est mort archevêque de Toulouse.

au duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, au margrave d'Anspach, frère du roi de Prusse.

La porte sainte avait été ouverte le 26 février.

La veille de Noël, le pape alla en grande cérémonie la fermer. On constata dans ce moment qu'il était venu à Rome cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix pèlerins. Il n'arriva aucun accident, et toutes les *fonctions saintes* furent achevées avec la solennité accoutumée.

Pie VI pensait en même temps à des réglemens de réforme sur l'habillement et sur une sorte de mollesse qui s'était introduite dans les habitudes des ecclésiastiques. Il rendit plusieurs décisions à cet égard, qui furent approuvées dans toute l'Italie.

Le pape, avant de monter sur le trône, était trésorier général, ou ministre des finances : il connaissait les abus de l'administration du trésor. Le précédent gouvernement avait accordé trop généreusement des survivances : Pie les révoqua toutes avec sévérité. Il réduisit les riches pensions injustement accordées, et en un seul instant il fit au profit de l'État une économie considérable.

L'agriculture n'était presque plus protégée. L'ancien ministre savait tout ce que produisait le labourage, cette mamelle de l'État¹ ; il publia des lois pour protéger les fermiers, les marchands de

¹ Voy. les *Économies royales* de Sully, tome I, page 391. Il appelle le *labourage* et le *pâturage* les deux mamelles dont la France est alimentée, et les *vraies mines et trésors du Pérou*.

grains; il accorda des récompenses aux agriculteurs les plus vigilants. Il nomma une congrégation de cardinaux qui devait prendre en considération les graves désordres nés de la paresse, de semailles trop maigres, d'accaparements, et de ventes à faux poids. L'État reçut alors plus de contributions, et les marchands trouvèrent des soulagements dans leur condition. Il était rare de voir ainsi le fisc venir au secours de ceux que presque partout il opprime. Cette congrégation ordonna sur-le-champ à un négociant qui avait joui de la faveur du pontife précédent, de rendre compte d'une somme de neuf cent mille écus remis par la chambre apostolique pour acheter du grain pendant la disette de 1771 et de 1772, et pour faire des prêts aux marchands trop gênés qui ne pouvaient ensemençer leurs terres. On fit un procès à ce fournisseur, que l'on ne convainquit pas de fraude parce qu'il était honnête homme, mais qui fut justement accusé de négligence. Il fut alors condamné à restituer au trésor deux cent quatre-vingt-deux mille écus. Le roi d'Espagne voyant la ruine de ce négociant, lui accorda une pension qui adoucît sa situation, devenue déplorable.

Le saint-père, animé par un sentiment de justice, voulut montrer son intérêt pour les jésuites, qu'il reconnaissait plus malheureux que coupables. Il ne refusa pas des grâces à plusieurs d'entre eux, et, sans désapprouver formellement ce qui avait été fait, il adoucît la situation de ceux qu'il trouva

détenus au château Saint-Ange. Parmi ces détenus on comptait le général de l'ordre, Ricci. Il mourut le 24 novembre 1775. Pie VI ordonna qu'on lui fit de solennelles funérailles dans l'église des Florentins, parce qu'il appartenait à cette nation ; et il ordonna qu'il fût inhumé dans l'église de Jésus, à côté des généraux ses prédécesseurs. Cet infortuné vieillard laissa un mémoire où il protestait, comme il fit quand on lui donna le viatique, devant une foule considérable de témoins: 1° que la compagnie de Jésus n'avait pas donné lieu, d'après ce qu'il savait, à ce qu'elle fût supprimée, et qu'il le déclarait comme supérieur bien informé des affaires de son ordre ; 2° que quant à lui en particulier, il ne croyait pas avoir mérité l'emprisonnement, ni les duretés exercées à la suite de l'extinction de la compagnie ; 3° qu'il pardonnait sincèrement à tous ceux qui l'avaient tourmenté et désolé, d'abord par les mauvais traitements infligés à ses fils, ensuite par les attentats commis contre sa réputation. Enfin, peu de temps après, le pontife fit sortir du château Saint-Ange tous les autres jésuites. En même temps, sur la demande de Frédéric II, roi de Prusse, il conserva l'institut de ces religieux en corps dans les États de ce prince, qui les croyait nécessaires pour l'instruction d'un million et demi de catholiques ses sujets. A cette occasion, afin de ne pas exciter la susceptibilité des souverains de la maison de Bourbon, Frédéric désira que les jésuites quittassent l'habit de leur ordre, et ne pa-

russent qu'en habits de prêtres séculiers. Mais ils suivaient librement leurs règles.

Cependant, en vertu d'un ancien ordre des *chefs-d'ordre*, on suivait un rigoureux procès contre le célèbre abbé Gaëtan Sertor, Florentin, auteur du fameux drame du *Conclave*, fait après la mort de Clément XIV. Cet insensé avait tourné en ridicule presque tout le sacré collège, au grand scandale du monde catholique ; mais Pie VI, persuadé que l'auteur s'était laissé transporter par une ardente imagination poétique plutôt que par une volonté perverse, pensa qu'après une longue détention il était assez puni de sa faute. Le pape ordonna donc que cet abbé, relégué dans un couvent de mineurs observantins pendant quelques mois, fût mis en liberté, avec ordre de quitter les États romains. Alors le cardinal Zelada, qui parmi tous les cardinaux avait eu le plus à se plaindre des attaques de Sertor, non-seulement lui pardonna avec une religieuse magnanimité, mais encore, poussé par une charité généreuse, lui envoya cent écus pour son voyage, lui conseillant en même temps de s'appliquer à une profession plus utile et plus sûre que celle de poète satirique et mordant.

Sous le précédent pontificat on avait fait le procès de Pierre Ojetti, accusé d'extraction furtive de grains hors de l'État, et l'on avait séquestré tous ses biens. Après sa mort, la veuve d'Ojetti se présenta devant Pie VI, et lui exposa la manière irrégulière dont avaient procédé deux juges qui

avaient prévariqué. Le saint-père fit examiner l'affaire, et, persuadé de l'injustice de la condamnation, ordonna que tous les effets et objets confisqués fussent rendus. Il destitua les deux juges, qui, sous un maître plus sévère que Pie VI, auraient éprouvé un châtiment plus rigoureux.

A toutes ces preuves de son équité, Pie VI joignit un désir ardent de montrer son zèle pour le bien-être de tous ses sujets. Un projet d'assainissement des marais Pontins avait été présenté à Clément XIV par monsignor Bolognini. Il s'agissait de dessécher une extension de terrain tout couvert de lacs correspondant entre eux pendant plus de douze lieues. Le saint-père examina avec beaucoup d'attention et de calme le plan de Bolognini; il désirait le bien qui pouvait en résulter pour la salubrité de l'air et pour la culture, et, ne doutant pas du succès, il approuva le plan, et confia à ce prélat le soin de l'entreprise, dont il soumit, du reste, l'administration à une congrégation de cardinaux.

Pie VI continua, les années suivantes, de consulter les savants les plus habiles en hydrostatique et les ingénieurs les plus expérimentés, entre autres Louis Benck et Gaëtan Damini. On devait commencer les constructions et les coupures en 1777 : alors le pape, pour aller au-devant de toute question entre les communes et les possesseurs de terrains et de pêcheries compris dans l'étendue embrassée par le projet, nomma Luc Sperandoni commissaire légat, avec la faculté de décider

toutes les disputes qui naîtraient à ce sujet. Les professeurs de mathématiques et d'hydrostatique, Boldrini et Zannotti, furent choisis pour examiner et résoudre les difficultés qui surviendraient à propos des plans proposés dans chaque partie du territoire. Alors le géomètre Ange Sani assura que tout réussirait au gré du saint-père. Il traça une carte générale du circondaïre où étaient désignés les points des fouilles; cette carte devait servir de règle aux surveillants, qui reçurent pour chef le Bolonais Gaëtano Rapini, agrimenseur renommé, et architecte accoutumé à de semblables travaux. Un premier essai fut heureux, et une grande partie du terrain se trouva tout à coup desséchée.

En ce moment-là, le père Santini, barnabite, proposa au pape le plan d'un canal de mer peu distant de Rome, qui serait fort utile au commerce, et qui épargnerait la dépense des voitures destinées à apporter diverses denrées; mais le dessèchement des marais parut à Pie VI une entreprise à la fois plus glorieuse et plus profitable.

Sous Clément XIV, avait été fondé le musée qui s'appelait alors Clémentin. Pie VI ayant ordonné des embellissements, des perfectionnements, et des constructions sur une plus grande échelle, ce musée reçut alors le nom de musée Pie-Clémentin, et il fut placé sous la surveillance du célèbre abbé Visconti, père d'Ennius, que nous avons vu à Paris membre de trois classes de l'Institut de France.

L'archiduchesse Marie-Christine et son époux le

duc Albert de Saxe-Teschen étant arrivés alors à Rome pour faire une visite à Pie VI, il les reçut avec des témoignages de vive satisfaction. Peu de temps après, on vit entrer dans Rome le landgrave de Hesse-Cassel, le prince Auguste de Saxe-Gotha, le prince Auguste frère du roi d'Angleterre, le roi de Suède Gustave III, le duc d'Ostrogothie son frère, enfin l'empereur Joseph II et le comte du Nord, fils de l'impératrice Catherine. Ils venaient admirer la ville du catholicisme. Le pape ordonna aux premiers princes de l'État de faire à ces augustes étrangers les honneurs des grandeurs de Rome.

Pie VI ne concevait que de hautes idées. L'église de Saint-Pierre était le plus beau temple de l'univers, mais elle n'avait pas une sacristie digne de la magnificence de cet édifice. On démolit les vieilles fabriques, on aplanit le sol où le bâtiment nouveau devait s'élever, et avec de grandes solennités le pape posa la première pierre. Outre la sacristie, la construction récemment entreprise devait comprendre la chambre capitulaire et la *canonica*, ou local suffisant pour loger tous les chanoines. L'entreprenant pontife ne bornait pas ses méditations à de tels travaux : il fallait qu'ailleurs, et toujours dévoué au bien de ses sujets, son génie embrassât d'autres combinaisons pour occuper les ouvriers et illustrer son règne.

Il pensait à trouver la manière de joindre le lac Trasimène avec le Tibre, par une légère pente mathématiquement tracée. Ce devait être un bienfait

inappréciable pour les environs de Pérugia. Le père Gaudio, des écoles pies, fut chargé des nivellements nécessaires.

L'*antémurale* de Cività-Vecchia, ce formidable retranchement opposé à la mer par Trajan, nécessitait des réparations urgentes ; elles furent ordonnées par Pie VI, et exécutées avec intelligence.

Le tribut de la haquenée existait toujours, malgré les mécontentements de la part du ministre de Naples, Bernard Tannucci. Par une dépêche adressée au prince de Cimitille, ambassadeur de Sa Majesté Sicilienne, le ministre déclarait que le roi avait résolu de ne plus consentir à la cérémonie solennelle de la haquenée ; Sa Majesté se contenterait dorénavant de faire passer au trésor pontifical la somme convenue de sept mille ducats d'or, à titre d'offre dévote faite aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Le pape, par son silence, n'approuva ni ne désapprouva la résolution du roi, quoiqu'elle fût contraire au serment solennel qu'il avait fait lors de l'investiture reçue en son nom. Lorsque, le jour de la Saint-Pierre, en 1777, la cérémonie de la haquenée eut lieu avec la pompe ordinaire, le connétable Colonna ajouta, à son discours accoutumé, qu'il présentait le tribut pour cette année, en attestation de la dévotion de son souverain envers les apôtres saint Pierre et saint Paul. Le pape, surpris de cette formule, répondit promptement : « *Nous acceptons cette haquenée, en signe du vasselage qui nous est dû en deçà et au delà du phare.* » Le peuple applaudit

à cette réponse avec les plus vives acclamations.

On n'applaudit pas avec le même enthousiasme la fête somptueuse qui eut lieu le 31 août, lorsque l'on couronna au Capitole la fameuse bergère d'Arcadie, *Corilla Olimpica*, qui s'appelait dans le monde Madeleine Morelli Fernandez de Pistoie. Beaucoup de Romains ne la croyaient pas digne d'un tel honneur, qu'on n'accorde qu'à des poètes très-renommés, et ils publièrent des vers satiriques contre cette complaisance de Pie VI. On sait que la nouvelle *lauréate* fut accueillie, en sortant du Capitole, par un déluge de sifflets; et, pour qu'il n'arrivât pas un plus grand scandale, elle fut obligée de quitter la ville, avec l'escorte de gens armés.

Cette même année, il arriva une révolution ministérielle en Portugal. Le cruel ministre marquis de Pombal perdit son pouvoir (tome VII, page 470). On ouvrit les prisons, et l'on rendit à la liberté les nombreuses victimes qui y languissaient depuis si longtemps : le nonce du pape rentra dans tous les privilèges dont il avait été dépouillé; beaucoup de maisons religieuses qui avaient été prosrites furent rétablies; le siège pontifical de Lisbonne recouvra ses honneurs, ses rentes et son chapitre; les évêques sortirent de la servitude. Cette révolution changea le sort des anciens jésuites renfermés à Lisbonne dans la tour de St-Julien, et victimes de la tyrannie du ministre. La nouvelle reine, après la mort du roi Joseph I^{er}, son père, avait fait exiler Pombal, qu'un tribunal venait de condamner à mort.

Pie VI crut l'occasion favorable pour demander le remboursement des paiements faits par la chambre apostolique, pour la subsistance des jésuites portugais qu'on avait accueillis à Rome. On les avait jetés presque nus, comme des esclaves, sur le littoral romain.

La reine trouva juste la réclamation du pape, et fit payer la somme d'un million et quatre-vingt mille écus, en sollicitant d'ailleurs pour son royaume de nouvelles grâces religieuses.

En ce moment l'impératrice Marie-Thérèse demandait l'érection de deux nouveaux évêchés en Hongrie. Pie VI l'accorda avec empressement.

Sur les instances du roi d'Espagne, des évêchés furent aussi institués pour les vastes possessions des Espagnols aux Indes.

Nous mentionnerons ici à la fois les premières promotions de cardinaux :

Dans celle qui porte la date du 24 avril 1775, le pape créa Léonard Antonelli, noble de Sinigaglia, né le 6 novembre 1730, depuis préfet de la Propagande, doyen du sacré collège.

Bernardin de' Vecchi, noble siennois, né le 28 juin 1699.

Dans la seconde promotion, du 29 mai 1775, il créa Jean-Charles Bandi de Césène, son oncle maternel, né le 17 juillet 1700.

Dans la troisième, du 17 juillet même année, il créa François-Marie Banditi de Rimini, né le 9 septembre 1705.

Ignace Buoncompagni Ludovisi, des princes de Piombino, né le 17 juillet 1743.

Dans la quatrième, du 13 novembre même année, il créa frère Jean-Thomas de Boxadors, noble espagnol, né à Barcelone le 3 avril 1703, ministre général de l'ordre des dominicains.

En 1776, Pie fit deux promotions. Dans la première (cinquième), le 15 avril, il créa Louis Valenti Gonzaga, né à Rovère, près de Mantoue, le 15 octobre 1725, nonce à Madrid.

Jean Archinto de Milan, né le 10 août 1736, majordome.

Dans la seconde (sixième) promotion de la même année 1775, il créa Guido Calcagnini, de Ferrare, maître de chambre.

Ange-Marie Durini, de Milan, nonce en Pologne, président à Avignon.

Depuis l'avènement, il était mort treize cardinaux : de Solis, Sersale, de Rodt, Malvezzi, de Vecchi, Bonacorsi, Veterani, Saldahna, Paracciani, Torreggiani, de Rochechouart, Spinola et de la Roche-Aymon. Il fallait réparer ces pertes.

En 1777, Pie VI fit sa septième promotion. Elle comprenait :

1° Bernard Honorati, noble de Jési, né le 17 juillet 1724, secrétaire des évêques et réguliers.

2° Marc-Antoine Marcolini de Fano, né le 22 novembre 1721, président d'Urbain.

3° Guillaume Pallotta de Macerata, né le 13 novembre 1727, trésorier général de la chambre.

4° Grégoire Salviati, né à Rome le 12 décembre 1722, vice-légat à Avignon.

5° André Giovanetti de Bologne, né le 15 janvier 1722, religieux camaldule.

6° Hyacinthe-Sigismond Gerdil, né à Samoens, près de Genève en Savoie, le 23 juin 1718, religieux barnabite, précepteur des princes royaux de Savoie.

7° Jean-Antoine Manciforte Spinelli, noble d'Ancone, né à Assise le 22 février 1730, nonce à Florence.

8° Vincent-Marie Altiéri, né le 27 novembre 1724, maître de chambre.

La huitième promotion eut lieu le 1^{er} juin 1777; elle s'appelait la promotion des couronnes, et elle comprit :

1° François-Xavier del Gado, noble espagnol, né le 18 décembre 1714, patriarche des Indes, archevêque de Séville.

2° Dominique de la Rochefoucauld, né près de Mende en 1713, archevêque de Rouen.

3° Jean-Henri de Frankenberg, né à Flockau, près de Breslaw, le 18 septembre 1726, archevêque de Malines.

4° Joseph Bathyany, né à Vienne le 30 janvier 1727, archevêque de Strigonie.

5° Thomas-Marie Ghilini, Piémontais, né à Alexandrie le 5 août 1718, secrétaire de la consulte.

6° Charles-Joseph-Philippe de Martiniana, Piémontais, né à Turin le 17 juin 1724, évêque de Vercell.

7° Louis-René-Edouard de Rohan, né à Paris le

25 septembre 1734, d'abord évêque de Canope *in partibus*, et coadjuteur de son oncle à l'évêché de Strasbourg.

8° Ferdinand de Souza et Silva, Portugais, né à Lisbonne le 5 septembre 1712, principal de la patriarcale de Lisbonne.

9° Jean Cornaro, Vénitien, né le 5 juin 1720, gouverneur de Rome.

10° Romuald Guidi de Césène, né le 5 février 1722, commandeur du Saint-Esprit *in sassid.*

La neuvième promotion eut lieu le 12 juillet 1779.

Elle comprit Alexandre Mattei, Romain, né le 20 février 1744, archevêque de Ferrare;

Et François Herzan de Harras, Bohême, né à Prague le 5 avril 1735, auditeur de rote pour la nation allemande.

Le 11 décembre 1780, Pie VI fit sa dixième promotion, et créa cardinal :

Paul-François Antamori, Romain, né le 14 novembre 1712, évêque d'Orviète.

Nous donnerons successivement les noms des personnages qui seront ensuite promus à la pourpre.

Afin de répandre encore plus les bienfaits de la religion catholique, le saint-père promulgua une bulle dans laquelle il confirma les dispositions déjà prises pour la conservation et les subventions des lieux saints, dont la garde est si justement confiée aux mineurs observantins. Le saint-père exhortait tous les fidèles à envoyer des aumônes à ces pères,

qui avaient payé d'énormes contributions pendant les dernières guerres des Turcs ; il fallait aussi continuer les exercices de piété que l'on pratique autour du tombeau de Jésus-Christ. Il était recommandé aux autorités ecclésiastiques de faire quatre fois par an des quêtes dans tous les États catholiques. On admettait, à la participation de toutes les pieuses œuvres des franciscains, quiconque aurait contribué à soulager leurs souffrances.

Le pape recevait des réclamations continuelles contre le relâchement des mœurs du clergé de Malte. Quatre ans auparavant (le 9 septembre 1775), trois cents rebelles, qui avaient pour instigateur le prêtre Gaëtan Mannarino, autrefois missionnaire et prédicateur, ourdissaient une sorte de conspiration contre le grand maître. Ensuite la discorde entre ce souverain et l'évêque de l'île avait été portée si loin, que ce dernier s'était vu obligé de quitter son église et de se réfugier à Rome. Le pape, pour réformer ces ecclésiastiques et pour rétablir la paix, ordonna que personne dans l'île ne pût recevoir la tonsure qu'à titre de bénéfice ou de chapellenie perpétuelle. On ne pouvait être élevé aux ordres mineurs avant dix-huit ans, si on n'avait passé au moins trois ans dans un séminaire, et si on n'apportait un certificat authentique de bonne conduite.

Pie VI voulut ensuite être médiateur entre le grand maître et le prélat, et, par ses bons offices, Sa

Sainteté eut le bonheur de rendre le prélat exilé à son troupeau et à son souverain.

Pie VI se voyait tourmenté des contrariétés qu'il éprouvait par suite des réglemens de quelques cours catholiques sur les matières ecclésiastiques, surtout à cause du schisme obstiné de l'église d'Utrecht. En même temps, le cœur du saint-père fut consolé par une heureuse nouvelle. En Angleterre, le gouvernement avait modéré, et en grande partie aboli, quelques articles d'un décret du roi Guillaume III contre les évêques catholiques, et contre les catholiques eux-mêmes qui demeuraient dans le royaume britannique. On les remettait en possession de presque tous les droits qui appartiennent partout à un honnête citoyen.

Le pape eut à se réjouir parce qu'on annonçait la rétractation de monseigneur Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophyte *in partibus*, et suffragant du prince Clément de Saxe, archevêque électeur de Trèves. M. de Hontheim, par son livre *de Statu Ecclesiæ*, publié, depuis l'an 1763, sous le faux nom de Justin Fébronius, et condamné par Clément XIII en 1764, attaquait vivement les droits du saint-siège, et tâchait de détruire l'unité de l'Eglise, contre laquelle il se prononçait avec une audace téméraire. Plusieurs auteurs cherchèrent à réfuter cet ouvrage, et ils y réussirent. L'assemblée du clergé de France, consultée, répondit que le livre de Fébronius, peu connu en France, passait pour être tout à fait inexact; qu'il favorisait les opinions nouvelles, et

s'écartait de la doctrine professée tant de fois, par l'Eglise gallicane, sur la primauté des papes et sur l'autorité de l'Eglise romaine.

Parmi les écrivains qui se distinguèrent à cette occasion, on compte le père Valsecchi, dominicain, professeur de Padoue, le père Sangallo, mineur conventuel, les frères Ballerini de Vérone, Froben, Zecch, Kleiner, Feller, Bergier, et, par-dessus tout, le jésuite François-Antoine Zaccaria. Divers cabinets, qui partageaient les opinions *fébronien*nes, firent perdre à ce dernier la place de bibliothécaire du duc de Modène, qui l'exila de ses États.

On agissait avec tant de rigueur contre Zaccaria, parce qu'il avait publié un livre intitulé *Antifébronius*, ou *Apologie historico-polémique* de la primauté du pape; Pesaro, 1767, in-4°. La seconde édition, notablement augmentée, fut publiée à Césène en 1770. Ensuite Zaccaria lui-même la traduisit en latin, l'augmenta encore, et la fit imprimer à Césène par Biasini, 4 vol. in-8°.

On reviendra plus tard, quand il en sera temps, sur ce qui concerne ce livre de Fébronius.

Nous devons ici parler des marais Pontins. De toutes les entreprises de Pie VI, celle à laquelle il a constamment attaché le plus de prix, celle qui doit illustrer son pontificat, c'est le dessèchement des marais Pontins. Elle a procuré à son amour-propre des jouissances, elle lui a valu de pompeux éloges¹.

¹ Cependant toutes ces louanges, à cause de l'injustice des

Cette entreprise tient d'ailleurs à la prospérité et à la salubrité d'une partie de l'Italie.

La voie Appienne (*via Appia*)¹, si fameuse dans l'histoire et par l'époque et par le nom de son fondateur, illustrée par tant de marches triomphales ; cette voie, dont les débris, survivant aux ravages des siècles, suffisaient seuls pour donner une haute idée de la magnificence des Romains dans leurs ouvrages, traversait le pays qu'on a appelé les *ma-raïs Pontins*.

L'origine de leur existence se perd dans la nuit des temps. Deux rivières qui jusqu'à nos jours ont conservé leurs noms antiques, l'*Amasenus* et l'*Uffens*, paraissent avoir été, par leurs débordements, la première cause de la dévastation à laquelle ce pays a été livré, toutes les fois que l'inertie des administrations locales a cessé d'appeler à son secours la main bienfaisante de l'industrie. De cette partie de l'Apennin qui borde l'ancienne Campanie, et au pied de laquelle se trouve une large vallée qui se prolonge jusqu'à la mer, s'étendent une foule de ruisseaux grands et petits qui trouvent, dans les sommets et dans les flancs de cette chaîne de montagnes, des sources intarissables. Leur réunion forme

hommes, furent accompagnées souvent de mortifications et de sarcasmes indécents.

¹ Une partie de ces détails est tirée d'un ouvrage sur l'Italie, du docteur Meyer, de Hambourg : *Darstellungen aus Italien*, 1792. L'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques* a puisé aussi dans la même source.

plusieurs rivières, dont le lit, sans cesse rétréci par le limon qui y est entraîné, ne peut contenir l'abondant tribut qu'elles reçoivent : surtout dans la saison pluvieuse elles s'enflent, se débordent, et couvrent la plaine, qui est de niveau avec leurs rives. Quelques-uns de ces torrents s'écoulent dans les parties les plus basses, et y forment de vastes étangs, où les poissons abondent.

Telle est la cause permanente de la tendance de ce pays à se couvrir de marécages ; tels sont les obstacles que les Romains, pendant la splendeur de leur république, ont eu constamment à vaincre, et dont ils ont souvent triomphé.

Une colonie de Spartiates, que rebutait la sévérité des lois de Lycurgue, avait quitté Lacédémone, et, après une navigation longue et périlleuse, était venue aborder à cette côte. Elle y trouva un pays fertile, s'y établit, et, suivant l'usage de ces temps superstitieux, elle consacra un temple, un bois sacré, et des fontaines, à une déesse inconnue qu'il lui plut d'appeler *Feronia*, et dont les vers d'Horace ont immortalisé le culte et les autels¹.

¹ *Ora manusque tua lavimus, Feronia, lympa.*

(*Hor.*, lib. I, sat. v.)

« *Feronia*, nous lavâmes dans ton onde notre bouche et nos mains. » La duchesse de Devonshire, qui a publié la satire en latin et en italien, y a joint de magnifiques gravures, dont une représente la fontaine *Feronia*, telle qu'elle est aujourd'hui. In-folio; Rome, 1816, *de Romanis*. Cet ouvrage très-rare n'est pas dans le commerce.

Par les soins de cette colonie industrielle, le pays qu'elle avait paisiblement conquis se peupla rapidement, et devint brillant de culture. C'est la patrie de ces Volsques qui ont joué un rôle dans l'enfance robuste de la république romaine. Cette contrée fut pendant longtemps un des principaux greniers de la ville de Rome.

Mais déjà, vers l'époque où elle jetait le plus d'éclat, ce pays, dévasté par les débordements, prenait indistinctement les dénominations de campagne et de marais, *ager Pontinus*, *palus Pontina*; et les vingt-trois villes qui avaient autrefois décoré sa surface ne vivaient plus que dans le souvenir des Romains. Les principales familles de la capitale cependant établirent, dans les cantons que l'élévation du terrain ou les efforts de l'industrie préservaient du ravage des eaux stagnantes, ces maisons de campagne dont le charme et la fécondité ont été chantés par les muses romaines.

Environ trois siècles avant l'ère chrétienne, le censeur Appius Claudius, dit l'Aveugle, parait comme le premier qui ait voulu devenir le bienfaiteur de cette contrée; il éleva, à travers les marais, cette voie qui a conservé son nom. Aucune ne l'égalait jamais en magnificence. Entre autres monuments, elle présentait ces tombeaux qui réveillaient dans l'âme du voyageur distrait cette pensée philosophique : *Ceux qui reposent ici vécurent un jour; et comme toi ils étaient mortels.*

Ce n'est cependant qu'un siècle et demi après la

construction de la voie Appienne, que le consul Cornélius Céthégus entreprit le desséchement des marais Pontins. Efforts passagers et impuissants ! Jules-César trouva ce pays livré à de nouvelles dévastations. Avidé de tous les genres de gloire, il allait le rendre à la fertilité : une mort prématurée vint l'arracher à cette grande entreprise.

Mais Auguste s'en saisit ; c'est lui qui fit creuser, le long de la voie Appienne, un canal destiné à recevoir les eaux stagnantes et à leur procurer de l'écoulement, et qui servait aussi à la navigation et aux voyageurs. C'est sur ce canal qu'Horace s'embarqua, avec Mécène, pour se rendre de Rome à Brindes : il assaisonne la description de ce voyage, du sel de son humeur satirique.

Puis Trajan paraît dans la suite des réparateurs de cette contrée fatale ; mais il se bornait à réparer et à embellir la voie Appienne, et à en construire une qui porte son nom.

Près de trois siècles après, pendant le règne mémorable de Théodoric I^{er}, roi des Goths en Italie, les marais Pontins reparaissent sous leur forme hideuse. Il faut entendre ce prince lui-même, par l'organe de son ministre l'illustre Cassiodore, en tracer le tableau au sénat romain, dans le style poétique de ces temps, qui n'étaient pas si barbares. « Ces marais, dit-il, dont la fureur ennemie dévaste la contrée voisine, où depuis longtemps la violence irrésistible des eaux s'étend comme une mer et domine au loin tout le pays, désole par des inonda-

tions effrayantes les plus belles campagnes , flétrit leur riant aspect en les convertissant en déserts, et déshonore un sol qui, dépouillé de ses fruits par les débordements, ne porte plus de productions utiles, depuis qu'il est livré aux ravages des eaux stagnantes. Admirons et faisons revivre, ajoute-t-il, l'audace entreprenante des époques passées dans un de nos contemporains, qui vient lui seul tenter ce que les forces réunies de l'État n'ont pas osé entreprendre. » Il voulait parler d'un riche patricien nommé Décus, qui obtint en effet d'être seul chargé du dessèchement de ces marais, et à qui Théodoric abandonna la partie des plaines qu'il allait rendre fertiles, parce que, disait-il, il est juste que chacun jouisse du fruit de ses travaux.

Une inscription trouvée près de Terracine prouve que les efforts de Décus furent couronnés de quelques succès.

Mais après lui le temps, puissamment secondé par les ravages de la guerre, par l'ignorance et l'incurie des gouvernants, reprit ses droits sur cette contrée, tour à tour vouée aux délices d'une culture féconde, ou aux dévastations des débordements. Les papes, qui les premiers y établirent leur autorité temporelle, ne purent, à cause des troubles, posséder l'activité constante, ni, à cause de l'abrutissement du siècle, les lumières nécessaires, ni enfin les trésors considérables, indispensables en cette circonstance; trois choses dont la réunion seule peut enfanter les miracles de l'industrie. Bo-

niface VIII, Martin V, Léon X, Sixte-Quint[†] surtout, dont le caractère énergique rappelle, à beaucoup d'égards, les beaux instants de Rome, ambitionnèrent ce genre de gloire, et ce ne fut pas aussi sans quelques avantages.

On retrouve encore les traces d'un canal, outre le *rio Martino* : c'est celui qui est appelé *rio Sisto*.

Des successeurs, fortement occupés d'autres intérêts, laissèrent périr ces beaux ouvrages. De loin en loin, quelques papes furent tentés de les reprendre. Mais que peuvent des velléités passagères pour des entreprises qui demandent *une dme de Sixte-Quint*? On enfanta bien quelques projets, on leva des cartes, on consulta des artistes hollandais, qui eux-mêmes avaient étudié la science de l'hydraulique dans les anciens livres italiens. Les Hollandais par nécessité avaient appris les éléments de cette science, à l'aide de laquelle ils disputaient quelques pauvres arpents de terrain aux flots de la mer. Plusieurs Bolonais, sous Benoît XIV, Clément XIII et Clément XIV,

[†] Il est resté peu de traces des travaux de Boniface VIII. Voyez pour Martin V (tome III, p. 311), que l'agriculture alors prodigua ses richesses. Les paysans montrent encore un *rio Martino* (rivière de Martin).

Prony, plus tard, nous dira que ce nom de *Martino* est une fausse tradition. Je crois qu'il se trompe. Les preuves des travaux de Léon X sont plus restées dans les archives de famille que sur les lieux mêmes. Quant à Sixte-Quint, j'ai répété, d'après Novaes, que ce pape mit la première main aux dessèchements des marais Pontins (tome IV, page 484).

avaient présenté des plans de desséchement qui furent légèrement examinés, et rejetés dans les portefeuilles de la Vaticane¹. En attendant, la source de ravages coulait lentement, mais sans interruption; et lorsque Pie VI parvint au pontificat, les marais Pontins, après deux siècles d'incurie, offraient le spectacle le plus douloureux.

Les rendre à la culture, ramener la salubrité dans le vaste terrain qu'ils couvraient, était une entreprise qui aurait pu effrayer un courage ordinaire: le sien fut soutenu par la perspective de gloire dont il allait couvrir son nom.

Un jour, Pie VI alla visiter cette contrée désolée. Un frémissement le saisit, lorsque, du haut d'une colline d'où on la découvre, il vit à ses pieds les ravages profonds du temps et des eaux, les brouillards empoisonnés qui s'étendaient au loin, les dangers qui menaçaient même sa personne, si elle osait fouler quelque temps ce terrain mal affermi.

Il conçut dès lors le projet de commencer par pratiquer une route sûre, et de construire de grands ponts sur cette espèce d'abîme, afin de s'y assurer du moins le moyen de le parcourir sans péril. Il s'occupa ensuite de la grande opération du dessé-

¹ Les temps de Benoît XIV étaient ceux d'une organisation ecclésiastique; et ce défrichement moral était bien autre chose que des coupures pour conduire des eaux à la mer. Le règne de Rezzonico fut le commencement d'un combat qui finit par une défaite sous son successeur Clément XIV.

chement. Ces marais commencent au port d'Astura, où Cicéron fut décapité, où l'infortuné Conradin, treize siècles après (tome III, page 24), tomba entre les mains de son inexorable vainqueur; ils règnent le long de la côte jusqu'à Terracine, aux confins du royaume de Naples, et, en quelques endroits, s'étendent fort avant dans l'intérieur des terres. Depuis longtemps, suivant les lois de la *juxtaposition*, ils auraient empoisonné Rome, si les vapeurs pestilentielles qui s'en exhalent n'eussent été arrêtées par les forêts qui abritent les villes de Cisterna et de Sermoneta.

Au commencement d'un règne, surtout après un règne violemment agité, toutes les attentions se réveillent, toutes les espérances se raniment : on a devant soi une perspective qui permet de se livrer aux desseins d'une certaine étendue. Le souverain n'avait que cinquante-huit ans ; la vanité, l'ambition, l'adulation, s'empressèrent de seconder les vues du maître : celles de Pie VI furent accueillies par ses nouveaux sujets. Il établit une banque qui, sous le nom de *Mont des Marais*, devait recevoir les fonds consacrés à cette entreprise : en peu de temps elle recueillit des souscriptions volontaires pour une somme de cent vingt mille écus romains (plus de cinq cent quarante mille francs). Bolognini, un de ceux dont les plans avaient déjà été présentés sous le pontificat de Clément XIII, fut d'abord mis à la tête de l'opération. Un habile arpenteur, Sani, avait été chargé de lever la carte de tout le terrain,

et d'indiquer les endroits où les travaux pouvaient commencer avec le plus de chances de réussite.

On découvrit d'abord, sous le limon, un aqueduc qui fournissait de l'eau à la ville de Terracine. Il fut réparé à peu de frais. La fameuse voie Appienne fut dégagée des couches de vase sous lesquelles elle était ensevelie; et ce chef-d'œuvre de la magnificence romaine, tout construit en pierres de lave, et traversant le terrain qui sépare Rome de Capoue, fut rendu au jour et aux voyageurs. Mais ce ne fut pas sans des travaux pénibles et dispendieux.

Appius Claudius, plus versé que ses premiers successeurs dans la connaissance des lois de l'hydraulique, avait reconnu que ce chemin, pratiqué au milieu des eaux stagnantes, ne devait pas dépasser de beaucoup leur niveau ordinaire. Sans doute, aux époques des grands débordements, la voie Appienne, ainsi construite, était passagèrement cachée sous des eaux; du moins son peu d'élévation favorisait leur écoulement vers la mer, ou plutôt vers cette multitude de lacs qui pouvaient correspondre avec la mer par des conduits souterrains, mais qui n'y jetaient pas extérieurement les eaux avec abondance. Les directeurs de travaux qui vinrent après Appius voulurent remédier à cet inconvénient de quelques heures, en exhaussant la route : ils la rendirent en effet plus constamment praticable pour les voyageurs, mais en même temps ils créèrent un autre inconvénient bien plus grave. Cette route, ainsi élevée de cinq ou six

pieds par Trajan, et, quatre siècles après, de quelques pieds de plus par le roi Théodoric, était percée transversalement, de distance en distance, par des arches sous lesquelles les eaux qui venaient de l'Appennin trouvaient leur écoulement vers la partie de la mer. Ces eaux, qui, lors des inondations, franchissaient facilement la route ancienne, se trouvèrent contenues par l'espèce de *digue à faux* que l'imprévoyance et le vain désir de faire mieux avaient construite; elles restèrent stagnantes, s'étendirent, s'élevèrent; et le mal auquel on avait voulu remédier ne fit qu'empirer de plus en plus.

Il était au comble, lorsque Pie VI entreprit de l'attaquer dans sa source. On démolit d'abord, à force de travaux, ces couches successives de pierres qu'on avait posées sur l'ouvrage des anciens Romains : on reconnut, par des inscriptions que le temps et les eaux avaient respectées, l'époque de leur construction et le nom de leurs auteurs. On arriva enfin jusqu'à la véritable voie Appienne, en continuant de ne pas respecter l'erreur de Trajan et celle de Théodoric.

On trouva cette voie sillonnée encore de profondes ornières qu'y avaient creusées les voitures des Romains de la république, et peut-être leurs chars de triomphe; traces sacrées qui réveillaient de grands souvenirs.

Ce fut sur ces fondations révérees que Pie VI fit construire la nouvelle grande route qui a été portée jusqu'à Terracine, dernière ville de ses États

vers le midi. La cour de Naples a fait continuer ce chemin jusqu'à la fameuse Capoue.

Quelques années après, cette belle route entièrement achevée était praticable pour les voyageurs, et devenait un des plus admirables établissements de l'Italie moderne.

On ne se contenta pas de terminer ce magnifique ouvrage ; on s'occupa à creuser, à travers les marais, un large canal qui devait aboutir au lac de Fogliano, séparé de la côte par une langue de terre très-étroite. Des milliers de bras furent employés à ces travaux dès le mois d'octobre 1778. Un terrain très-considérable se trouva propre à la culture pour l'année suivante.

Cependant le premier enthousiasme des Romains s'était refroidi, et, dès cette même année, faisait place à quelques murmures. Les souscriptions volontaires ne suffisaient pas à tant de dépenses. L'entreprise nécessitait des emprunts, et ne paraissait pas répondre à ces ruineux efforts.

L'esprit révolutionnaire parti d'Angleterre, accueilli en France, avait reçu des encouragements de quelques personnages puissants en Italie. Il ne fallait pas, disait-on, qu'un pape fit de grandes choses. L'entreprise fut décriée même par ceux qui avaient donné leurs fonds, et qui, en proférant moins de cris, auraient pu espérer que leurs sacrifices rapporteraient des avantages à peu près certains.

L'indignation qu'en conçut le pape ne fit que l'affermir dans ses projets : elle donna même lieu

à quelques scènes qui peignent son caractère facile à s'enflammer, mais juste et bienfaisant.

Dans le courant de cette année, un prêtre de Terracine, bon ecclésiastique mais mauvais courtisan, se rendit à Rome pour solliciter une prébende. Il venait de traverser un pays qui occupait les veilles du pontife, et il pouvait lui en donner des nouvelles certaines et récentes. Il répondit naïvement, aux questions de Sa Sainteté, que le desséchement ne faisait aucun progrès, et que l'argent qu'on y consacrait était de *l'argent perdu*. « *De l'argent perdu!* » répliqua le pape mécontent. Quoi! vous venez nous braver ici jusque dans notre palais! » Ce fut un coup de foudre pour le malheureux prêtre. Il tomba en défaillance; on l'emporta chez lui. Quand il eut repris ses sens, il crut qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de retourner à Terracine. Il était dans un état de désespoir difficile à exprimer, et se croyait forcé de partir avec une sorte de malédiction du saint-père. Quelle fut sa surprise, lorsque tout à coup il vit entrer un *cameriere* du pape, qui s'empressait de lui remettre non-seulement le bref de sa prébende, mais encore l'ordre d'aller au plus tôt trouver Sa Sainteté! Cette seconde entrevue fut moins orageuse que la première, mais devint sans doute plus utile au pape. Il en tira des lumières dont il profita.

Mais que peut la constance des hommes contre les caprices des éléments?

Vers la fin de 1779, des débordements extraor-

dinaires détruisirent une partie des travaux, engloutirent ainsi des sommes énormes, et justifèrent une partie de la prédiction du prêtre de Terracine.

On ne savait comment apprendre au pape cette fatale nouvelle. Elle lui arriva déguisée, affaiblie; cependant assez alarmante pour lui inspirer le désir d'aller lui-même, sur les lieux, apprécier le mal et ordonner le remède.

C'était une chose extrêmement rare de voir alors un pape s'éloigner souvent de son siège. Déjà Pie VI avait fait le voyage des marais Pontins; on ne pensait pas qu'il le recommencerait.

Depuis Benoît XIII et ses voyages à Bénévent (*voyez* tome VI, pages 424 et 434), et le premier voyage de Pie VI, dont nous avons parlé plus haut, page 138, aucun pontife n'avait été plus loin que Castelgandolfo. Le pape relevait d'une maladie grave; ses médecins, son neveu chéri le comte Onesti, ses courtisans surtout, voulurent le détourner de son projet. Il y persista, et partit en poste, avec une suite très-peu nombreuse. Cette preuve de son goût pour la simplicité, et de son aversion pour un luxe inutile, aurait dû lui mériter des éloges: elle ne lui valut que des satires. On ne vit (et c'était une indigne injustice d'hommes ingrats) que de la mesquinerie dans cette économie¹, qu'un

¹ Il y avait peut-être aussi, dans cette conduite, de la charité et de la compassion pour des esprits timorés qui ne partageaient pas le sentiment de courage du pontife. Aux premières cha-

défaut de dignité dans cette absence de faste ¹.

Pie VI ne voulut pas que le cardinal de Bernis l'accompagnât. Il permit seulement à cette Éminence de venir faire les honneurs de sa résidence ordinaire d'Albano.

Le cortège trouva aux portès de cette ville des inscriptions dont Sa Sainteté fut flattée. A Vélétri, où elle fit la première halte, le doyen du sacré collège, le cardinal Jean-François Albani, prodigua au noble voyageur plusieurs genres d'hommages, auxquels il ne fut pas insensible. Au sortir de Vélétri, il fut escorté par un escadron de cuirassiers de sa garde jusqu'à Terracine, où il devait s'arrêter. Les villes voisines envoyèrent des détachements de soldats, pour prévenir les désordres qu'auraient pu causer cette foule de curieux attirés sur ses pas, tant de l'État de l'Église que du royaume de Naples. Pendant le peu de jours qu'il passa à Terracine, il habita la modeste maison d'un particulier. Le nouveau prébendier accourut, les larmes aux yeux, pour baiser les pieds de son bienfaiteur.

De là Pie VI allait visiter les marais Pontins, qui n'étaient qu'à plusieurs milles de cette ville, en revenant vers Rome. Les affaires courantes, qui ne

leurs, les miasmes des marais Pontins commencent à devenir plus dangereux, et ils se développent assez rapidement quelquefois, même dans le mois d'avril.

¹ Pie VI n'a jamais mérité d'être appelé un pape qui manquait de dignité. Bien au contraire, depuis son règne, il n'a pas existé un pape qui aimât plus le faste et la magnificence.

souffraient pas de délai, étaient expédiées à chaque poste; les affaires importantes furent ajournées jusqu'au retour.

Ce voyage dura douze jours. Le pape rentra dans sa capitale très-satisfait. On dit qu'on ne lui fit voir dans les travaux que ceux qui pouvaient donner de brillantes espérances, et qu'on lui cacha les dégâts: cela était difficile. En homme consciencieux, il cherchait plutôt à voir le mal. Pie VI n'était pas un ignorant que l'on aurait trompé: il avait étudié la question, même lorsqu'il n'était que trésorier général. Dans un désir vif et honorable de savoir la vérité, il demandait, aux divers hydraulistes qu'on lui présentait, où se trouveraient les dangers, les mécomptes, les résistances du sol, le défaut de communication avec la mer, les lieux bas où la fièvre serait *citoyenne du lieu*¹. Un homme d'affaires, un savant administrateur, un souverain jaloux de sa gloire, et qui craignait de la compromettre, doivent parvenir facilement à connaître la vérité, ou une partie de la vérité, dans de semblables questions; c'est ce qui arriva lors du second voyage de Pie VI.

Il fit distribuer aux ouvriers des médailles d'or et d'argent, et leur dit: « *Bons amis, il faut*

¹ Dans la *République* de Cicéron, qu'a retrouvée le tant illustre cardinal Maj, notre confrère à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on lit (p. 136): *Augustinus ait febrem esse deam civem romanam.* « Saint Augustin dit que la fièvre était une déesse citoyenne de Rome. » Voy. saint Augustin, *Cité de Dieu*, III, 12.

que tous les cœurs soient heureux de notre joie. »

En allant et en revenant, il parcourut avec une complaisance toute naturelle cette belle route, qui, depuis qu'elle avait été ressuscitée par ses soins, avait changé son nom de *via Appia* en celui de *via Pia* ; cette route qui fait encore l'admiration des voyageurs, et peut-être une des choses les plus utiles qu'aient produite tant de soins et de travaux. Car, dès cette époque, on prévoyait que le dessèchement complet des marais serait impossible, parce que l'eau qui les couvrait était plus basse que la mer¹, et qu'ils étaient alimentés par les sources qui coulaient sans interruption des montagnes voisines.

Pour obvier à cet inconvénient, Pie VI ordonna que l'on creusât un nouveau canal ; puis il forma, sur les lieux, le dessein de bâtir une nouvelle ville au milieu du terrain arraché aux eaux. Le plan en fut dressé sous ses yeux. Cette ville, qui aurait contenu environ dix mille feux, devait être un carré parfait qu'aurait traversé un large canal, où seraient venues se perdre toutes les eaux du voisinage ; le canal lui-même aurait été se jeter à la mer, après avoir favorisé, dans son cours, l'exportation et le commerce extérieur.

Le dénûment de la chambre apostolique obligea Pie VI de renvoyer ce projet à un autre temps.

¹ Mais toute la Hollande est placée sur un sol presque toujours plus bas que la mer ; et le dernier mot des hydraulistes italiens n'est pas dit sur le dessèchement complet des marais Pontins.

Au retour, il visita le lac de Fogliano, et les carrières de marbre qu'on avait récemment découvertes dans une montagne sur le bord de la mer. Il vit en passant le progrès des édifices somptueux qu'il ajoutait à l'abbaye de Subiaco. Avant de parvenir au trône pontifical, il l'avait possédée. Tout ce qui lui tenait de près et de loin devait être enrichi et embelli : à la fois il ordonnait de construire à Subiaco une église très-belle, un séminaire et un palais.

Pendant ce voyage, on lui fit voir beaucoup de ruines précieuses qui paraissent avoir appartenu à l'ancienne ville de *Suessa-Pometia*, et aux édifices de toute nature qui décoraient la voie Appienne. On avait trouvé, parmi ces ruines, des tronçons de statues, des inscriptions, des bas-reliefs, des meubles, les uns mutilés par le temps, d'autres qu'il n'avait pas défigurés. Déjà le pape ordonnait que l'on recueillît ces précieux débris, et il les réservait pour le muséum de la ville qu'il voulait fonder.

Des peines imprévues attendaient Pie VI à Rome. La cour de Naples lui enviait le fruit brillant de ses sollicitudes, d'un de ses principaux titres à la gloire, et d'un courage qui n'était bien souvent qu'à lui seul.

Le marquis de la Sambuca, qui, sans paraître hériter de la malveillance du marquis de Tannucci pour le saint-siège, avait alors des griefs personnels contre Pie VI, faisait, dit-on, travailler à une dé-

*duction*¹, où l'on revendiquait, pour le royaume de Naples, la propriété d'une grande partie des marais Pontins et de la ville de Terracine. L'envie voyait déjà, avec inquiétude, un pays si voisin de ce royaume, couvert d'une féconde culture; les misérables habitants des Abruzzes attirés par les délices de ce nouvel Éden; une ville magnifique s'élevant du sein des marais desséchés; le port de Terracine offrant un abri sûr aux petits bâtiments, et rivalisant peut-être avec celui de Naples. La *déduction* parut en effet. Le pape en fut consterné; il trouva quelques consolations auprès de Bernis, son ami. Déjà l'on fouillait les archives pontificales pour y puiser les matériaux d'une réfutation victorieuse. Ces efforts d'érudition eussent été impuissants contre l'exécution d'un plan sérieusement arrêté, et appuyé par des puissances étrangères. Cet appui manqua, et l'on ne parla plus de ces réclamations.

Je me suis occupé de cette affaire sous le règne de Léon XII, parce que le marquis de Fuscaldo, ministre de Naples, rappelait, mais seulement en conversation, ces prétentions anciennes. J'eus même à ce sujet une conférence avec un homme d'affaires qui avait été au service de la légation de Sa Majesté Sicilienne; et il me présenta l'argument suivant, en ajoutant que la sagesse de Léon XII ne

¹ C'était une suite d'arguments qui prouvaient plus ou moins que Rome ne possédait pas ce territoire à bon droit.

pourrait pas donner de raisons pour le détruire :
« Les eaux qui forment les marais Pontins proviennent de deux amas de sources différentes. Celles qui coulent dans la partie soumise de tout temps au pape lui appartiennent, soit qu'il y fasse couper des roseaux, soit qu'il attire ces eaux dans un canal pour les faire couler sur l'étendue de sa domination. Celles qui coulent de la partie des montagnes, appartenant au loin à la domination napolitaine, sont la propriété du roi; il les suit jusqu'à Terracine et au delà : il faut donc que les marais Pontins soient partagés entre Rome et Naples. »

Mais si un souverain pouvait ainsi *suiivre* ses eaux jusque sur le territoire voisin où elles se répandent, le Rhône, qui descend des glaciers du mont Furca dans les Alpes, qui traverse tout le canton du Valais en Suisse, le Rhône jusqu'à la ville d'Arles appartiendrait à la Suisse; le Danube, qui prend sa source dans le grand-duché de Bade, lui appartiendrait jusqu'à la mer Noire : et que de propriétaires ne compterait pas le Rhin, qui naît du côté des Grisons, et baigne, après un si long cours, le sol de la Hollande? M. de Fuscaldo finit par dire :

« On aurait bien dû rendre à Pie VI, en *bonnes nuits*, les *nuits mauvaises* qu'il passait à s'affliger de l'attaque de M. de la Sambuca. »

Pie VI voulut faire un troisième voyage vers ces contrées; cette fois il en revint très-mécontent. Cependant il fit continuer les travaux, puis on les sus-

pendit, d'après une réclamation du cardinal Orsini. On les reprit encore ; et l'opinion imprimée de quelques savants acheva de décourager ceux qui s'intéressaient le plus à cette entreprise, dont on ne parlait plus qu'avec colère.

Cependant il ne faut pas être injuste ; c'est beaucoup pour les Romains, pour les habitants d'une partie de l'État ecclésiastique, que d'avoir vu pratiquer une superbe route qui, en facilitant les communications entre les deux plus grandes villes de l'Italie, devait vivifier le pays qu'elle traversait. Ayant les restaurations de la voie Appienne, on ne pouvait se rendre de Rome à Naples qu'en faisant un long détour, pour aller, par la Foglia, gagner les coteaux de l'Apennin, ceux qui versent dans les marais les eaux reconnues *romaines* par le ministère de Naples d'alors ; puis on se rendait à Terracine par Sermonéta et Piperno.

Pie VI a donc eu la gloire de construire une route, en quelque sorte indestructible, au milieu de tant de difficultés naissant chaque jour du terrain, du manque de ressources, et de la malignité de plusieurs de ses sujets, qui n'ont reconnu que plus tard le prix d'un tel bienfait ¹. (V. *Mémoires*, etc.)

¹ Il y a un livre très-important publié par monseigneur Nicolaï : *Del bonificamenti delle terre Pontine, lib. IV, « Des travaux utiles faits dans les marais Pontins, quatre livres. »* Rome, Pagliarini, 1800, grand in-fol°. Il ne manque rien dans cet ouvrage de ce qu'on peut y désirer. Il avait été commencé en latin par Nicolas Spedalieri, avec l'aide de Nicolaï. Celui-ci,

M. le baron de Prony, que j'ai vu à Rome en 1824, et que le pape Léon XII a traité avec une grande bienveillance, aimait à parler des marais Pontins, sur lesquels il avait composé aussi un grand ouvrage.

C'était un spectacle touchant, et qui annonce un immense progrès de civilisation à travers les événements de la guerre; après l'occupation des États romains, Napoléon ayant ordonné à Prony d'aller visiter le *sol Pontin*, ce savant avait fait un rapport très-circonstancié sur les anciens travaux et sur ceux de Pie VI. En 1824, Léon XII, successeur de Pie VII, voulait voir Prony, qui se trouvait à Rome; le souverain et l'ingénieur s'entretenirent longtemps de cette grave question, et les conseils importants de Prony lui valurent plus tard une lettre du pape, où, entre autres points, il s'exprimait ainsi :

« *Dilecte fili,*

« *Elapsi temporis mora nostris erga te sensibus vim addidit potius quam detraxit. Nos enim plane tibi grates profitemur quod ad restituendam asserendamque amplissimo ditionis nostræ agro, infectis paludibus obsito, fertilitatem et salubritatem, egregia studia, laboresque tuos contuleris.* »

« *Cher fils,*

« *Le retard de temps qui s'est écoulé a ajouté plus de force à nos sentiments qu'il n'en a pu enle-*

après la mort de l'auteur, a achevé ce beau travail en italien.

ver. Car nous vous rendons pleinement grâces de ce que vous avez employé vos études et vos travaux pour rendre et assurer la fertilité et la salubrité à un champ immense formant partie de nos possessions, et infecté par des marais délétères. »

J'ai eu lieu de reconnaître que Prony approuva une grande partie des moyens employés par Pie VI. L'argent seul a manqué. Comme toujours, devant de si audacieux projets on a commis quelques fautes, et elles ont été réparées en partie. Prony rendait justice au système italien : il résulte assurément, des ouvrages de cet ingénieur, qu'il avait étudié le sol, les empêchements et le caractère des lieux, avec une grande pénétration.

Je donnerai quelques détails sur le système qu'il conseille au gouvernement pontifical de suivre un jour, si des économies dans ses finances, une situation pacifique, et le génie entreprenant d'un pontife, permettent de reprendre les travaux, où il est permis de dire que la science actuelle vaincrait celle des anciens Romains, et de quiconque a cherché une illustration et un avantage dans une aussi immense entreprise ¹.

D'abord Prony offre la description suivante ² :

¹ *Des marais Pontins*, par M. de Prony. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1818. In-4^o.

² Pour tracer l'exposé historique que j'ai inséré plus haut, j'ai suivi le plus souvent l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*. Cet écrivain semblait avoir suspendu le cours de ses préventions contre le pape, et il avait adopté

« Le sol Pontin, situé entre le quarante et unième et le quarante-deuxième parallèle, et traversé par la célèbre voie Appia, occupe la pointe méridionale des États romains ou de l'antique *Latium*. Il est baigné à l'ouest et au sud par la mer Tyrrhénienne, et enveloppé, dans le surplus de son périmètre ¹, par un appendice de la chaîne des Apennins, que traverse au midi un col situé entre Vélétri et Albano, sur lequel passe la route de Rome à Naples. Sa longueur, dans le sens parallèle à la mer depuis Cisterna jusqu'à Terracine, est de quarante-deux mille mètres; sa largeur, de dix-sept à dix-huit mille. Sa distance moyenne de Rome est d'environ quatre-vingt-dix kilomètres ².

« L'action de la mer a formé sur la partie occidentale du littoral une double ligne de dunes appuyée, d'une part, au cap d'Astura, et de l'autre au mont ou pic de Circé (*monte Circello*), à partir duquel cette ligne se prolonge de l'ouest à l'est, mais sans être double, jusqu'à la ville de Terracine, placée à l'extrémité sud-est des marais où l'appendice de la chaîne des Apennins aboutit à la mer.

un style historique sage et mesuré, auquel, pour un temps, je m'étais empressé d'applaudir. Avec M. de Prony, ce n'est jamais que l'art qui parle son langage clair, sans passion, fait pour être compris dans toutes les circonstances et dans tous les pays.

¹ Périmètre signifie circonférence, contour.

² Vingt-cinq lieues de poste.

« Cette circonscription et d'autres circonstances locales gênent considérablement la marche, tant des eaux pluviales qui tombent dans le bassin Pontin, que des eaux courantes, soit pérennes¹, soit des torrents qui le traversent. Les principaux lits dans lesquels coulent ces dernières eaux sont, vers la partie orientale, ceux de l'*Amazenus*, de l'*Uffens*² et de la *Scaravazza*; vers la partie occidentale, ceux de la *Cavata* et de la *Cavatella* (qui ont une embouchure commune dans un canal que Pie VI a fait creuser sur le bord de la voie Appia), des torrents de *Sermonéta* et de *Tépia*, enfin de la *Ninfa*. Ce fleuve *Ninfa*, après avoir traversé la voie Appia, prend, sur le prolongement de son cours, les noms de *Rio Francesco*, *Fiume Sisto*, *Fiume delle Volte*,

« La totalité de ces eaux n'a qu'un seul débouché à la mer, en un lieu qu'on appelle *Badino*, situé à l'ouest, et à environ cinq mille mètres de Terracine. On compte pour rien une petite portion d'eau qui s'échappe par le port antique de cette ville, et une autre beaucoup plus petite qui coule au travers de la digue occidentale, en suivant la direction d'une ancienne fosse très-remarquable appelée *Rio Martino*. Cependant il ne faut pas attribuer les malheurs du sol Pontin à l'unité d'émission à la mer, qui est même une circonstance avantageuse, mais à la difficulté qu'ont les eaux d'y parvenir.

¹ Des eaux vives.

² Voy. plus haut, page 132.

« De grands souvenirs poétiques et historiques, liés aux monuments que la nature et l'art ont multipliés sur ce sol infortuné et dans ses environs, aggravent le sentiment pénible qu'on éprouve à l'aspect des maux dont il est accablé¹.

« Deux ou trois petites journées de voyage suffisent pour traverser, sur le contour que nous venons de décrire, plusieurs royaumes antiques imperceptibles sur la mappemonde, mais grands dans les fastes poétiques, grâce au génie de Virgile. »

Arrivé au point où coule la fontaine *Féronia* (voyez plus haut, page 133), Prony donne divers détails intéressants.

L'eau de cette fontaine est encore assez abondante pour faire tourner un moulin à son point de *surissement*, et traverse, au-dessous de ce moulin, une superbe route que Pie VI a fait construire aux abords de Terracine, en continuation de la voie Appia, que les Romains avaient détournée au lieu appelé *le Macerie*, pour éviter un immense fond de tourbe et de marécage. Le pape n'a pas eu à se féliciter d'avoir été plus hardi ou moins prudent que les Romains;

• Plus le noble ingénieur, oubliant cet attrait que certains désordres de la nature offrent à l'esprit réparateur du savant, paraîtra s'attendrir sur les maux qu'ont entraînés ces désordres, plus nous devons savoir apprécier le courage du pontife qui cherchait un terme à ces maux; plus il faut que la postérité console sa mémoire des injustices de la fin du siècle dernier, et proclame grand ce Pie VI, dont on voulait abattre la force d'âme, compromise dans une aussi glorieuse tâche.

la mobilité et l'affaissement continuels de la nouvelle chaussée ont occasionné et occasionnent encore des dépenses considérables.

Prony indique des moyens pour faire cesser cet affaissement¹.

Voici une observation de Prony qui est encore importante ; et, d'après une conversation que j'ai eue avec lui, il paraît avoir été inspiré par l'ingénieur italien qui surveillait cette partie des ouvrages de Pie VI.

Le canal qui borde la route dont on vient de parler offre, au point où il reçoit l'eau *Féronia*, le phénomène singulier de deux pentes et de deux courants opposés, partant d'un même point culminant fluide. Il se fait ainsi, de part et d'autre de ce sommet formé spontanément, une division de la masse fluide, dont une partie coule au nord-ouest et l'autre au sud-est, comme pour rentrer dans le royaume de Naples².

¹ Voyez dans son ouvrage précité, chapitre XXXII, page 532.

² L'Italie offre un autre phénomène semblable (Dante l'a signalé dans le *Purgatoire*, chapitre XIV, où il trace le cours de l'Arno, qui sort de la même source que le Tibre, c'est-à-dire la montagne de Falterona), mais dans des dimensions beaucoup plus grandes : en effet, près du lac Trasimène, deux courants opposés, partant d'un même réservoir supérieur, coulent l'un vers le Tibre, l'autre vers l'Arno.

Il existe aussi un mémoire de M. le baron de Humboldt sur une bifurcation de cette espèce qu'on remarque dans l'Amérique septentrionale, et qui établit la communication entre

Après avoir décrit les travaux qui ont été entrepris depuis les Volsques, Prony arrive au règne de Pie VI.

Je rapporterai le jugement entier porté par cet illustre ingénieur. Il a cru devoir parler ainsi, pour que la critique ne fit pas tort à la louange, et que la louange ne semblât pas avoir imposé silence à la critique. D'ailleurs l'auteur finit, comme on le verra, par établir que ce pape s'est acquis, dans les marais Pontins, des droits immortels à la reconnaissance publique.

« Aucun pape, dit M. de Prony, n'a entrepris, pour les marais Pontins, des travaux comparables à ceux qui ont été exécutés entre les années 1777 et 1796, par les ordres et l'on pourrait dire sous la direction immédiate de Pie VI, qui avait extrêmement à cœur cette grande et belle opération, et qui y a dépensé une somme équivalente à environ neuf millions de francs. C'est à lui qu'on doit la restauration complète de la voie Appia¹, ses ponts antiques dans la traversée des marais, le superbe canal qui borde cette route, les vastes magasins de Terracine, et un grand nombre d'autres édifices destinés à des usages religieux et civils. *Tout ce qu'il a fait porte le caractère monumental, depuis*

les deux plus grandes rivières du monde, l'Orénoque et l'Amazone. (Prony, page XXIII).

¹ Cela nous a déjà été appris par un auteur très-souvent injuste pour Pie VI. Voy. page 151.

*les temples et les palais jusqu'aux simples maisons de poste*¹. Malheureusement ses premiers projets de dessèchement, établis sur des vues systématiques très-spécieuses et très-séduisantes, bonnes à beaucoup d'égards, mais trop généralisées, ont eu de funestes conséquences.

« De grands travaux ont été exécutés d'après ces vues; mais plus les espérances conçues dans le début avaient été flatteuses, et plus, lorsqu'elles se sont trouvées déçues, on a eu de peine à prendre et à suivre d'autres déterminations, soit parce que les relations entre les corrections qu'on voulait apporter aux plans primitifs, et les effets qui devaient en résulter, n'étaient pas aussi bien connues qu'elles le sont à présent, soit parce que les ouvrages additionnels que nécessitaient ces corrections, accusant publiquement de premières erreurs, et occasionnant des surcroîts ruineux de dépenses, n'étaient entrepris et continués qu'à regret, *quoique assez conformes aux bons principes*.

« Voilà pourquoi les travaux de dessèchement exécutés sous Pie VI n'offrent en général, considérés sous le point de vue hydraulique, que de grandes ébauches, dont quelques-unes sont très-imparfaites; et, parmi les travaux qu'il n'a pas même ébauchés, il en est de la plus haute importance (ceux par exemple qui concernent les eaux appelées *supérieures*), sans lesquels on ne peut pas espérer

¹ Prony, page XXVI.

d'obtenir la *bonification* ultérieure du sol Pontin, et qui n'étaient pas compris dans le projet primitif, parce que, d'après les vues systématiques dont j'ai parlé plus haut, on les avait jugés inutiles.

« Malgré ces observations, je n'en suis pas moins convaincu que le pape Pie VI s'est acquis, dans les marais Pontins, des droits immortels à la reconnaissance publique; et que si jamais le dessèchement complet est opéré, on devra à ce souverain pontife une partie notable de la gloire du succès. Cette gloire ne sera pas seulement fondée sur les travaux d'expériences importantes et décisives qu'il nous a données à si grands frais, mais encore sur la diminution sensible d'insalubrité que ces travaux ont procurée. »

Enfin Prony pense que si jamais cette guerre entre l'art et la nature, qui dure depuis tant de siècles dans le sol Pontin, était terminée par une victoire qu'il croit assurée en combattant avec les nouvelles armes dont on peut maintenant disposer, il faudrait prendre les mesures les plus propres à maintenir la jouissance des fruits qu'on en retirerait. Or, une persévérance peu fatigante, mais qui n'a pas de fin, est bien plus difficile pour les hommes, que de grands efforts qui ont une courte durée.

Prony ajoute :

« D'un autre côté, la situation géographique du sol Pontin le rend, politiquement, sujet à des chances bien contraires à tous les projets d'amé-

lioration intérieure, chances qu'il a déjà éprouvées tant de fois.

« Mais j'ai dû, en exécutant la tâche qui m'était imposée, mettre absolument de côté ces considérations de catastrophes éventuelles, pour ne m'occuper que de celles qui tiennent aux lois fixes et immuables de la nature; et je me croirai bien récompensé de mes peines, si l'on juge mon nom digne d'être placé à la suite des ingénieurs qui, avant moi, se sont occupés du même sujet. »

Je récapitulerai les réflexions de Prony, et les conseils qu'il adresse au gouvernement romain.

Dans son livre, les trois premières parties de l'ouvrage, tracées de main de maître, présentent des faits importants et peu connus. L'auteur ouvre à grands battants les portes de la science. Il donne la description et le cadastre du bassin Pontin, puis il décrit sa situation en 1777, suivie de l'analyse et de l'histoire des *projets*. Ensuite il examine l'état des marais en 1811.

Sur la quatrième partie de l'ouvrage, qui traite la question elle-même, il est possible de différer d'avis avec Prony; mais l'on ne saurait méconnaître, d'une part, que tout ce qu'il a dit auparavant sur la nature du bassin, sur les causes de la présence des eaux stagnantes, sur la distinction des eaux provenant de sources intérieures et des eaux supérieures, sur la puissance de l'évaporation qui fait retourner partie des eaux à l'atmosphère, et aussi sur les insuffisances et les fautes des ingénieurs

ses prédécesseurs, donne un peu de force à tout ce qu'il propose ¹; de l'autre, que la théorie semble justifier complètement les moyens qu'il adopte. Contrairement à Fossombroni, savant florentin, mort premier ministre de Toscane, et aux Italiens qui se sont occupés des marais Pontins, il repousse le système des *colmate* ²; et, opinant qu'il faut se rendre maître des eaux supérieures avant qu'elles arrivent sur le sol même des marais, il demande des canaux de ceinture qui les portent à la mer, en les soutenant, dans tout leur cours, au-dessus des terrains dont on veut la dessiccation. Quant aux eaux intérieures, que des pluies ou des sources soient leur origine (et elles sont dues à ces deux causes simultanément), Prony pense qu'elles doivent avoir un excipient, un canal central, ayant pour axe ³ central la ligne du plus prompt écoulement, ligne dont on peut toujours trouver la di-

¹ *Biogr. univ.*, Supplément, tome LXXVIII, page 88. (Article du savant M. Parisot.)

² Les *colmate*, en Italie, sont un des moyens en usage pour opérer un dessèchement. On emploie les courants des eaux qui descendent des montagnes, et qui sont chargées de limon, à exhausser le terrain par des dépôts et des attérissements successifs, et régulièrement formés. Malheureusement cette opération n'offre, dans les marais Pontins, qu'une ressource secondaire et d'un effet très-lent. La *chair* des montagnes est presque épuisée; les eaux n'en détachent plus en général que des graviers, des cailloux et des blocs de roches.

³ Le mot *axe* se dit par extension, dans les sciences, de toute

rection moyennant un nivellement exact du sol. L'ordre du travail, ajoute Prony, est de commencer par les canaux de ceinture. Suivent des détails précieux sur les moyens d'exécution, et notamment sur la possibilité, à certaines conditions, d'utiliser, pour le creusement et le curage, les machines employées au curage des ports de Venise et d'Ancone ¹. Il choisit pour canal central le cours de la *Ninfa* ², qui est l'axe principal d'écoulement, et qu'il ne s'agit que de modifier convenablement, en aidant ses pentes et en élargissant son lit. Prony choisit pour canal de ceinture le *Fiume Sisto* ³, qui peut facilement être rendu capable de recevoir en totalité, indépendamment des eaux supérieures qu'il réunit déjà, les eaux du canal de la *Ninfa* : il suffit pour cela qu'il débite cinq cent huit mètres cubes par seconde.

Prony veut surtout que toutes les eaux arrivent à la mer par une seule embouchure, le *Portatore di Badino* ⁴. Du reste, Prony adopte pour divers détails, notamment pour deux canaux auxiliaires,

ligne que l'on suppose traverser le centre d'un objet, ou le diviser en deux parties égales et semblables.

¹ Depuis Prony, on a inventé en Italie et en France des machines encore plus puissantes et plus efficaces.

² C'est une petite rivière qui sort du lac de Ninfa, un peu au-dessus des villes de Teppia et de Senzé.

³ Reste imposant des travaux de Sixte-Quint.

⁴ Il rend là un grand hommage à la sagacité de Pie VI,

II.

la *Scaccia* et la *Selcella*, les idées des ingénieurs italiens; enfin, il termine par l'évaluation en argent des divers ouvrages qu'il propose ¹.

Je finirai moi-même cette discussion, en rappelant la bonne grâce, le sentiment fraternel, l'esprit de bienveillance, d'estime et de respect, avec lesquels M. de Prony parle de son confrère M. Scaccia, longtemps chargé par le gouvernement pontifical de régler les travaux dans ces marais, qui excitent depuis tant de siècles la sollicitude du souverain de ce sol infortuné. Ce territoire ne demanderait qu'à répandre l'abondance et la richesse dans un pays qu'on voit déshérité de la faveur que Dieu daigne accorder si largement à la péninsule ausonienne.

Nous n'avons pas interrompu ce récit, où il était bien que nous rapportassions à peu près ce qu'il y avait à dire, dans les proportions de notre ouvrage, sur les marais Pontins; actuellement nous jetterons un coup d'œil rétrospectif et rapide sur

qui, à force d'étudier ces matières, en raisonnait fort habilement, et tenait toujours pour l'opinion d'une seule embouchure, avec la pensée secrète d'y établir les fondations d'un établissement maritime, que ses successeurs pourraient parvenir à rendre un des plus imposants ports de la Méditerranée.

¹ Au sujet de ces évaluations que nous appelons *devis*, Pie VI avait coutume de dire : « Pour accomplir le vœu d'un *devis* de cent mille écus romains, nous nous mettions en mesure d'en donner cinq cent mille; et souvent nous nous sommes trompé en moins. »

quelques faits politiques antérieurs, qui appartiennent au commencement du règne de Pie VI.

Lorsque Joseph I^{er}, roi de Portugal, était mort en 1777, le pape avait prononcé une allocution devant les cardinaux, dans un consistoire secret. Ce document ne fut pas imprimé sur-le-champ, parce qu'on craignait qu'il n'y eût à Lisbonne des réclamations contre quelques passages qui reprochaient au roi, probablement à propos des jésuites et de sa confiance désordonnée en Pombal, d'avoir fait *moins bien* plusieurs fois pendant son règne. Mais la pieuse reine Marie, qui avait succédé à son père, n'adressa aucune plainte, et l'allocution fut imprimée. Nous allons en donner un extrait ¹.

« Vénérables frères,

« Comme nous sommes nés tous de la race du prévaricateur, nous sommes tous liés par la loi de la mort. Le suprême ouvrier qui nous a formés du même limon sait quel est le nombre des vases; il sait quand il les brise. Aujourd'hui la volonté de Dieu et la nécessité de la nature exigent que nous vous présentions un spectacle de douleur.

« Nous avons perdu notre bien cher fils en Jésus-Christ, Joseph, roi très-fidèle de Lusitanie. Frappé par une longue maladie, il a contemplé la mort avec les yeux de la foi. Voyant qu'il allait paraître

¹ On la trouve en entier dans le Bullaire de Pie VI, édition de 1842, page 326.

devant celui qui *jugera même les justices*, il ne se plaignit pas, il ne laissa pas abattre son âme en contemplant les pleurs des autres; mais il s'occupa de corriger ce que, pendant tout son règne, il jugea avoir fait *moins bien*. »

Plus bas, le pape déclare que Sa Majesté a dit au nonce : « Je n'ai pas approuvé ce qu'on a méchamment fait, il y a dix-sept ans, contre un autre nonce apostolique ¹. » Le roi, avant de mourir, avait adressé, à sa fille Marie, des préceptes déjà publiés par la presse, et qui *donneront au nom royal une couronne plus éclatante*.

Le prince recommande de gouverner les peuples dans un esprit de paix et de douceur ²; de ne chercher que leur bonheur éternel, d'observer les lois divines, de défendre la vraie religion, et de mettre d'accord toujours le sacerdoce et l'empire ³.

Pie VI continue ainsi :

« Maintenant que la situation de la Lusitanie est changée, que les vagues impétueuses sont arrêtées

¹ C'était celui qui représentait qu'il ne fallait pas traiter les jésuites avec tant de rigueur.

² Nous avons vu, tome VII, page 470, le discours que cette reine a entendu volontiers de la bouche de dom Sylva, qui haranguait S. M. sur la place même de Lisbonne.

³ Ce sont à peu près les mêmes recommandations faites par Louis XV dans une lettre au cardinal de Bernis (tome VII, page 23). Louis XV avait dit : « *Faire la paix du sacerdoce et de l'empire*. » Probablement Bernis avait montré à Pie VI cette lettre royale. Tous deux étaient véritablement liés d'amitié.

dans leur cours, maintenant quelle ne sera pas la concorde de la nation portugaise ! Quelle ne sera pas la tranquillité des peuples et l'illustration de la princesse Marie ! Quelle récompense de gloire et de félicité ne recevront pas ses mérites ? Dieu, le Dieu de la mansuétude, protège et élève les personnes qui sont avides de l'union des esprits. »

Le 3 juillet de la même année 1777, le pape confirma le droit qu'avait la confraternité du Saint Sacrement de Bénévent, de délivrer, tous les ans, un coupable condamné à la peine capitale.

Paul V avait accordé, par un bref du 12 décembre 1605, aux confrères du Saint Sacrement de la courageuse ville de Bénévent, le droit de délivrer, tous les ans, un condamné à mort. Cette faculté n'était reconnue valable que pour un genre de crime spécifié, et que peut-être la loi, qu'on ne voulait pas révoquer, frappait d'une trop forte peine ; il fallait aussi que les parents de la victime donnassent librement, et sans espoir d'argent, un consentement formel et public.

Benoît XIII et Benoît XIV, reconnaissant que les services de toute nature rendus à la religion par la confraternité qui allait chercher les morts dans la campagne, qui assistait les pestiférés, qui distribuait des dots aux filles, qui répandait partout des exemples de bienfaisance, de courage, d'abnégation, de mépris de la vie pour sauver son semblable, étaient dignes d'une haute récompense, avaient confirmé ce privilège.

Pie VI crut à son tour devoir confirmer encore cette faveur extraordinaire. Dans l'esprit du pontife, au respect pour les vues de ses prédécesseurs se joignait le désir de récompenser la fidélité des Bénéventains lors de la dernière occupation par des troupes étrangères, sous les règnes de Clément XIII et Clément XIV. La ville de Bénévent ordonna, à ce sujet, des réjouissances dans tout le duché, et remercia, par ses acclamations, le pontife, qui étendait nouvellement le droit de grâce, et le partageait noblement avec des sujets d'ailleurs si affectionnés depuis tant de siècles au gouvernement pontifical.

Les custodes de la terre sainte, appartenant à l'ordre des mineurs observantins, continuaient d'accueillir avec bonté les pèlerins qui visitaient Jérusalem. Pie VI crut devoir adresser des lettres apostoliques à ces vaillants religieux pour les féliciter. Cette constitution porte la date du 31 juillet 1778. En voici un extrait :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire de la chose.

« Parmi les secrets les plus cachés des jugements divins, qu'il n'est pas donné aux esprits humains d'approfondir, nous ne pouvons rappeler, sans verser des larmes, que cette région où coulaient autrefois le lait et le miel, devenue si célèbre par tant de prodiges, et par les insignes bienfaits accordés largement aux Hébreux; que cette contrée si heureuse et si digne, parce que c'est là que le

Verbe fait chair a consommé l'œuvre ineffable de la rédemption humaine, est encore soumise au pouvoir des infidèles, et que les efforts de nos prédécesseurs et de tant de princes chrétiens n'ont pu obtenir de l'arracher pour toujours à la domination de ces étrangers.

« Mais de même que le principal soin de nos prédécesseurs, quand ils ont été frustrés de l'espérance de cette récupération, fut de ne pas priver ces témoins de la Passion de Notre-Seigneur, du culte qui leur est dû, et que ces pontifes en ont confié la garde à des hommes religieux; que tantôt ils ont assuré le pardon des fautes à ceux qui visiteraient ce sanctuaire, et que tantôt ils ont recommandé, aux chrétiens dispersés sur la terre, de ne pas cesser d'envoyer des subsides et des aumônes pour la conservation de ces saints lieux; de même nous, avec une sollicitude égale et brûlant d'un aussi ardent désir, nous souhaitons que le culte divin soit rendu avec le même honneur, que l'on pourvoie aux besoins des religieux gardiens, que l'on accomplisse en cela des œuvres de charité exemplaires; et nous nous empressons de renouveler et d'étendre les privilèges précédemment accordés.

« Dernièrement notre cher fils Vincent Belda¹, prêtre de l'ordre des frères mineurs de Saint-Fran-

¹ Il était envoyé par le père Jean-Dominique de Levignano, Toscan, custode général, de 1775 à 1787.

çois, appelé de l'Observance, s'est rendu auprès de nous en qualité de commissaire de la terre sainte, et nous a dépeint la triste situation des églises, des couvents, des maisons confiées à la garde de ces pères. Il nous a dit que ces établissements décroissaient de jour en jour, par l'effet des injures du temps. Les profès de cette mission, après avoir célébré le divin culte dans les églises, administré les sacrements, propagé la religion catholique, doivent encore recevoir les pèlerins dans des hospices, soigner les malades, enseigner assidûment aux enfants les principes de la religion orthodoxe, veiller par des secours à la pudeur des jeunes filles, leur donner des époux, racheter des catholiques tombés en esclavage, nourrir les pauvres *et même les infidèles dans les temps calamiteux*, enfin pratiquer fréquemment mille œuvres de miséricorde. Ces religieux annoncent donc qu'ils sont hors d'état de subvenir à ces dépenses, et qu'ils ne peuvent supporter ces charges, si de plus amples aumônes ne leur sont pas envoyées sans aucune diminution. »

Le pape cite des lettres par lesquelles Urbain VIII avait ordonné des quêtes dans toutes les paroisses du catholicisme. Aujourd'hui ces ressources sont insuffisantes. Pie VI continue ainsi :

« Nous déclarons que les aumônes données en Europe pour les frères de Saint-François ne peuvent être converties à un autre usage, même à l'usage le plus urgent. »

Il résulta de cette constitution que beaucoup d'aumônes furent envoyées à Jérusalem, de Lisbonne, de Madrid, de Paris, de Vienne, de Munich et de Varsovie.

Le 19 décembre 1778, Pie VI prononça une allocution sur la rétractation de Justin Fébronius.

« Vénérables frères,

« Vous n'ignorez pas tout le mal qu'a fait Jean-Nicolas Hontheim, évêque de Myriophyde *in partibus*, suffragant de Trèves.

« Depuis 1763, sous le faux nom de Justin Fébronius, il a publié des livres dans lesquels il n'a pas craint d'attaquer l'unité de l'Église, pour combattre les droits du saint-siège. L'archevêque de Trèves, Clément Wenceslas, qui se distingue par tant d'ardeur pastorale, par l'éminence de son esprit et de ses vertus, a engagé le même Fébronius à confesser et à rétracter ses erreurs. »

Hontheim reconnaissait qu'il avait méconnu les témoignages des Pères, les décrets des conciles, et les autres sanctions ecclésiastiques.

On remarque dans la rétractation du pénitent ces propres paroles :

« Je confesse que le Fils de Dieu, quand il fondait son Église et qu'il voulait qu'elle fût *une*, a institué une primauté pour former et gouverner cette *unité*, et qu'il a confié cette *primauté* à saint Pierre; j'assure fermement, avec les saints pères Cyprien, Jérôme, Optat de Milève, Grégoire de Na-

zianze, Jean Chrysostome, Ambroise, Léon le Grand, Grégoire le Grand et d'autres, qu'*un seul* fut choisi parmi les douze apôtres, pour que ce chef étant constitué, ce chef sur lequel est fondée l'Église, il n'y eût pas d'occasion de schisme. Je déclare que Jésus-Christ, lorsqu'il accordait les pouvoirs à ses apôtres, commença par un d'eux, à qui il attribua la primauté, afin de démontrer une Église *une*, l'*unité* de la chaire, et en même temps l'origine de l'*unité*. Il est schismatique celui qui, ainsi que dit Optat, établit une église contre celle qui est *une*, et s'écarte de sa communion par la négation de l'obédience. Il n'a pas l'hérédité de saint Pierre, celui qui par un partage impie détruit son siège. Là où est Pierre, là est l'Église. Les fondements de l'Église, c'est-à-dire les apôtres qui sont soumis à Pierre comme au chef, ont été confiés à cet apôtre; par une grâce éminente, la primauté excelle en lui. Le Christ lui a remis la direction des apôtres; il est la bouche et le prince du collège apostolique. »

La rétractation de Hontheim contenait dix-sept articles. Il confessait qu'il était tombé dans l'erreur; il priait le pape de lui pardonner, et d'avoir égard à son repentir. Comme on vient de le voir plus haut, il reconnaissait que les clefs avaient été données à un seul, et dans le même temps à l'*unité*; que la *primauté* du pape est une *primauté* de juridiction, et doit être perpétuelle; que l'Église a droit de déterminer le sens et de juger la doctrine des proposi-

tions; que l'on doit une entière obéissance à la bulle *Unigenitus*; que, lorsqu'il naît quelque doute sur l'état de l'Église, il faut recourir au pape; que le concile de Trente avait été libre, et qu'il avait agi sagement en réservant au pape certaines dispenses; qu'il faut regarder comme illégitimes les évêques qui n'ont pas été reconnus par lui.

Hontheim reconnaissait que ce fut une chose juste de réserver au pape les canonisations des saints, et les appels de toutes les causes ecclésiastiques.

Relativement à la foi, aux sacrements, à la discipline, à la puissance de l'Église, le pape a le plein droit de prononcer, etc.

Le 3 février suivant, cet évêque suffragant publia une pastorale pour annoncer et confirmer sa rétractation, dans laquelle il déclarait abjurer, pour toujours, ce qu'il avait dit dans son *Fébronius*; il s'engageait à combattre ce livre, et il notifiait lui-même un ordre de l'électeur de Trèves, qui défendait de lire et de garder cet ouvrage.

Quelques personnes ayant prétendu que de telles confessions n'avaient pas été entièrement libres, alors, le 2 avril 1780, il publia une déclaration qu'il envoya à l'électeur, son archevêque. Dans ce document, il assurait que sa rétractation avait été sincère, et il promettait de la confirmer par un ouvrage auquel il travaillait. Effectivement, l'année suivante, il publia son commentaire sur sa rétractation, et la développait en trente-huit articles.

Dans quelques-uns, il donnait des interprétations

et des modifications, que beaucoup de personnes ont cru contraires au document du 1^{er} novembre 1778. Véritablement, dans ce commentaire, il y a beaucoup de passages où on remarque l'embarras et les détours d'un écrivain qui ne veut pas abandonner ses premières assertions, qui se montre semblable à l'animal gracieux et perfide que nous aimons tant dans l'état de domesticité, mais qui repousse, avec les deux pattes de derrière, ce qu'il attire avec les deux pattes de devant; un auteur qui enfin énerve, avec des restrictions partiales, les confessions qu'il a faites, et les principes auxquels il semble revenir. Quoi qu'il en soit de sa sincérité, dans ce dernier travail il fit insérer les actes consistoriaux du 25 décembre 1778, le bref que le pape lui avait adressé, la pastorale publiée par lui-même, et l'extrait d'un livre imprimé à Rome, où l'on voulait prouver que sa rétractation était sincère ¹.

L'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques* écrit que Pie VI montra, au sujet de cette rétractation, une joie qui passait les bornes. Déjà on commençait à vouloir tourner en ridicule la conduite de ce pontife; mais elle n'avait rien de blâmable. Il se réjouissait d'un fait heureux pour le saint-siège; et ceux qui s'emportaient contre la joie si naturelle du pontife étaient précisément ceux qui devaient applaudir à sa chute, et conspirer

¹ Hontheim mourut définitivement repentant, le 2 septembre 1790.

pour le faire descendre du trône. Jamais on ne pourra dire qu'un pape est en faute, parce que dans l'église de Saint-Pierre il félicite hautement le sacré collège du retour, à la foi véritable, d'un homme inconsideré, orgueilleux, et à moitié insensé, qui avait répandu, surtout en Allemagne, la semence d'un mal existant toujours, et que sa rétractation, quoique franche et volontaire, ne pouvait pas extirper.

Qu'il est à plaindre l'auteur injuste, sans générosité et sans informations exactes, qui se présente pour écrire l'histoire d'un pontife; qui dénature les faits, y voit toujours une faute ou un crime, répète sans cesse que l'autorité du saint-siège est détruite, qu'il n'y aura plus de papes; et cependant, tout en se disant philosophe, ne jette pas un seul regard de regret, d'intérêt, et de vraie observation indépendante, sur cette chute qu'il se persuade, et qu'on a inventée pour servir des passions et satisfaire des instincts de désordre ! Quelle barbarie de plonger le catholicisme qui vivait encore, quoique dépourvu de chef, dans un épouvantable abîme de maux, de violences que l'imagination humaine ne peut ni concevoir ni dépeindre ! Mais Dieu a délivré ses enfants, et ceux-là aussi qui abandonnaient si cruellement leurs amis, leurs frères, et renonçaient si imprudemment aux plus chères espérances de félicité pour la patrie et l'univers entier.

Gustave III, roi de Suède, écrivit alors au pape Pie VI une lettre pleine de respect, où ce prince an-

nonçait qu'il avait accordé aux catholiques de Stockholm la faculté de bâtir une église publique, et de pouvoir faire librement les missions dans tous ses États. Cette église, bâtie dans le faubourg du Sud, était desservie en 1792 par un Bolonais rempli de piété et d'instruction. Tous les fidèles à la foi romaine donnaient des aumônes considérables pour les frais du culte, comme dans les temps de la primitive Église.

Nous avons assez de fois dit que les soins de Rome embrassent l'universalité du monde.

Les Arméniens catholiques de Constantinople avaient obtenu la permission d'ouvrir une église dans cette ville; les Arméniens schismatiques commencèrent une persécution contre nos frères, qui jusqu'alors avaient été forcés de célébrer leurs cérémonies sacrées dans les temples de ces mêmes Arméniens dissidents. Ceux-ci, de concert avec les Turcs, commirent mille horribles excès contre les fidèles. Les cours de France et d'Espagne, fortement invitées par le pape à faire cesser de tels brigandages, obtinrent un adoucissement à tant de maux.

Toujours il fallait que l'âme de Pie VI éprouvât pour ses fils en Jésus-Christ de nouvelles craintes. Les évêques de l'Église anglicane, conjurés contre les catholiques, portèrent à la chambre de la pairie, par forme de dénonciation, une liste de leurs diocésains réputés catholiques. On faisait remarquer avec aigreur qu'en 1717 on n'en comptait

que quinze mille dans le diocèse seul de Chester, et qu'au moment présent on en comptait vingt-sept mille deux cent vingt-huit. Aussi milord Ferrers demandait-il la révocation de tous les actes publiés en faveur des catholiques, et des privilèges qui leur avaient été accordés; mais la demande de Ferrers ne fut pas accordée, et les inquiétudes des catholiques cessèrent.

Il semblait alors que l'Asie, mieux conseillée, voulait accueillir la religion que l'on bannissait de quelques parties de l'Europe. Le roi Salomon d'Imérel, roi d'un royaume confinant à la Géorgie, et tributaire de Constantinople, sur des instances qu'avait faites la Propagande, accorda la libre prédication des missionnaires catholiques dans tous ses États.

Pie VI montrait une grande fermeté pour empêcher les empiétements des étrangers sur les droits du saint-siège; en même temps, il se montrait facile toutes les fois qu'on lui adressait des demandes justes qu'il pouvait accorder. Catherine II, dans la Russie Blanche, avait maintenu les jésuites : malgré le bref d'extinction, Pie VI ne fit voir aucune résistance; on prétend même que ce fut lui qui excita le zèle de Catherine dans cette circonstance : aussi voyait-on arriver dans cette province une quantité de personnes qui, sans qu'il existât aucune réclamation du saint-siège¹, recevaient l'habit de saint Ignace. Le juge de Potesko voulut même prendre le degré de laïque coadjuteur.

¹ Novaes, tome XVI, page 61.

Quand, en 1773, Clément XIV publia le bref d'extinction, une partie de la Pologne était passée sous le domaine de la Russie; cependant le bref n'y fut pas publié. Les jésuites qui l'habitaient restèrent dans l'état ancien où ils se trouvaient alors; et cependant ils s'abstinrent de recevoir des novices, et ils se maintinrent dans cette situation jusqu'à ce que monseigneur Sieztrencezewiz, évêque de Mallo *in partibus*, leur évêque diocésain, et vicaire apostolique dans la Russie, leur eût permis d'en recevoir. Ce prélat avait été autorisé, suivant ce que l'on croit, à donner cette permission par le pape Pie VI. Quoi qu'il en soit, les ennemis de la société s'alarmèrent de voir qu'elle conservât encore un asile dans un coin de l'Europe; et, craignant de la voir revenir dans d'autres pays d'où elle avait été renvoyée, ils se plainquirent vivement auprès du pape de la non exécution du bref de son prédécesseur. Ces lamentations, appuyées sur des instances puissantes et répliquées, obligèrent le pape à prévenir ses nonces que l'évêque de Mallo, en permettant de recevoir des novices, avait excédé ses pouvoirs; et le nonce de Varsovie eut ordre de donner cette information à l'évêque lui-même.

Ces rétractations, auxquelles Pie VI n'avait pu se prêter qu'avec répugnance¹, n'obtinrent pas les résultats qu'attendaient les ennemis des jésuites. L'impératrice Catherine manifesta hautement l'in-

¹ Novaes, tome XVI, page 62.

tention qu'elle avait de garder les jésuites qui étaient dans ses États, et elle représenta au pape que supprimer ceux-là, c'était priver ses sujets catholiques des secours qu'ils recevaient de ces religieux, surtout pour l'éducation, qui est si nécessaire; et qu'il n'était pas facile de remplacer ces religieux dans un pays où les maisons d'éducation étaient très-rares. En conséquence, les jésuites furent conservés. Bien plus, en vertu d'un ordre de ladite impératrice, qui devint authentique par l'approbation de l'évêque de Mallo, les jésuites s'assemblèrent en congrégation générale dans le collège de Polocz, et, le 17 octobre suivant, élurent vicaire général le père Czerniewiz, qui eut des successeurs: ceux-ci se trouvèrent bientôt à la tête de six maisons, peuplées de cent soixante-douze individus.

L'électeur palatin ayant demandé la faculté de fonder dans la Bavière une nouvelle langue de l'ordre de Malte, Pie VI accorda la permission convenable, et chargea monseigneur Bellisomi, nonce à Cologne, de se transporter dans cet électorat, et de prendre les mesures nécessaires pour y fonder deux grands prieurés et trente commanderies.

Le 16 novembre 1781, le pape publia des statuts pour l'ordre de Saint-Paul, premier ermite de la congrégation de Portugal.

On y remarque le chapitre III sur la chasteté. Il est ainsi conçu :

« C'est une vertu excellente qui rend les hommes semblables aux esprits bienheureux, lorsque

la pureté de l'amour, la vigilance, le soin, la *réfrénation* des sens, imposent une retenue et une loi aux cupidités rebelles de la nature, et aux violents aiguillons de la chair.

« Pour cette cause, ceux qui font partie de la congrégation doivent attentivement veiller à conserver la chasteté sans tache, non-seulement dans le corps, mais encore dans l'esprit ; ils ne peuvent pas attendre d'eux-mêmes, ni de leurs propres forces, une victoire sur la chair, mais ils la doivent demander à l'Esprit-Saint, sans lequel il n'y a aucune œuvre sainte ou parfaite.

« Ils auront soin d'observer que les autres vertus s'acquièrent par la pratique ; mais celle-là n'est obtenue que lorsqu'on fuit les occasions même les plus éloignées. Qu'ils sachent bien qu'en cela personne ne doit se fier à ses propres efforts ; car une foule d'hommes saints auparavant ont cédé aux désirs, comme frappés de cette foudre. Mille occasions se présentent à toute heure. Il y a autant de filets que les hommes peuvent faire de pas ; c'est pourquoi nous défendons toute familiarité et conversation avec les femmes, à moins que ce ne soit une mère ou une sœur. Si quelqu'un des religieux doit voir une femme ou lui parler, qu'il le fasse modestement, avec la permission du supérieur ; qu'enfin chacun d'eux considère ses actions une à une, autant qu'le comportent le lieu et la dignité des femmes présentes. »

A la fin de 1781, Pie VI appela à Rome le comte

Louis Onesti, fils d'une de ses sœurs, lui permit de porter aussi le nom de Braschi, lui assigna un revenu convenable, et, après l'avoir créé duc de Némi, l'unit en mariage avec donna Constance Falconieri, de l'une des premières familles de Rome : il appela encore un autre neveu, qu'il voulait faire cardinal.

Nous voici arrivés à l'année 1782, qui sera mémorable dans les fastes pontificaux, à cause de l'événement que nous allons rapporter. Tous les jours on établissait des innovations de discipline ecclésiastique dans les États de l'empereur d'Allemagne Joseph II.

Ce prince, après la mort de sa mère l'impératrice Marie-Thérèse, avait commencé des réformes parmi les religieux, leur avait enjoint de ne pas obéir à leurs supérieurs, avait supprimé des couvents, s'était emparé de leurs revenus, et défendait aux ordres de recevoir des novices. Plus tard, il accordait une plus grande tolérance aux protestants ; il s'était fait remettre un état des revenus du clergé, et ne souffrait pas que l'on recourût au pape pour les dispenses de mariage. Il prescrivait le *placet* impérial pour les bulles, brefs et rescrits qui venaient de Rome. Les évêques avaient la défense de conférer les ordres ; enfin, une foule de règlements changeaient, et ruinaient tous les usages pratiqués par l'Église romaine : on avait abrogé les plus minimes coutumes, et le prince s'érigait en réformateur sans contrôle ; les confraternités étaient abolies, les pro-

cessions étaient supprimées : on fixait le nombre des messes et la forme des bénédictions. On avait été jusqu'à désigner le nombre de torches qui brûleraient pendant les offices. Aussi Frédéric de Prusse appelait l'empereur *son frère le sacristain*. Ces réformes excitèrent des mécontentements. Plusieurs évêques firent entendre des plaintes, que l'empereur ne voulut pas écouter. Le cardinal Bathiany, primat de Hongrie, démontra à l'empereur que ses décrets excédaient le pouvoir de l'autorité civile. Cet intrépide cardinal faisait observer que l'Église ne pouvait consentir à subir de tels changements, qui affaiblissaient le respect dû à la religion et à l'autorité de la cour romaine. De toutes parts des réclamations arrivaient dans les divers dicastères du saint-siège.

La cour romaine avait agi en vain pour faire cesser les plaintes. Le saint-père pensa que sa présence et ses paroles seraient plus efficaces que des lettres : il résolut de se rendre à Vienne, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui dans des circonstances semblables avaient obtenu, par leur présence, les satisfactions convenables que les princes n'avaient pu leur refuser. Pie VI communiqua son projet au cardinal Albani, doyen, et au cardinal Gerdil, deux membres du sacré collège pour lesquels il avait une estime singulière. Un d'eux lui dit que, dans cette entreprise, le saint-siège aurait beaucoup à combattre. « Eh bien, répondit le saint-père, combattons, mais avec les armes de la douceur

et de la charité chrétienne. » Le cardinal de Bernis et beaucoup d'autres cardinaux se montraient contraires au voyage, craignant qu'il ne devînt la cause de satires et de dérisions de la part des méchants et des esprits forts, dans le cas où la tentative (ce qui paraissait possible) n'aurait pas l'effet désiré. Le pontife répondait à cela, avec un courage apostolique : « Nous irons là où nous appelle le devoir, de la même manière que nous irions au martyre pour l'intérêt de la religion : joyeux de la défendre, les successeurs de saint Pierre n'ont pas craint d'exposer leur vie. Il ne nous est pas permis d'abandonner la barque de l'Église au milieu des tempêtes les plus violentes. Il nous importe peu que le monde pervers nous tourne en dérision : l'Évangile nous apprend que nous devons paraître même insensés pour Jésus-Christ. »

Le 9 février 1782, Pie VI annonça son départ à l'empereur Joseph, sans spécifier les motifs du voyage. Cependant Joseph avait écrit à Sa Sainteté qu'il avait pris irrévocablement son parti sur tous les changements opérés, et qu'il ne céderait jamais relativement à ces mesures. Le saint-père persévéra dans son projet, et il en donna connaissance au sacré collège dans le consistoire du 25 de ce mois.

Nous allons rapporter l'allocution qu'il prononça devant les cardinaux à ce sujet. Le pape s'exprimait ainsi :

« Vénérables frères,
« Aujourd'hui notre ministère apostolique exige

que nous partions pour Vienne; nous allons entreprendre ce voyage, et vous quitter pour quelque temps. Nous vous communiquons notre volonté, et nous avons réuni votre saint collège, comme le demandaient et l'amour que nous lui portons, et la tendresse mutuelle de nos âmes.

« En vous annonçant cette nouvelle, nous dirons, afin que vous ne l'ignoriez pas, pourquoi nous n'emmenons aucun de vous dans ce voyage pour partager les travaux qui le suivront. C'est d'abord parce que nous ne marcherons qu'avec peu d'appareil, ainsi qu'il convient à une personne ecclésiastique : nous avons résolu de garder pour nous seuls tous les embarras et les gênes qu'entraîne l'accomplissement de notre résolution ; et puis parce qu'il nous serait désagréable d'avoir à faire un choix et de rejeter les autres, attendu que nous éprouvons pour tous le même amour, la même estime et la même tendresse.

« Nous vous informons, vénérables frères, que nous avons donné des lettres en forme de bref, par lesquelles nous déclarons que la *curia*, nos ministres, et ceux du saint-siège, après notre départ, resteront dans la même situation où ils sont aujourd'hui. Un chirographe leur a accordé les facultés réservées ordinairement à nous seuls, et nous sommes dans la conviction, connaissant la fidélité de chacun d'eux, que personne n'en doit abuser.

« Nous considérons que la nécessité de mourir est imposée à tous ; que le jour de la mort est in-

certain, et que des périls quotidiens menacent la vie humaine. En conséquence, nous avons pensé qu'il ne fallait omettre aucune sollicitude pour approuver que les comices romains s'assemblasent à Rome, si un danger avait troublé notre vie.

« Quant au reste, nous vous demandons vivement de nous conserver maintenant, d'une manière toute particulière, les mêmes sentiments que vous nous avez souvent exprimés. Ne cessez pas de nous recommander, pendant notre absence, au Dieu tout-puissant, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à sa très-glorieuse mère, et au bienheureux apôtre Pierre. Accompagnez notre voyage de vos vœux, pour que nos projets ainsi arrêtés soient bénis de Dieu, et que l'issue si désirée de nos fatigues et de nos veilles soit obtenue par l'effet de sa miséricorde. »

Peu de temps après, le pape consigna l'anneau du pêcheur au cardinal Conti; puis il appela à lui ses deux neveux Braschi, et leur remit un papier cacheté contenant son testament. En le leur remettant, il dit : « Voilà, dans le cas où nous mourrions dans le voyage, voilà notre dernière volonté. Souvenez-vous de nous dans vos prières! »

Sa Sainteté ordonna ensuite que l'on préparât, pour les emporter avec elle, un très-beau trirègne, deux riches croix, qui étaient conservés au château Saint-Ange, quatre chapeaux de cardinaux, mille médailles d'or de la valeur de quinze écus romains chacune, frappées exprès, et portant d'un

côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre l'effigie du pontife.

Le 27 février, il alla entendre la messe à Saint-Pierre, et se prépara à se mettre en route avec quatre carrosses et deux chaises. Dans le premier, le seul qui eût six chevaux, il devait avoir avec lui monsignor Marcucci, vice-gérant de Rome, et monseigneur Contisini, son aumônier. En descendant sur la place Vaticane, le saint-père trouva le grand-duc de Moscovie Paul, qui fut ensuite empereur, et qui alors voyageait en Italie avec la grande-duchesse son épouse, sous le nom de comte et comtesse du Nord. Après des compliments, le prince pria le saint-père d'accepter une pelisse, cousue des propres mains de l'impératrice Catherine ; ajoutant que cette pelisse serait utile au pontife dans le climat d'Allemagne, plus dur que celui d'Italie. Le saint-père accepta ce présent avec une vive satisfaction.

Le concours des Romains sur la place devenait très-considérable : ils n'étaient pas accoutumés depuis longtemps à voir voyager leurs souverains. Le pape arriva à Césène, sa patrie, le 5 mars. Là, déposant l'austère formalité de l'étiquette, il invita à sa table tous ses parents. On lui présenta le comte Zambecari, sénateur bolonais, et chargé des intérêts de l'Espagne dans les légations, qui remit au pape une lettre de son souverain Charles III. Le roi catholique écrivait de sa propre main : « Je porte envie à l'empereur, qui jouira du bonheur de posséder Votre Sainteté à Vienne. Mon désir serait de jouir

d'une félicité semblable, et je souhaite à Votre Sainteté l'accomplissement de tous ses désirs. »

Pie VI trouva à Bologne le sérénissime infant D. Ferdinand I^{er}, duc de Parme, venu exprès pour présenter ses respects au saint-père. Il y avait une si grande foule autour des voitures, que les gardes étaient obligés de contenir la multitude. Pie VI disait comme a rapporté saint Marc : « Laissez les enfants s'approcher de nous, ne les repoussez pas. »

De Bologne, par la voie de Cento, l'auguste voyageur arriva à Ferrare, où il fut reçu par le cardinal légat Carafa et par monsignor Mattei, alors archevêque, qui, au retour du pape, fut créé cardinal. Une heure après l'arrivée du pape, il arriva un garde noble hongrois, qui annonçait que, par l'ordre de l'empereur, les appartements destinés à recevoir le pape étaient préparés dans le palais impérial (cependant le pape avait écrit qu'il voulait loger à la nonciature). Sa Majesté demandait en même temps à quelle époque Sa Sainteté pourrait être à Vienne. Le pape répondit qu'il espérait y arriver le 18, dans la compagnie du cardinal Carafa, légat à Ferrare, et de monseigneur Mattei, cardinal *in petto* depuis 1779. Le saint-père s'embarqua, le 10, à *Lago-Scuro* du Pô, où l'on avait préparé trois bucentaures, sept péottes et trois barques, pour faciliter le transport ainsi que celui du cortège.

A une heure de nuit, le pape débarqua à Chiozza, et il y fut complimenté au nom de la république de Venise par les procureurs de Saint-Marc, Louis

Manin et Pierre Contarini, qui ne le quittèrent pas jusqu'aux confins de la république. Le pape entra dans la Brenta par le canal de Brontolo, et à *la Mira* il rencontra le patriarche Giovanelli, qu'il engagea à venir dans son bucentaure. De là on côtoya la ville de Venise, où le saint-père promit de s'arrêter à son retour. Les évêques de la contrée, et le corps diplomatique résidant auprès du doge, vinrent à Mestre offrir leurs hommages à Pie VI.

Le 14 mars 1782, Sa Sainteté entra dans Goritz, et elle y trouva le comte de Cobentzel, vice-chancelier de cour, que l'empereur avait chargé de recevoir le pape, de le complimenter, et de lui faire rendre tous les honneurs dus à son caractère sacré.

Le pape arriva le 17 à Léoben, où il fut reçu par l'archiduchesse Marianne d'Autriche, qui était venue exprès de sa résidence abbatiale de Clagenfurt.

Le 22 mars, l'empereur, quoique incommodé d'une fluxion sur les yeux, vint, à deux lieues de Newstadt, au-devant du saint-père, avec l'archiduc Maximilien; ils descendirent de voiture, et se présentèrent à la portière de celle du pape, pour aider le voyageur sacré à descendre. Celui-ci, embrassant l'empereur avec vivacité, ne lui laissa pas le temps de faire aucun acte de profond respect, et lui parla avec une aimable et gracieuse cordialité. L'empereur invita le saint-père à monter dans une voiture à deux places, et s'assit à gauche, pour faire les honneurs convenables à son nouvel hôte.

A Newstadt, on offrit au pape des rafraîchissements, et l'on se remit en marche dans le chemin de Vienne au milieu de deux ailes de peuple immense, et de plus de huit mille carrosses contenant toute la population aisée de la capitale. Les appartements de l'impératrice Marie-Thérèse avaient été préparés pour Pie VI.

En descendant au palais, le pape trouva le prince de Kaunitz. Joseph le présenta au saint-père, en disant : « Saint-père, voilà notre grand chancelier de cour et d'État. » Le pape répondit : « Nous sommes bien aise de le voir ici auprès de Votre Majesté. »

Cette réponse est froide, mais n'a rien de désobligeant. Quelques auteurs prétendent que Pie VI parla au prince de son grand âge, et lui mit la main sur l'épaule, en ajoutant quelques mots qui ne furent pas bien entendus. Pie VI était distingué par son esprit, et il allait négocier avec un puissant ministre : on doit croire que le pontife fut fidèle à son caractère amical, et ne suscita pas, dès le premier jour, des obstacles aux affaires qu'il allait traiter ; s'il fit autrement, il fit mal.

L'empereur conduisit son hôte dans les appartements qu'il devait occuper. De là on passait, sans être remarqué, dans celui de l'empereur ; ils pouvaient se voir chez l'un ou chez l'autre, sans que personne en eût connaissance. Le pape fut ensuite conduit à une tribune correspondant à une des chapelles de la cour, où, dès le matin, on avait exposé le saint sacrement. Au moment où le pontife

et César, les chefs du sacerdoce et de l'empire, parurent, on entonna le *Te Deum*.

Toute l'Europe avait les yeux fixés sur Vienne. On était avide de connaître quels seraient les succès des négociations du pape. Il avait entrepris un voyage pénible à son âge, et dans une saison encore très-froide.

Alors on publia beaucoup de nouvelles; mais on n'a jamais bien su ce qui s'est passé. Ce que l'on a pu remarquer, c'est que, pendant tout le temps que Pie VI séjourna dans Vienne, les réformes les plus extraordinaires ne furent pas interrompues, malgré la bonne grâce que l'empereur mettait à tous ses procédés publics envers le pape : même on eut connaissance de quelques lettres de l'empereur, pleines de menaces contre ceux qui n'avaient pas voulu publier ses ordres sur les rapports entre les diverses religions. Les personnages qui furent alors le plus réprimandés furent l'évêque de Goritz, le comte de Elding, et l'intendant de la province de Carniole.

D'un autre côté, le pontife, constant défenseur des droits du saint-siège, ne craignit pas de publier un bref très-fort, le seul qui fut daté de Vienne, dans lequel, avec une franchise apostolique, il reprénait l'évêque de Brünn en Moravie, qui s'était cru assez d'autorité pour ouvrir les monastères de saintes religieuses. On les avait vues isolées, allant demander un asile. Cet évêque s'était aussi permis d'absoudre des règles de l'ordre des religieux chartreux.

J'ai cherché en vain ce bref dans le tome VI du Bullaire de Pie VI : je n'ai rien trouvé qui fût adressé à l'évêque de Brunn, relativement à cette affaire. Quand publiera-t-on ce bref ? Pourquoi l'a-t-on supprimé ? De 1782 à 1842, date de la dernière édition du Bullaire, il s'est écoulé soixante ans. Quelle raison aurait-on de cacher un document alors important sans doute, mais devenu aujourd'hui une simple feuille de l'histoire ?

Je vais donner ce bref dans toute son étendue. Il servira à prouver que la conduite de Pie VI dans Vienne fut un mélange de courage et de condescendance, et l'on ne pourra plus dire que le pape n'y fut que complaisant, inactif et peureux. Voici cette lettre :

« Au vénérable frère Mathias, évêque de Brunn,

« Pie PP. VI.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Par les lettres que vous nous avez écrites le 6 des nones de mars (6 mars), et ensuite le 2 des nones d'avril (3 avril), nous avons connu la cause d'une grande douleur pour vous. C'est en effet une action déplorable que ce commandement qui déplace ici et là les ordres religieux, et qui chasse du monastère les pères religieux et les vierges sacrées.

« Avec cela nous croyons que vous vous êtes trop empressé de déclarer que dans votre diocèse les moines chartreux sont affranchis de leurs propres

lois et de leurs statuts, de manière qu'ils puissent sur-le-champ prendre la condition et l'état de prêtres séculiers. Cette déclaration faite à l'insu du saint-siège, et qui vous a paru ; vénérable frère, opportune dans les maux actuels, nous a paru, à nous, intempestive, et remplie de dangers.

« Il faut d'abord prendre soin que tous persistent dans leur vocation, et qu'ils se rendent dans un de leurs monastères ou dans d'autres, où ils remplissent les vœux solennels par lesquels ils ont consacré leur vie à Dieu. Aucune des raisons humaines que vous dites avoir eues en considération, relativement aux religieux, n'est valable; vous ne deviez penser qu'à la conscience et au salut.

« Dites cela dans les mêmes termes que nous employons; dites cela aux religieux que cette affaire concerne, et fortifiez-les dans l'obéissance, si vous trouvez qu'ils peuvent faire un manquement. S'il arrive cependant à un d'eux de ne pas obtenir l'hospitalité, considérant cette situation de malheur seulement, nous permettons qu'il reste dans l'état de prêtre séculier, pourvu qu'il n'agisse ainsi que par l'effet de la nécessité seule.

« Alors chacun d'eux doit vivre dans le siècle sans oublier sa vocation, et connaissant toujours la discipline et la vie régulière à laquelle il s'est dévoué. Il doit garder et maintenir ses vœux solennels, qui resteront toujours fermes et immobiles. Celui-là serait sacrilège, qui s'affranchirait de l'obligation de la chasteté la plus pure. Que tous pratiquent la

pauvreté autant que le permettra la nouvelle manière de vivre, pour qu'ils conservent leurs cœurs en joie, et affranchis de la cupidité trompeuse des choses terrestres. Qu'ils prêtent obéissance à l'évêque, et que sous leur habit ils portent quelque signe de la profession régulière, pour qu'ils ne paraissent pas en être sortis.

« Vous avez notre sentiment, et vous devez y conformer toutes vos actions. De là vous comprendrez facilement que nous ne donnons aucun assentiment à ceux qui sollicitent la dispense de leurs vœux solennels pour contracter des alliances charnelles, et se croire habiles à faire un testament.

« Prenez garde qu'on n'introduise dans l'Église une dispense de cette sorte, qui souillerait l'honneur et la beauté de la maison de Dieu. Vous ne pouvez pas, dites-vous, et en cela vous pensez raisonnablement, faire une concession du droit ordinaire, et que nous ayons à vous déléguer ce droit et ce pouvoir.

« Ainsi souvenez-vous de votre sacerdoce; prenez courage, pour pouvoir, par des prières assidues, nous obtenir un secours valide de la puissance de Dieu. Dans cette espérance, nous envoyons avec tendresse à vous, et aux brebis de la foi qui vous sont confiées, la sainte bénédiction apostolique.

« Donné à Vienne, la veille des ides d'avril (12 avril), l'an 1782, de notre pontificat le huitième.

« PIUS PP. VI. »

Il y a encore, nous l'avons dit, beaucoup d'obs-

curité sur les négociations de Vienne; cependant on sait que Pie VI, à son retour, étant encore à Bologne, écrivait à son neveu, don Louis Braschi :

« Nous avons obtenu de l'empereur ce que nous pouvions désirer; de plus, nous avons supprimé le serment prescrit aux évêques de ses États, et nous leur avons accordé la faculté pour les dispenses matrimoniales au troisième et au quatrième degré, et même pour une parenté plus proche, cependant en exigeant qu'ils nous demandassent notre assentiment dans ces cas. Nous avons obtenu diverses modifications relativement aux monastères des deux sexes, et à la tolérance des religions; enfin notre présence à Vienne a été très-utile pour les affaires du saint-siège, et nous ne pouvons que nous louer de notre voyage. »

Il était arrivé qu'au moment où Pie VI entra à Vienne, un ministre indiscret avait demandé si la visite serait longue; Pie VI, avec beaucoup de présence d'esprit, avait répondu : « Nous savons bien que nous sommes pape, mais nous ne savons pas que nous soyons prophète. » Cette disposition peu favorable du cabinet n'empêchait pas la nation de témoigner son respect au saint-père. Dans les moments qu'après les graves affaires il pouvait donner à d'autres soins, il montrait son affabilité accoutumée en accordant des audiences aux plus respectables personnages de la ville, et à des hommes du peuple. Un jour, un prêtre l'invita à sa première messe : le pape ne répondit rien, mais il

se présenta à l'église au moment où cette messe devait commencer. Le 19 avril, il tint un consistoire dans le palais impérial, et il donna le chapeau à deux prélats sujets de l'empereur, monseigneur de Firmian et monseigneur Bathyany. Il prononça, en cette circonstance, une allocution où il louait la piété et les sentiments religieux de l'empereur.

Avant que le pape songeât à partir, Joseph lui fit présent d'un très-beau carrosse de voyage, d'une riche croix en brillants, et d'un pastoral d'un travail très-délicat, ainsi que de beaucoup de bijoux. Ces dons furent estimés plus de trois cent cinquante mille florins, près d'un million de francs. Le saint-père accepta ces présents; mais en même temps il assura qu'il ne les regarderait jamais comme sa propriété; qu'il les considérerait comme celle du saint-siège, comme un témoignage de la munificence impériale, et qu'il désirait que ses successeurs n'en fissent usage que dans les plus belles solennités de l'année. Non content de ces magnificences, l'empereur présenta au pape un diplôme de prince de l'Empire pour don Louis Braschi, son neveu, et pour ses descendants. Le saint-père rendit le diplôme à Joseph, en proférant ces paroles : « Nous ne voulons pas qu'on dise que nous nous sommes plus occupé de la grandeur de notre famille que des intérêts de l'Eglise. »

L'empereur approuva la réserve du pape, et le diplôme resta jusqu'à nouvel ordre dans la chancellerie du prince Collorédo. Le pape crut devoir

offrir à la cour des présents dignes d'elle, et fit connaître ainsi la bonté de son cœur et sa royale magnificence. Joseph voulut posséder le portrait du pape; en conséquence Sa Sainteté donna des séances au célèbre peintre Joseph Hickel, qui fut chargé par l'empereur de reproduire les traits de l'hôte sacré. On frappa aussi à Vienne beaucoup de médailles d'or et d'argent portant le buste du pape Pie VI.

Il y avait un mois qu'il était à Vienne; les affaires se continuaient, et cependant le peuple à tout instant voulait obtenir la bénédiction du pape. Un jour, il fut obligé de la donner huit fois au peuple. Enfin on calcula que plus de *cent vingt mille personnes* étaient présentes au moment où le pape devait partir.

L'empereur et le pape montèrent alors dans la même voiture. A Maria-Brünn, ils se quittèrent, après s'être donné mutuellement les plus grandes preuves d'affection et de tendresse. Le soir même, le pape alla coucher à la célèbre abbaye des bénédictins de Moelck.

Le 24 avril, le saint-père arriva à Lintz, où il fut reçu par le cardinal Firmian, évêque, prince de Passaw.

A Haag, le pape trouva l'électeur palatin Charles-Théodore, duc de Bavière. Ils entrèrent à Munich dans la même voiture. Là était venu l'archevêque de Trèves. Pie VI y séjourna une semaine, et n'eut qu'à se louer de l'accueil splendide qu'il reçut dans

cette ville, qu'on appelait *la petite Rome* de l'Allemagne. Munich était regardée comme la ville allemande la plus dévouée au saint-siège. Il en est encore à peu près ainsi aujourd'hui, ou du moins on espère que les nuages qui se sont élevés se dissiperont.

Dans la matinée du 2 mai, le pontife, accompagné de l'électeur palatin, entra dans la ville d'Augsbourg, si fameuse, si l'on consulte les annales du luthéranisme, où était venu aussi, sept cent trente ans auparavant, le pontife saint Léon IX ¹. Là Pie VI fut accueilli avec un grand respect, non-seulement par les catholiques, mais encore par les protestants. Le saint-père n'eut pas lieu de s'apercevoir qu'il y eût dans cette ville une différence de religion.

Pie VI pensait à revoir Rome, et il avait promis de passer par Venise, où il était impatiemment attendu. A Vérone, il alla visiter l'arène; et là, du haut de son trône, il donna la bénédiction pontificale à plus de cent mille catholiques. A Padoue, il descendit au monastère de Saint-Justin, et il alla visiter l'université.

Dans la matinée du 15, le saint-père s'embarqua pour Venise, dans un très-riche bucentaure que le doge avait fait construire à cet effet. Le pape était

¹ Ce fut dans cette ville que saint Léon IX, étant en oraison, entendit une voix qui proférait ces paroles : « Le Seigneur dit : *« Je pense des pensées de paix (cogitationes pacis). Voyez tom. II, page 152.*

accompagné des commissaires vénitiens Manin et Contarini, du cardinal Boncompagni, du sénateur de Rome Rezzonico, des deux nonces à Vienne et à Venise, Garampi et Ranuzzi, et d'autres prélats de sa suite. Le patriarche Giovanelli et dix-huit évêques allèrent, par la Brenta, au-devant du pape jusqu'à Fusina. Aux environs du canal de la Zucca, le pape fut salué par deux cents coups de canon, et son entrée offrit un spectacle tel que les Vénitiens n'en avaient jamais vu un pareil, ni pour leurs *régates*, ni pour la fête de l'Ascension, ni pour celle des épousailles de la mer.

Le pontife, étant arrivé dans les environs de Venise, avait rencontré le doge Paul Renier, qui venait au devant de Sa Sainteté. Au moment où elle sortit de sa péotte, il lui offrit le bras, puis voulut fléchir le genou. Le pape ne lui en laissa pas le temps, le releva, et l'embrassa avec effusion. Le doge, pendant le séjour à Venise, donna au pape tant de témoignages de tendresse et de vénération, et il s'établit entre eux deux une telle amitié, que les inquisiteurs d'État (on le dit alors), peu satisfaits de la faible considération qu'on leur avait témoignée à eux particulièrement, prirent ombrage de la conduite de leur doge : à peine le pape fut-il parti, qu'ils firent à leur chef des remontrances amères sur ce qu'il avait démontré de tels sentiments à un souverain étranger, dont la république en tout temps avait désapprouvé les prétentions sur les États des autres. On reprochait au doge

d'avoir parlé plusieurs fois à l'oreille du pape, et souvent seul à seul ¹. Mais revenons aux cérémonies de l'entrée du pontife.

Le doge ayant reçu le pape dans sa péotte, ils s'avancèrent ensemble vers Venise avec un si grand cortège de gondoles, qu'il semblait que la terre ferme fût réunie à la ville. Entrés par la douane dans le grand canal, ils trouvèrent les fenêtres richement ornées de tentures. Peu après, ils descendirent au couvent de Saint-Pierre et Saint-Paul des dominicains, que le pape avait préféré à l'ample monastère de Saint-George *Maggiore*. Ils montèrent dans l'appartement destiné au pape. Là le doge fit son compliment public à très-haute voix, en présence de toutes les autorités supérieures.

Pie VI partit de Venise le 19 mai, et il se rendit à Padoue, puis à Ferrare. Le 22, il tint un consistoire

¹ Le prince Rezzonico, qui était encore sénateur de Rome en 1803, disait, à propos de ces communications à l'oreille, que c'étaient uniquement des remarques sur la beauté du temps, et sur l'honneur insigne que ce voyage apportait au *dogat* de la famille Renier. Ensuite c'était Braschi qui parlait le plus souvent au doge : celui-ci se contentait de s'incliner avec respect. Mais on avait négligé les inquisiteurs d'État, et leur colère n'était qu'un mouvement d'orgueil un peu ridicule. Pie VI répara tout ce mal en leur envoyant des boîtes d'or, qui leur furent remises en public par le nonce, au milieu des applaudissements de toute la ville. Alors ces magistrats montrèrent au nonce une figure aussi satisfaite et aussi *criminelle* que celle qu'ils avaient pu remarquer dans le chef du gouvernement.

secret, dans lequel il publia cardinal l'archevêque de cette ville, Mattei, déjà créé *in petto*.

A Bologne le pape trouva le duc de Parme, le marquis Santini, ambassadeur de la république de Lucques, et un envoyé du roi de Sardaigne. A Imola, le pape alla descendre au palais de son oncle, le cardinal Bandi, où il trouva sa propre sœur Julia Onesti.

Le soir du 8 juin, le pape arriva à Lorète.

Quand on fut parvenu à la poste de *prima Porta*, près de Rome, le saint-père quitta ses habits de voyage, et reprit les habits pontificaux qu'il était dans l'usage de porter à Rome; et il rentra dans sa capitale le 13 juin, après trois mois et dix-sept jours d'absence.

Plus tard, le pape adressa au sacré collège une allocution où il rendait compte d'une partie des actes de son voyage. A ce sujet on attacha au prie-Dieu de Sa Sainteté dans Saint-Pierre, en forme de mémoire (pétition), une satire ainsi conçue : « Ce que Grégoire VII, le plus grand des pontifes, avait établi, Pie VI, le dernier des prêtres, l'a détruit ¹. » Aussitôt que le saint-père eut lu cette satire, il demanda une plume et de l'encre, sans paraître avoir la physionomie altérée; et, feignant de prendre ce papier pour une pétition, il y écrivit en forme de rescrit ces mots, qui coururent dans toute la ville de Rome : « *Le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce*

¹ Novaes, XVI, 1^{re} partie, p. 92.

monde. Celui qui distribue les couronnes célestes s'embarrasse peu des couronnes périssables de la terre. Rendons à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Dans les Mémoires de Jauffret, on lit que Pie VI, pendant son séjour à Vienne, obtint de l'empereur quelques modifications, bien que légères, dans ses édits. Il sacrifia des avantages pour en conserver d'autres. Le saint-père aurait désiré la conservation de tous les monastères; et Joseph, en supprimant ceux qu'il jugeait superflus, ne détruisit aucun ordre religieux. L'empereur, en expliquant son décret sur la bulle *Unigenitus*, défendait d'en disputer publiquement, mais permettait aux professeurs d'en donner à leurs élèves une connaissance historique. Joseph déclara aussi que le *placet* impérial qu'il avait prescrit ne s'entendait pas des bulles en matière dogmatique. Il permit de recourir à Rome pour les dispenses dans les empêchements de mariage plus proche que le troisième et le quatrième degré; il déclara (je cite toujours Jauffret ¹) que le plan adopté pour la censure des livres n'empêchait pas que les évêques ne fissent des représentations sur ceux qu'ils croiraient nuisibles. Voilà à peu près les points sur lesquels Joseph ralentit sa rigueur, et l'on voit qu'il ne céda que le moins possible. Les conseils de son ministre Kaunitz le fortifiaient contre les sollicitations du pape.

¹ Tom. II, pag. 248.

Il est certain, comme on le lit dans les *Mémoires de Jauffret*, tome II, page 245, qu'après l'arrivée du pape à Rome on apprit que Joseph avait ordonné de nouveaux changements. Par un édit, il s'attribua la nomination des évêques de Lombardie, qui, de temps immémorial, étaient nommés par le pape; et Pie VI crut devoir céder encore en cette circonstance difficile.

Joseph, de sa propre autorité, forma un nouveau règlement des évêchés des deux États (Lombardie et Autriche); il abolit les séminaires diocésains, et en établit de généraux en cinq ou six villes seulement. Il publia un décret ordonnant d'ôter des églises les saintes images; il supprima les empêchements dirimants des mariages, et il en forma de nouveaux; enfin, il permit le divorce en certains cas.

Cependant il se trouvait à Pavie une réunion d'hommes partisans d'une secte proscrite, qui, comme celle de monseigneur Ricci de Pistoie, faisaient revivre les écrits des appelants de France, cherchaient à introduire un schisme, à abattre le saint-siège, à réformer ce qu'ils appelaient la saine doctrine, et s'efforçaient de propager dans le régime ecclésiastique les mêmes idées républicaines et les mêmes principes démocratiques qu'ils avaient introduits dans les leçons de la philosophie, et qu'ensuite ils réalisèrent dans le gouvernement politique.

Pie VI se plaignit plus d'une fois de l'imprudente

protection qu'on accordait à ces théologiens philosophes ; mais on n'eut jamais égard à ses réclamations.

Le père Natali, chassé de Rome, fut accueilli dans cette université, et professait la doctrine des appelants de la bulle *Unigenitus* : il répandait leurs livres, qu'il traduisait lui-même en italien. Le pape avait tâché de le faire éloigner de cette université, mais il n'avait pu y réussir. Un de ceux qui influèrent le plus sur ces innovations était un ecclésiastique ami de monseigneur de Stock, du même parti, lequel avait été chargé d'instruire dans les principes de la religion les fils de Marie-Thérèse. Monseigneur Rauffenstrauch, abbé de Braunau, qui avait succédé à monseigneur de Stock dans la place de président de la faculté de théologie, l'emporta encore sur son prédécesseur par un zèle effréné pour les réformes ¹.

Nous devons dire encore qu'au moment où on avait attendu à Vienne, avec une religieuse impatience, l'arrivée de Pie VI, Eybel, ancien professeur de droit canonique dans cette université, un des hommes les plus infatués du nouveau système, et l'un des plus ardents coopérateurs des réformes de l'empereur, se proposa de refroidir ce transport dévoué des peuples, d'étouffer les sentiments de respect pour le saint-siège et de vénération pour le vicaire de Jésus-Christ. Après avoir écrit contre la

¹ Voyez l'abbé Jauffret, II, 178.

confession sacramentelle et d'autres articles de la croyance catholique, en cette même année 1782, il avait publié, par les presses de Joseph Kurzbeck, un petit ouvrage intitulé *Quid est papa?* « *Qu'est-ce que c'est que le pape?* » Cet ouvrage, muni du sceau impérial, avait été répandu avec profusion, traduit en plusieurs langues, même en grec vulgaire, pour propager plus facilement partout l'esprit empoisonné qu'il respirait.

Ce canoniste égaré traitait de *fanatique* la multitude des fidèles, qu'il supposait prêts à présenter leurs hommages au saint-père et leurs acclamations au successeur de saint Pierre. Il faisait de l'Église une espèce de république, dans laquelle le pape n'exerçait que les fonctions de président, parce qu'il ne tirait son autorité que du corps de la république elle-même, et qu'il ne possédait d'autre droit que celui d'avertir et d'exhorter. L'auteur prétendait que les évêques n'avaient pas reçu moins d'autorité que le pape dans le gouvernement de l'Église. Il exagérait leurs droits, et ne citait d'autres monuments de la tradition que ceux qui recommandent la dignité épiscopale, tronquant les passages qui prouvaient le pouvoir du saint-siège.

Pie VI pensant que cet ouvrage, par son peu d'étendue et par le peu de raison qu'on y pouvait trouver, n'était pas d'un grand poids, crut pendant quelque temps ne pas devoir le condamner : mais quand il remarqua l'ardeur avec laquelle on le répandait dans quelques pays, à la fin de 1782

et pendant les années suivantes, et l'obstination que faisaient voir les ennemis du saint-siège pour opprimer et avilir le centre de l'unité, il n'écoula plus que son zèle; et, par le décret du 28 novembre 1786 *Super soliditate*, il condamna l'ouvrage et le prohiba, comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, téméraires, injurieuses, schismatiques, erronées, hérétiques, et d'autres déjà condamnées par l'Église. L'empereur, persuadé que ce décret de condamnation pénétrerait naturellement dans les Pays-Bas, ordonna qu'il fût supprimé; et comme le nonce à Bruxelles, monsignor Zondadari, et le cardinal archevêque de Malines, étaient accusés d'avoir contribué à le faire connaître en France, il commanda au premier de quitter sur-le-champ sa résidence, et au second d'aller à Vienne, pour y rendre compte de sa conduite.

Le saint-père en était venu aux preuves; il montrait, dans son décret, que toujours l'autorité du saint-siège avait été reconnue et invoquée; il opposait à cette production, créée par l'esprit de discorde, saint Cyprien, saint Chrysostome, saint Épiphanie, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Optat de Milève ¹ et saint Bernard. Ils regar-

¹ Ville de Numidie, en Afrique. Ce père florissait sous l'empire de Valentinien et de Valens. Saint Augustin disait d'Optat : « Il pourrait être une preuve de la vérité catholique, si elle s'appuyait sur la vertu de ses ministres. »

daient tous comme profane quiconque n'était pas uni à la chaire de Saint-Pierre, et n'en écoutait pas les décisions. Le pape rappelait l'enseignement uniforme des conciles généraux ; il enlevait à Eybel les suffrages des conciles de Constance et de Bâle, sur lesquels il avait voulu s'appuyer sans fondement ; il exposait, de la manière la plus convenable, la doctrine plus constante, la tradition plus sûre et plus suivie, les sentiments plus clairement exprimés dans les conciles et dans les écrits des Pères de l'Église. La parole de Pie VI devenait un jugement dogmatique, dont l'autorité était irréfragable par l'acceptation des églises de l'Allemagne, des Pays-Bas autrichiens, à qui ce décret fut envoyé, et par le silence de toutes les autres églises, dont aucune ne réclama.

Comme l'esprit de révolte, pour obtenir ses fins, recourt souvent au mensonge, le docteur le Plat, grand fauteur d'Eybel et promoteur des réformes de Joseph II dans les Pays-Bas, publia, dans un écrit, que le soulèvement des séminaristes de Louvain avait pour cause le décret de Pie VI contre Eybel ; mais, en considérant bien cette malencontreuse accusation contre le pape, on reconnaît que cet ennemi des pontifes s'aveugla lui-même dans cette circonstance : une seule observation repousse entièrement sa calomnie. Le décret contre le livre d'Eybel est du 18 novembre : il est donc manifestement impossible qu'il ait été connu à Louvain le 7 décembre suivant, jour où éclata cette révolution,

d'autant plus qu'alors le télégraphe n'était pas en usage ¹.

Au milieu de tant de déplaisirs qui devaient affliger et désoler le saint-père, il éprouva une grande consolation en apprenant les suites d'un événement favorable aux progrès de la religion catholique. Le roi de Suède, Gustave III, remercia le saint-père de ce qu'il lui avait envoyé un préfet apostolique ², pour diriger le culte de trente mille catholiques romains résidant en Suède. Depuis le moment où Gustave Wasa avait embrassé la religion de Luther, l'exercice du culte catholique était défendu. Le saint-père avait chargé monseigneur le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, d'adjoindre encore à la mission un sujet appartenant au corps de la Sorbonne.

Pie VI, depuis son retour, ne devait pas penser à ces seules affaires; il devait prendre encore d'autres soins. L'Italie et l'État pontifical étaient ravagés par une affreuse disette; il ordonna diverses mesures pour adoucir d'abord et ensuite détruire ce fléau.

Malgré les grandes dépenses qui s'accumulèrent pour satisfaire les généreuses dispositions de Pie VI, et subvenir aux frais nécessités par les travaux des marais Pontins et de la construction d'une immense sacristie pour l'église de Saint-Pierre, il continua de donner des soins assidus à cette vaste

¹ Voyez Mémoires de Jauffret, tom. II, p. 207.

² Voyez plus haut, pag. 175.

entreprise : la saison étant trop avancée, il ne put pas aller encourager les ouvriers de Terracine par sa présence; mais il allait presque tous les jours voir les travaux de la sacristie.

En 1783, beaucoup de princes continuaient d'opérer les réformes qu'ils avaient commencées, et Pie VI en concevait une grande affliction.

Cependant Charles III, roi catholique, donnait un meilleur exemple. Il désirait remédier à plusieurs abus qui s'étaient introduits dans l'administration de quelques patrimoines ecclésiastiques. Il ne voulait pas y porter la main de lui-même, et il s'adressa au saint-père, le priant d'examiner à fond une matière si délicate : alors le pape expédia un bref qui ne fut publié que plus tard, par lequel il accordait des innovations jubilaires tendant à soulager les pauvres de la monarchie.

Le roi de Naples pendant ce temps-là consentait à des mesures non concertées avec Sa Sainteté, et conseillées par des courtisans inconsiderés. Monseigneur Filangieri, archevêque de Naples, étant mort sans avoir obtenu le chapeau, qui pendant trois cents ans avait été accordé aux titulaires de ce diocèse, le roi nomma à ce siège monseigneur Capéce Zurlo, évêque de Calvi : le pape alors préconisa ce prélat et le créa cardinal, sans spécifier à qui était due la nomination, car elle appartenait au pape seul.

Pie VI ne put pas se montrer aussi indulgent lorsqu'il fallut pourvoir à trente évêchés qui étaient

vacants dans le royaume de Naples, parce que les controverses subsistantes n'avaient pas cessé. On se demandait si la nomination devait être attribuée au pape ou au roi. De cent trente-neuf évêchés du royaume, vingt-six seulement étaient reconnus comme de patronat royal. Le roi avait donné le siège de Potenza à monseigneur André Sarao, auteur d'une œuvre généralement considérée comme infectée de maximes dangereuses, et appartenant au parti janséniste. Le saint-père refusait d'admettre cette nomination, parce que, selon lui, il n'appartenait qu'au saint-siège de décider si le choix d'un pasteur était ou bon ou mauvais. L'évêque Sarao ayant enfin renoncé à ses erreurs, et reconnu l'autorité positive du souverain pontife, la nomination fut approuvée, et même on remit à l'impétrant la moitié du prix des bulles.

L'impératrice Catherine paraissait affermie dans l'idée de protéger les sujets catholiques de ses États, et de continuer de donner un asile aux jésuites; elle leur permit d'élire à Mohilow un supérieur général, et d'autres supérieurs nécessaires pour la plus parfaite administration de leurs églises.

Catherine, pendant un de ses voyages, ayant été témoin de l'affection qu'on portait à ces religieux dans la Russie Blanche, se décida encore davantage à leur donner des témoignages de protection, et demanda même que l'institut fût confirmé. A cette demande, Pie VI répondit qu'il ne

pourrait pas l'accorder sans se rendre désagréable aux souverains qui avaient sollicité la suppression de la compagnie.

Cependant Catherine écrit au pape par le chanoine Bénilauski une lettre pressante, accompagnée d'une autre lettre de son fils Paul, qui s'était trouvé présent au moment du départ du saint-père pour Vienne : elle donne, avec une énergie imposante, les motifs qu'elle a pour favoriser les jésuites.

« En soutenant ces infortunés dans mes États , malgré le mauvais vouloir d'autres souverains, je ne fais qu'accomplir mon devoir, parce que je suis souveraine. Je les regarde comme des sujets fidèles, utiles à l'État, et surtout non coupables. Je ne dois pas, moi, m'épouvanter des cabales et des menées, ni de celles de ces religieux, s'il y en a de leur part, ni de celles d'aucune autre personne ecclésiastique qui vit sous mon autorité. Sous les lois de mon empire on ne persécute personne, à moins qu'il n'y ait de justes causes bien examinées, et que le délit ne soit manifeste. Les preuves des délits commis par des individus, en général, de l'ordre supprimé par votre prédécesseur, ces preuves, je ne les ai jamais eues sous les yeux. Ainsi, saint-père, détournez toute crainte de votre esprit; je prends sur moi toute cette affaire..... Votre Sainteté n'aura aucun embarras à cet égard. »

Les ambassadeurs des puissances non amies des jésuites, étonnés de voir à Rome que l'on devait s'occuper d'une telle affaire, au nom d'une si

grande puissance, cherchèrent par tous les moyens à connaître le secret de cette négociation. Pie VI ne fit pas difficulté de leur annoncer qu'il avait reçu une lettre si catégorique, et leur demanda franchement ce qu'il devait répondre à l'imposante autocrate de toutes les Russies. Chacun des envoyés consulta son cabinet respectif. Déjà, par ses ministres dans plusieurs cours, Catherine avait fait entendre sa voix. Chaque cabinet savait donc à l'avance ce que désirait cette illustre princesse. Les cours s'accordèrent à répondre qu'elles n'entendaient pas lier les mains du pape, et qu'il convenait de ne pas trop ébruiter un tel incident sur un point où les puissances, occupées alors d'autres intérêts, ne pourraient pas manifester une vive résistance. Alors Pie VI envoya à l'impératrice un bref daté du 24 juillet, en vertu duquel, attendu de graves circonstances, *il maintenait et conservait la compagnie de Jésus dans les États appartenant à Sa Majesté.*

Peu de jours après, le pape écrivit de sa propre main à l'impératrice une lettre par laquelle il lui faisait savoir qu'il était déterminé à envoyer près de la cour de Saint-Pétersbourg monsignor Archetti, nonce à Venise, pour concerter de vive voix et régulièrement établir ce que désirait la souveraine.

Catherine approuva la détermination de Pie VI; et le chanoine Bénilauski, après s'être arrêté un mois et douze jours à Rome, partit pour la Russie

Blanche, avec l'assurance qu'à son arrivée à Pétersbourg il serait consacré par le nonce, pour recevoir le titre de coadjuteur de l'église de Mohilow.

Pie VI maintint ses promesses, et le nonce Archetti, vers les premiers jours de juillet, arriva dans la résidence impériale. Le grand-duc alla au-devant de lui, et le présenta à l'audience de l'impératrice. Elle le reçut avec autant d'honneurs qu'on a coutume d'en prodiguer dans ce pays aux ambassadeurs des plus hautes puissances.

Un nonce apostolique était revêtu d'un sacré caractère dans une cour schismatique et séparée de l'Église latine : cela fut regardé comme un événement nouveau et imprévu. Mais on oubliait que Grégoire XIII avait envoyé en Russie le célèbre jésuite Antoine Possevin (1) avec le caractère de nonce, et qu'il était chargé d'inviter Jean Basiliewitz, alors régnant, à entrer dans une ligue avec les Polonais et le roi d'Espagne contre Sélim II, grand sultan des Turcs, qui, peu de temps auparavant, avait envahi l'île de Chypre, appartenant à Venise. Quant à l'ambassade d'Archetti, il y avait cette différence, que la cour romaine reconnaissait alors le titre impérial dans la personne de Catherine et de ses successeurs éventuels : jusqu'à ce moment elle avait refusé à ces princes le titre de czar, parce qu'il était synonyme de celui de César.

¹ Voyez tom. IV, p. 390.

Le 15 juillet, le nonce obtint une audience publique. Il fit un compliment convenable à la souveraine, qui lui répondit dans des termes les plus obligeants. Tous les obstacles ayant été levés, le nonce consacra, dans l'église des Capucins, un archevêque et trois évêques catholiques. L'impératrice voulut être présente à cette cérémonie avec toute sa famille. On donna le *pallium* au nouvel archevêque de Mohilow. Alors le nonce, dans une allocution latine, déclara qu'à cet archevêque, comme au nouveau et au naturel pasteur, appartenait le soin du troupeau catholique répandu dans les immenses provinces d'Europe et d'Asie soumises à la Russie. Le nombre pouvait alors s'élever à trois millions.

Dans le même temps, on consacra une autre église catholique dans Pétersbourg, en présence du grand-duc et de son épouse. Ces princes, pour témoigner leur affection particulière au nonce, lui firent présent d'une croix épiscopale de la valeur de 80,000 roubles, et d'une superbe pelisse. A ce don était jointe une lettre adressée au pape, dans laquelle on sollicitait la pourpre pour le nonce. Le pape, malgré l'opposition de quelques cours, la lui accorda quelque temps après. L'impératrice en même temps demandait que Rome envoyât un nonce pour résider continuellement dans la capitale. C'étaient les jésuites qui avaient la direction de toutes les affaires ecclésiastiques. Tous les jours, par ordre de la princesse, on fondait des sémi-

naires : enfin , il fut résolu que le général des jésuites jouirait à Pétersbourg, et dans les cérémonies de la cour, des honneurs accordés à Madrid aux généraux des dominicains et des franciscains, qui étaient considérés comme grands d'Espagne.

Au milieu des soins de son ministère apostolique , Pie VI ne suspendait pas ses immenses entreprises pour l'embellissement de sa capitale et pour l'avantage de tous ses sujets. Les marais Pontins avaient été de nouveau inondés à la suite de pluies continuelles, et, par l'effet de la négligence de quelques mathématiciens chargés de travaux hydrauliques, il y eut des digues qu'il fallut recommencer. Pie VI, pour la quatrième fois, alla visiter cette province (1) : il se convainquit lui-même, parce que sur les lieux on ne put pas le tromper, que le dommage n'était pas aussi considérable que des calomniateurs avaient voulu le dire ; et il se disposa à retourner dans Rome, où venait d'arriver pour la seconde fois l'électeur palatin Charles-Théodore, que le pape avait vu à Munich. Sa Sainteté avait été si satisfaite de l'hospitalité qu'elle avait reçue chez ce prince, que, dans un mouvement de sincère gratitude, elle voulut qu'il logeât au palais du Vatican.

Cependant le génie inventif de Pie VI accordait des primes à quiconque fouillait l'ancien territoire de Rome. On avait découvert une prodigieuse quan-

¹ Voyez plus haut, page 150.

tité de statues, de bas-reliefs, de vases, d'urnes, d'inscriptions : tout ce qu'il y avait en ce genre de plus précieux fut transporté au musée appelé Pie-Clémentin, et disposé en bon ordre par les soins de Jean-Baptiste Visconti, père du célèbre Ennius, et qui tous les jours rendait plus merveilleux ce magnifique dépôt des beaux-arts.

Cette année, on commença à se servir de la sacristie qui avait été bâtie à la Vaticane ; on fit des réparations aux chemins publics, surtout à celui de la montagne de Viterbe, qui était souvent impraticable ; on continua et l'on finit d'immenses travaux hydrauliques sur la frontière de la Toscane.

Il fallut, pour subvenir à ces dépenses, faire un emprunt de 3 millions d'écus aux Génois. Lorsque le pape manifesta le projet de cet emprunt au sacré collège, aucun cardinal ne prit la parole, excepté un seul, qui demanda quelle nécessité il y avait de dépenser tant d'argent. Les autres cardinaux approuvèrent la dépense.

Le 1^{er} juin de l'année précédente, Pie VI avait béatifié solennellement Laurent de Brindes, de l'ordre des capucins, dont il avait été général.

Le pape ayant appris que le roi de Suède Gustave III s'était mis en voyage pour venir à Rome, il envoya aux frontières de l'État pontifical le courrier de cabinet Catenacci, chargé de faire les logements du prince. Il arriva alors une équivoque singulière. L'empereur Joseph voulait faire une visite de surprise au pape, et il était parti de Vienne le 6 dé-

cembre. Après s'être arrêté peu de jours à Florence et à Pise auprès du grand-duc Léopold, son frère, il parvint aux confins de l'État avant le roi de Suède, qui voyageait incognito comme l'empereur, et sous le nom de comte de Haga. Le courrier ne connaissait ni l'un ni l'autre souverain, ou crut que l'empereur était le roi de Suède; et on annonça l'empereur comme comte de Haga. L'empereur se reposa une heure chez le cardinal Herzan, son ministre; puis il se rendit, sans prévenir personne, au Vatican, où, par suite de la confusion qui avait eu lieu, on ne l'attendait pas. Le pape l'ayant reconnu, l'accueillit avec de vifs témoignages de tendresse.

Après avoir passé une heure ensemble, ils descendirent dans l'église de Saint-Pierre. Le pape pria son hôte de s'agenouiller avec lui au prie-Dieu pontifical; Joseph refusa cet honneur, en disant : « Très-saint père, ce lieu n'est pas un lieu de compliments. Permettez-moi d'aller faire un tour au musée. »

Le soir du jour suivant, le roi de Suède entra dans Rome, et il assista, ainsi que l'empereur, aux cérémonies de la nuit de Noël. Tous deux étaient vêtus d'un habit de simple officier. Ensuite, s'étant mis à genoux sur l'escalier de droite, près de l'autel papal, ils entendirent une savante et pieuse homélie que le pape récita après l'évangile.

Après avoir passé sept jours à Rome, où il devait rejoindre l'infante duchesse de Parme, Marie-Amélie, sa sœur, à qui le pape, à son passage à Rome,

fit présenter la *rose d'or* par monseigneur Braschi, son neveu, l'empereur resta à Naples deux semaines auprès de la reine Mariè-Caroline, son autre sœur; et il retourna à Rome, où il eut avec le pape de fréquentes conférences. On avait préparé de part et d'autre un concordat, dans lequel le pontife cédait à perpétuité le droit dont jouissait le saint-siège, de la nomination aux évêchés et aux bénéfices de la Lombardie, pour en jouir par l'empereur Joseph et ses successeurs, comme ducs de Milan et de Mantoue. On sut ensuite que l'empereur retourna rapidement à Vienne, et là poursuivit ses réformes en matière ecclésiastique.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter une disposition pontificale relative à des facultés accordées au séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

Ces facultés, en date du 16 mars 1784, mais envoyées plus tard, portent qu'il est permis au supérieur, au directeur et aux prêtres de l'église paroissiale de Saint-Sulpice, à Paris, de donner la bénédiction apostolique aux fidèles de la paroisse, *in articulo mortis* (1). Ce droit était accordé à ces

¹ Dans ce temps-là, le directeur du séminaire était aussi curé de la paroisse. Cette autre charge a été de nouveau proposée au supérieur; mais messieurs de Saint-Sulpice ont refusé cet honneur, pour se livrer encore avec plus de zèle aux nobles fonctions d'instructeurs des jeunes lévites, que cet établissement, un des plus florissants dans le monde catholique, remplit avec tant de régularité et de sagesse. Je crois que la faveur dont nous parlons ici est maintenant accordée à

divers ecclésiastiques, pourvu qu'ils se conformassent à la teneur des lettres de Benoît XIV, d'avril 1747, commençant ainsi : *Pia mater catholica Ecclesia*.

Une telle faveur avait été trouver messieurs de Saint-Sulpice sans qu'ils l'eussent sollicitée, et elle devenait une récompense de l'attachement montré au saint-siège par cette institution, qui enrichit l'Église de coopérateurs si savants et depuis longtemps si renommés.

Le roi Gustave, qui avait été passer le carnaval à Naples, retourna quelque temps après à Rome, et ne cessa de manifester les égards les plus bienveillants pour la personne du saint-père. C'était à une époque où Rome était abreuvée de chagrins et d'humiliations par beaucoup d'autres cours. Gustave choisissait ce moment-là même pour faire terminer à Stockholm l'église catholique promise dans cette contrée aux fidèles de la foi. Le docteur Oster, du diocèse de Metz, vicaire apostolique, avait même déjà béni cette église. Le jour de Pâques, on commença à y célébrer les divins mystères, et, en l'absence du roi, le duc de Sudermanie, son frère, fut présent.

Pendant les cérémonies de la semaine sainte, on donna à Gustave des places d'honneur partout où il

tous les curés de Paris, en vertu de pouvoirs reçus du saint-siège par monseigneur l'archevêque, et que Sa Grandeur délègue à MM. les curés. j

se présenta; et il eut alors, quoique luthérien, le courage de dire que les protestants critiquaient à tort les *fonctions* sacrées du rit catholique, et que le saint-siège avait raison de les rendre toujours augustes et solennelles. Le prince poussa la curiosité jusqu'à vouloir voir la cérémonie d'une profession de foi dans un couvent de capucines, et demanda la permission d'entrer dans ce couvent de vierges sacrées.

Lorsque le roi de Suède quitta Rome, il offrit au pape, en présent, trois cassettes de bois du Brésil, d'un travail élégant, contenant 232 médailles, parmi lesquelles il y en avait 99 d'or et 133 d'argent; elles représentaient l'image des principaux souverains et des plus grands hommes de la Suède. Ce don, reçu par le pape avec un plaisir qui approchait de l'enthousiasme, fut placé par lui dans le musée Pie-Clémentin, à côté d'autres séries de numismatique envoyées précédemment par le roi de France et par l'impératrice Catherine; mais, dans les cruelles vicissitudes de l'invasion, elles ont disparu, comme beaucoup d'autres objets précieux d'un si riche musée.

Lorsque Gustave alla pour la dernière fois visiter le collège de la Propagande, destiné à répandre dans l'univers les lumières de la foi, on présenta au prince son éloge en vers, imprimé en quarante-quatre langues antiques et modernes (1). Quand le

¹ Cancellieri a publié à cette époque cet éloge, pour donner

pape et Gustave se quittèrent, ils s'embrassèrent tous deux avec une tendre effusion, se souhaitant l'un à l'autre mille prospérités. Ils ne savaient pas le sort qui les attendait : l'un devait périr assassiné dans un bal, au sein de sa propre capitale ; l'autre, après des souffrances inouïes et les insultes les plus douloureuses, devait mourir en exil dans un pays jusqu'alors catholique.

Cependant la situation de la Calabre ultérieure devenait chaque jour plus déplorable. Elle était ravagée par de cruels tremblements de terre, qui avaient englouti des villes entières, abaissé des montagnes, et donné la mort à plus de soixante-dix mille habitants. Le trésor du roi de Naples ne suffisait pas pour porter un remède à tant de ravages ; il recourut à la bienfaisance de Pie VI. Le pape permit au souverain d'employer, à des actes de charité si nécessaires, les revenus de divers couvents qui avaient été détruits, et qui possédaient des rentes et des fermes dans d'autres lieux épargnés par le fléau.

Pie VI éprouva en cette circonstance une autre

un *specimen* des idiomes parlés à la Propagande, et des caractères typographiques appartenant à son imprimerie. En 1804, quand Pie VII a été visiter l'Imprimerie impériale, on lui a offert le *Pater noster* traduit en cent cinquante langues diverses : quarante-six de l'Asie, soixante-treize de l'Europe, douze de l'Afrique et dix-huit de l'Amérique. C'est M. le chevalier Marcel, directeur de ce bel établissement, qui a eu la pensée d'un tel hommage, et qui l'a exécuté avec une rare intelligence.

douleur. Malgré ses complaisances pour la cour de Naples, elle continuait de tourmenter le saint-siège par des réformes ecclésiastiques aussi offensantes qu'inconsidérées. Le pape engagea le cardinal de Bernis à se porter médiateur en cette circonstance ; Son Éminence, à cet effet, se rendit à Naples. Le roi, ou plutôt son ministre, voulait que tous les évêchés fussent déclarés de nomination royale. Pie VI répondait : « Nous ne pouvons, nous ne devons pas adhérer à une nomination illimitée ; la blessure serait trop cruelle. Pourquoi n'offre-t-on pas quelque modification ? Tout ce que nous pouvons accorder est la nomination de trois sujets, parmi lesquels nous et nos successeurs nous choisirons le sujet le plus capable. »

Un bel exemple donné à Pie VI par ses derniers prédécesseurs de la fin du dix-septième et du dix-huitième siècle était exactement suivi à Rome ; le nouveau pontife déclarait une guerre courageuse aux mauvais livres.

Le 17 novembre 1784, il condamna et prohiba un livre intitulé *Universelle profession de foi de toutes les religions* ; 1784. *Dédié à l'intelligence d'un homme sain.*

Dans ses lettres, le pontife commence ainsi :

« Dernièrement il est sorti des ténèbres un ouvrage exigü dans sa forme, mais complet par le fiel amer qu'il contient, et rempli de poison. L'auteur est inconnu ; il a pour but non d'attaquer ou l'un ou l'autre chapitre de la doctrine chrétienne, mais il

prétend détruire à fond et anéantir toute la forme de la religion révélée. En tête on a imprimé, par vaine ostentation, cette courte sentence : *Connais Dieu, et sois honnête homme.*

« Voici une des assertions de l'écrivain :

« Nulle part il n'a été prescrit et on n'a pu prescrire de penser droitement; on ne peut prescrire que de faire droitement. Il est heureux celui qui fait droitement, fût-il hébreu, turc, païen, chrétien ou partisan du naturalisme (naturalista).

« Nous pouvons répondre : Est-ce que celui qui pense d'une manière dépravée sera innocent devant Dieu, qui scrute les cœurs et les reins? Est-ce qu'un homme qui pense mal sera réputé heureux, parce qu'il écarte sa main d'un crime extérieur? Celui-là, quand il simule par les faits la probité qu'il n'a pas, ment à lui-même, au prochain, à la chose publique, et il se met au rang des hypocrites. Peut-on insulter plus gravement, plus atrocement l'auteur de la foi de Jésus qui consumma le sacrifice, quand on ne fait qu'un de la perfidie judaïque, de la grossière *immanité* du mahométan, de la superstition du païen, de l'inconstante et impie vanité du courtisan de la nature?

« Nous, au contraire, tenons-nous à notre Médiateur, dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science; ne nous laissons pas séduire par la loquacité d'une vaine philosophie, et repoussons la superstition d'une fausse religion.»

Le 21 novembre 1784, Pie VI condamna un livre allemand, intitulé *Que contiennent les documents de l'antiquité chrétienne sur la confession auriculaire?* Vienne, chez Joseph Nobili, 1784.

Cet ouvrage est du même auteur qui avait composé le dangereux livre intitulé *Quid est papa*¹?

Pie VI s'exprime ainsi d'abord :

« Le Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, voulant répandre davantage sur nous les richesses de sa miséricorde, a eu pitié de notre condition terrestre; et, pour consoler ceux qui étaient sortis de la grâce du baptême, il a institué, en faveur des prêtres de l'Église, le droit de remettre les péchés, le sacrement de la pénitence, par la force et par l'efficacité duquel les chrétiens dûment confessés, et se repentant de leur faute, obtiennent du prêtre l'absolution du péché.

« L'auteur de ce livre est Eybel. Il avait déjà publié une *Introduction au droit ecclésiastique du catholique*, mise à l'*index* le 16 février de la présente année.

« Célestin, notre prédécesseur, dans ses lettres à Cyrille, parle en ces termes : *Il faut sur-le-champ guérir la blessure qui non-seulement attaque un membre, mais qui de plus attaque tout le corps.* »

Le pape défend de lire et même de garder un tel livre, et il en réfute les doctrines avec toute la science que Rome sait si bien trouver dans les Pères, pour éteindre l'erreur.

¹ Voyez plus haut, page 203.

L'année suivante, on proposa au pontife de s'aboucher dans les marais Pontins avec le premier ministre de Naples, le marquis de la Sambuca, pour aplanir toutes les difficultés qui s'étaient élevées entre les deux cours ; mais le pape refusa cette entrevue, et déclara qu'il s'y rendrait, si on lui donnait d'avance une déclaration de consentement aux mesures qu'il proposait pour les évêchés. Le ministre plus tard fut changé, et il eut pour successeur le marquis Caracciolo, vice-roi à Palerme. On n'avait pas de meilleures dispositions à espérer d'un tel homme, qui avait dit à Londres : « Si jamais je devenais premier ministre du roi mon maître, je saurais bien comment il faudrait faire pour le rendre indépendant du grand muphti de Rome. »

Caracciolo était un homme de beaucoup d'esprit ; même il avait la réputation d'être un homme d'État. En cette circonstance, il prouva que, parfois, il ne méritait ni l'un ni l'autre éloge.

Pie VI avait avoué depuis longtemps le sentiment de népotisme qu'il éprouvait pour honorer sa famille. Les princes, attentifs à saisir cette occasion de flatter le pontife, envoyaient à Rome des témoignages d'affection pour ses neveux.

Le 15 février 1785, Pie VI adressa une allocution à l'aîné de ses neveux, Louis Braschi Onesti, en lui remettant la grande croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, au nom du roi de Sardaigne, grand maître de l'ordre¹. Le pape

¹ Le prince qui régnait alors à Turin s'appelait Victor-

expose l'origine et la valeur de cette décoration , fondée en 1684 par Amédée VIII, duc de Savoie. Saint Maurice était le chef de la légion thébéenne ¹.

A l'ordre de Saint-Maurice avait été joint celui de Saint-Lazare , qui n'avait pas une origine moins illustre.

En ce temps-là , une congrégation de cardinaux délibérait sur une supplique présentée par les Arméniens catholiques, sujets de la Porte Ottomane : ils désiraient, n'ayant pas d'églises , obtenir la permission de pouvoir entrer dans les églises arméniennes soumises au patriarche schismatique, pour y faire quelques aumônes et des prières, et y célébrer plusieurs fêtes suivant l'usage de leur ancien calendrier. Ils faisaient observer que , si on leur refusait cette demande, ils resteraient exposés à beaucoup de dangers et aux vexations les plus cruelles. Cette supplique était accompagnée d'une savante dissertation sur cet objet, ouvrage du marquis Jean de Serpos. Malgré cela, l'affaire rencontra des difficultés ; il y eut des retards à cause de la grande multiplicité des autres affaires, et ils n'obtinrent la faveur qu'ils sollicitaient que longtemps après.

Le pape portait ses regards successivement de la Chine à l'Amérique septentrionale. On lui an-

Amédée-Marie, de Savoie. Né le 26 juin 1726, il était devenu roi de Sardaigne le 20 février 1773.

¹ Voyez tom. 1^{er}, page 144.

nonça que l'empereur de la Chine non-seulement tolérât de bon cœur les catholiques dans ses États, mais qu'il avait permis qu'on bâtit à Pékin quatre églises publiques, pour témoigner sa déférence au jésuite Poirot, Florentin originaire de Nancy. Celui-ci, en qualité de mandarin, occupait la place de secrétaire de correspondance avec la Russie. Il était entré dans la confiance intime de l'empereur, qui aimait la peinture, et voyait avec plaisir des tableaux composés par ce religieux. Celui-ci avait appris de plus cet art au collège Romain, quand il y étudiait la théologie. Alors il pria son général de l'envoyer dans une des missions auxquelles on destinait seulement ceux qui ont cultivé un art libéral. Le pape écrivit des brefs qui encouragèrent les dispositions pacifiques et protectrices de l'empereur.

Les provinces unies de l'Amérique septentrionale, qui n'étaient alors qu'au nombre de treize, résolurent de satisfaire les vœux de beaucoup de leurs concitoyens catholiques, et spécialement ceux de la province de Massachusetts : ces provinces demandaient au pape un vicaire apostolique, revêtu de toute autorité et de toute puissance dans les affaires spirituelles. Le saint-père, après les informations accoutumées, résolut de se montrer favorable à ce désir; et il envoya à Baltimore un vicaire apostolique, chargé de pleins pouvoirs pour la Hayane, et même pour Québec.

On agissait alors devant la rote un procès impor-

tant. Le marquis Charles-Ambroise Lepri, qui des vallées du lac de Côme était venu à Rome, y avait amassé un capital considérable, érigé depuis en fidéicommis; il était mort dans un grand âge, en laissant trois fils. Le dernier qui survécut fut D. Amanzio Lepri, qui, dans un âge mûr, renonça à l'habit des *scolopies* pour prendre la croix de frère chapelain de l'ordre de Malte. Ce vieillard, d'un esprit faible et changeant, irrité contre sa belle-sœur Victoria Lepri, veuve de son frère le marquis Joseph, qui avait laissé une seule fille, crut, en 1782, que le fidéicommis était terminé en lui, et nomma pour son héritière la religion de Saint-Jean de Jérusalem; par un legs particulier, il laissait 20,000 écus, et un autre legs au neveu du pape, don Louis Braschi. En vertu d'un nouveau testament du 26 décembre de la même année, opposé entièrement au premier, il fit donation entre vifs au saint-père, en ne le considérant que comme Jean-Ange Braschi, de tout son considérable patrimoine, évalué à un million et demi d'écus romains, y compris les bijoux, dont la valeur s'élevait à 120,000 écus, se réservant d'ailleurs l'usufruit de ses propres biens sa vie durant. Au mois de février 1783, le testateur renonça à cet usufruit, se contentant de 6,000 écus de pension, payables par ceux qui, au nom du pape, prendraient possession de l'héritage.

Aussitôt que l'on connut dans le public cette donation de D. Amanzio au pontife Pie VI, on vit se

présenter quatre prétendants au fidéicommis, dont on avait ainsi disposé : la pupille Anne-Marie Lepri, fille du marquis Joseph ; le cousin Ambroise Lepri, et les deux frères Curti, fils d'une sœur de D. Amanzio. La cause fut portée devant les juges de Montecitorio : le pape déclara que, dans cette affaire, il ne voulait être considéré que comme simple particulier. Alors monsignor Civia, premier lieutenant civil de l'auditeur de la chambre, jugea que le fidéicommis Lepri finissait dans la personne de D. Amanzio, et qu'il en pouvait disposer à son plaisir.

Cependant ce riche héritage, depuis la donation acceptée en 1782, était administré pour la maison Braschi par monsignor Nardini. Celui-ci avait exercé une grande influence lors de cette donation ; mais, se trouvant en danger de mort, il eut de graves scrupules, et il en fit demander l'absolution au pape. Les plaideurs appelèrent à la rote de la sentence de monsignor Civia. Le pontife fit dire à ces magistrats que, sans aucun égard ni aucun respect humain, ces sages et savants prélats¹ avaient à faire triompher la vérité et la raison, déclarant qu'il ne voulait pas qu'en sa faveur on blessât la justice et qu'on sacrifiât des droits légitimes. Suivant la première décision de la rote, le 13 juin, le jugement de monsignor Civia fut annulé ; puis il était déclaré en outre que la donation devenait

¹ Voyez ce que j'ai dit du tribunal de la rote, tom. VII, page 357.

nulle, que le fidéicommiss n'était pas éteint, et qu'après D. Amanzio il devait passer à la nièce Lepri, fille posthume de Joseph, frère de D. Amanzio.

D. Amanzio tomba plus dangereusement malade d'une affection chronique, et, se sentant près de sa fin, il se montra repentant de ce qu'il avait fait, et il écrivit deux billets, l'un à sa belle-sœur, mère de la pupille, et l'autre à son cousin Lepri; il demandait excuse de son éloignement pour eux, rétractant ce qu'il avait dit ou écrit à cet égard. Sur la fin de décembre, il rendit le dernier soupir; et, après sa mort, on publia, au grand étonnement de tout le monde, un dernier testament en date du 12 août, qui annulait la fameuse donation faite au pape, quoiqu'elle fût irrévocable. Le testateur exposait les raisons qui l'avaient déterminé à la faire; elles compromettaient le pape, car il paraissait que le donateur avait agi d'après des conseils dont il aurait dû se défier. Le pape ne témoigna dans cette circonstance aucun déplaisir, et se montra de plus en plus indifférent, et résigné à reconnaître valables les sentences définitives des auditeurs de la rote, sans s'immiscer en rien dans leur jugement. Les parties adverses obtinrent encore une décision favorable pour elles; puis on procéda à un troisième jugement. Monsignor Priocca, lieutenant de Monte-Citorio, déclara, dans les premiers jours de décembre, que la donation était valide; il rejeta toute exception, et particulièrement le dernier testament.

Ce procès fut de nouveau porté devant la rote , qui rendit une *décision* en faveur de la pupille Lepri : alors un auditeur de la rote, Espagnol, projeta un accommodement par voie de transaction , et qui paraissait avantageux pour chacune des parties. Ce projet ne fut pas d'abord goûté. Sur ces entrefaites, le marquis Antici, depuis cardinal, persuadait à la marquise Victoire Lepri et à la pupille qu'elles feraient bien de consentir à un acte de soumission au pape Braschi. Elles y consentirent plus tard ; et , en 1788, elles se présentèrent à la sacristie de Saint-Pierre, et demandèrent au pape, dans une supplique, qu'on procédât à un accommodement amical.

Pie VI y consentit : on stipula un contrat qui fut signé aussi par cinq cardinaux , Albani, Antonelli, Pallotta, Altiéri et Carandini ; trois notaires y apposèrent leur sceau. Dans cette transaction authentique, on accorda à la pupille 400,000 écus comptant, la moitié des joyaux ; le reste du fidéicommis, avec ce qui restait du patrimoine particulier de D. Amanzio, fut réservé aux frères Braschi, qui s'engagèrent à indemniser convenablement le cousin de D. Amanzio , Ambroise Lepri, et les neveux Curti. Le pape ordonna de plus que ces trois derniers fussent indemnisés de tout ce qu'ils avaient pu dépenser dans cette cause.

Ainsi se termina ce fameux procès Lepri, dont on a tant parlé en particulier, et sur lequel on a fait une foule de contes publiés dans tous les pays.

Si le pape, en cette circonstance, pour quelques observateurs ne parut pas égal à lui-même, s'il montra trop de déférence pour ses neveux, il fut si grand d'ailleurs dans tout le reste de sa conduite, que ce défaut peut disparaître en présence de toutes les vertus qui illustrèrent ce pontife. Cependant il eût été à désirer que les pages du procès Lepri n'existassent pas dans cette histoire.

La peste ravageait la Dalmatie et surtout Spalatro, qui n'était distant des villes de la Marche que d'un trajet de soixante-dix à quatre-vingts milles de mer. Tout l'État pontifical n'éprouvait que des sentiments d'effroi et de consternation; mais les précautions prises avec habileté par le gouvernement empêchèrent le mal de pénétrer dans les provinces du nord. On ordonna de suspendre pour cette année la foire de Sinigaglia et la cérémonie du *pardon* d'Assise.

A ces douleurs il faut joindre un malheur imprévu : le Tibre sortit de son lit, et il s'éleva plus haut qu'en 1772, et presque à la hauteur qu'il avait atteinte en 1750. Pie VI veillait à ce que des barques fussent toujours prêtes pour porter des secours aux malheureux habitants que les eaux bloquaient de toutes parts dans leurs maisons.

On ressentit divers tremblements de terre à Frascati, à Albano et dans d'autres contrées; ils inspirèrent de grandes craintes, parce qu'on se souvenait de l'horrible catastrophe de la Calabre. Pie VI envoya d'avance des secours à Terni, à

Narni, à Spoleto et à Rimini, où l'on avait ressenti les premières secousses.

Le gouvernement donna des soins à l'établissement de l'Ecole des sourds-muets, fondée à l'imitation de celui que l'abbé de l'Épée avait institué en France, et qui était perfectionné par M. l'abbé Sicard. Le bienfaiteur qui aidait le plus cet établissement était le riche avocat Pascal di Pietro, frère de celui qui fut fait cardinal en 1802, et qui mérita si bien du siège apostolique par les travaux auxquels on dut le concordat conclu sous Pie VII, en 1801.

L'an 1785, le 16 février, Pie VI voyant que les maladies avaient diminué le nombre des membres du sacré collège, fit une promotion de quatorze cardinaux, dont les noms suivent :

1^o Joseph Garampi de Rimini, né dans cette ville le 29 octobre 1725, nonce à Vienne, évêque de Montefiascone.

2^o Joseph Doria Pamphili, Génois, né le 11 novembre 1751, envoyé extraordinaire à Madrid, puis nonce à Paris. (C'est le personnage dont il est question dans les dépêches du cardinal de Bernis.)

3^o Vincent Ranuzzi, né à Bologne le 1^{er} octobre 1726, nonce à Lisbonne.

4^o Charles Visconti, de Pavie, né le 30 juillet 1736, nonce à Cologne, puis à Lisbonne.

5^o Nicolas Colonna di Stigliano, Napolitain, né le 15 juillet 1730, nonce à Madrid.

6^o Don Gregorio Chiaramonti, né à Césène le 14

août 1742, évêque d'Imola, puis pontife sous le nom de Pie VII.

7° Muzio Gallo, d'Osimo, né le 17 avril 1721, secrétaire de la Consulte, évêque de Viterbe.

8° Paul Massei, de Monte-Pulciano, né le 30 septembre 1712.

9° Jean de Gregorio, noble sicilien, né à Messine le 27 janvier 1729, auditeur de la chambre.

10° Jean-Marie Riminaldi, de Ferrare, né le 4 octobre 1718, doyen de la rote.

11° François Carrara, de Bergame, né le 6 novembre 1719, secrétaire de la congrégation des conciles.

12° Ferdinand-Marie Spinelli, noble napolitain, né le 9 novembre 1728, gouverneur de Rome.

13° Antoine-Marie Doria Pamphili, frère du cardinal Joseph Doria, et né à Naples le 28 mars 1749, maître de chambre.

14° Charles Livizzani, noble modénois, né le 1^{er} novembre 1722, président d'Urbain.

Avant de parler de plusieurs dissidences funestes qui naquirent en Allemagne, et qui se prolongèrent trop de temps, nous dirons quelques mots de l'effet produit en ce moment même par la condamnation du livre d'Eybel, *Quid est papa ? « Qu'est-ce que le pape ? »* On sait que ce livre avait été jeté à travers les cérémonies de la réception faite au pape dans Vienne, en 1782. Nous avons parlé de cette mauvaise action de l'écrivain allemand, à propos

d'un autre livre où il ne s'était pas moins compromis que dans le premier¹.

Actuellement nous sommes arrivés à l'époque précise de la condamnation. Eybel fut alors lu avec encore plus d'attention; Rome s'agita surtout lorsqu'elle vit que, dans la première édition, on parlait de constituer des articles semblables à ceux qu'en 1682 on avait publiés en France. Les éditions nouvelles de l'ouvrage intitulé *Quid est papa?* revenaient encore avec plus d'étendue sur ce projet d'assentiment aux doctrines appelées gallicanes.

Alors on examina de nouveau cette question, et l'on se livra, dans plusieurs dicastères, à des méditations profondes, pour répondre encore une fois à ces attaques. Il parut un grand nombre de réfutations. C'est dans cet arsenal peu connu que le cardinal Litta a cherché depuis, avec un grand talent, les excellentes raisons par lesquelles il répond aux partisans de cette doctrine.

L'édition des lettres du cardinal Litta, qui a paru à Paris en 1826, contient une partie de ces réponses, revêtues par cette Éminence d'une couleur brillante qui lui était propre, et auxquelles l'éditeur français a pris le soin d'ajouter des notes excellentes.

Comme tous les livres que Rome avait condamnés depuis près d'un siècle inventaient tous

¹ Voyez plus haut, pages 203 et 223.

les jours de nouvelles louanges pour la *souveraineté des peuples*, qu'il fallait substituer à la *souveraineté des papes*, déjà on avait trouvé dans Bossuet lui-même une réponse à ce conflit de souverainetés. Il dit dans la *Défense de l'Histoire des variations*, n° 55 :

« S'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains au pape, et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti, où la faveur, où le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominant le plus, serait aussi, sans hésiter, le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment; et notre âge seul a montré, parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples et de plus tragiques contre la personne et la puissance des rois ¹, qu'on n'en trouve, pendant six ou sept cents ans, parmi les peuples qui, en ce point, ont reconnu la puissance de Rome. »

Nous ne rappelons pas les préoccupations de Rome au moment où Eybel fut condamné pour avoir remis en question cette controverse brûlante. Que l'on revoie les belles pages de M. le cardinal de Bonald sur cette thèse. Il a donné sur le premier article de 1682 les plus satisfaisantes explications; le cardinal Litta a reçu là, d'un autre *porporato*, un secours aussi éloquent que courageux ².

¹ Voyez la mort de Charles I^{er}, tom. V, page 504.

² Je trouve, dans les notes sur la lettre XI de Litta, une

Malheureusement alors il s'éleva des troubles en Allemagne. Le 25 août 1786, des députés de divers diocèses, Heimes, Reck, Tauffer et Benick, d'accord avec les électeurs de Mayence, de Trèves¹ et de Cologne, et l'archevêque de Salzbourg, Colloredo, se réunirent à Ems, où tout exercice de la

note aussi piquante par le ton et par la forme, qu'elle est orthodoxe et conforme aux règles du bon sens. Je la cite ici, comme dernière réponse à ceux qui pourraient encore aujourd'hui se glorifier du titre d'*appelants*.

« Un conseil œcuménique, si on le suppose absolument complet, se composerait de tous les évêques assemblés et présidés par le pape. Mais, en tant qu'il serait supérieur au pape, il ne se composerait que des évêques seuls. Or ces évêques avant d'être réunis, ou l'épiscopat divisé, est-il ou non le vrai souverain dans l'Église? Si le corps des évêques dispersé dans le monde entier est supérieur au pape, que devient la primauté de juridiction, ou la souveraineté qui appartient au pape de droit divin, et qui, selon les Gallicans même, est de foi catholique? Si les évêques ne commencent à être supérieurs aux papes, ou les vrais souverains de l'Église, qu'au moment où ils sont assemblés, il faut qu'à ce moment précis ils acquièrent la primauté de juridiction, et que le pape la perde. Or, dire que le pape peut perdre un seul instant la primauté de juridiction, est une hérésie; et, de plus, conçoit-on bien cette souveraineté passagère qui arriverait de tous côtés par fragments pour se recomposer dans le concile, et dont chacun, en le quittant, emporterait avec soi sa partie *aliquote*? Pour déterminer les chrétiens à adopter cette théologie arithmétique, il serait bien nécessaire de leur en montrer, avec plus de clarté, le fondement dans l'Évangile ou dans la tradition. »

¹ Le même cependant qui s'était si bien montré dans l'affaire *Fébronius*.

religion catholique était proscrit, pour ne laisser pratiquer exclusivement que le culte luthérien. Là ils tinrent un conciliabule, contre lequel se déclarèrent beaucoup d'autres évêques fidèles au saint-siège.

Les députés établirent un projet en vingt-trois articles, bien plus propre à créer un schisme qu'à rendre la paix à l'Église. On y décidait, ou l'on prétendait y décider, que Jésus-Christ avait donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs un pouvoir illimité de lier et de délier toutes les personnes, et dans tous les cas; qu'on ne devait plus en conséquence recourir à la ville de Rome, n'ayant plus besoin de ses chefs immédiats. On annulait les exemptions des religieux, à l'exception de celles qui seraient confirmées par l'Empire. C'était une décision assez étrange de refuser au pape, en matière ecclésiastique, une autorité que l'on accordait à la puissance civile. On décrétait que les religieux ne dépendraient plus de leurs supérieurs étrangers; on voulait que chaque évêque pût dispenser dans les cas réservés au saint-siège; que l'on pût relever les religieux de leurs vœux solennels; que l'on ne pût recevoir de religieux dans les couvents des hommes qu'à l'âge de vingt-cinq ans, et, dans ceux des femmes, que lorsqu'elles auraient atteint quarante ans; que l'on ne demanderait plus à Rome les *indults quinquennaux*, c'est-à-dire la faculté, pendant cinq ans, de dispenser dans les mariages. Toutes les dispenses demandées à d'autres que l'é-

vêque seraient nulles. Les bulles du pape ne seraient obligatoires qu'après qu'elles auraient été acceptées par l'évêque. Les nonciatures seraient tout à fait supprimées. On décidait l'abolition du serment des évêques au pape. Si le pape refusait de confirmer les évêques, *ils trouveraient, dans l'antique discipline, le moyen de conserver leur office, sous la protection de l'empereur.*

Dans ces articles, les imprudents archevêques implorèrent l'autorité de l'empereur, sans penser à l'extravagante contradiction qui les portait à décliner la soumission due au chef légitime. Les quatre archevêques adoptèrent ces articles; ensuite ces inconsidérés tâchèrent d'attirer à leur parti les autres évêques de la Germanie. Mais ceux-ci, connaissant les chaînes dans lesquelles on voulait les enlacer, résistèrent avec courage, et par leurs écrits et par une opposition ouverte. Les quatre prélats dissidents persistèrent dans leur plan, et commencèrent à mettre en pratique, pour leurs diocèses, les règlements formés à Ems. Ils ne sollicitaient plus à Rome les indults quinquennaux; ils concédaient, par eux-mêmes, les dispenses qu'eux et leurs prédécesseurs avaient depuis si longtemps demandées au saint-siège. Cependant ils ne pouvaient ignorer que le concile de Trente, ayant déclaré nuls tous les mariages contractés à certains degrés, et ayant laissé au pape, comme conservateur des canons, le soin de dispenser dans des cas opportuns, ce droit n'appartenait

exclusivement qu'aux souverains pontifes. Seuls, les archevêques ne pouvaient donc pas s'arroger ce droit sans se montrer en opposition avec la décision d'un concile général, et sans troubler la sûreté des mariages, et par conséquent le repos et la tranquillité de la société.

Il s'agissait, en ce moment, de la validité des sacrements et de la sainteté de l'union conjugale. Pie VI crut ne pas devoir garder le silence; et il ordonna à son nonce Pacca, résidant à Cologne, d'avertir les curés des trois électeurs ecclésiastiques, par une circulaire qui portait la date du 30 novembre 1786, que les archevêques, relativement aux dispenses des mariages, n'avaient d'autre faculté que celle qui leur était conférée par le saint-siège dans les indults quinquennaux, demandés très-souvent jusqu'alors par ces prélats.

L'électeur de Cologne fut celui qui montra le plus d'opposition contre la circulaire de monseigneur Pacca, la représentant comme un attentat contre ses droits; et il s'en plaignit, non-seulement à l'empereur Joseph II, son frère, mais encore au saint-père lui-même.

Sa Sainteté répondit par un bref du 20 janvier suivant, dans lequel elle déclarait que, par son ordre, le nonce avait publié ladite circulaire. Le pape démontrait aussi que l'usage général de l'Église et les décisions des conciles réservaient aux pontifes seuls le droit de dispenser en certains cas : ce qui était confirmé aussi par les usages

reçus à Trèves, à Mayence, et même à Cologne. L'électeur de cette ville avait plusieurs fois sollicité des indults, que désormais il prétendait regarder comme inutiles.

Le saint-père reprochait aussi à l'électeur les procédés qu'il s'était permis envers le nonce, que Son Altesse Éminentissime n'avait pas voulu recevoir; et il exhortait l'archevêque à ne pas se réunir aux ennemis de l'Église dans des temps si calamiteux.

L'archiduc électeur répondit par des protestations d'attachement qui ne signifiaient rien, puisqu'elles n'étaient suivies d'aucun effet ni d'aucune preuve. Il continua à soutenir ses prétentions, que déjà, cependant, deux de ses collègues avaient abandonnées. L'électeur de Trèves, frère de la pieuse mère de Louis XVI, fut un des premiers à rentrer dans le devoir.

Ce prince de la maison de Saxe sollicita les indults pour ses diocésains, parce que son esprit de religion ne lui permettait pas de se laisser aveugler sur le but des auteurs du nouveau code de discipline; et il demanda au pape la *sanatoria*, pour réparer l'erreur des dispenses qu'il avait conférées sans autorisation. L'électeur de Mayence, qui d'abord était entré avec chaleur dans la ligue, demanda aussi les dispenses, rétablit sa correspondance avec le nonce, présenta pour coadjuteur monseigneur de Dalberg, et promit au pape de laisser les choses dans l'état où elles étaient avant le congrès d'Ems.

Il ne restait plus dans l'opposition que les archevêques de Cologne et de Salzbourg. Ils présentèrent à la diète de Ratisbonne des mémoires en faveur de leur congrès, et particulièrement contre les nonciatures.

La cour romaine y répondit par un autre mémoire, qu'elle fit présenter à la même diète.

Les intrigues suscitées par l'esprit de discorde s'évanouirent bientôt, par suite d'événements bien autrement douloureux. Les troubles du Brabant, la mort de l'empereur Joseph II, et plus encore la révolution française, détruisirent la ligue d'Ems; et les quatre archevêques qui l'avaient protégée expièrent par la spoliation de leurs États, et par la perte de leur pouvoir temporel, et même de leurs sièges, que supprima cette puissance victorieuse, les prétentions insensées qu'ils avaient formées contre la paix de l'Église et les droits de son chef; et ils pleurèrent dans l'exil les fautes qu'ils avaient commises, en ne découvrant pas d'avance les pièges où on les avait entraînés.

Nous avons dit qu'à l'instant où les électeurs ecclésiastiques, de concert avec plusieurs évêques, semblaient avoir déclaré une guerre de juridiction au saint-siège, beaucoup d'autres évêques de l'Allemagne (on comptait parmi eux ceux de Spire, de Fulde, d'Hildesheim, de Wurtzbourg, de Paderborn, de Liège et de Ratisbonne) soutinrent intrépidement les droits dont la cour romaine se trouvait en possession depuis tant de siècles, sans

que, comme ces prélats le disaient hautement, la majesté et la puissance du corps germanique fussent compromises et violées en aucune manière.

On vit alors que ce sentiment des évêques était approuvé dans d'autres contrées. Guillaume, roi de Prusse, prince protestant très-attaché à la religion de ses prédécesseurs, et jaloux autant qu'un autre de ses droits de souveraineté, fit savoir à monseigneur Pacca qu'il pouvait exercer librement toute la juridiction ecclésiastique dans les États de Prusse, de la manière dont on agissait sous son prédécesseur, le roi Frédéric II.

Avant d'aller plus avant, nous mentionnerons quelques actes du règne de notre pontife, qui appartiennent encore à l'an 1787.

Le 20 mai, Pie VI confirma une donation en faveur des patriarches syriens.

Ignace-Michel Giarve, patriarche d'Antioche pour les Syriens, avait acquis sur le mont Liban, dans un lieu appelé Darnon, un monastère qu'il avait nommé temple de *Sainte-Marie Libératrice*, et il en avait fait donation aux patriarches, ses successeurs.

Le pape s'empressa de témoigner à monseigneur Giarve combien ce bel exemple affermissait en Orient la gloire et les intérêts du culte catholique. C'est le propre neveu d'Ignace-Michel Giarve, monseigneur Ignace-Pierre, né à Alep le 28 mai 1778, qui est élevé aujourd'hui à cette haute dignité de patriarche des Syriens; et, jusqu'aux der-

niers désastres qu'a soufferts le Liban, il a fait administrer les biens provenant de cette donation de son oncle Ignace-Michel.

Pie VI aimait avec tendresse son parent le cardinal Chiaramonti, et il entretenait avec lui une correspondance secrète. Toutes les grâces que demandait Chiaramonti lui étaient *sur l'heure et sans peine accordées*.

Un hôpital manquait dans la ville d'Imola; le 10 juillet, Pie VI accéda aux sollicitations de Chiaramonti, et lui permit d'inaugurer un bel hospice, que la ville dota. Pie VI envoya, de son propre trésor, une subvention particulière, et saisit cette occasion pour louer hautement, dans un bref, la prudence, l'intégrité, la foi, le zèle pour la religion et la dextérité en affaires du cardinal Chiaramonti. Ces félicitations de Pie VI, adressées à un cardinal qui devait être son successeur, peuvent être remarquées par l'histoire. Tout était vrai dans ces louanges; jamais Pie VII ne fut mieux apprécié. Il n'y a que la dextérité dans les affaires qu'il montra peu par lui-même; mais il en était bien et dûment dispensé par le choix si judicieux qu'il avait fait, pour remplir les fonctions de ministre, de cet illustre cardinal Consalvi, l'un des hommes d'État et des politiques les plus renommés du commencement de ce siècle. Ce ne fut pas Consalvi qui compromit l'autorité du saint-siège, qu'aucun effort humain ne pouvait défendre contre le formidable géant qui gouvernait l'Europe, et dont l'autorité

ne s'arrêtait que sur les côtes de la Grande-Bretagne; mais ce fut Consalvi qui, au moment opportun, rétablit l'autorité de Rome telle qu'elle était avant le cataclysme suscité par la révolution française.

Le 27 novembre 1787, Pie VI promulgua une bulle relative au meilleur gouvernement de la terre sainte. Les bulles de protection publiées par ses prédécesseurs sont rappelées, et la suprême autorité romaine établit de nouvelles lois sur le mode d'élection des autorités, des officiers, de l'administration et des pères *discreti*, qui forment le conseil du custode général.

A la fin de cette même année, on s'occupa de l'examen d'un livre qui cependant ne fut condamné qu'en 1788. Il était intitulé *Second mémoire catholique contenant le triomphe de la foi et de l'Église, des monarques, de la monarchie et de la compagnie de Jésus, et ses apologies avec l'extermination de leurs ennemis; livre qui doit être présenté à Sa Sainteté et aux premiers chrétiens; ouvrage divisé en trois tomes et parties posthumes, et demandé en une seule; agréé par Clément XIII dans la nouvelle imprimerie Camerale du Bon-Air; 1783-84.*

Cet ouvrage, de très-mauvais goût, sans judiciaire, contraire à toute convenance, avait déjà paru sous le titre de *Mémoire catholique à présenter au pape*; œuvre posthume; Cosmopolis, 1780.

Pie VI eût pu se délivrer du soin de frapper ce

livre *mort-né*, qui n'excitait aucun intérêt dans l'Europe *philosophe*, quoiqu'il fût un livre de haines, de mensonges, d'assertions fausses et de calomnies.

Parmi le petit nombre de cours avec lesquelles le saint-siège maintenait l'union la plus intime, on comptait celle de Versailles. Chaque fois qu'elle sollicitait quelque diminution sur la taxe des annates réglées pour l'expédition des bulles des évêques, Pie VI se montrait disposé à accorder plus qu'on ne lui demandait, se contentant de faire observer à Louis XVI que c'était *demandeur l'aumône aux pauvres*; mais une telle concorde fut sur le point d'être troublée à cause de l'affaire du collier, dont alors on parla dans toute l'Europe.

Depuis le 15 août de l'année précédente, on avait appelé à la cour le cardinal de Rohan. Il était en grand habit de cérémonie, prêt à célébrer la fête de l'Assomption dans la chapelle royale, où il devait officier comme grand aumônier de France. Le cardinal fut invité à passer dans le cabinet du roi, où il trouva la reine avec le garde des sceaux et le baron de Breteuil. Le cardinal se troubla quand il fut interrogé sur les circonstances de l'achat de ce collier, et il finit par dire qu'il avait été trompé. Sur-le-champ il fut conduit à son propre hôtel, où l'on mit sous les scellés tous ses papiers; et le roi ordonna de commencer un procès, du consentement de Son Éminence. Ce procès fut suivi par le parlement de Paris.

Le clergé, qui était alors rassemblé, réclama hautement contre les droits ecclésiastiques violés; il demanda pourquoi on n'avait pas égard aux privilèges des prélats, qui ne devaient pas être soumis à un pouvoir séculier.

Le clergé et le cardinal lui-même, par deux courriers différents, exposèrent au saint-père cette douloureuse situation. Le pape en tomba malade, fut obligé de garder le lit, et souffrit des atteintes d'une fièvre qui parut menacer une vie si précieuse. Lorsqu'il se sentit un peu rétabli, le saint-père tint une congrégation secrète de six cardinaux, qu'il chargea d'examiner cette affaire; et, après une conférence de plusieurs heures avec le cardinal de Bernis, chargé des affaires de France, il écrivit une lettre à Louis XVI, le priant de laisser le cardinal jouir de toutes les prérogatives qui étaient attachées à sa dignité; faisant observer d'ailleurs que, bien que le cardinal fût accusé devant un tribunal séculier, Son Éminence n'en demeurerait pas moins sujette à un jugement du sacré collège, dont il était un des membres.

La congrégation consultée décida que le cardinal de Rohan ayant accepté, pour le juger, un tribunal incompétent, et, par le fait, violé les serments prêtés par lui lorsqu'il avait reçu la dignité cardinaliste, il ne pouvait plus réclamer les honneurs et les prérogatives auxquels il avait droit comme cardinal. En vertu d'un décret pontifical prononcé en consistoire secret le 13 février 1786,

le cardinal avait été suspendu, privé de la voix active et passive, de tous les honneurs et droits de la pourpre, jusqu'à ce que, dans un intervalle de six mois, il se fût présenté au saint-siège et défendu de l'accusation portée contre lui, pour avoir accepté un tribunal incompetent.

Avant que le temps fixé fût expiré, le parlement de Paris déclara le cardinal innocent. Mais le roi l'exila à son abbaye de la Chaise-Dieu, et lui ôta la croix de chevalier des ordres, et la place éminente de grand aumônier de France. Alors le cardinal envoya ses justifications à Rome, accompagnées d'une lettre au pape, où il démontrait les cruelles circonstances qui l'avaient contraint à choisir pour le juger un tribunal laïque.

Monsignor Albani se présenta au consistoire en qualité de fondé de pouvoirs du cardinal, dont il expliqua les excuses. Il fut alors absous, et rendu à la jouissance de ses antiques droits, de ses insignes du cardinalat; et le saint-père se vit délivré des conséquences d'une affaire si désagréable pour la cour romaine.

Au milieu de tant de soins divers, Pie VI eut à déplorer d'autres attentats contre l'autorité pontificale. Un nouveau système de discipline ecclésiastique avait été introduit en Belgique par Joseph II. Il semblait que l'Église de ce pays voulût se séparer de l'Église romaine; beaucoup de jeunes catholiques, nourris dans la pureté des anciens principes, demandèrent que tout fût remis sur l'ancien

pied, et, n'ayant rien obtenu, se révoltèrent pour obtenir par la force ce que l'on n'accordait pas à leurs instances respectueuses. On écrivit à Vienne que ces révoltes étaient excitées par des moines, protégés, disait-on, par monsignor Zondadari, nonce de Sa Sainteté à Bruxelles. Alors ce prélat fut prévenu, par un billet de l'empereur, d'avoir à sortir, avec son auditeur, de la capitale en huit jours, et des États belges en quinze jours. Le sage envoyé de Rome, pour ne pas compromettre son caractère représentatif, se retira à l'abbaye de Lobbes, près de Liège. De là il instruisit Sa Sainteté de tout ce qui était arrivé. Le pape en conçut d'autant plus de chagrin, que la cour de Vienne ne l'avait averti en rien d'une telle attaque.

L'affliction de Pie VI s'accrut encore quand il apprit que le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, avait vu les biens de son siège séquestrés, et qu'un ordre secret l'appelait à Vienne pour qu'il y rendît compte de sa conduite. Là il devait boire jusqu'à la lie le calice de l'humiliation. On l'obligea pendant plus de quatre mois de faire des cours de la nouvelle théologie, sous la direction de deux conseillers de la députation ecclésiastique; de plus, les évêques de Gand, d'Anvers, de Bruges et d'Ypres reçurent une très-sévère réprimande; l'évêque de Namur fut privé de ses revenus et exilé dans un monastère. Beaucoup d'ecclésiastiques chers au peuple avaient été traités avec rigueur, parce qu'ils réclamaient contre les

édits de l'empereur, édits contraires à l'ancienne discipline de l'Église. Le saint-père adressa de vives réclamations pour que le sort des prélats et de tant de dignes curés fût adouci ; mais tous ses efforts furent vains, et l'empereur Joseph persista dans sa colère.

Cependant monsignor Ricci, nommé évêque de Pistoie et de Prato en 1780, donnait de nouvelles preuves de son aversion pour la discipline de l'Église, telle qu'elle était réglée et suivie par le saint-siège.

Il se voyait protégé par son souverain, le grand-duc Léopold, frère de Joseph. Léopold nommait aux emplois des sujets imbus de ses idées de réforme. Il établissait des académies ecclésiastiques, dans lesquelles on enseignait la théologie nouvelle ; il faisait écrire contre la dévotion au sacré cœur de Jésus et contre les indulgences ; il changeait les rites, réformait la discipline, et, sans s'embarrasser des plaintes du peuple, il dépouillait le culte de sa majesté, l'Église de ses droits, et la religion du respect de ses fidèles.

Exact partisan des appelants de France, Ricci les proposait pour modèles. Sous sa plume, Soanen était un saint évêque ; Quesnel était un sage et un pieux martyr de la vérité ; l'abbé Racine, Mésenguy, Gourlin, et de semblables jansénistes, étaient les luminaires de l'Église. Il faisait traduire en italien leurs œuvres en faveur de l'appel et contre les papes ; il tenait des conférences où il se déchaînait

contre la bulle *Unigenitus*, et défendait la cause des schismatiques d'Utrecht.

Pie VI écrivit à cet évêque pour essayer de le ramener dans la bonne voie. Celui-ci répondait par d'autres innovations, ce qui excitait des querelles incessantes entre Rome et Florence; il fallait toute la modération de Pie VI pour éviter une rupture ouverte avec Léopold.

Ricci ne renonçant pas aux maximes qu'il avait embrassées, et qu'il voulait propager à tout prix, tint un concile diocésain à Pistoie, le 19 septembre. Ce prélat, persuadé qu'il ne trouverait pas dans son diocèse assez de prêtres disposés à favoriser ses intentions, fit venir plusieurs de ses partisans de divers lieux, et principalement de l'université de Pavie, où Natali, Tamburini, Zola et d'autres manifestaient de pareils sentiments. Ce fut Tamburini que l'évêque choisit pour promoteur du synode, bien qu'il n'eût aucun droit d'y assister. On compte encore d'autres partisans qui sont cités dans l'ouvrage de Jaufret. Ce synode dura dix jours : il était composé de deux cent trente-quatre prêtres, à qui le prélat Ricci avait dit que *l'Esprit Saint descendrait parmi eux, et que leurs oracles deviendraient ceux de Dieu lui-même*. Pour capter la bienveillance de ses curés, il leur permit de porter dans leurs fonctions le rochet et l'habit violet, comme les prélats; et, hors de ces fonctions, d'attacher un ruban de la même couleur à leur chapeau. Cette décoration et d'autres caresses de l'é-

vêque contribuèrent à mettre quelques pasteurs dans ses intérêts.

Par les qualités et les dispositions de ceux qui formaient ce synode, on peut deviner quels furent les décrets qu'il publia. On y voyait adopter le système de Baius, de Quesnel, dont Ricci avait fait traduire en italien les *Réflexions morales*; il les avait données en présent à ses curés, en leur recommandant de faire usage de ce livre d'or, qui d'ailleurs était condamné et proscrit par le saint-siège (VI, 313); on approuvait ensuite quelques propositions déjà condamnées dans la bulle *Unigenitus*. On admettait vingt-quatre articles de ceux que la faculté de Louvain avait présentés en 1677 à Innocent XI, et qui furent adoptés par les schismatiques rebelles d'Utrecht en 1763. On approuvait les douze articles envoyés à Rome en 1725 par le cardinal de Noailles, et que, avec une fausseté manifeste, on assurait avoir été autorisés par Benoît XIII. On réprouvait, avec plus de vivacité que ne l'avait fait Léopold, la dévotion au sacré cœur de Jésus. On méprisait les images sacrées et d'autres pratiques de piété. On proposait beaucoup de réformes dans l'ancienne discipline de l'Église. On blâmait le grand nombre d'ordres religieux, que Ricci voulait réduire à un seul ordre; il demandait aussi la suppression des vœux perpétuels, et n'admettait que la règle de *Port-Royal*. Pie VI nous apprendra en 1794, par sa bulle *Auctorem fidei*, ce qu'on doit penser de cette assemblée et de ses décrets.

A peine ce synode fut-il terminé, que ses opérations firent naître, même en Toscane, beaucoup de contradicteurs. Pour les contenir, Léopold résolut de convoquer à Florence une assemblée de trois archevêques et de quatorze évêques de son grand-duché : ils étaient chargés de préparer les matières qu'on aurait à traiter dans un concile national ; ils devaient aussi se disposer à favoriser les changements que Ricci désirait introduire, et faire en grand ce qu'il exécutait sur une petite échelle à Pistoie. Ricci était sûr de compter parmi eux quelques adhérents. On avait ouvert cette assemblée dans une salle du palais Pitti, le 23 avril 1787 ; on la ferma, après dix-neuf sessions, le 5 juin. Les quatorze évêques ne voulaient pas entendre parler du synode de Pistoie, et montraient une vraie et courageuse résistance sacerdotale. Après les préliminaires d'usage, on proposa les quatre articles suivants : 1° On réformerait le bréviaire et le missel ; les trois archevêques de la Toscane resteraient chargés de ce soin. 2° On traduirait en langue vulgaire le rituel pour ce qui concerne l'administration des sacrements, à l'exception des paroles sacramentelles, que l'on dirait toujours en latin. 3° Les curés auraient toujours la préséance sur les chanoines, même dans la cathédrale. 4° La juridiction des évêques est de droit divin.

Ricci voulait de plus que l'on rendît à l'épiscopat ce qu'il appelait ses droits primitifs.

Quatre de ses collègues l'appuyèrent ; mais les

autres refusèrent d'entrer dans une discussion qui n'était proposée que pour qu'elle devint une source de querelles et de discordes.

Les opinions ne s'accordèrent pas sur le plan des études, sur la multiplicité des autels dans une même église, abus énorme que Ricci disait ne pouvoir souffrir; sur la suppression des autels privilégiés, etc.

Ricci voulait encore que l'on changeât le serment prêté au pape le jour de la consécration. Douze évêques refusèrent cette nouvelle réforme. L'évêque de Chiusi, espérant trouver dans cette assemblée des évêques moins sévères qu'à Rome, soumit la pastorale qu'il avait publiée à l'examen de ces évêques; mais ils prononcèrent, comme le pape, qu'elle était remplie d'erreurs et d'un esprit de schisme et d'hérésie; et, avec la même fermeté, ils censurèrent les écrits que Ricci faisait imprimer à Pistoie pour pervertir l'Italie.

Ce novateur, voyant qu'il n'avait rien à espérer d'évêques attachés au saint-siège, ennemis du schisme et de la discorde, et qui répudiaient ces nouveautés d'autant plus qu'elles étaient hautement protégées, fut d'avis de dissoudre l'assemblée.

Novaez assure qu'il est inutile de rapporter ce que l'on fit alors à Florence; cet auteur se borne à dire qu'entre autres choses, le 20 septembre 1788, Léopold supprima et abolit le tribunal de la nonciature florentine, où autrefois monsignor Ricci avait été lui-même auditeur. On remit les affaires

à l'examen des trois archevêques toscans, et l'on fit savoir au nonce, monsignor Ruffo-Scilla, qu'il ne serait plus reconnu que comme simple envoyé et ministre diplomatique; du côté de Rome, on ordonna à la daterie de ne donner cours à aucune dispense pour la Toscane, si les documents n'étaient pas légalisés par le nonce.

Cependant le pape continuait d'adresser des plaintes à Léopold. En même temps, pour montrer au prince un témoignage assuré de sa bonne volonté, le pape adhéra à une demande du grand-duc, qui désirait que l'on érigeât en cathédrale l'église collégiale de Pontremoli, dans la Lunigiane. Les bulles d'érection furent envoyées au prince, avec une déclaration portant que le sujet nommé par son altesse impériale et royale était exclu. Plus tard, elle nomma un évêque que Rome reconnut.

Nous parlerons ici des béatifications. En 1786, Pie VI célébra la béatification de plusieurs serviteurs de Dieu. Le 13 août, eut lieu celle de Pacifico de San-Severino, dans la Marche d'Ancône, mineur observantin réformé, mort le 24 septembre 1721.

Le 3 septembre, le pape béatifia le bienheureux Thomas da Cervi, mineur observantin, mort en 1729.

Le 18 décembre, le pape créa cardinal son second neveu par sa sœur, Romuald Braschi Onesti.

Les souverains de la Russie et de la Suède continuaient d'envoyer au pape de grandes preuves de leur respect. Guillaume II, roi de Prusse, succes-

seur de Frédéric II, devenu maître d'une grande partie de la Silésie et de beaucoup d'autres pays catholiques appartenant auparavant à la Pologne, leur accordait sa protection; il reconnaissait les droits du saint-siège, que des archevêques d'Allemagne voulaient détruire; il allait, quoique professant une autre religion, jusqu'à ordonner que les affaires ecclésiastiques fussent résolues par le saint-siège; il voulait que les nominations d'évêques et de bénéficiers ne tombassent que sur des sujets agréables au chef suprême de la religion qu'ils professaient.

Or, depuis 1701, l'empereur Léopold I^{er} avait conféré à Frédéric I^{er} le titre de roi de Prusse; alors la cour romaine avait protesté, et depuis elle persistait à ne reconnaître dans ce souverain protestant que la qualité d'électeur de Brandebourg. Pie VI, voulant montrer sa gratitude et sa condescendance au roi Guillaume II, reconnut en lui la dignité royale. L'abbé Ciofani, agent du monarque, ayant reçu des lettres de créance, fut déclaré résident du roi de Prusse; il réunit à cette qualité celle d'agent pour les affaires ecclésiastiques. Il avait élevé dès 1787, au-dessus des portes de son habitation, les armes d'un prince non catholique.

La religion faisait d'heureux progrès dans la Chine. Le pape profita de cette occasion pour y propager la liturgie de l'Église, et il chargea la congrégation de la Propagande de faire imprimer le missel, le rituel et le bréviaire en langue chinoise.

Le 15 décembre 1788, le pape donna le chapeau à Étienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, premier ministre de la cour de France en 1787, archevêque de Toulouse, d'où il fut transféré à Sens le 10 mars 1788. Le roi Louis XVI fit de vives instances pour obtenir ce chapeau, et le pape ne l'accorda qu'avec répugnance.

Il était survenu une révolution assez menaçante en Belgique. Joseph II retira la plupart de ses édits de suppression. Le pape chercha tous les moyens d'apaiser l'insurrection, et de faire recouvrer à l'empereur cette partie de ses États.

En 1789, la révolution de France continuait son cours violent et *tempétueux*.

Le 29 mars 1790, Pie VI adressa une allocution aux cardinaux.

« Vénérables frères,

« Nous vous communiquons nos graves sollicitudes, et les douleurs dont nous sommes accablé ; nous appelons vos esprits à prendre part aux soins qui nous pressent de toutes parts. Vous connaissez dans quel état déplorable est tombé le très-étendu royaume de France, cette domination si puissante, et qui parmi tant d'autres excitait l'envie : maintenant, par l'arrêt même de ses habitants, elle est tout à coup tombée dans la ruine et dans les pleurs.

« D'abord il semblait qu'il ne s'agissait que de mieux organiser l'économie politique ; et , comme

on n'y mettait la main que pour diminuer les charges du peuple, il paraissait que cela ne devait concerner en rien notre ministère apostolique.

« De là on est bientôt arrivé, par une pente rapide, à la religion elle-même, et l'on a prétendu qu'elle devait être soumise aux exigences politiques. Nous avons vu surgir des mouvements séditieux, sanguinaires; ils se développaient tous les jours. Nous nous sommes empressé d'implorer la miséricorde divine pour cette nation; nous avons ordonné des prières publiques, qu'en ce moment on fait tous les jours. Mais jusqu'ici nos *déprécations* sont vaines devant Dieu; le mal augmente, et nous ne savons pas jusqu'où il peut encore s'étendre.

« Par des décrets rendus au nom des comices généraux de la nation, la religion est attaquée et troublée; on usurpe les droits de ce siège apostolique; on viole les traités et les pactes solennels: et, comme les premiers maux ont pris naissance dans des doctrines fausses, répandues par des livres empoisonnés, on a pensé qu'il fallait que ces contagions d'opinions reçussent une direction plus prompte. En conséquence, un premier décret a *disposé* que tous les hommes avaient la liberté de penser sur la religion ce qui leur plairait, et de manifester leurs pensées à ce sujet; et que chacun n'était tenu d'obéir qu'aux lois qu'il avait consenties. On a soumis la religion catholique à une déli-

bération : sera-t-elle ou non dominante dans les possessions françaises?»

Le pape continue d'examiner la situation de la France. Les vœux solennels pour entrer en religion sont supprimés; les couvents sont ouverts; les biens ecclésiastiques, confisqués au profit de la nation; les décimes, qui formaient une grande partie de ces biens, sont abolies; on a saisi l'argenterie des temples; beaucoup d'autres mesures semblables ont été prises, ou vont immédiatement recevoir leur exécution.

«Pouvons-nous actuellement nous taire, et ne pas faire entendre notre voix apostolique contre ces funestes décrets, qui interceptent toute communication entre nous et ce royaume? Le prophète Isaïe semble imputer notre silence, quand il s'écrie: *Væ mihi, quia tacui!* «Malheur à moi, parce que je me suis tu!» (Cap. 1, v. 5.) Mais comment et à qui faut-il parler? Est-ce aux évêques, privés de toute autorité, effrayés? Beaucoup d'autres ont été contraints d'abandonner leurs sièges. Est-ce au clergé, qui est dispersé et méprisé, et qui ne peut plus tenir ses assemblées? Faut-il interpellier le roi très-chrétien lui-même, auquel on a enlevé l'autorité royale? Le roi est soumis à ces comices, et il est forcé de signer de son nom tous ces décrets. La nation presque tout entière paraît misérablement séduite par cette espèce de vaine liberté, et elle est asservie à ce conseil de philosophes qui, encore, s'insultent et se mordent entre eux. Elle

ne reconnaît plus que *le salut des royaumes s'appuie principalement sur la doctrine du Christ*¹. Saint Augustin nous apprend aussi que *la félicité des royaumes n'est que là où on obéit aux rois avec le plein consentement de tous*. Les rois sont les ministres de Dieu pour le bien ; ils sont les fils et les patrons de l'Église. Ils doivent l'aimer comme une mère, et défendre sa cause et ses droits.

« Nous comprenons bien cependant que notre charge nous impose de parler, d'avertir et d'exhorter. Nous savons aussi que notre voix se fera entendre inutilement devant l'effrénée licence d'un peuple abandonné à toutes les licences, qui se rue sur les incendies, les rapines, les meurtres et les supplices des citoyens, et qui n'a plus rien d'humain ; en même temps il est à craindre qu'il ne se précipite de plus en plus dans d'autres forfaits.

« Ici, nous avons un enseignement admirable de saint Grégoire le Grand ; il prouve que le silence n'est pas toujours hors de propos. Il considère qu'il y a le temps où il faut se taire, et le temps où il faut parler. Il distingue ces deux situations, et nous instruit en cette manière : « *Nous devons apprendre avec prudence que la voix peut ouvrir la bouche à propos, et qu'ensuite le silence, à propos aussi, peut la fermer.* »

Puis, pour le même témoignage, sont cités saint

¹ Saint Augustin, *ad Marcellin.*, ep. 138, n. 15, édition de Saint-Maur, tom. II, col. 416.

Athanase, saint Grégoire Thaumaturge et saint Denis d'Alexandrie, et ensuite saint Ambroise.

« Cependant si notre voix est interceptée devant la France, qu'avons-nous à faire? Certainement nous devons parler avec Dieu; nous devons enflammer et multiplier les prières que nous lui adressons. »

Le 31 mars de la même année 1790, le pape adresse un bref au cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Il lui dit qu'il regarde comme difficile de donner des consolations; lui-même n'en a pas moins besoin que l'Église de France. A cause des circonstances, le pape promet que les dispenses pour les vœux religieux seront confiées seulement à la religion et à la prudence des évêques français. Cette lettre est signée par Benoît Stay, secrétaire des brefs.

Le 10 juillet, le pape croit devoir écrire au roi Louis XVI, qu'il aimait avec tendresse.

« PIUS PP. VI.

« Cher fils en Jésus-Christ,

« Nous ne doutons pas, ô notre cher fils, que, dans le fond intime de votre cœur, vous ne soyez attaché à la religion catholique, apostolique romaine, centre de l'unité, au saint-siège, à nous aussi, et à la foi de vos glorieux ancêtres. Cependant nous devons craindre que vous ne soyez abusé par des discours menteurs et captieux, qu'on ne trompe votre amour pour les sujets qui vous sont

soumis, et que plusieurs ne contrarient le désir dont vous brûlez pour gouverner dignement votre royaume, et y rappeler la paix et la tranquillité.

« Nous sommes sur la terre le vicaire de Jésus-Christ. Il nous a commis le dépôt de la foi, et notre devoir nous ordonne particulièrement de vous avertir surtout de vos obligations envers Dieu et vos peuples (nous ne pensons pas que, vous écartant de votre conscience, vous puissiez être amené à des commentaires de vains politiques). L'amour paternel que nous éprouvons pour vous nous force de vous déclarer et de vous notifier que, si vous approuvez les décrets relatifs au clergé, par le fait vous induirez toute votre nation dans l'erreur, vous conduirez le royaume au schisme, et vous jetterez la religion dans des chances cruelles de guerre. Nous avons employé jusqu'ici tout notre zèle à empêcher que, par nous, il n'éclatât un mouvement : nous n'avons point eu d'autres armes que les armes innocentes de nos prières à Dieu. Mais si la religion continue à courir des dangers parmi vous, le chef de l'Église fera entendre une voix qui devra être écoutée. Cependant nous ne rompons jamais les lois de la charité : nous reconnaissons devoir beaucoup au monde, mais nous devons plus à Dieu.

« Ne croyez pas, notre très-cher fils en Jésus-Christ, qu'un corps politique et civil puisse changer la doctrine et la discipline de l'Église universelle; qu'il puisse mépriser et ne considérer en rien

les sentences des saints Pères et des conciles, renverser la hiérarchie, décider quelque chose sur l'élection des évêques, sur la suppression des sièges épiscopaux ; en un mot, troubler et déformer à son gré tout l'édifice de l'Église catholique.

« Votre Majesté a près d'elle deux archevêques ¹ : l'un, pendant le long cours de son épiscopat, a combattu contre les attaques de l'incrédulité ; l'autre est très-savant et très-instruit dans tout ce qui concerne la religion et ses règlements. Consultez-les ainsi que d'autres, dont le nombre est grand dans votre royaume, tant prélats que docteurs distingués par leur piété et leur science, de peur de faire tomber dans un danger votre salut et celui du peuple, par une approbation inconsidérée qui offenserait et scandaliserait tous les catholiques.

« Pour le bien de la nation, vous avez renoncé à beaucoup de choses qui étaient à vous. Mais s'il était en votre pouvoir de céder sur des droits qui sont inhérents à la couronne royale ², vous ne pouvez aliéner et rejeter ceux qui appartiennent à Dieu et à l'Église, dont vous êtes le fils aîné.

« Nous qui sommes le chef de l'Église, nous tombons par cela dans une grande peine de l'âme. Nous avons aussi à nous plaindre pour ce

¹ L'archevêque de Rouen, le cardinal de la Rochefoucauld, et l'archevêque de Bordeaux.

² Ici Pie VI étend un peu trop la faculté qu'un roi de France a de renoncer aux droits de la couronne.

qui concerne notre pouvoir temporel. Votre Majesté sait qu'Avignon, en se révoltant, s'est détachée de nous, et s'est offerte à reconnaître l'autorité de la nation française. Nous pensons que cette nation n'acceptera pas ce qu'on lui offre ainsi, et que le cœur de Votre Majesté repousse ce présent; car de cet exemple il résulterait, outre l'injure manifeste, que la nation française ne pourrait réclamer jamais si ses provinces l'abandonnaient, et se soumettaient au pouvoir d'une contrée limitrophe : cela pourrait arriver dans une si grande perturbation de votre royaume.

« Fions-nous à la divine Providence, attachons-nous constamment à la foi de nos ancêtres, méritons de Dieu une protection présente. Quant à ce qui nous concerne particulièrement, nous ne cesserons de concevoir des inquiétudes et d'être tourmenté par des angoisses, que nous ne voyions en parfaite sûreté le bonheur de Votre Majesté.

« Maintenant, avec le sentiment intime de l'effusion paternelle envers Votre Majesté, nous lui envoyons avec amour, à elle et à toute sa famille, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Sainte-Marie Majeure, le 10 juillet de l'an MDCCXC, de notre pontificat le seizième.

« PIUS PP. VI. »

Le même jour, le pape écrit à Jean-George, archevêque de Vienne, pour le conjurer de redou-

bler d'efforts, afin de sauver la religion, le roi et sa patrie.

Une lettre de la même date, et dans le même sens, fut adressée à Jérôme-Marie, archevêque de Bordeaux.

Le 17 août 1790, le pape écrivit une autre lettre à Louis XVI.

« A son cher fils le roi Louis très-chrétien,

« Pius PP. VI.

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Les lettres de Votre Majesté, qui nous ont été remises par le cardinal de Bernis ¹, nous apprennent quel est votre respect pour la religion et votre amour pour le siège apostolique. Vous avez eu de saines raisons pour croire que nous avions dû recourir à vous, de peur que vous ne vous écartassiez des règles canoniques et de la discipline de l'Église universelle. Fils aîné de l'Église, vous connaissez que la puissance spirituelle et le pouvoir temporel doivent se prêter un secours mutuel, et que l'Église seule a droit, en excluant toute exigence politique, de statuer sur les choses spirituelles, et que la puissance temporelle n'intervient que pour aider à l'exécution des décrets de la même Église.

« Si l'on ne conserve pas cet ordre dans les deux

¹ Elles étaient datées du 28 juillet 1790.

puissances, il faut que tous les droits soient troublés, et que la confusion des choses publiques et le schisme remplacent cette heureuse concorde qui lie tous les fidèles par un consentement unanime.

« Pendant que l'Église était agitée par les flots des tempêtes, alors, pour un certain temps, elle opposait sa patience; mais en même temps elle restait fermement attachée à faire observer avec soin les préceptes catholiques.

« Nous avons usé d'une tolérance semblable depuis quelques années dans les affaires de France, estimant qu'il ne fallait pas faire entendre notre voix, ni déployer une juste sévérité, pendant que les esprits étaient livrés avec fureur à des opinions erronées, et qu'il était convenable de préparer les cœurs pour qu'ils pussent, lorsque les troubles décroitraient, revenir à de meilleures pensées et reconnaître les vrais principes de la foi, pour le soutien desquels il convient de garder les règles de la loi évangélique.

« Peut-être quelques évêques de vos États se sont-ils singulièrement étonnés que nous n'ayons pas encore rompu ce silence par un cri solennel. Mais Votre Majesté elle-même peut leur apprendre combien de correspondances ont été entretenues avec elle pour défendre la religion, attaquée depuis si longtemps par le poison d'écrits d'incrédulité et de perversité.

« Si nous n'avons pas parlé sur les toits (*non*

prædicavimus super tecto), jamais nous n'avons dissimulé la vérité chaque fois que nous avons pu le faire, pour qu'elle parvint aux princes souverains comme Votre Majesté. Nous avons dit qu'il ne fallait pas douter, quand les ministres de l'autel étaient en péril, que nous ne cherchassions les moyens de servir la religion.

« Cher fils en Jésus-Christ, élevez les âmes de ces ministres; exhortez-les, au milieu de tant d'adversités, à la patience et à la vraie et stable constance des volontés, pour garder les principes sains et observer les prescriptions catholiques.

« Vous ne pouvez ignorer que les maux qui affligent vos sujets ont été envoyés de Dieu, comme des châtiments qu'il inflige à ceux qui combattent contre ses lois. Que vos évêques redoublent de prières comme nous faisons nous-même, pour que la colère du divin Rédempteur, qu'ont excitée les méchancetés des hommes, se change en sentiments de miséricorde. On ne peut pas attendre d'ailleurs d'autre terme à tant de maux. Vos évêques doivent surtout ne rien omettre pour défendre les droits spirituels : ils sont menacés, et on ne peut pas les ravir à l'Église. Si les autres biens sont enlevés aux ministres, ils doivent aussi moins s'en émouvoir.

« Cependant, puisqu'il s'agit d'un intérêt si grave, nous avons nommé une congrégation de cardinaux de la sainte Église romaine. Elle doit examiner ce que vous nous faites proposer par le cardinal de

Bernis. Cette délibération retarderait trop le retour du courrier; et, comme votre ministre nous presse de répondre aux dernières lettres de Votre Majesté, nous ne pouvons aujourd'hui que vous *participer* nos premiers sentiments. Dans un autre temps nous adresserons une réponse plus détaillée à Votre Majesté, à qui cependant nous envoyons de tout cœur, ainsi qu'à toute sa famille, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Sainte-Marie Majeure, le 17 août de l'an 1790, de notre pontificat le seizième.

« PIUS PP. VI. »

Nous rapportons une autre lettre du pape, écrite à Louis XVI le 22 septembre de la même année.

« Cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Nous gémissons dans le fond de notre cœur, quand nous pensons que, par la violence et la force de ces temps, Votre Majesté a été réduite à publier les décrets de l'assemblée nationale, auxquels vous avez donné votre sanction avant d'en référer à nous, et de nous demander quelque moyen de consoler les consciences, d'éviter les scandales de division entre les catholiques, et d'aller au-devant des maux presque déjà irréparables du schisme.

« Vraiment quand nous pensons de quel amour pour la religion a été pénétrée Votre Majesté depuis qu'elle est montée sur le trône; quand nous considérons quelle a été sa dévotion envers le saint-

siège, sa tendresse filiale pour notre personne, alors notre douleur s'accroît en nous, parce que nous voyons qu'un monarque tel que vous, et si grand, a été forcé de souscrire ces actes de l'assemblée, par lesquels on ne cherche qu'à renverser la religion catholique.

« Si vous pouviez connaître par vous-même à quel point tous les articles de la discipline sont fondés sur les lois sacrées des canons, les vrais sentiments de l'Église de France et les principes de l'Église catholique ; si vous saviez combien ces articles se rapprochent du dogme lui-même et atteignent presque la force et la nature de la religion, tout de suite vous verriez que par ces nouveautés on cherche à couvrir de votre auguste nom le plus audacieux forfait, que l'on n'avoue pas encore aujourd'hui, et qui est de plus en plus à redouter, à cause de l'incrédulité des esprits et de la témérité de ce siècle.

« Maintenant, très-cher fils en Jésus-Christ, rappelez-vous que Dieu est votre créateur et votre juge, et que le même Dieu a voulu que vos augustes ancêtres fussent saufs au milieu de tant de tempêtes pendant tant de siècles ; croyez que Dieu sera tel pour vous, si, comme vos pères ont persisté dans la fidélité à ses lois, vous y apportez aujourd'hui la même insistance. Dieu alors excitera en votre faveur cet antique amour de vos peuples, qui, en leur assurant une gloire singulière, apportera au royaume la sécurité et la puissance.

« Votre Majesté paraît surprise de ce que, par le retour de son courrier extraordinaire, nous n'avons pas répondu aux principales demandes faites dans les lettres que le cardinal de Bernis nous a remises de votre part. Nous pouvons vous assurer que nous n'avons perdu aucun moment pour faire placer sous nos yeux l'affaire si grave et si difficile dont vous nous entreteniez.

« Nous avons ordonné que l'on remît sans retard, à vingt cardinaux choisis par nous, ainsi qu'à des canonistes et à des théologiens consultants, les documents concernant cette affaire; et pour cela il fallait beaucoup de temps.

« Votre ministre, le cardinal, a dû aussi nous faire plusieurs déclarations sur le même objet; c'étaient des informations que nous ne pouvions connaître sans lui. De son côté, il insistait auprès de nous pour que nous pussions satisfaire votre désir avec célérité. En même temps il savait bien que nous ne voulions pas discontinuer cette occupation sur cette affaire, dont il fallait prévoir les conséquences, qu'on ne pouvait pas considérer toutes sur-le-champ.

« Pour que le successeur de saint Pierre puisse arriver, après un mûr examen, à notifier sa doctrine, il faut qu'il soit assuré de la docilité de ceux qui entendront la voix du premier pasteur.

« Et qui nous donne l'assurance de cette docilité dans ces temps de tumulte, de fureur et de délire? Qui peut affirmer que de nos énonciations

il résultera plus de bien que de mal? Assurément, à la manière dont les esprits sont disposés en France, nous avons à craindre plus de mal que nous n'avons à espérer de bien.

« Tout devrait être regardé comme sacrifié et perdu, si le centre de l'unité avait à regretter sa puissance et son influence sur les esprits.

« Examinez avec attention ces considérations, et d'autres non moins graves; alors vous comprendrez combien il est nécessaire de procéder avec maturité à un examen sérieux. La congrégation des cardinaux s'assemblera le 28 de ce mois (septembre) : chacun d'eux donnera son opinion par écrit. Nous placerons ces opinions dans notre balance de religion, de prudence, d'amour de la paix et de la concorde, et nous prierons Dieu qu'il nous assiste, et qu'il nous illumine de sa splendeur céleste.

« Dans cet intervalle, nous persistons dans notre improbation des décrets sur la constitution civile du clergé.

« Notre amour pour vous, notre penchant pour votre royaume, nous conseillent de tenir la voie d'une grande modération. Certainement nous n'oublierons jamais que nous sommes le père commun de tous, que vos sujets sont nos enfants, que vous êtes le fils aîné de l'Église, et que nous manquerions à nos devoirs de charité paternelle, si trop tôt nous saisissons les armes de l'Église contre des fils que l'on doit regarder plutôt comme trompés et entraî-

nés par une impétuosité inconsidérée, que comme des rebelles et des réfractaires. Nous combattrons les fureurs avec notre patience; nous opposerons les douceurs et la temporisation à la mobilité et à l'inconstance des esprits; et nous espérons, avec l'aide de Dieu, que, sans aucun fracas de cris, la religion elle-même, qui est nécessaire pour le bonheur de la vie, pour le bon ordre dans les sociétés, revivra et s'enflammera de nouveau dans les cœurs de ceux qui seront rappelés au devoir par leurs angoisses, après qu'ils ont négligé la religion et l'ont frappée de leurs insultes. Du moins nous nous promettons cette félicité, et nous espérons cette issue aux vœux dont nous sommes enflammé.

« Cependant nous exhorterons les évêques de votre royaume à s'entendre, pleins de confiance, avec nous, afin que nous puissions répondre à leur sollicitude. Nous déclarerons ce qu'il y a de plus convenable à entreprendre pour les guider par de droites et sages directions, de manière à s'abstenir de troubler la paix, d'exciter des émeutes et des tumultes qui précéderaient et suivraient le schisme.

« Vous aussi, notre cher fils en Jésus-Christ, n'oubliez pas de les exhorter aussi à se concerter avec nous pour réparer les maux, pendant qu'ils peuvent encore souffrir le remède : de cette manière les évêques donneront à quiconque est dans l'erreur le temps de rentrer dans la voie; ils ramèneront à la raison les peuples, par l'exemple des vertus, de la charité, de la constance et de la fortitude.

« Uni à vos évêques par des liens plus étroits, nous trouverons peut-être de plus faciles moyens de remédier au passé et de mieux constituer les choses à l'avenir. Les évêques sont nos frères : qu'ils ne craignent pas de vivre en cette bonne intelligence avec nous, et de compter sur nous dans de telles angoisses des affaires et des temps.

« C'est ainsi que nous devons conduire cette négociation, plutôt qu'il ne convient d'accorder des facultés provisoires qui ne satisferaient personne, et qui engendreraient certainement des occasions de renverser la discipline, la législation, la juridiction de l'Église catholique. Il ne faut pas douter que Dieu ne ramène à lui les cœurs et n'éclaire les esprits.

« Si, après cela, Dieu lui-même, après la consultation que nous avons demandée à une grande partie du sacré collège, inspire à notre pensée quelque moyen efficace et qui rappelle la sagesse divine, nous l'emploierons volontiers : cependant auparavant nous le communiquerons à Votre Majesté, à qui nous accordons avec amour, ainsi qu'à toute sa famille, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Sainte-Marie Majeure, le 22 septembre de l'an MDCCXC, de notre pontificat le seizième.

« PIUS PP. VI. »

Cette négociation pour obtenir des facultés *provisionnelles* avait passé naturellement par les mains du cardinal de Bernis, dont nous n'avons pas parlé depuis longtemps, tant l'intérêt des actes person-

nels de Pie VI a dû nous entraîner, quand nous nous occupions d'un règne si plein d'affaires, de traverses, de secousses, où le maître traitait tout par lui-même.

Pie VI indubitablement avait eu des obligations à Bernis pendant le conclave, et l'on n'était pas surpris de voir s'établir entre eux un sentiment d'amitié et de confiance. Bernis, quand il était consulté, répondait habituellement par un avis raisonnable ; quelquefois aussi, quand il n'était pas consulté, il manifestait, sans être provoqué, un esprit d'opposition qui ne plaisait pas à Pie VI. Alors, au milieu de ces dissidences, Bernis n'avait pas toujours raison.

Un jour, à propos des armoiries que le pape faisait sculpter en marbre sur divers monuments du commencement du règne, Bernis eut une altercation avec le pape. Pie VI ne lui parlait de rien, et ne le consultait pas. Tout à coup Bernis parla de ces armoiries.

A deux Zéphyrus qui composaient l'écusson de la famille Braschi, l'intendant de la maison, pour le relever, avait ajouté un aigle, des fleurs de lis et des étoiles. Il a été prouvé depuis que diverses branches de la maison Braschi, par suite de rapports avec l'Empire, la France et le pape Alexandre VII, avaient obtenu successivement la permission de joindre ces autres parties d'armoiries à leur blason ¹.

¹ Voyez, pour les armoiries des Chigi, tome VI, pag. 87.

Au moment où les travaux des marais Pontins paraissaient moins réussir, un méchant imagina de composer un distique contre les armoiries pontificales, et il publia les vers suivants; l'auteur s'adresse à Pie VI lui-même :

*Redde aquilam imperio, Francorum lilia regi;
Sidera redde polo. Cætera, Brasche, tua.*

*Rends l'aigle à l'empire, au roi de France les lis,
les étoiles au ciel. Braschi, le reste t'appartient.*

Rome répéta cette injuste critique; on blâma, dans le temps, le cardinal de Bernis d'avoir souffert qu'un Français la citât devant lui.

D'abord Pie VI avait dans ses archives de famille des titres qui permettaient cette prétention; ensuite ces armoiries étaient conformes, en supposant qu'on les eût imaginées, aux premiers devoirs d'un pape, un hommage au ciel; puis venait cet emprunt des insignes appartenant aux deux grandes puissances, l'Empire et la France. Des conversations légères sur ce fait pouvaient, tout au plus, être entendues dans les palais des princes à qui on n'avait rien emprunté de leur blason, et qu'on s'était dispensé de croire, après le ciel, les plus puissants protecteurs du saint-siège.

Le cardinal de Bernis avait dit dans une de ses lettres, dont le secret ne fut pas gardé à Paris, ces mots aussi trop confidentiels : « Je le surveille
« sans cesse, comme un enfant d'un excellent natu-
« rel, mais trop vif, et qui serait capable de se
« jeter par la fenêtre, si on n'y prenait garde. »

Ici la concession de l'*excellent naturel* ne rachète pas le ton préceptoral du reste de la phrase.

Au surplus, dans ses dîners splendides, dans ses soupers élégants, et qui n'étaient interrompus qu'à l'époque des chaleurs, où Rome est déserte, le cardinal ne parlait de son *ami* que dans les termes les plus respectueux.

Bernis pouvait commettre des fautes, il pouvait s'abandonner à un sentiment de vanité, peut-être excusable dans un ministre de France : mais ce même ministre devait savoir contenir et refréner avec force cette vanité, quand il ne parlait plus au nom de son roi. Bernis, sans doute, se souvenait qu'un homme comme lui, qui avait une si juste réputation de tact, d'esprit et de générosité, devait surveiller ses moindres paroles, et ne prononcer ses *désapprobations* que dans des termes où régneraient toujours la politesse, la bienveillance, et le ton le plus délicat et le plus exquis de la cour.

Quand il fut question du voyage de Pie VI à Vienne, Bernis eut à se mêler de cette affaire, comme ministre de France et comme ami du pape. La France ne pouvait pas voir avec plaisir ce déplacement, qui honorait le cabinet de Vienne; et les cabinets politiques entre eux sont aussi jaloux et envieux que le sont les hommes de la société. L'ami du pape craignait ensuite de voir le repos de ce pontife compromis, et son autorité blessée par des personnages très-fiers, qui ne l'avaient pas invité à entreprendre ce voyage.

Le pape ne disait rien de positif. Bernis crut alors qu'il était temps de dissuader Sa Sainteté; et, sans s'offenser d'une discrétion qui prouvait moins un défaut de confiance que la crainte inspirée par une certaine sévérité dans la forme des conseils, le cardinal adressa au pape une lettre pressante, dont voici la substance :

« Tout le monde regarde ce que va faire Votre Sainteté comme une fausse démarche, qui, sans aucun avantage pour le saint-siège, va compromettre la dignité pontificale. A Rome même, on tourne déjà cette démarche en ridicule. Or, vous connaissez combien cette arme est puissante pour attaquer la religion et ses ministres. Ceux qui vous entourent n'osent vous contrarier; ils connaissent peu l'esprit des cours et l'esprit du siècle. De grâce, très-saint père, suspendez votre projet jusqu'à ce que vous connaissiez l'opinion des cours de France, d'Espagne et des autres, dont le suffrage doit être de quelque poids pour vous. »

Le ministre de France avait raison dans les intérêts de son roi; *l'ami du pape* se trompait. Au total, le voyage fut plus heureux qu'on ne devait le penser : la France se plaignit doucement, et l'Espagne ne manifesta aucune opposition.

On a prétendu que Bernis gronda un jour le pape de ce qu'il était sorti à pied. Il n'y a pas d'autre réponse à faire sur ce sujet que celle-ci : *Jamais un pape ne sort à pied que pour la procession de l'octave de la Fête-Dieu*; et encore il ne

traverse que la placé de Saint-Pierre, devant plus de dix mille personnes à genoux. Bernis savait cela, et n'a pas pu en faire un sujet de reproches.

Joseph II était venu à Rome en 1769 (1); il y revint en 1784. Le cardinal de Bernis, que l'empereur distingua de tous les autres ministres avec une rare affabilité, rendit alors de grands services à Pie VI. A la suite de conversations très-intimes entre Sa Majesté et Bernis, il y eut lieu pour ce dernier d'instruire son interlocuteur de beaucoup de faits qui tournèrent à l'avantage du saint-siège.

Dans les affaires des jésuites, conservés comme *ordre* en Russie et en Prusse, Pie VI montrait le désir de ne pas se voir trop fatigué par les terribles cours qui avaient fait une si vive guerre à Clément XIV. Bernis, en déduisant avec son talent ordinaire, dans sa correspondance de France, l'intérêt qu'avait Louis XVI à se tenir tranquille, et se voyant d'ailleurs soutenu par les dépêches conciliantes de ce bon roi, aidait Pie VI à repousser les autres attaques.

N'oublions pas d'ailleurs que Florida Blanca, premier ministre en Espagne, adoucissait le plus qu'il pouvait les mesures que l'habitude, une sorte de tradition de colère, dictaient quelquefois à Madrid, où le parti ennemi de Florida Blanca ne reconnaissait pas assez qu'il était temps de laisser à ce système de persécution contre Rome, qu'avait

¹ Tome VII, page 254.

adopté Joseph II, et qu'il devait aussi répudier quand la révolution de France laisserait apparaître, trois ans avant ses premières fureurs, les mauvais conseils qui allaient détruire toute autorité légitime.

Nous avons à remarquer ici un spectacle douloureux : le mal aura obtenu de grandes récompenses, le bien sera payé d'ingratitude.

On a vu Bernis et Florida Blanca, animés d'un zèle exagéré, inquiéter le saint-siège, ses droits, son indépendance, douter de ses vertus, vouloir commander en maîtres ; enfin sortir de ces bornes où M. de Vergennes veut que la politique sache se contenir ¹.

Après ce succès peu mérité, les deux ministres Bernis et Florida Blanca sont revenus à des sentiments plus doux, et plus amis de cette sorte de civilisation dont les souverains doivent donner l'exemple aux hommes qu'ils sont chargés de gouverner.

Florida Blanca, premier chef de l'administration à l'Escorial, se repent d'une marche trop superbe, organise son pays avec habileté, fait aimer le roi, soutient la religion, et mérite d'être béni par les peuples. Bernis, jeté dans des voies de rigueur par la vanité, l'ambition, le désir immodéré de ne pas perdre une seconde fois sa haute situation, agit d'abord, comme Pie VI a dit de Joseph de Portugal, *moins bien* ² qu'il n'eût dû faire ; puis il gouverna sa vie, ses défauts, avec une sage

¹ Voyez plus haut, page 29.

² Voyez plus haut, page 166.

circonspection. A Rome on disait bien : « Les étrangers viennent voir le cardinal de Bernis et le pape ; » c'était l'ordre dans lequel on classait ces deux personnages si différents. Nous ne faisons pas un crime à Bernis de cette adulation populaire. Le cardinal aimait et servait Sa Sainteté autant qu'il aimait et servait le roi son maître.

Deux hommes se distinguaient à Rome par la hauteur de leur position et la magnificence de leur caractère. Le premier n'était accessible que dans des audiences graves et courtes, et difficiles à obtenir ; l'autre tenait une maison ouverte ; il recevait à sa table tous les jours les princes voyageurs, les grands, les savants, les artistes. Voilà pourquoi les rangs étaient intervertis, voilà pourquoi Bernis s'entendait nommer le premier.

Et puis ajoutons cette affabilité, ces manières élégantes avec lesquelles il faisait les honneurs d'un demi-million de rente. Il n'excitait plus les défits de l'Espagne ; conciliateur universel, il se mêlait à toutes les affaires de l'Europe. Les courriers de Florida Blanca apportaient régulièrement tous les mois à Son Éminence, *al Suo Copenitente*, disaient les Romains, des Toisons d'or, des grandesses, des croix de l'*Immaculée Conception*, à distribuer dans son intimité.

Les deux anciens collègues de Rome pouvaient se dire chacun : *Quo non ascendam ?* « Où ne m'élèverai-je pas ? »

La mort de Charles III trancha presque en un

instant le bonheur de Florida Blanca. Des envieux ne tardant pas à le dénoncer, il mourut subitement à la faveur.

Et Bernis gardera-t-il au moins le fruit de sa douceur revenue, de sa libéralité auguste, de son dévouement actuel aux intérêts du pape son ami ? Non.

Vergennes n'était plus ministre depuis le 13 février 1787, et il avait pour successeur Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem. Ce ministre nouveau n'était pas moins dévoué à Louis XVI ; mais des commencements de troubles, des agitations imprévues, le poison si multiplié de mauvais livres, l'exemple donné par d'autres cours, jetaient la France dans un état de désordre. Une amitié vraie s'établit aussi entre Bernis et Montmorin ; elle arriva au point de devenir une intimité tendre. Montmorin déplore les divisions du conseil, et demande des avis à Bernis ; Bernis reçoit un coup douloureux, et son premier recours est auprès de Montmorin, homme rempli de sagesse, et d'un caractère calme.

Il est inutile d'ajouter ici des explications sur ce qui se passait en France : cette lettre de Bernis va dire suffisamment ce qui concernait les malheurs du clergé, et la situation particulière du cardinal. Avant d'envoyer la lettre, il la montra au pape, qui lui dit : « Mettons en commun les peines de chacun de nous. Vous le savez, nous avons nos douleurs : nous allons encore avoir les vôtres. »

« A Rome, 17 novembre 1790.

« En attendant, Monsieur, l'arrivée de votre courrier ordinaire, je dois vous entretenir encore de la *sommation* qui m'a été faite au nom du directoire de Castres, par le procureur général syndic d'un directoire dont le nom m'est inconnu ; j'ai fait passer l'original de cet acte à mon coadjuteur, parce qu'il l'intéresse autant et plus que moi.

« Le plus ancien des ministres d'État employés par le roi dans ce moment, après avoir servi vingt-un ans avec succès, à Rome, la cour et la nation, y avoir fait les honneurs de la France à toute l'Europe, se voit dépouillé, ainsi que son coadjuteur, non-seulement de tous ses revenus, mais même de ses droits de métropolitain, qu'aucun pouvoir temporel ne peut lui enlever sans la décision du saint-siège et avec le consentement de l'Église.

« Cet ancien ministre, déjà à soixante-seize ans, est donc réduit aux fonctions de curé de la petite ville d'Alby, dont il était archevêque et seigneur. Il ne s'en est pas plaint jusqu'ici : et qui peut se plaindre aujourd'hui, après tant d'exemples mémorables qui étonnent l'univers entier ? Mais dès qu'on le force de rompre le silence, il ne peut ni ne doit trahir sa conscience et son honneur.

« Son coadjuteur est dans le même cas. Canoniquement institué depuis plusieurs années, il ne peut être dépouillé de ses droits, reconnus de toute l'Église catholique, que par l'accord des deux puissances et de son consentement. C'est à cet accord

qu'on devrait travailler, au lieu de traiter avec mépris et dureté les princes de l'Église. Si l'on aimait le bien, la paix et l'ordre; si l'on était de bonne foi; si l'on était attaché à la religion, qui seule est l'appui de toute autorité et de toute forme de gouvernement, jamais pape n'a été plus porté à la conciliation que celui-ci; et son amour pour la tranquillité générale et le repos des consciences n'a d'autres bornes que celles du devoir prescrit par les canons de l'Église, dont il est le chef. Si l'on se décidait à s'entendre avec lui et avec les évêques du royaume, au lieu de jeter à bas toutes les règles de la catholicité, on parviendrait, avec un peu de temps, à tout concilier et arranger. Mais si l'on veut tout détruire et faire une religion nouvelle, on y rencontrera des difficultés plus grandes qu'on ne croit. *On n'arrache pas facilement, des cœurs et des esprits d'un grand royaume, les racines profondes de la religion;* et la politique se trouve en ce point être parfaitement d'accord avec le catholicisme, qui veut qu'on obéisse à qui a droit de commander. Au surplus, peut-on espérer que le pape approuve, sans un plus long examen, des nouveautés qui, en plusieurs points, touchent de bien près au dogme? Le saint-siège, centre de l'unité, ne peut jamais approuver ce qui est contraire à la discipline générale et à la doctrine universelle de l'Église. Mais quand les deux puissances sont d'accord, on peut convenir plus aisément d'arrangements utiles, et éviter le schisme, et des consé-

quences funestes et incalculables. Il est temps encore de prendre ce parti salutaire, si on veut le bien; mais si on a d'autres vues, on ne doit pas s'étonner de trouver une résistance qui s'accroîtra de jour en jour, et trompera sûrement la prévoyance de nouveaux législateurs.—Vous avez pu remarquer, Monsieur, que dans cent occasions il n'y a jamais eu d'évêque, ministre du roi à Rome, plus modéré que moi, plus ami de la paix, ni plus conciliant. Mais si on me pousse à bout par des sommations injustes et peu délicates, je me souviendrai que, dans un âge avancé, on ne doit s'occuper qu'à rendre au Juge suprême un compte satisfaisant de l'accomplissement de ses devoirs. Je travaille à une réponse au procureur général du directoire de Castres, dont je ne ferai usage que lorsque vous l'aurez mise sous les yeux du roi, et avec l'agrément de Sa Majesté.

« On croit ici que le vrai but de la signification qui m'a été faite est de me remplacer à Rome par un ministre moins attaché que moi aux anciens et vrais principes; qu'on veut me prendre par famine, et m'effrayer par l'idée de la misère inévitable, si mes appointements sont supprimés. Je serai toujours sage mais ferme dans les principes, et toujours prêt, si on veut être raisonnable, à travailler à la conciliation, à laquelle personne n'a plus de droits que moi de prétendre pouvoir réussir.

« Cette explication, Monsieur, était nécessaire; et je me fie à votre honnêteté et à votre amitié pour

en faire usage. Il m'a paru superflu d'entrer avec vous dans des détails théologiques et canoniques; j'en ai assez dit pour un esprit aussi juste et aussi pénétrant que le vôtre.

« Je commence, Monsieur, à désespérer, pour aujourd'hui que part la poste de France, de l'arrivée du courrier ordinaire. Jeudi dernier, les lettres venues d'Espagne faisaient espérer un prochain arrangement entre cette cour et celle de Londres; mais le passé met en défiance sur le présent.

« Il n'est pas encore formellement décidé si Leurs Majestés Siciliennes, en rentrant dans leurs États, prendront la voie de la mer ou passeront par Rome. Le pape, selon l'ordinaire, doit demain passer de Monte-Cavallo au Vatican, où il résidera jusqu'à la fête de saint Pierre.

« On croit que, lundi prochain, il annoncera au consistoire l'élection de l'empereur dans les formes ordinaires, et tiendra chapelle le lendemain.

« Le mardi suivant, le cardinal d'Herzan, ministre de Sa Majesté, invitera le sacré collège à venir assister au *Te Deum* qui sera chanté après la messe dans l'église nationale des Allemands; et il y aura illumination pendant trois jours dans la ville de Rome, et des fêtes chez le ministre de l'empereur. On ne peut rien ajouter, etc.

« Le cardinal de BERNIS. »

Il n'est plus question de représentation somptueuse, de secours aux artistes, de dots aux pauvres français; le cardinal de Bernis est réduit à un

état si misérable, qu'il faudra plus tard que Pie VI vienne à son secours.

Quelle situation pour l'infortuné pontife ! Mais ni ses douleurs ni celles de ses amis n'étoufferont son courage. Tous les jours il est contraint d'accomplir un nouveau devoir.

L'évêque de Bâle, qui doit exercer une partie de sa juridiction en Alsace, demande une direction de conduite. Monseigneur Stay, secrétaire des lettres latines, répond, au nom du pape, que sans doute la juridiction en Alsace ne sera pas enlevée. Rome ne se prêtera pas à une dislocation de diocèse.

Le cardinal Zelada est consulté, par une abbesse de religieuses, sur la conduite qu'elle doit tenir au milieu de tant de difficultés et de persécutions. Son Éminence répond le 15 décembre, à l'abbesse, en l'invitant à se conformer à la teneur du bref envoyé de Vienne, la veille des ides d'avril, en 1782, à l'évêque de Brünn (1).

L'année 1791 commence sous les plus tristes auspices.

Le 23 février, le pape écrit au cardinal de Brienne une lettre où il blâme sa conduite en diverses conjonctures, et l'invite à montrer une plus grande docilité pour accepter les décisions du saint-siège.

C'est en date du 10 mars que le pape répond au cardinal de la Rochefoucauld, et aux évêques

¹ Voyez plus haut ce bref, page 191.

signataires de l'exposition, sur les principes de la constitution civile du clergé.

Cette réponse est une des plus importantes que la cour romaine ait publiées à cette époque. On n'en pourra donner ici qu'un extrait, car, à elle seule, elle formerait presque un petit volume.

« Cher fils et vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

« Nous donnons maintenant la réponse à votre lettre du 10 octobre 1790, souscrite par un grand nombre de vos respectables collègues. Cette réponse, nous avons été forcé de la différer, à cause de la gravité de son objet et de la trop grande quantité des affaires urgentes.

« Votre lettre a renouvelé en nous cette immense peine qui nous accablait, et qui ne peut être soulagée par aucune consolation, depuis qu'on nous avait appris que l'assemblée de votre nation, réunie pour s'occuper des intérêts de l'économie publique, avait été si loin dans ses décrets, qu'elle en était venue à attaquer la religion catholique. Cette assemblée, quoique engagée dans des conspirations contre elle-même, se précipitait encore sur le sanctuaire.

« Dès le commencement, nous pensions qu'avec des hommes d'une inconsideration de telle sorte il fallait garder le silence, de peur qu'irrités par la voix de la vérité, ils ne commissent des actes plus pervers. Nous mettions ce silence sous la protection de l'autorité du grand saint Grégoire, qui s'ex-

prime ainsi ¹ : « *Il faut se régler discrètement dans les temps de vicissitudes, de peur que lorsque la langue doit se taire, elle ne s'échappe inutilement en paroles.* » Cependant nous avons adressé des paroles à Dieu, et nous avons ordonné des prières publiques pour faire obtenir de lui, à ces nouveaux porteurs de lois, une disposition qui les force à s'éloigner des préceptes de la philosophie de ce siècle, à retourner aux lois de notre religion, et à en reprendre la pratique.

« En cela nous avons suivi l'exemple de Suzanne, qui, comme l'expose saint Ambroise ², « *fit plus en se taisant que si elle avait parlé. Si elle se taisait avec les hommes, elle parlait avec Dieu; la conscience parlait là où la voix n'était pas entendue; elle ne cherchait pas pour elle le jugement des hommes, parce qu'elle avait le témoignage du Seigneur.* »

« Cependant, vénérables frères, nous n'avons pas omis d'assembler en consistoire nos frères de la sainte Église romaine. Le 29 mars de l'année dernière, nous leur avons fait part des trames que ceux-là commençaient à ourdir contre la religion catholique. Nous avons communiqué au sacré collège l'acerbité de notre douleur, et nous l'avons excité à répandre comme nous des larmes, accompagnées de prières à Dieu. »

¹ *Reg. pastor.*, tom. II, page 34, édition des Bénédictins.

² *Lib. I, de offic.*, cap. 3, num. 9, tome II, page 4, édition des Bénédictins.

Le pape réfute les assertions avancées dans les divers articles. Il cite enfin saint Athanase, saint Jean-Chrysostome. Il dénonce un article d'un des décrets, et le rapporte en français tel qu'il a été imprimé à Paris : « Le nouvel évêque ne pourra s'a-
« dresser au pape pour en obtenir aucune confir-
« mation ; mais il lui écrira comme au chef visible
« de l'Église universelle, en témoignage de l'unité
« de foi, et de la communion qu'il doit entretenir
« avec lui. »

Pie VI appelle avec raison cette disposition : « *l'abolition de la primauté pontificale et de sa juridiction.* »

Ici, à propos de la confusion qui naît de la suppression de beaucoup d'archevêchés réduits à l'état d'évêchés, Pie VI rappelle une lettre qu'Innocent III écrivit à un patriarche d'Antioche qui avait tenté de pareilles innovations. Voici les paroles d'Innocent III : « *Novo mutationis genere parvificasti majorem, et magnum quodam modo minorasti, episcopare archiepiscopum, imo potius dearchiepiscopare presumens.* »

Il est difficile de traduire cette partie de la lettre cinquantième d'Innocent, à moins qu'on n'introduise dans notre langue des mots qu'elle n'a pas encore adoptés. Cependant je vais essayer une traduction, en conservant la hardiesse des expressions du pontife : « Par ce nouveau genre de mutation, vous
« avez rapetissé un très-grand, et vous avez en
« quelque sorte diminué un grand, puisque vous

« avez osé *épiscoper* un archevêque, et, bien plus, « le *déarchiépisoper*¹. »

Plus loin, le bref nomme un évêque qui s'est séparé de tous ses collègues, et Pie VI décrit ainsi sa douleur : « *Notre affliction en a été si augmentée, « que nuit et jour la pupille de notre œil ne se fer- « mait pas.* »

Ici le pontife prouve que les actes de Henri II en Angleterre, et ceux de l'assemblée, sont les mêmes, et que, bien plus, l'assemblée a imité l'exemple de Henri VIII; et il donne à ce sujet un passage entier de Bossuet sur la conduite de saint Thomas de Cantorbéry et sur celle de Thomas Cranmer, qu'il appelle *l'autre Thomas*.

Bossuet, que l'on n'a jamais traduit avec un grand succès parce qu'il est intraduisible, est ici rappelé dans les propres termes de cette langue, qu'il a élevée à un si haut degré de perfection et de gloire.

Voici les paroles que Pie VI a ordonné de copier exactement dans son bref : n'est-ce pas là un hommage édifiant et sublime offert par la cour romaine à notre illustre compatriote²?

¹ On comprend bien que cela veut dire faire descendre à la qualité d'évêque un archevêque, et lui enlever ainsi sa qualité d'archevêque. Ce passage se trouve dans l'édition de Baluze, 1682, page 29, num. 1.

² Quand, moi, j'ai tant célébré Bossuet, c'était, de ma part, le devoir d'un humble enfant de la France; mais quand un aussi grand pontife que Pie VI laisse la langue admirable de l'Église latine pour citer le texte d'un de nos écrivains, celui-ci reçoit

« Saint Thomas de Cantorbéry résista aux rois iniques : Thomas Cranmer leur prostitua sa conscience, et flatta leurs passions. L'un, banni, privé de ses biens, persécuté dans sa propre personne et les siens, et affligé en toutes manières, acheta la liberté glorieuse de dire la vérité comme il la croyait, par un mépris courageux de la vie et de toutes ses commodités; l'autre, pour plaire à son prince, a passé sa vie dans une honteuse dissimulation, et n'a cessé d'agir en tout contre sa croyance. L'un combattit jusqu'au sang pour les moindres droits de l'Église, et soutenait ses prérogatives, tant celles que Jésus-Christ lui avait acquises par son sang que celles que les rois pieux lui avaient données : il défendit jusqu'aux dehors de cette sainte cité; l'autre en livra aux rois de la terre le dépôt le plus intime, la parole, le culte, les sacrements, les clefs, l'autorité, les censures, la foi même; tout enfin est mis sous le joug; et toute la puissance ecclésiastique étant réunie au trône royal, l'Église n'a plus de force qu'autant qu'il plait au siècle. L'un enfin, toujours intrépide et toujours pieux pendant sa vie, le fut encore plus à sa dernière heure; l'autre, toujours faible et toujours tremblant, l'a été plus que jamais dans les approches de la mort, et, à l'âge de soixante-deux ans,

un honneur qui ne peut être comparé à aucune louange; et il le reçoit en face du catholicisme entier, c'est-à-dire, de l'univers.

il a sacrifié à un misérable reste de vie sa foi et sa conscience : aussi n'a-t-il laissé qu'un nom odieux parmi les hommes ; et, pour l'excuser dans son parti même, on n'a que des détours ingénieux, que les faits démentent. Mais la gloire de saint Thomas de Cantorbéry vivra autant que l'Église, et ses vertus, que la France et l'Angleterre ont ré-vérées (tome II, page 301) comme à l'envi, ne seront jamais oubliées ¹. »

Nous avons pris un grand plaisir à citer ce passage du bref à M. le cardinal de la Rochefoucauld, où Pie VI honore tant Bossuet, qu'il charge ici de prendre en main la cause de notre sainte religion. On a vu Pie VII se défendant contre Napoléon avec les textes de Bossuet ; Pie VII n'avait fait que suivre l'exemple donné par son prédécesseur immédiat, Pie VI. M'excusera-t-on à présent du vœu que j'ai émis^a pour que Rome, oubliant 1682, et que Paris, qu'on peut dire aujourd'hui en grande partie régénéré au vrai catholicisme sans avoir déprimé l'aigle de Meaux, s'entendent désormais dans l'intention d'honorer avec accord ce grand génie ? Des explications imprévues nous apprennent en France comment il avait paru quitter la sainte obéissance pour des rêves et des mots. Quant à Rome, nous rappellerons que deux fois, dans ses détresses, elle

¹ Histoire des variations des églises protestantes, livre 7, num. 114, tome III, édition de Paris, 1747.

^a Tome VI, page 161.

a en quelque sorte donné ses armées à commander à ce même chef si habile, si courageux, si noblement belliqueux : c'est pour lui surtout qu'on ne doit plus connaître d'Apennins ; c'est lui, après saint Bernard et saint Thomas, que Rome, quand elle est affligée, doit appeler à son secours, afin qu'ils y rejoignent ces autres bataillons d'élite romains, qui sont aussi prêts au combat pour la gloire de la religion du Christ.

Avec non moins d'éloquence Pie VI ensuite se plaît à rapporter une délibération du chapitre du même diocèse, dont le chef avait oublié ses devoirs ¹.

¹ Une réparation éclatante a été donnée par cet évêque, et nous la publierons dans son temps, telle que nous l'a dite plusieurs fois, de mémoire, notre illustre et bien-aimé monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, dont je ne puis parler sans l'émotion la plus tendre et les agitations de la plus sincère amitié. J'ai le bonheur de posséder la dernière lettre qu'il ait écrite avant de mourir, et qu'il avait daigné m'adresser.

Une autre réparation solennelle qu'a signée M. de Talleyrand avant de mourir doit être placée en note toutes les fois que l'on fera à Rome une nouvelle édition du bref de Pie VI, dont il est ici question. Quelques personnes ont dit à M. de Quélen que cette rétractation n'avait pas été reçue dans les dicastères de Rome avec la faveur qu'on devait espérer. Je crois que l'on a trompé M. de Quélen ; Rome a le droit absolu de rappeler à ses fils les préceptes véritables de bonne conduite catholique ; mais aussi quand elle l'a fait dans des termes aussi terribles que ceux qui ont été employés par Pie VI, et que je n'ai pas cru utile de rapporter, Rome sait admettre le repentir vrai, et s'applaudit d'avoir trouvé, autour du lit de l'évêque mourant, des

«Le chapitre d'Autun déclare, 1^o adhérer formellement à l'exposition des principes sur la constitution du clergé, donnée par MM. les évêques députés à l'assemblée nationale (ce qu'on appelait, dans les clubs, les évêques réfractaires, et ce que nous appelions les évêques purs et sans tache) le 30 octobre de l'année 1790; 2^o que, sans manquer au devoir de sa conscience, il ne peut participer directement ni indirectement à l'exécution du plan de la nouvelle constitution du clergé, et notamment en ce qui concerne la suppression des églises cathédrales; et qu'en conséquence il continuera ses fonctions sacrées et canoniales, ainsi que l'acquittement des nombreuses fondations dont son église est chargée, jusqu'à ce qu'il soit réduit à l'impossibilité absolue de les remplir; déclare 3^o qu'en qualité de conservateur né des biens et des droits de l'évêché, et en vertu de la juridiction spirituelle qui

hommes pieux qui ont recueilli ses paroles, et qui, en publiant les détails de l'espèce de pénitence publique qu'il a faite devant tant de témoins de tous les partis, ont prouvé que les reproches du saint-siège, quoique bien anciens, sont toujours présents au souvenir de celui qui est tombé, et le disposent à demander un jour humblement le pardon de ses fautes.

Je ne balance pas à croire que le repentir de M. de Talleyrand était véritable; il ne m'a jamais parlé du Vatican, surtout depuis 1827, qu'avec respect et gravité. Je suis sûr que plusieurs fois il a été tenté de faire le voyage de Rome. Une partie de ses amis l'y engageait, une autre partie le retenait. Si le voyage avait eu lieu, le prince eût accompli tous ses devoirs, je n'en doute pas, comme le saint-siège l'aurait voulu.

est dévolue aux églises cathédrales pendant la vacance du siège épiscopal, il ne peut consentir à aucune nouvelle circonscription qui serait faite du diocèse d'Autun par la seule autorité temporelle. »

Avant de finir, le pape fait mention de la sentence de Libère ¹, disant aux évêques signataires d'une formule ancienne inventée par un hérétique, et qu'ils adoptaient par crainte des menaces de l'empereur Constance : « *Si vous persévérez dans l'erreur, vous devez être frappés en vertu de la force spirituelle de l'Église catholique.* » Le bref ajoute que Saturnin, évêque, fut chassé du siège d'Arles comme athée, sur les représentations de saint Hilaire de Poitiers ². Puis la sentence de Libère fut confirmée par Damase, et l'on donna une lettre synodique, dans un concile de quatre-vingt-dix évêques, portant que les Orientaux pouvaient se repentir, s'ils voulaient être réputés catholiques.

« Les partisans du schisme nouveau se sont jetés dans le même péril où ont succombé ceux qui avaient subi le jugement de Libère, d'Hilaire et de Damase; et s'ils ne révoquent pas leur serment, ils savent ce qu'ils ont à attendre. Enfin, ce que contient le présent bref a été extrait non de l'esprit du pontife régnant, mais des sources les plus pures de la doctrine sacrée. »

¹ *Ep. Liberi ad cathol. episcopos.*

² *Sulpice Sévère*, livre 2, chap. 45, tome II, page 245, édition de Vérone.

Voici la fin de la lettre :

« Ainsi, vénérables frères, conservez constamment votre forte résolution; ne renoncez pas à vos projets par crainte de dangers; résistez aux menaces; rappelez-vous comme David répondit sans effroi au géant, les Machabées intrépides à Antiochus, Basile à Valens, Hilaire à Constance, Yves de Chartres au roi Philippe. Quant à ce qui est de nous, déjà nous avons recommandé de nouvelles prières; nous avons engagé votre roi à ne pas accorder sa sanction; nous avons averti deux évêques, qui sont consultés par le roi, de ce qu'ils avaient à faire pour désarmer, autant qu'il est en nous, et adoucir la fureur des personnes appelées le tiers état; nous avons fait suspendre le paiement des taxes pour les expéditions qui vont en France, taxes cependant dues à nos offices, en vertu de conventions anciennes et d'usages continuels. A cette libéralité de notre part on a répondu par la plus insigne ingratitude. Quelques membres de l'assemblée ont donné une force nouvelle à la rébellion des Avignonnais : nous ne cesserons cependant jamais, nous et le saint-siège, de protester contre ce fait. En outre, nous nous sommes contents, de manière que nous n'avons pas déclaré les auteurs de cette malencontreuse constitution civile séparés et retranchés de la religion catholique. Enfin, nous avons tout souffert, afin d'éviter, par notre douceur et notre patience, un schisme déplorable, et de ramener la paix pour vous et

votre nation; bien plus : ferme dans les résolutions de notre charité paternelle, qui paraissent être les vôtres, comme nous l'avons appris par votre exposition, nous vous demandons, nous vous supplions de nous déclarer, de nous dire ce que maintenant nous avons à faire pour obtenir la conciliation des esprits. Nous ne pouvons pas connaître cela, à la grande distance où nous sommes de France. Pour vous, qui voyez les choses de près, il peut se présenter quelque mesure qui ne soit pas en opposition avec le dogme catholique et la discipline universelle : proposez-nous-la, pour que nous l'examinions et que nous en délibérions.

« Du reste, nous prions Dieu qu'il nous conserve des pasteurs aussi vigilants et aussi sages que vous; qu'il nous les conserve le plus longtemps possible sains et saufs. Nous consacrons ce vœu par la bénédiction apostolique, que nous envoyons avec amour, et du fond de notre cœur, à vous tous, chers fils et vénérables frères.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 mars de l'an 1791, de notre pontificat le dix-septième.

« PIUS PP. VI. »

Ce bref doctrinal est réputé un des meilleurs ouvrages de Pie VI. A juste titre, fier de succéder à tant d'hommes grands et savants, il invoque leurs exemples pour soutenir sa cause et la leur : on rencontre, du reste, le même courage, la même érudition et le même zèle apostolique dans la bulle *Auctorem fidei*, dont nous parlerons en 1794.

Le même jour, 10 mars 1791, Pie VI écrit au roi Louis XVI; il s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt; il mentionne le document ci-dessus adressé aux évêques, et il poursuit ainsi :

« Votre Majesté nous a promis de vivre et de mourir dans notre religion. Cette promesse nous était une grande cause de consolation; pour vous, cette promesse sera au contraire la cause de la plus vive douleur, quand vous comprendrez que par votre sanction vous avez séparé de l'unité de l'Église tous ceux qui ont prêté le serment prescrit par l'assemblée, ainsi que ceux qui ont adhéré aux maximes perverses contenues dans la constitution. De cette manière, vous avez refusé l'illustre et glorieuse louange que vous obteniez en défendant la religion. Ainsi vous vous êtes écarté de l'exemple de vos ancêtres, qui l'ont maintenue avec zèle et intrépidité. »

Le pape ensuite engage Louis à consulter les évêques; puis il parle de l'évêque d'Autun et du cardinal de Loménie en termes sévères.

Le 2 avril, le cardinal Zélada félicite les membres du chapitre d'Autun au nom du pape, et les loue d'avoir été fidèles à leurs serments sacerdotaux.

Le 13 avril, des lettres *commonitoires* sont adressées à tout le clergé de France. Les lettres des archevêques français, du 10 octobre, sont regardées par le pape comme dignes de hautes louanges. Quant aux assermentés, il rapporte les noms des

cinq archevêques et évêques qui ont reconnu la constitution. Finalement, il déclare la constitution hérétique, opposée au dogme catholique; en d'autres points, sacrilège, schismatique, destructive de la primauté pontificale, contraire à la discipline ancienne et nouvelle, et n'ayant été imaginée et conçue que pour abolir la religion catholique.

Dans le reste de ce document, on voit déjà ce sentiment chaleureux qui animera plus tard le glorieux pontife, quand il aura à rendre compte des effroyables conséquences de cette destruction de la religion.

Le 16 avril, le cardinal de Rohan est félicité de la détermination qu'il montre pour repousser les doctrines subversives des novateurs.

Le 23 avril, des lettres d'un style très-vif sont adressées aux habitants du comtat Venaissin, qui continuaient d'essayer de se soustraire à l'autorité pontificale.

Le 10 mai 1791, le pape surveillait, avec son zèle ordinaire, les travaux des marais Pontins. De la résidence de Terracine, il adresse au corps épiscopal français des facultés nouvelles pour remédier à une partie des maux qui affligent la religion.

Ces facultés sont encore étendues le 18 août, le 26 septembre. Les archevêques de Lyon, de Paris, de Vienne, et les évêques les plus anciens, sont chargés de chercher les moyens de ramener la paix dans les églises.

Loménie avait donné sa démission de la pourpre. Pie VI l'accepta devant les cardinaux, et le remplaça sur-le-champ par un prélat distingué, qu'il réservait *in petto*.

De nouvelles lettres *commonitoires* sont publiées, le 19 mars 1792, en réponse à des lettres envoyées par les intrus.

« Ce moyen de défense est connu; il appartient à l'école méchante des hérétiques et des schismatiques. Nous lisons que Photius a écrit au pontife saint Nicolas ¹, Luther à Léon ², Pierre-Paul Vergerio le Jeune à Jules III ³. Ils feignaient l'obédience, la soumission et l'union avec le siège apostolique; ils désavouaient leurs doctrines, et en même temps ils insultaient le saint-siège, et enseignaient des erreurs condamnées. »

Le pape voulait ici parler d'un livre intitulé « Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé de France, par les évêques des départements, membres de l'assemblée nationale constituante à Paris, 1791. »

A la fin de ce livre dangereux, on avait ajouté une fameuse lettre de Pie VI, que l'on disait envoyée par lui.

¹ Baronius, an 859, num. 61.

² OEuvres de Luther, tome I, page 65, édition de Iéna, 1612, pages 183 et 185.

³ *Opuscles* imprimés en italien, sans lieu d'édition et sans date.

« Mais, pour instruire les bons et fortifier leur persévérance, nous ne manquerons pas de signaler le poison de pestilence qui émane de cet ouvrage pervers. »

Un des moyens que l'on employa aussi dans ce temps pour neutraliser la force d'opposition du pape, fut de déclarer qu'il n'avait écrit aucune lettre sur ces affaires, et que les brefs publiés en son nom étaient faux. C'est sur un exemplaire le plus authentique de ces excellents documents que nous travaillons aujourd'hui; et il est désormais inutile de persister dans une dénégation faite pour déshonorer celui qui la soutiendrait désormais.

Mais Dieu soit béni ! plus le nouveau gouvernement français s'efforçait de détruire la religion catholique, plus la divine Providence protégeait notre culte dans les autres parties du monde.

La religion avait pénétré dans l'Amérique septentrionale avec les premiers colons partis d'Angleterre sous le règne de Charles I^{er}, qui avait donné la province de Maryland à lord Baltimore, pour qu'elle servît de refuge aux catholiques, alors persécutés dans leur pays. Il y arriva des colons de l'Irlande, qui apportèrent également leur foi dans l'Amérique. Le jésuite André Witte en accompagna plusieurs en 1632, et ensuite il eut pour successeurs d'autres missionnaires appartenant à la même compagnie. Cependant ces infortunés catholiques, qui avaient espéré se trouver à l'abri des persécutions, ne furent pas assez heureux pour échapper

à des vexations imprévues. On déclara les chrétiens romains inhabiles aux emplois, on chassa leurs prêtres, et ils se virent forcés d'avoir des ministres protestants. Néanmoins la foi se conservait par le zèle de quelques missionnaires, et la révolution des États-Unis, qui avait tant précédé la révolution française, détruisit les obstacles qui s'opposaient à la propagation de la vraie religion. Les lois pénales contre les catholiques furent abolies par le gouvernement nouveau; les prêtres purent sans crainte s'appliquer à la pratique de leurs fonctions, et un grand nombre d'émigrés de France chassés par notre révolution vint augmenter celui des fidèles américains.

Cet état de choses exigeait des mesures capables de consolider le culte. Les nouveaux républicains demandaient que l'on créât un évêque pour le Maryland, province qui renfermait le plus de catholiques. Pie VI satisfit à ces religieux desirs, en élevant un nouveau siège épiscopal à Baltimore, qui en était la capitale; on y comptait déjà cinq mille habitants qui suivaient la religion romaine. Le saint-père nomma pour premier évêque Jean Carroll, ancien jésuite, né à Baltimore le 8 juin 1736, qui se trouvait alors à la tête des missionnaires de ce pays. Après avoir reçu ses bulles, le nouvel évêque partit pour l'Angleterre, et il fut consacré à Londres le 15 août 1790 par monsignor Walsmesley, évêque de Rama, et doyen des vicaires apostoliques de ce royaume.

Quand il revint à Baltimore, monseigneur Car-

roll fut suivi par un assez grand nombre d'ecclésiastiques, pour la plupart français. Le nouveau diocèse ne comptait cependant en tout que quarante-cinq prêtres, la plupart anciens jésuites, répandus sur un territoire de quinze cents lieues de longueur et de neuf cents de largeur. Les premiers soins du prélat se portèrent sur l'établissement d'un séminaire. On acquit une maison pour y recevoir les élèves, et l'on forma un collège à Georgetown, près de Baltimore.

Dans la même année 1791, ce prélat tint son premier synode, qui dura quatre jours.

Il y intervint dix-huit prêtres, sans compter ceux qui étaient arrivés de la France; et ils établirent divers articles de discipline sur des objets de la plus haute importance, et qui remédiaient à beaucoup d'abus introduits dans le pays.

Monsignor Carroll, en retournant dans son évêché avec les deux prêtres anglais Plunket et Nikel, avait conduit quatre religieuses carmélites d'un couvent de Flandre : elles devaient fonder une maison de leur ordre dans le Maryland. Des néophytes ferventes les attendaient avec impatience, pour suivre la règle de Sainte-Thérèse.

Une grande merveille de la Providence fut donc que, pendant qu'en France les décrets de l'assemblée fermaient la porte des asiles de la profession évangélique, l'Amérique tendait les bras aux religieuses étrangères qui venaient y apporter l'exemple de leurs vertus.

On regardait comme un prodige que Pie VI pût résister au poids de tant d'occupations épineuses qui l'accablaient en ce moment. Les jours ne suffisaient plus pour traiter les affaires; il y consacrait une partie des nuits, et sa santé cependant devenait plus délicate.

Le 5 du mois de juin 1791, le saint-père avait béatifié la bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des carmélites *Scalze*, en France.

La même année, le 26 septembre, Pie VI créa cardinal monsignor Fabrice Ruffo, noble napolitain, né le 16 septembre 1744; il lui accorda la pourpre pour témoigner sa reconnaissance envers le cardinal Ruffo, oncle de Fabrice, qui avait été le bienfaiteur de Braschi dans sa jeunesse.

Peu de temps après, Pie VI créa cardinal monsignor Jean-Baptiste Caprara, noble bolonais, né le 29 mars 1733. C'est le même que nous avons vu légat à *latere* en France sous le pape Pie VII.

Les agitations de la France inspiraient une terreur inexprimable à beaucoup de contrées de l'Europe; les princes protestants eux-mêmes demandaient à Rome des consolations pour leurs sujets catholiques.

D'un autre côté, la Prusse et la Russie continuaient de donner un asile aux jésuites, qui par une conduite franche, et *en dehors de toute immixtion politique avec les partis de cour*, méritaient depuis longtemps la généreuse hospitalité qui leur avait été offerte dans leurs malheurs.

Les soins incessants de Pie VI s'étaient adressés à Louis XVI, qui gémissait dans les fers; mais le devoir d'un pape est aussi de ne pas négliger les princes qui, plus heureux et *étant encore sur le trône*, peuvent adoucir le sort de leurs frères réduits en captivité.

François II, fils de Léopold, venait d'être élu empereur des Romains; le pape lui envoie en 1792 le bref suivant :

« Cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous devons différer notre réponse aux lettres si obligeantes et si agréables pour nous que vous avez écrites le 25 juillet dernier, et qui vous ont été remises par notre cher fils le noble homme Jean-Népomucène Clary de Aldringen, prince du saint-empire, et par lesquelles vous nous avez annoncé votre élévation à la dignité d'empereur des Romains. Ce retard est occasionné par les actes qu'il est nécessaire de dresser pour constater cet événement si désiré.

« Cependant, comme une autre cause très-grave nous invite à vous écrire, nous commencerons par vous témoigner notre grande joie d'avoir appris que vous avez été porté à ce comble de la hauteur et de la puissance. On a récompensé ainsi vos vertus, et cet esprit enflammé d'un vif amour pour la religion, ce qui est si opportun, si utile, si salutaire dans ces temps de perturbation. Cet événement ne peut être que profitable à l'Église, à l'Empire et à ce saint-siège.

« Ces dispositions et notre joie ont été confirmées récemment par la lettre de notre vénérable frère Jean-Siffrein Maury, archevêque de Nicée, nonce apostolique extraordinaire à l'occasion de cette cérémonie solennelle en particulier, et en public témoin de l'excellence de votre caractère, lorsqu'il a été vous féliciter en notre nom.

« Elles demeurent fixées dans notre cœur, et elles y demeureront éternellement, les paroles que vous avez prononcées avec une ardeur singulière, lorsque vous avez déclaré que vous défendriez la religion, que vous vous dévoueriez saintement aux intérêts du saint-siège, et que vous avez invité le nonce à nous l'écrire.

« Nous, ému par cet amour et par ces promesses, nous avons voulu tout de suite vous envoyer ces lettres, témoignages de notre satisfaction, et interprètes de nos congratulations pour votre dignité nouvelle, et pour l'assurance que nous avons de vos rares vertus. Par ces louanges, vous pouvez juger à quel point nous concevons de hautes espérances.

« Nous nous réjouissons d'avoir vu auparavant votre auguste père vivement affecté de nos douleurs par suite d'injustices imméritées, et prêt, dans son esprit d'équité, à prendre en main la défense de notre cause. Il s'agissait alors de l'occupation de nos possessions dans le royaume de France. Nous avons envoyé, à ce sujet, un mémoire à la cour aulique, et particulièrement à Cé-

sar, pour lui faire détester justement une si grave injure.

« César nous exprima sur-le-champ ses nobles sentiments, qui attestaient la magnanimité de son âme; et il nous dit qu'il agirait de tout son pouvoir pour qu'on nous restituât les provinces enlevées. Rien ne serait plus juste que cette restitution, et rien n'intéresse plus les grands princes, pour qu'une telle usurpation ne soit jamais prescrite dans aucun espace de temps.

« Nous avons cru devoir remercier votre père par nos lettres. Nous lui avons recommandé, en gémissant et en versant des larmes, les affaires de la religion, renversées et tout à fait rompues dans la France, et que votre autorité et votre puissance peuvent rétablir; mais, avant qu'il reçût ces lettres du 3 mars, le prince avait été enlevé par une mort inopinée.

« Son dessein ne peut pas avoir été anéanti par sa mort; c'est à vous de l'accomplir avec l'aide de Dieu. C'est un droit qui vous a été transmis par héritage.

« Vous avez succédé aux mêmes royaumes; vous possédez les mêmes forces; vous êtes excité à les mettre en mouvement, puisque vous avez reçu une déclaration de guerre de ceux-là même qui ont déjà commencé à détruire et à pervertir criminellement les droits tant sacrés que royaux... Vous avez un courage qu'il faut regarder comme inspiré de l'Esprit de Dieu; car, au commence-

ment de votre règne sur l'empire et tant de royaumes, vous regardez comme un devoir de renverser vos ennemis et ceux de toutes les puissances, pour parvenir à rétablir la religion et la France dans leur premier état, et nous faire rendre nos possessions, arrachées par la violence. Toutes ces entreprises, la constance de votre esprit les embrasse à la fois; vous dépensez vos soins, vos richesses et vos armées pour réussir dans de tels projets.

« Quant aux lettres que nous avons adressées à votre père il y a quelques mois, regardez-les comme écrites à votre personne; cher fils en Jésus-Christ, lisez-les. Toutes ces exhortations que nous y avons insérées, considérez-les comme adressées à vous, d'autant plus que ce que nous demandons nous semble déjà avoir été accordé par vous spontanément; nous avons donc moins à réitérer nos sollicitations qu'à vous rendre grâces de ce que vous avez fait.

« S'il y a quelque chose à ajouter quand nous vous voyons excité par vous-même à conquérir la vraie gloire, il nous reste à vous dire qu'il convient que, dans le cours d'actions illustres, dans le désir de venger tant d'injures, dans la guerre juste à suivre contre les ennemis communs, dans la défense des privilèges de tous les princes, vous ne sépariez jamais ceux de la religion de tout autre droit quelconque. Ayez aussi toujours en vue de régler votre conduite relativement à vous et à vos États, de manière à res-

pecter sans cesse l'intégrité de la religion, le culte sacré, la foi catholique, son unité fondée sur le siège apostolique. Persuadez-vous, par l'exemple même des perturbations de la France, que l'intérêt des choses publiques veut que les royaumes se soutiennent non-seulement par la fidélité humaine, mais encore par la fidélité divine, et qu'ils tombent en ruine avec fracas et facilement, quand ils sont précipités dans des tumultes suscités par des opinions insensées.

« Ainsi, ou en administrant ou en dirigeant la guerre, les conditions les meilleures que vous puissiez faire sont celles qui conviennent au royaume de Dieu : car c'est de lui seul que proviennent, pour les royaumes terrestres, la force et la vigueur de la puissance publique.

« De cette manière vous vous rendrez favorable et propice le Roi des rois, le père des empires, le conservateur et le distributeur de la victoire et de toute félicité.

« Cependant nous, cher fils, nous ne cessons de lui offrir nos vœux pour vous, pour votre auguste maison, et pour les habitants de vos si vastes États. Nous joignons à ces vœux la bénédiction apostolique, que nous envoyons avec amour à Votre Majesté Impériale, du fond de notre cœur paternel.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 août de l'an 1792, de notre pontificat le dix-huitième. »

Cependant la convention nationale, qui avait

succédé à l'assemblée législative, qu'on avait vue remplacer l'assemblée constituante, s'apprêtait, après avoir aboli le culte de la religion, à renverser même le saint-siège... Les agitateurs avaient envoyé, à cet effet, des émissaires chargés de porter à Rome l'esprit de la révolution.

Le 11 janvier 1793, on vit arriver à Rome le citoyen Laflotte¹, expédié par l'ambassadeur de France près de la cour de Naples. Laflotte était accompagné du citoyen Basville, secrétaire d'ambassade à la même résidence; et il se rendit au palais pontifical, chez le cardinal Zélada, alors secrétaire d'État, en lui présentant une lettre dudit ambassadeur². A cette lettre était joint un mémoire rempli de menaces orgueilleuses. Dans l'une et dans l'autre on faisait part au cardinal des commandements de la convention nationale, et l'on ordonnait que, dans vingt-quatre heures, le consul français élevât le drapeau national sur la porte du palais de son habitation et de l'académie de France, pour qu'ainsi le gouvernement de la nouvelle république française se trouvât reconnu par le pape.

Le cardinal secrétaire d'État, surpris d'une telle demande, ne voulut donner aucune réponse sans consulter le pape. Le saint-père alors dicta un do-

¹ La convention avait ordonné que tout individu français portât le titre de citoyen.

² Cette lettre se trouve dans les Fastes de Pie VI, par Tavanti, tome II, page 197.

cument qu'il fit communiquer à tous les ministres. Il expliquait, par les plus puissantes raisons, qu'il ne pouvait accorder ce qu'on lui demandait, parce qu'un tel acte serait indubitablement une tacite approbation de tout ce que l'on avait opéré en France relativement à la religion persécutée, au saint-siège foulé aux pieds; par conséquent l'acte exigé eût été en opposition avec ce que le pape avait publié dans ses brefs les plus récents, et avec ce qu'il avait réglé suivant son droit, comme *modérateur* de l'Église.

Pie VI ne reconnaissait pas la puissance nouvelle, parce que ce gouvernement, par ses lois, par ses maximes, par ses notifications politiques, avait déclaré la guerre à la religion elle-même, dont le pape est le chef; parce que ce gouvernement ne reconnaissait pas le pontife, ne le respectait pas comme souverain temporel, et parce que la nouvelle autorité française n'était reconnue par aucun autre cabinet. Il ne convenait pas que le pape fût le premier à reconnaître ce gouvernement nouveau; ce n'était pas à Pie VI à offenser les monarques de l'Europe, et à s'en faire des ennemis.

En qualité de souverain temporel, le pape ne pouvait consentir à ce que dans sa capitale on élevât le drapeau républicain; le pape ne pouvait oublier qu'en France on avait brûlé ses brefs et jusqu'à sa propre image, et que cela avait eu lieu à Paris le 3 mars 1791. Alors la nonciature de Sa Sainteté ayant demandé de justes satisfactions, et ne les

ayant pas obtenues, avait été forcée de quitter absolument la France.

On ne pouvait point ne pas se ressouvenir de l'usurpation de l'État d'Avignon et du comtat Venaissin, et de leur incorporation à la France, en vertu d'un décret de l'assemblée du 14 septembre 1791, tandis que personne n'avait droit d'en contester au saint-siège la légitime et continuelle possession depuis plusieurs siècles. Le saint-père ne pouvait oublier ce qui, au mois d'août dernier, s'était passé à Marseille. On avait enlevé les armes du pape de la maison du consul pontifical ; on les avait attachées à la corde d'une lanterne, pour les y *pendre* ; puis on les avait brisées, et l'on en faisait le jouet de la plus vile populace. Le pape avait sollicité encore des satisfactions, qui avaient été refusées. Il devait donc s'opposer à ce qu'on élevât sous ses yeux le *stemma* républicain, puisqu'on ne voulait pas souffrir les armoiries pontificales en France, où on ne reconnaissait Pie VI ni comme chef de l'Église, ni comme souverain. C'est ainsi que le pape s'expliquait dans ce document.

On ne tarda pas à connaître dans Rome les discours violents, les menaces de ruines, de massacres, que Laflotte avait adressées au cardinal secrétaire d'État. Le peuple romain, qui se souvenait aussi de l'insulte de Marseille, commençait à s'agiter, et il désirait venger l'honneur de son prince. Pie VI, averti à temps, ordonna que l'on

mît sous les armes toutes les troupes disponibles pour modérer la fureur du peuple, et fit avertir les deux Français, qui n'étaient revêtus d'aucun caractère diplomatique direct pour Rome, qu'il ne leur convenait pas d'irriter davantage le peuple. Mais on n'obtint pas le but que se proposait le gouvernement. A vingt-trois heures du 13 janvier (vers quatre heures du soir), les armoiries républicaines étaient arborées à la porte des habitations désignées; ensuite Laflotte, accompagné de Basville, parut dans le Cours, la rue la plus fréquentée de Rome, surtout parce que c'était un dimanche : l'un et l'autre portaient la cocarde républicaine; les serviteurs et le cocher avaient les mêmes signes, et, au lieu de lanternes, deux petits drapeaux tricolores flottaient sur la voiture.

A ce nouveau spectacle, que le peuple regarda comme une insulte au *principat*, les Romains s'agitèrent et crièrent : *Vive saint Pierre ! vive la religion ! vive Pie VI !* Les plus animés s'élançèrent contre la voiture des deux imprudents; Laflotte déchargea sur eux un coup de pistolet. La multitude n'en fut que plus exaspérée : elle les poursuivit pendant qu'ils fuyaient à bride abattue pour se sauver dans la maison du banquier Moutte, Français. Le peuple, livré à une fureur indomptable, ne put être apaisé; il découvrit Basville. On voulait se contenter de l'arrêter; la troupe n'arriva pas à temps; un des agresseurs, qui ne fut jamais connu, le frappa dans le ventre. A cette nouvelle,

le pape envoya de nouveaux soldats pour étouffer le tumulte, qui menaçait d'autres Français. Il ordonna à son chirurgien d'aller panser le blessé; mais Basville ne put être sauvé; il succomba à une fièvre douloureuse, en disant qu'il était la victime de l'insensé Laflotte, qui l'avait sacrifié. Il demanda avec empressement les secours de l'Église, qu'il reçut avec une ferveur exemplaire; et il mourut en détestant tout ce qu'il avait fait contre les lois de l'Église.

Le glorieux témoignage de la mort édifiante de ce Français fut publié par le curé de *San Lorenzo in Lucina*, qui l'assista jusqu'au dernier moment, et reçut les aveux de la confession la plus sincère.

A la première annonce de cette émeute populaire, le pape avait été frappé de la plus vive terreur. Dans sa sagesse, il prévoyait les funestes conséquences de cet événement.

Un nouveau tumulte fut encore excité, le 10 février suivant, contre les Français; mais il fut contenu sur-le-champ, par la fermeté du gouvernement.

Cependant les soldats avaient protégé l'épouse de Basville, son fils, et Laflotte lui-même. Le pape leur fit donner de l'argent, pour qu'ils pussent retourner à Naples.

Par prudence, la cour romaine fit publier une relation circonstanciée de ce qui était arrivé, et l'envoya à tous les cabinets de l'Europe, avec un

procès-verbal contenant les détails relatifs à cette catastrophe.

Non content d'avoir ramené la tranquillité parmi le peuple, qui était coupable, disait Sa Sainteté, d'un attentat contraire aux principes de la religion, de la justice et de l'humanité, Pie VI fit imprimer un édit dans lequel il condamnait hautement les excès commis, comme indignes d'une nation élevée dans les maximes de la modération, et nourrie dans les purs principes de morale, qui recommandent avec énergie la paix, la douceur, la charité envers le prochain, et le pardon à tous les ennemis.

Un autre édit invitait les sujets à éviter toute occasion de séditions et de désordre, ordonnait le respect des propriétés, rappelait qu'il ne fallait causer de préjudices à personne, et qu'on ne devait insulter aucun individu, quelles que fussent sa patrie, son origine et sa manière de penser. Cet édit si sage respirait le véritable esprit de la mansuétude chrétienne, et l'amour paternel que le père commun doit à tous. Croira-t-on que cet édit fournit de nouvelles armes aux révolutionnaires, et qu'ils en trouvèrent les expressions trop bénignes, trop pacifiques? Ils auraient voulu qu'un souverain ecclésiastique et père universel des fidèles eût pris le ton d'un sectaire au milieu d'une assemblée de furieux.

Le saint-père voyait à quel point s'accroissaient la colère et la méchanceté de ses ennemis; mais,

étant obligé, en qualité de souverain, de défendre ses propres sujets, il pensa à prendre des mesures pour la sûreté de ses États, et suivit en cela le conseil des cardinaux et des prélats. Les villes romaines étaient remplies d'émissaires qui avaient pour instruction de troubler la tranquillité publique. A cet effet, il augmenta les milices pontificales, dont il confia le commandement au vieux général bolonais comte Caprara, qui était au service de l'empereur. Cependant rien n'annonçait de la part de Rome un mouvement offensif, et il ne s'agissait pas de s'unir à la grande ligue des puissances contre la France. Le pape entendait n'être point en guerre avec elle, et il ordonna que les sujets français, sans exception, fussent traités comme des sujets de puissances amies.

Il était dans ces sentiments, le saint-père, lorsqu'il apprit qu'un brigantin français, pour se soustraire à la chasse que lui donnaient deux chebecs napolitains, était venu s'échouer sur le littoral pontifical, et que les marins de ce bâtiment, privés de toutes subsistances, étaient errants dans les bois de Cornéto; alors Pie VI ordonna qu'on portât des secours à ces malheureux. Il fit réparer à ses frais leur bâtiment, ajouta à ce bienfait les munitions convenables, fit habiller l'équipage, et prit la précaution de le faire escorter jusqu'à une certaine hauteur dans la route qu'il avait à suivre.

Il faut suspendre le récit des événements de Rome. Paris allait être témoin d'un crime hor-

rible. Ce n'est pas ici le lieu de donner avec étendue le tableau des faits qui concernent la mort de Louis XVI : mais Pie VI avait tant de fois imploré l'appui des puissances, et surtout de l'Espagne, en faveur de l'infortuné roi de France, et il parlera un langage si ferme, si résolu, malgré le danger, quand l'odieux sacrifice sera consommé, qu'il ne m'a pas été possible d'omettre ici quelques informations, qui d'ailleurs sont peu connues. Enfin, dans une allocution que nous lisons plus loin, Pie VI prendra lui-même le soin de transmettre à la postérité la plus reculée des détails qu'on ne lira pas sans frémir, et sans verser d'abondantes larmes.

Le saint-siège n'a cessé d'intercéder en faveur de Marie Stuart¹ ; il a partagé les douleurs de Marie-Henriette, épouse de Charles I^{er} ² : il ne manquera pas à ses devoirs de consolateur devant l'échafaud de Louis XVI. Il ne nous reste à nous, qui savons déjà ce que fera Pie VI, il ne nous reste qu'à bien convaincre les Français de l'indignité des calomnies qui ont osé représenter Louis comme ayant manqué de force dans le moment suprême. Bien au contraire, il porta jusqu'au plus haut degré de l'héroïsme un courage mêlé de résignation chrétienne.

On ne peut assurément se figurer quel est le témoignage que nous allons invoquer : n'importe, nous aurons accompli notre devoir. L'histoire cher-

¹ Tome IV, page 461.

² Tome V, page 508.

che la vérité, et va la découvrir partout où elle a pu se cacher, fût-ce dans un lieu maudit, dont tout homme délicat et sensible n'a pu jamais parler de sa vie.

On sait que les exécuteurs de Marie Stuart *s'agenouillèrent, et la prièrent de vouloir leur pardonner sa mort.*

L'exécuteur de Charles I^{er} était masqué : grand Dieu ! était-ce un homme qui ne fût pas de la classe des bourreaux ? Je me repens d'une partie de ce que je viens de dire ; car c'est le bourreau de Louis XVI que je dois mettre en scène, et ce n'est pas d'ailleurs pour l'accuser même d'avoir frappé la victime. Enfin si, après avoir désolé le lecteur en lui présentant à part le récit du supplice de Marie Stuart et de son petit-fils, il reste encore à ce lecteur, surtout au lecteur français, une détermination assez puissante pour lui permettre de parcourir la note que je commence à cette page, il ne me saura peut-être pas mauvais gré de l'avoir instruit d'un fait si important, et qui, malgré la malédiction universelle lancée contre tous les bourreaux, adoucira, pour un d'eux, quelque chose de l'horreur qu'ils inspirent ¹.

¹ Charles-Henri Sanson, bourreau de Paris, fut un des hommes les plus extraordinaires du dernier siècle, par le contraste de son caractère doux et pieux avec ses horribles fonctions. Il naquit, en 1740, d'une famille vouée depuis plus de deux siècles à ce cruel métier, et venue de Florence au temps de Marie de Médicis, sous le nom de *Sansoni*. C'est par lui que

Quel sujet de réflexion dans une circonstance aussi épouvantable ! Des hommes accoutumés à une

furent exécutés Favras, Durosoi, Bachmann, et tous les malheureux que les massacreurs du 10 août et du 2 septembre 1792 ne purent égorger. Jamais ses fonctions ne lui avaient paru plus pénibles ; mais la mort de Louis XVI devait lui causer des chagrins bien autrement funestes. Il hésita d'abord pour accepter cette horrible mission ; il ne s'y soumit que pressé, sollicité par tous les siens, et bien persuadé que, par un refus, il s'exposerait à de grands périls, sans utilité pour le malheureux prince, dont il aggraverait la position au lieu de l'adoucir. Après la catastrophe il tomba malade, et cessa de remplir ses fonctions. Ainsi ce n'est pas par lui que furent exécutés la reine, la sœur de Louis XVI, Malesherbes, Danton, Robespierre et tant d'autres. Un mois après le 21 janvier, il était encore malade, et il cherchait vainement à se distraire de sa profonde douleur par des voyages et d'autres moyens, lorsqu'il lut dans le *Thermomètre politique*, journal que rédigeait le fameux Dulaure, une infâme diatribe sur la mort de Louis XVI, que ce conventionnel calomniait basement, après avoir été son juge. Ce fut dans son journal du 13 février 1793, vingt-deux jours après le supplice de Louis XVI, qu'on lut un récit calomnieux que, par un raffinement d'imposture et d'audace, le journaliste mettait dans la bouche du bourreau lui-même ; l'article était intitulé *Anecdote très-exacte sur l'exécution de Louis Capet*. « Au moment où le condamné monta sur l'échafaud, je fus surpris de son assurance et de sa fermeté ; mais au roulement des tambours, qui interrompit sa harangue, et au mouvement spontané que firent *mes garçons* pour saisir le condamné, sur-le-champ sa figure se décomposa ; il s'écria trois fois de suite, très-précipitamment : *Je suis perdu !* »

Le journaliste, continuant de faire parler Sanson, ajoute :

vie entourée souvent d'hommages et de considération vont se construire insolemment un tribu-

« Le condamné avait copieusement soupé la veille, et fortement
« déjeuné le matin. Louis Capet avait été dans l'illusion jus-
« qu'à l'instant précis de sa mort, et il avait compté sur sa
« grâce. Ceux qui l'avaient maintenu dans cette illusion
« avaient eu sans doute pour objet de lui donner une conte-
« nance assurée, qui pouvait en imposer aux spectateurs et à la
« postérité; mais le roulement de tambours ¹ a dissipé le charme
« de cette fausse fermeté, et les contemporains ainsi que la pos-
« térité sauront à quoi s'en tenir sur les derniers moments du
« tyran condamné. »

Nous devons faire remarquer que la partie la plus odieuse de cette dégoûtante calomnie n'est qu'une répétition des propos infâmes que les meneurs de la révolution avaient depuis longtemps semés parmi le peuple sur l'intempérance de Louis XVI, qui fut toujours, quoi qu'en ait dit récemment un historien célèbre, mais très-mal informé sur ce point, *le plus sobre et le plus modéré des hommes*.

Sanson, qui lut ces calomnies, et qui mieux que personne savait la vérité, fut indigné de ces mensonges, qu'en sa présence même on avait l'audace de lui attribuer; et il se hâta de les démentir par une lettre adressée au journaliste, qui ne l'inséra pas, et qui se borna à dire, dans son numéro du 18 février 1793, que le *citoyen Sanson, exécuter des arrêts criminels*, lui avait écrit pour réclamer contre le récit de la mort de *Louis Capet*, publié sous son nom, déclarant que ce récit était de *toute fausseté*; et il invitait le *citoyen Sanson* à lui faire parvenir un récit plus exact; ce que celui-ci ne manqua pas de faire aussitôt. Trois jours après, le 21 février, on lut dans le

¹ Un livre publié récemment déclare positivement que ce ne fut pas Sanson qui ordonna le roulement.

nal, s'y asseoir avec une effronterie pédante et sanguinaire. De là ils prononceront une sentence ini-

Thermomètre politique ce récit, qui devient si précieux pour l'histoire, si courageux surtout, si l'on se reporte au temps où il fut publié, et si honorable aussi pour le malheureux Sanson, qui ne craignit pas de le signer. Nous le donnons dans son intégrité, avec les fautes d'orthographe et les formules obligées de l'époque. Nous déclarons en même temps que nous avons vu et lu cette lettre, qui est déposée à la bibliothèque du Roi, dans une sorte de portefeuille de maroquin rouge; voici la lettre: « Citoyen, un voyage d'un instant a été la cause
« que je *n'ais* pas *eut* l'honneur de répondre *a* l'invitation que
« vous me *faite* dans votre journal, au sujet de Louis Capet.
« Voici, suivant ma promesse, l'exacte *véritée* de ce qui *c'est*
« passé. *Déendant* de la voiture pour l'exécution, on lui a dit
« qu'il *faloit* ôter son habit. Il fit quelques *difficultées*, en disant
« qu'on pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la représentation
« que la chose étoit impossible, il a lui-même aidé à ôter son
« habit. Il fit encore la même *difficultée* lorsqu'il *c'est agit* de lui
« lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui
« *lacompanoit* lui *éut* dit que c'étoit un dernier sacrifice ¹.
« Alors il s'informa *sy* les *tembours* *batteroit* *toujour*. Il lui fut
« répondu que l'on n'en savoit rien, et c'étoit la *véritée*. Il monta
« *l'echaffaud*, et *voulu* foncer sur le devant, comme voulant
« parler; mais on lui représenta que la chose étoit impos-
« sible encore. Il se laissa alors conduire à *lemdroit* où on l'*at-*
« *tachat*, et où il s'est écrié très-haut: *Peuple, je meurs inno-*

¹ La personne qui l'accompagnait, c'était le confesseur qui dit ces mémorables paroles: « Je ne vois dans ce nouvel outrage qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Ce qui est bien sûr, c'est que ces touchantes paroles du digne ecclésiastique, attestées par le bourreau lui-même, persuadèrent l'infortuné prince, qui aussitôt se résigna et tendit ses mains.

que, précédée d'interrogations grossières ; ils mentiront sur tous les faits, même sur l'ensemble des

« cent ! Ensuite, se retournant vers nous, il nous dit : « Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. » Voilà, citoyen, ses dernières et ses véritables paroles.

« L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

« Et, pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avoit puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paroissoit pénétrée, ni persuadé.

« Vous pouvez être assuré, citoyen, que voilà la vérité dans son plus grand jour. J'ai l'honneur d'être, citoyen, votre concitoyen. SANSON. — Paris, ce 20 février 1793, l'an 2^e de la république française. »

Ce qu'il faut remarquer dans ce curieux récit de Sanson, c'est que tout y est parfaitement d'accord avec ce qu'a dit l'abbé Edgeworth de Firmont, qui accompagna Louis XVI jusque sur l'échafaud, et auquel on attribue ces belles paroles : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

On doit s'étonner que d'aussi précieux détails aient été omis par tous les historiens, et que, sans le témoignage de Sanson, ils fussent restés ignorés de la postérité. Ce malheureux avait été l'instrument immobile et le témoin à peu près passif du supplice ; car ce ne fut pas lui qui mit en mouvement la terrible machine, ni qui saisit la tête sanglante pour la montrer au peuple. L'abbé Edgeworth a dit positivement que ce fut le plus jeune des bourreaux. Cet horrible spectacle fit sur Sanson une si vive impression, qu'il cessa d'exercer son cruel métier, et qu'il en mourut six mois après, dans les regrets les plus

votes ; ils se diront plus nombreux qu'ils n'ont été pour la condamnation ; ils compteront les noms des absents dont ils n'ont pas eu de réponses , et ils renverront le soin de la consommation du crime à celui qui est chargé de l'exécution des sentences légales contre les assassins et les voleurs !

Eh bien ! c'est alors chez ce dernier que se seront réfugiés la modération , le souvenir de la religion , quelque chose du caractère généreux de la nation. Il aura bien consenti à se trouver présent , mais il ne touchera pas le prince vertueux et innocent. Cependant il observera toute la scène avec attention ;

amers d'avoir concouru à un si déplorable événement. Par ses dispositions testamentaires, il voulut qu'une messe d'expiation fût dite à ses frais tous les ans, le 21 janvier, pour le repos de l'âme de Louis XVI. Cette espèce d'expiation fut continuée dans l'église de Saint-Laurent jusqu'en 1840, tant que vécut le fils de Charles-Henri. Pendant vingt ans il n'y eut pas en France d'autres cérémonies expiatoires ¹, d'autres protestations contre la condamnation la plus inique, la plus monstrueuse qui ait souillé la justice humaine ; et aujourd'hui (1847) la nation tout entière semble en avoir accepté la honte. On sait que, depuis deux siècles, les Anglais protestent ² encore chaque année par une cérémonie d'expiation publique contre le meurtre de Charles I^{er} ; en France, personne ne proteste plus contre un attentat qui, certes, ne fut pas moins inique : la dernière protestation a été celle du bourreau.

¹ J'ai pris une grande partie de ces détails dans les épreuves du tome 81^e de la *Biographie universelle*, qui n'a pas encore été publié. Cet article est de M. Michaud jeune, qui, de simple éditeur de la *Biographie universelle*, en est devenu le rédacteur le plus intelligent, le plus assidu et le plus distingué, dans un genre d'histoire concise, qui a ses difficultés et son mérite particulier.

² Voyez tome V, page 505, ce qui est dit de cette admirable loi des Anglais.

car il est le seul que Dieu destine à proclamer hardiment, un mois après, quels furent et le courage, et la patience, et la résignation de la victime. Que Dieu est grand et impénétrable, quand il va chercher de tels témoins pour honorer la gloire de ses martyrs !

Que l'on répète à présent les accusations de lâcheté, cette confiance dans une illusion, toutes ces sottises d'intempérance dans un tel moment, à la suite d'adieux à une telle famille ; que l'on ressasse les atroces inculpations de la haine : il nous paraît qu'il faut être un peu plus circonspect, car c'est la voix de Sanson qui imposera silence.

Le 26 janvier 1793, l'infatigable Pie VI donne des lettres encycliques, où il prescrit les mesures à prendre pour réunir, dans l'État romain, les ecclésiastiques français séculiers et réguliers qui s'y réfugieront.

Dans le même moment l'Angleterre se distinguait aussi par son esprit de charité, et les prêtres et les autres émigrés recevaient des secours que les ministres, le parlement et toute la nation proposaient, votaient et distribuaient avec une rare générosité. Comme elle est noble la nation anglaise, quand elle le veut ! Cette conduite des habitants de la Grande-Bretagne, dans un tel état de douleur universelle, sera digne à jamais de louanges et d'admiration.

L'évêque de Luçon, cette ville si pieuse, avait recouru au pape, qui répondit, le 28 mai 1793, dans les termes les plus consolants. L'évêque trouvera dans les décisions du concile de Trente une

partie des réponses qu'il convient de faire aux demandes adressées par Sa Grandeur. Quant à ce qui concerne les faits nouveaux, les articles qui brisent la doctrine du concile pour les mariages, le pape explique les vraies règles de l'Église. Il fait bien remarquer qu'un acte signé devant une municipalité n'est toujours qu'un acte civil. Tout ce que la sagesse de Pie VI recommande à monseigneur s'exécute encore aujourd'hui, à cinquante-six ans d'intervalle. Jamais la prudence de Rome n'a paru dans un jour plus brillant : il s'agissait d'une des plus grandes difficultés soumises à sa haute autorité.

Nous avons atteint à peu près la moitié de l'année 1793. Le régicide a été commis le 21 janvier. Pie VI n'agit pas avec un sentiment d'impatience; il ne s'indigne pas de la lenteur des formes de la cour romaine. Sa Sainteté, à son temps, lorsque les communications officielles sont parvenues, autant qu'elles pouvaient parvenir dans de pareilles circonstances, fait rechercher les antécédents, et permet d'annoncer que l'on va procéder aux cérémonies en usage à Rome après la mort de chacun des rois très-chrétiens fils aînés de l'Église. Pie VI ne devait pas douter du ressentiment qu'éprouveraient les révolutionnaires; son courage n'en est pas ébranlé; il compose lui-même l'allocution qu'on va lire, et qu'il prononce le 17 juin devant les cardinaux assemblés, pour annoncer la mort de Louis XVI.

« Vénérables frères,

« Pourquoi les larmes et les sanglots n'interrom-

pent-ils pas mes paroles? Ne sont-ce pas les gémissements, plutôt qu'aucune voix, qui doivent exprimer l'immense douleur que nous sommes forcé de manifester lorsque nous vous annonçons l'horrible spectacle de cruauté et de violence qu'on a vu à Paris, le 21 janvier de cette année?

« A la suite d'une conspiration d'hommes impies, Louis XVI, roi très-chrétien, a été condamné à la peine capitale, et le jugement a été exécuté.

« Quel fut ce jugement? et pour quelle raison l'a-t-on rendu? Nous vous le dirons en peu de mots. Ce jugement a été porté sans aucun droit, par la convention nationale.

« Cette assemblée, après avoir aboli la monarchie, qui est la forme de gouvernement la plus naturelle, avait attribué à peu près toute la puissance publique au peuple, qui ne suit aucune sagesse et aucun conseil, et ne perçoit aucune intelligence des choses. Il obéit à un sentiment vague; inconstant, facile à tromper, on l'entraîne à tous les crimes; arrogant, barbare, il se réjouit de voir couler le sang; il se plaît au carnage et aux funérailles; il applaudit au supplice de ceux qui expirent, et s'en repaît avec volupté, comme on voyait autrefois dans les amphithéâtres. La partie la plus féroce de ce peuple, non contente d'avoir détruit l'autorité de son roi, voulut ensuite lui arracher la vie. Elle ordonna à ceux qui avaient accusé, de se constituer juges; et ils se déclarèrent ouvertement les ennemis de leur prince. Bien plus : aux portes même

du lieu où allait être prononcé le jugement, des hommes encore plus méchants avaient été appelés, pour que, par l'effet de leurs menaces, le nombre des *condamnants* l'emportât sur celui des membres qui prétendraient se montrer plus favorables. Cependant ils ne purent obtenir ce succès, car le roi fut immolé par la minorité ¹.

« De tant de juges iniques et pervers, de tant de suffrages forcés, que ne devait-on pas attendre d'infâme, de triste et d'exécration pour tous les siècles! Cependant, comme l'horreur d'un si grave crime avait répandu la terreur parmi plusieurs de ces juges, il s'éleva une grande dissidence entre les votants; il parut convenable d'ouvrir un nouveau scrutin, dont l'issue fut déclarée régulière, quoiqu'elle ne fût qu'une sentence des conjurés eux-mêmes.

« Nous passons sous silence beaucoup d'actes contre le droit, et de leur nature nuls et faux, qu'on peut lire dans l'éloquente défense des avocats et dans les feuilles publiques. Nous ne parlons pas des traitements que le roi dut souffrir avant le

¹ La convention était composée de sept cent quarante-huit membres; un était mort: restaient sept cent quarante-sept; onze étaient absents par commission: il en restait sept cent trente-six. Or, sur les sept cent trente-six voix, il fallait trois cent soixante-neuf voix pour avoir la majorité d'une seule, et il n'y a eu que trois cent soixante-six voix, comme l'attestent tous les journaux. Ainsi une minorité de trois voix a consommé, au nom d'une nation paralysée, le plus grand des attentats.

dernier supplice : une longue incarcération dans des geôles diverses , qu'il ne quittait que pour être conduit à la convention ; la mort donnée à son confesseur¹ ; la nécessité d'être séparé de sa famille ; une foule de gênes et d'afflictions ignominieuses , dont tout homme en qui il reste un sentiment d'humanité ne peut entendre parler qu'avec épouvante , surtout quand on connaît le caractère de Louis , doux , bienfaisant , clément , patient , rempli d'amour pour son peuple , ennemi de la sévérité et de la rigueur , facile et indulgent envers tous . Ce sont ces dispositions qui l'ont engagé à réunir les comices du royaume , que l'on demandait avec instance ; ces comices qui , ensuite , se sont rués contre l'autorité royale , et puis ont amené les circonstances qui ont fait tomber la tête du monarque .

« Nous ne pouvons cependant ne point vous

¹ Le saint-père ici fut trompé : mais en Italie même , au mois de juin 1793 , on était persuadé que le confesseur du roi , l'abbé Edgeworth de Firmont , avait été mis à mort en même temps que Louis XVI . La vérité est que ce magnanime prêtre se réfugia à Choisy-le-Roi , après avoir vu un instant M. de Malesherbes , et n'en sortit qu'en avril 1795 . Il erra ensuite d'un asile à un autre , et parvint , en 1796 , à passer en Angleterre . Il se rendit en Écosse auprès de *Monsieur* , de là à Blanckenbourg près de Louis XVIII , et resta dix ans à la cour de ce prince . L'abbé de Firmont mourut du typhus le 22 mai 1807 , en soignant des prisonniers français . Le duc d'Angoulême suivit à pied le convoi funéraire ; la duchesse accompagna aussi le cercueil . Ce fut Louis XVIII qui composa l'épitaphe qu'on lit sur le tombeau de ce généreux Irlandais .

entretenir des vertus qui ont dicté son testament, écrit de sa propre main, annonçant le sentiment intime de son cœur. Ce document a été publié partout. Quels ne furent pas le courage de ce prince, l'ardeur de son âme pour la religion catholique, les indices de sa piété envers Dieu, sa douleur, son repentir, parce que, malgré lui, il avait apposé son nom à des actes contraires à la discipline de la foi orthodoxe ! Aussi, au milieu de tant d'adversités qui l'assiégeaient de jour en jour, il pouvait dire comme Jacques I^{er}, roi de la Grande-Bretagne : *On répand des calomnies contre moi dans les discours tribuniens, non parce que j'ai commis quelque crime, mais parce que je suis roi, et qu'être roi, c'est commettre le plus grand des crimes* ¹.

« Ici nous cesserons un instant de parler du roi Louis, pour vous citer un exemple tiré de l'histoire, qui se rapporte à notre argument, et qui est appuyé du témoignage d'écrivains sincères ².

« Parlons de Marie Stuart, reine d'Écosse, fille de

¹ Voyez tome V, page 231. Henri IV a conjuré Paul V de traiter Jacques I^{er}, fils de Marie Stuart, avec douceur. Ce prince anglais était *peu enclin et disposé en faveur* des calvinistes. Il paraît qu'avec cela, malgré ce qu'on a dit de lui, il connaissait déjà le danger que l'on court à être roi. Pie VI, qui avait lu la lettre de Marie Stuart à Sixte-Quint, était favorablement prévenu en faveur du fils de cette infortunée princesse.

² Voyez de Sponde, continuateur des Annales ecclésiastiques, tome II, an 1587, du paragraphe premier au sixième.

Jacques V, roi de la même contrée, et veuve de François II, roi de France ; de cette reine qui avait pris les titres et les insignes des rois d'Angleterre, que les Anglais avaient déjà attribués à Élisabeth. Au rapport de quelques historiens, combien de persécutions la reine Marie n'a-t-elle pas éprouvées ! que de violences cachées ou publiques n'a-t-elle pas souffertes de la part de sa rivale, des factieux et des calvinistes ! Souvent enfermée dans des prisons, souvent soumise au jugement des hommes, elle refusait de répondre, disant : « Une reine ne doit rendre compte de sa vie qu'à Dieu seul. » Enfin elle fut tant tourmentée en diverses manières, qu'elle répondit un jour ; elle détruisit les chefs d'accusation, et prouva son innocence : mais, pour cela, ces juges ne discontinuèrent pas leurs poursuites ; ils prononcèrent la peine de mort, comme si elle était coupable et convaincue ; et alors la tête royale roula sur l'échafaud ¹.

« Benoît XIV, dans le livre troisième de son ouvrage sur la béatification des serviteurs de Dieu, chapitre XIII, n° 10, s'exprime ainsi à ce sujet : *Si, ce que l'on n'a pas fait jusqu'à présent, il s'élevait une question sur le martyre de cette reine, on trouverait une pleine opposition dans la sentence elle-même, et dans les injures que les hérétiques ont vomies contre la princesse. Parmi ces auteurs, il faut nommer Georges Buchanan, qui a écrit le libelle infâme intitulé*

¹ IV, 468, note.

DETECTIO MARIE, MARIE DÉCOUVERTE. *Mais si l'on examine la vraie cause de la mort, qui ne fut votée qu'en haine de la religion catholique, laquelle aurait régné de nouveau en Angleterre, dans le cas où cette reine aurait survécu; si l'on considère la constance invincible dont elle s'arma pour repousser tout abandon de cette religion; si l'on contemple l'admirable intrépidité avec laquelle elle reçut la mort; si l'on fait attention, comme on ne doit pas y manquer, aux protestations émises avant et pendant le supplice, protestations par lesquelles la reine assura qu'elle avait toujours vécu dans la religion catholique, et qu'elle mourait volontiers pour la foi catholique¹; si on n'omet pas, comme on ne doit pas les omettre, les évidentes raisons qui prouvent que non-seulement les crimes dont on accuse Marie sont faux, mais qu'encore l'inique sentence de mort, appuyée uniquement sur des calomnies, n'a procédé que de la haine pour la religion catholique, haine qui exigeait que les dogmes hérétiques demeurassent irrémovibles en Angleterre, il ne manquera peut-être rien aux arguments nécessaires pour établir l'existence du vrai martyr.*

« Nous savons par Augustin que ce n'est pas la peine, mais la cause, qui fait le martyr: aussi Benoît XIV, dans son penchant à déclarer le martyr

¹ En lisant cette énumération, on pourrait dire que Benoît XIV, qui parle ainsi, se croit comme transporté sur l'échafaud tendu de noir, élevé dans la grande salle de Fotheringay, où la reine mourut comme une vraie femme écossaise et vraie femme française. (IV, 464.)

de Marie Stuart, ajoute ces mots : *N'est-ce pas assez pour le martyr, que le tyran qui donne la mort soit excité par la haine contre la foi du Christ, quelle que soit ensuite, pour motiver cette mort, une chose quelconque qui appartient ou qui n'appartient pas à la foi du Christ, ou qui ne lui appartient que par accident ?*

« Le souverain pontife Benoît XIV conclut ainsi, conduit par la raison : « *Un acte reçoit sa vraie existence de sa cause finale, et non de l'occasion ou d'une cause impulsive ; en conséquence il suffit pour le martyr, si le persécuteur, pour donner la mort, est mu par sa haine pour la foi, quoique l'occasion de la mort soit provenue d'une autre cause qui, par la raison des circonstances, n'appartient pas à la foi.*

« Maintenant revenons au roi Louis. Si l'autorité de Benoît XIV est grave ; s'il faut accorder beaucoup à son opinion lorsqu'il annonce qu'il penche à croire que Marie Stuart a souffert le martyr, nous, pourquoi ne consentirions-nous pas à reconnaître le martyr du roi Louis ? Il y a disposition, il y a détermination, il y a acerbité du fait ; d'où l'on peut conclure qu'il y a et qu'il doit y avoir aussi *mérite*. Qui peut douter que ce roi n'ait été tué principalement en haine de la foi, et parce qu'il suivait les dogmes catholiques ? Il y avait déjà longtemps que les calvinistes en France avaient commencé à machiner la perte de la religion orthodoxe ¹. Mais il fallait auparavant préparer les

¹ Voyez tant de passages des tomes IV, V, VI et VII.

esprits, abreuver les peuples de doctrines impies. On ne cessait de les répandre dans le vulgaire, par des livres déjà dans ce temps remplis de perfidies et de conseils de sédition ; enfin on associait à cette œuvre des philosophes pervers. En 1745, l'assemblée générale du clergé a découvert ce crime si pernicieux des artisans de l'impiété¹ ; nous-même nous avons signalé, au commencement de notre pontificat, l'industrie détestable de quelques hommes perfides. Notre lettre encyclique du 25 décembre 1775 annonce un si grand danger. Nous disons aux évêques de la chrétienté : *Enlevez le mal qui est au milieu de vous, c'est-à-dire, les livres empoisonnés ; arrachez-les des mains de vos fidèles avec force et avec adresse.*

« Si nos exhortations avaient obtenu quelque succès, nous ne nous plaindrions pas de la ruine qui menace les rois et les royaumes.

« Lorsque ces hommes épouvantables ont connu que leurs menées réussissaient, et que le temps d'accomplir leurs desseins était venu, ils ont commencé à agir ouvertement. Dans un livre imprimé en 1787, on trouve cette assertion de Hugues Rosario et d'un autre auteur : « Il est louable de se

¹ Dans le procès-verbal du clergé de l'année 1745, séance cinquante-sixième, page 106, on lit : « Les livres à l'usage de la secte se répandent plus que jamais. » Page 110, on lit : « Leurs prédicants ont grand soin de publier que le temps de liberté est venu. » J'abrège les citations faites à la suite de cette allocution.

défaire du souverain prince qui ne veut pas suivre la religion réformée, ni suivre le parti des protestants pour la même religion. » Cette opinion fut répandue peu de temps avant que Louis tombât dans de si déplorables malheurs; personne ne se refusa à croire que telle était l'origine de ses douleurs. On fut bientôt convaincu que, plus les mauvais livres croissaient en France comme d'une source empoisonnée, plus les fruits amers apparaissaient aux yeux de tous. Alors, ainsi qu'il fut écrit dans la vie du très-coupable Voltaire, on dut lui donner des éternelles actions de grâces, comme au premier auteur de la révolution publique. En effet, il avait excité le peuple à connaître et à employer ses forces; il arriva au point de détruire le formidable rempart du *despotisme* : il voulait dire l'autorité religieuse et sacerdotale. Tant qu'elle aurait duré, jamais le joug de la *tyrannie* n'aurait été secoué. Le sacerdoce et la tyrannie se soutiennent, et, l'un renversé, il n'est plus possible que l'autre existe ¹.

* Pie VI paraphrase ici ce que Condorcet a dit de Voltaire. On lit, dans le *Mercur de France* du 7 août 1790, ce passage du marquis Caritat de Condorcet :

« Il me semble qu'il était possible de développer les obligations éternelles que le genre humain doit avoir à Voltaire; les circonstances actuelles en fournissent une belle occasion. *Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons.* Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prouveront, à ceux qui savent réfléchir, que le pre-

«Ceux qui chantaient le triomphe remporté sur la monarchie et sur la religion déclaraient que les écrivains des livres impies étaient les chefs des troupes victorieuses, et proclamaient l'éclat et la gloire de leur nom. Or il arriva que lorsqu'avec de tels artifices ils eurent jeté dans les illusions la multitude du peuple, pour allécher cette multitude par des promesses, ou plutôt pour la tromper, ils inventèrent ce nom spécieux de *liberté*, et appelè-

mier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et répand de tous côtés l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est, sans contredit, Voltaire. C'est lui qui a fait tomber la première et la plus formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesaient ensemble sur leurs têtes, et se tenaient si étroitement, que le premier une fois secoué, le second devait l'être bientôt. L'esprit humain ne s'arrête pas plus dans son indépendance que dans sa servitude; et c'est Voltaire qui l'affranchit, en l'accoutumant à juger, sous tous les rapports, ceux qui l'asservissaient. C'est lui qui a rendu la raison populaire; et si le peuple n'eût pas appris à penser, jamais il ne se serait servi de sa force. C'est la pensée des sages qui prépare les révolutions politiques; mais c'est toujours le bras du peuple qui les exécute. Il est vrai que sa force peut ensuite devenir dangereuse pour lui-même; et, après lui avoir appris à en faire usage, il faut lui enseigner à la soumettre à la loi: mais ce second ouvrage, quoique difficile encore, n'est pourtant pas, à beaucoup près, si long ni si pénible que le premier.»

On répondra ici à M. de Condorcet que le peuple a fait usage de sa force en 1789, et que, depuis soixante ans, il croit encore qu'il serait en droit de s'en servir, s'il le pouvait.

rent la foule à élever ses insignes et ses drapeaux. Telle est cette *liberté philosophique* qui a pour but de corrompre les esprits, de pervertir les mœurs, et de renverser tout ordre de choses et de lois.

« C'est ce mal qu'a détesté l'assemblée du clergé de France; c'est ce mal qui faisait irruption dans le cœur du peuple : nous-même nous l'avons signalé ce mal, dans notre encyclique précitée. Alors nous nous exprimions ainsi : « Ces novateurs tra-
« vaillent à rompre les liens par lesquels les hom-
« mes, pour être contenus dans le devoir, sont
« unis entre eux et avec leurs chefs. Ils crient, jus-
« qu'à donner des nausées, que l'homme est né li-
« bre, et n'est soumis à l'autorité de personne. La
« société n'est qu'une foule d'hommes ineptes, dont
« la stupidité se prosterne devant les prêtres qui
« les trompent, devant les rois qui les oppriment;
« tellement que la concorde nécessaire entre le
« sacerdoce et l'empire n'est rien autre chose
« qu'une cruelle conspiration contre la liberté dont
« l'homme doit jouir. »

« Au nom faux et menteur de la *liberté*, ces patrons si vantés du genre humain ont ajouté un autre nom trompeur, celui de l'*égalité*; comme si, parmi des hommes qui ont formé une société civile, avec tant d'affections diverses, de penchants incertains soumis à la passion de chacun, il ne devait plus exister personne qui prévalût par l'autorité et par la force, qui contraignît, qui modérât, qui rappelât au devoir les méchants. Sans cela,

cette société, dominée par une impétuosité téméraire et le conflit de tant de désirs opposés, tombe dans l'anarchie, et ne peut résister à une prompte dissolution : il en est alors de la société comme de l'harmonie, qui se compose de l'accord de plusieurs sons. Mais si elle n'a pas pour âme un convenable accord de cordes et de voix, elle ne produit plus que des bruits troublés et les dissonances les plus étourdissantes.

« Ensuite, lorsque ces nouveaux précepteurs se sont constitués, suivant les paroles de saint Hilaire de Poitiers ¹, « *instituteurs, mattres, arbitres de la religion; tandis que l'œuvre de la religion est un devoir d'obéissance,* » alors ils ont donné des lois nouvelles et inouïes au culte. C'est de cette officine qu'est sortie la constitution que nous-même nous avons réfutée le 10 mars 1791, avec notre réponse à l'exposition envoyée à nous par trente évêques. Ici, on peut appliquer ce qui a été écrit par saint Cyprien ² : « Comment arrive-t-il « que les hérétiques portent une sentence sur le « chrétien, les infirmes sur celui qui est sain, les « blessés sur celui qui est entier, les *tombés* sur « celui qui est debout, les coupables sur celui « qui est juge, et les sacrilèges sur le prêtre? Que « reste-t-il, sinon que l'Église cède au Capitole? »

¹ Lib. I, de Trinit., num. 15, page 775, édition de Paris, Maurin.

² Ep. 55, ad Cathol., de fortunat. et felicissim. contra hæreticos; Paris, 1796.

« Ceux qui dans les divers ordres de citoyens étaient encore fidèles, et qui refusaient de s'attacher par un serment à la nouvelle constitution, étaient voués sur-le-champ aux infortunes, et même à la mort. Alors on a commencé le carnage, on a sévi contre une grande quantité d'ecclésiastiques, on a massacré des évêques. Le Seigneur Jésus-Christ nous a appris cependant avec quelle dévotion et quel respect doivent être honorés les ecclésiastiques : suivant saint Cyprien, *Dieu, jusqu'au jour de la Passion, a conservé l'honneur aux pontifes et aux prêtres, quoiqu'eux n'eussent conservé ni la crainte de Dieu, ni la connaissance du Christ*¹.

« Ce ne fut pas tout, on immola ensuite une quantité d'hommes de tout rang. Ceux dont la peine devait être plus douce furent rejetés de leurs demeures, sans aucune distinction d'âge, de sexe et de condition, dans des contrées étrangères, quoiqu'il fût décrété que chacun pourrait pratiquer les lois de sa religion ainsi qu'il le voudrait, comme si toutes les voies conduisaient au salut éternel ! Ce n'était que la religion catholique seule qu'on prohibait, on la proscrivait seule ; le sang de ses enfants condamnés coulait sur les places publiques, dans les rues, dans les maisons. S'ils avaient fui à l'étranger, et s'ils étaient repris par ruse ou perfidie, ils étaient incontinent mis à mort. Telle est la nature de l'hérésie ; tel était l'usage des cal-

¹ Ep. 65, ad Rogatian. ; édition de Paris précitée.

vinistes, qui forçaient à suivre leur erreur par les menaces et par la violence.

« De là est venue chez les Français cette série non interrompue d'impiétés. Il est aisé de reconnaître que ces machinations qui agitent et bouleversent aujourd'hui l'Europe ¹ ont eu pour cause la haine de la religion, et puis ensuite ont exigé la mort du roi Louis.

« Les mêmes hommes cherchèrent à réunir contre lui beaucoup de chefs d'accusation dans des questions politiques. Au nombre de ces crimes figure la fermeté d'âme avec laquelle il ne voulut pas approuver et sanctionner le décret qui condamnait à l'exil les prêtres français ². On mit au nombre des crimes une lettre écrite par le roi, dans laquelle il déclarait qu'aussitôt qu'il le pourrait, il rétablirait en France le culte catholique.

« Cela ne suffit-il pas pour prouver que ce n'est point une témérité de penser et de dire que Louis a été martyr? De même la sentence de mort portée contre Marie Stuart était appuyée sur des accusations d'entreprises et de conspirations pour détruire la chose publique, et cependant on ne citait en détail que son zèle pour la religion ³.

¹ Les mêmes événements ont eu lieu sous la reine Élisabeth; il y a eu d'abord des mouvements et des rébellions, puis on a répandu le sang innocent de Marie. Voyez Jebb, page 179; voyez aussi ce que je dis de ce livre de Jebb, IV, 262.

² Desèze, défense, pag. 29 et 30.

³ La sentence portée par les tribunaux serviles d'Élisabeth

« Néanmoins Benoît XIV, méprisant les motifs exprimés dans la sentence, jugea que la vraie cause de la condamnation était dans une haine invétérée contre la religion, et conclut qu'il y avait lieu à reconnaître que Marie était martyre ¹.

« A cela on assure, comme nous avons entendu dire, qu'il y a un obstacle à la déclaration du martyre de Louis. Voici cet obstacle : le prince a approuvé la constitution civile du clergé, réfutée par nous dans notre réponse mentionnée ci-dessus. Quelques-uns pensent que la chose s'est passée autrement. Ils assurent que quand on lui a apporté à signer cette constitution, il a hésité en restant tout pensif, et qu'il a refusé de signer, parce qu'il craignait que cette signature n'eût la force d'une approbation. Alors un de ses ministres (on le nomme même, et l'on dit que le roi avait confiance en lui) dit que cette suscription ne signifierait rien, sinon que l'écrit où on avait rapporté cette constitution était véridique et authentique ; et qu'il nous attes-

contre Marie se trouve dans la collection de Jebb, tome II, pag. 153 et 613.

¹ Ainsi, de tous côtés, l'expulsion de l'assemblée, prononcée contre quelques évêques envoyés à leurs évêchés pour avoir été défenseurs de l'immunité ecclésiastique, était sans raison, comme ceux qui souffrirent cette expulsion étaient sans crime ; mais on sait assez que quand la justice manque, le prétexte suffit à ceux qui veulent, quoi qu'il en soit, suivre leur passion. La brebis n'a pas troublé l'eau ; mais le loup l'en accuse, non parce qu'elle a failli, mais parce qu'il la veut dévorer.

tait seulement à nous, à qui il devait être transmis, que nous ne pourrions pas le croire supposé en aucune manière. En conséquence, le roi, induit facilement par cette simple raison, comme il paraît, signa; et il indiqua par un signe de tête, dans l'énoncé de ses dernières volontés, qu'il avait signé contre sa propre volonté. En effet, cela ne convenait pas, et il ne pouvait se contredire lui-même, puisqu'il n'avait pas voulu signer le décret qui envoyait en exil les prêtres non assermentés; et que, d'un autre côté, dans sa lettre à l'évêque de Clermont, il avait déclaré vouloir rétablir en France le culte catholique.

« Mais quel qu'ait été le fait (car nous n'entendons rien prendre sur nous), accordons que, séduit ou par une légèreté d'esprit, ou par quelque erreur, Louis ait *approuvé en signant* : cela doit-il faire changer notre opinion sur la question du martyr?

« Nous en sommes détourné par cette royale rétractation certaine et solennelle, et par cette mort qui lui fut donnée en haine de la religion catholique. Conséquemment il nous paraît bien difficile de rien retrancher de l'honneur du martyr ¹. Saint

¹ Dans plusieurs ouvrages on parle du *roi martyr*, et quelques personnes croient que c'est une expression passionnée d'esprit de parti; mais voici un document incontestable, une allocution du souverain pontife Pie VI, en date du 17 juin 1793, où il discute la question, en y revenant plusieurs fois, pour bien établir ce qu'il pense, et ce qu'il serait prêt à

Cyprien pensait sur le baptême des hérétiques autrement que le demandait la vérité. Cependant il dit que Dieu, par la glorieuse faux du martyr, trancha un sarment fructueux qu'il était nécessaire de trancher. Saint Augustin dit la même chose dans plusieurs endroits, en autant de paroles¹.

« On ne posa pas la question autrement dans la congrégation des rites, quand on demanda si l'on pouvait s'opposer à la déclaration du martyr de Jean de Brito, de la société de Jésus, parce que, dans la mission de Maduré, il avait approuvé les rites chinois, qui étaient prohibés à Rome. Les membres de la congrégation n'hésitèrent pas à se prononcer dans un sens négatif, c'est-à-dire, à déclarer que ce serviteur de Dieu avait rétracté, par son martyr subséquent, l'usage qu'il avait fait de cesdits rites chinois. Seulement les juges se divisèrent sur la question de savoir si l'on pouvait expédier un décret favorable. Quelques-uns craignirent qu'on ne trouvât là une occasion de dire qu'on s'était désisté de la proscription répétée plusieurs fois de ces mêmes cérémonies. Mais Benoît XIV écarta toute difficulté, en prononçant que, du décret à rendre, on ne pourrait conclure

décréter du haut de ce siège apostolique où il remplace saint Pierre.

¹ Ep. 93 *ad Vincent. Rogatist.*, num. 40; *epist.* 108 *ad Macrob.*, num. 9, tom. 11; *Oper.*, col. 247 et 309, et *contra Gaudent. donatist.*, lib. 2, num. 9, col. 671, édition de Paris, donnée par les bénédictins.

que le saint-siège avait voulu se désister des constitutions de ses prédécesseurs (constitutions qui prohibaient ces rites); et il admit la rétractation du vénérable Jean, faite non par un écrit tracé avec de l'encre, mais par son sang. Ainsi il décida que l'opposition n'avait pas de valeur. Il commanda que, dans la cause du vénérable serviteur de Dieu, Jean de Brito, on passât outre, et qu'on procédât à la discussion du doute sur le martyre et la cause du martyre, et d'un autre doute sur les signes et miracles qui auraient été opérés à l'intercession de ce vénérable. Cela conste du décret rendu et imprimé le 2 juillet 1741. En conséquence, nous nous considérons comme instruit par ce décret. Nous regardons comme prouvée la rétractation de Louis : elle a été écrite à la fois avec de l'encre et avec son généreux sang. Nous pensons que nous ne devons pas nous éloigner beaucoup du jugement de Benoît XIV, non pas au point de rendre en ce moment un semblable décret, mais afin de prouver que nous persistons dans notre opinion sur la question du martyre du roi Louis, quelle qu'ait été l'approbation donnée par lui à la constitution civile du clergé.

« Ah France ! ah France ! appelée par nos prédé-

¹ Ici Pie VI abandonne la discussion, pour se livrer à un mouvement de sensibilité où il a atteint le sublime. Nous ne connaissons pas, dans la langue latine, d'exclamation plus vive, plus éloquente, plus tendre et plus paternelle.

cesseurs, *le miroir de toute la chrétienté, l'appui immobile de la foi* ; toi, dans la ferveur de la croyance chrétienne et dans ta dévotion au siège apostolique, tu ne suis pas les autres, tu les précèdes ¹. Comme maintenant tu es notre ennemie ! Combien tu es hostilement disposée contre la vraie religion, prenant place parmi ceux qui jamais ne l'ont défendue ! Et cependant tu ne peux ignorer, quoique tu le veuilles, que la religion de la foi est la tête et la solidité des royaumes. C'est elle qui comprime les abus des gouvernants et la licence des sujets ; et c'est pour cette raison que tout ennemi des puissances royales, dans un sentiment d'envie, aspire à les anéantir, pour renverser la foi catholique.

« Ah France ! encore une fois ² : toi qui as demandé qu'on te donnât un roi catholique, parce que les lois fondamentales du royaume ne souffraient qu'un roi catholique ³, voilà qu'aujourd'hui que tu avais un roi catholique, pour cela seul qu'il était catholique, tu l'as tué !

« Ta fureur envers ton roi a été telle, que tu n'as

! Grégoire IX parlait ainsi au collège de chanoines de Reims et de Paris (Raynaldi, ann. 1227, num. 9). Alexandre III parlait ainsi à Louis VII, dit le Jeune (Duchêne, tome IV, page 595). Innocent III parlait ainsi à Philippe-Auguste (Ep. 64, tome I, édition de Baluze, page 717).

² *Ah iterum Gallia !*

³ Notes à l'ouvrage de Noël Alexandre, Hist. ecclésiastique des xv^e et xvi^e siècles, art. 11, tome IX, page 229, édition de Venise de 1778.

pas été rassasiée après l'avoir immolé. Tu as voulu l'insulter mort, et tu as osé sévir contre son corps privé de vie ! Tu as fait enterrer son cadavre dans une sépulture sans honneur ! Après la mort de Marie Stuart, on a pris soin de la dignité royale. « Son corps a été porté dans la citadelle et em-
« baumé, placé dans un caveau, prêt à être enseveli.
« On a ordonné à ses domestiques et à ses minis-
« tres de rester auprès d'elle, de conserver leur an-
« cienne attitude et leur dignité, de ne rien con-
« céder jusqu'à ce que le corps eût reçu les derniers
« devoirs ¹. »

« France ! qu'as-tu gagné à ta haine rassasiée ? le déshonneur, l'infamie, les injures, l'indignation, et les malédictions des rois et des princes. Ces sentiments ont été exprimés plus âprement contre toi qu'ils ne l'ont été autrefois contre l'Anglaise Élisabeth.

« O jour triomphal pour Louis ! Dieu lui a donné le courage dans la persécution, et dans le supplice, la victoire. Nous avons la confiance que pour lui Dieu a changé heureusement la véritable couronne royale, et les lis qui se flétrissent en peu de temps, contre la couronne éternelle, formée des lis immortels des anges du ciel.

« Nous allons apprendre de saint Bernard ce qu'il reste à faire pour accomplir notre ministère apostolique. Il écrit en ces termes à son Eugène ² :

¹ Collection de Jebb, page 166, vers la fin.

² Saint Bernard était l'ami du pape Eugène ; aussi Pie VI dit,

qu'il doit donner tous ses soins *pour que les incrédules se convertissent, pour que les convertis ne soient pas détournés, et que ceux qui sont égarés reviennent*¹.

« Nous avons aussi sous les yeux l'exemple de Clément VI, notre prédécesseur. Il chercha toujours à venger la mort donnée à André, roi de Sicile. On lit, dans ses lettres apostoliques, que ce pontife infligea de grandes peines aux conspirateurs qui avaient assassiné ce prince².

« Mais quelle utilité, quel avantage pouvons-nous tirer de ceci pour un peuple qui non-seulement a méprisé nos conseils, mais qui encore nous a insulté par de graves offenses, des usurpations, des injures et des calomnies, et qui a porté l'audace et l'infamie jusqu'à composer en notre nom de fausses lettres accommodées à ses erreurs?

« Laissons-le donc tel qu'il veut être, obstiné dans sa dépravation. Espérons que le sang innocent de Louis s'élèvera en quelque sorte, et priera pour que ce peuple connaisse et condamne son opiniâtreté en amassant sur sa tête tant d'accusa-

en rappelant leur amitié, *son Eugène*. Cette expression est ici du meilleur goût dans la bouche d'un pape. Saint Bernard, prêchant la croisade, écrivait à Eugène : « Vous avez ordonné, j'ai obéi, et votre autorité a rendu mon obéissance fructueuse. Les villes et les châteaux deviennent déserts, et l'on voit partout des veuves dont les maris sont vivants. »

¹ Lib. 3, de *Considerat.*, cap. 1, num. 3.

² Voyez tome III, page 164.

tions, et qu'il considère enfin les terribles genres de peines que Dieu, vengeur si juste des crimes, a coutume d'infliger pour de moindres forfaits.

« Nous avons voulu vous parler ainsi, afin d'obtenir quelque consolation dans l'*acerbité* d'une telle circonstance. Pour terminer ce que nous avons d'ailleurs à vous apprendre, nous finissons en vous invitant aux solennelles funérailles que nous célébrerons, suivant l'usage, pour le roi défunt.

« Ces funèbres offices de nos prières pourront paraître superflus, puisqu'il s'agit de celui que l'on croit avoir acquis le nom de martyr; car saint Augustin dit¹ : « *L'Église ne prie pas pour les martyrs; plutôt elle se recommande à leurs prières.* » Cependant cette sentence même de saint Augustin ne doit s'appliquer absolument qu'à celui qui est regardé comme martyr, non en vertu d'une persuasion humaine, mais d'après le jugement du siège apostolique.

« En conséquence, au jour que nous vous indiquerons, nous célébrerons avec vous, suivant l'usage, vénérables frères, et dans notre temple pontifical, les funérailles solennelles en l'honneur de Louis XVI, roi très-chrétien. »

C'est ainsi que parlait Pie VI, en annonçant aux cardinaux ce fatal régicide. Son allocution sera un des plus précieux monuments de son zèle apos-

¹ *Sermon* 284, num. 5, tom. V. *Oper.*, col. 1145, édition de Paris.

tolique, et elle doit devenir à jamais le modèle de la plus généreuse compassion.

On célébra les obsèques du monarque dans la chapelle pontificale, en présence des princesses Victoire et Adélaïde, tantes du feu roi. Monsignor Paul Léardi, prélat piémontais, récita l'éloge funèbre de Louis; et l'on vit plusieurs fois Pie VI verser des larmes abondantes, en entendant louer les vertus de ce bon prince.

Ce n'était pas un seul crime contre la personne des souverains qui devait être commis en 1793 : la reine de France pouvait-elle être épargnée, après avoir été séparée de son époux, qui allait si majestueusement à la mort? Cette auguste princesse, née d'une famille si illustre, languissait avec son fils, sa fille et sa belle-sœur, dans la prison du Temple; elle devait aussi en être arrachée, parce qu'un premier crime appelle d'autres crimes. La reine fut transférée à la Conciergerie le 2 août 1793, et, dès ce moment, on commença diverses sortes de négociations pour engager quelques puissances à racheter la vie de la fille des Césars par des concessions, des traités de paix, des abandons de provinces : on voulait que l'honneur, les obligations de famille, les justes récriminations, les nobles préjugés du rang, capitulassent cette fois avec les assassins de Louis XVI. On chercha même à intéresser Pie VI dans cette épouvantable affaire, où la bonne foi ne régnait pas de la part des révolutionnaires. Cependant ils assuraient qu'ils consenti-

raient à traiter, si la république recevait un accroissement et des alliances. Pie VI, encouragé par le cardinal Zélada, écrivit en Espagne. Cette cour avait fait des offres importantes et généreuses pour sauver Louis. On savait, mais ce n'était que depuis quelques mois, qu'un agent espagnol avait demandé à Danton combien il voulait pour empêcher la mort de Louis XVI.

A la fin de décembre 1792, l'Espagne offrait de l'argent, tout celui qu'elle pourrait trouver en si peu de temps; elle offrait même des rectifications de frontières, qui équivalaient à des cessions de provinces. L'agent espagnol chargé de la négociation espérait que Danton accepterait les offres de Madrid, qui flattaient à la fois la vanité et l'avarice du révolutionnaire¹. On parla à Danton de quatre

« Je suis assuré de l'exacte vérité des faits que je rapporte ici. La reine d'Espagne Marie-Louise, en présence de son époux Charles IV, disait à monseigneur de Pressigny à Rome, devant moi, en 1814, avec une vivacité de douleur qui ne peut s'exprimer : « Monseigneur, monseigneur, vous qui êtes un homme rempli de sentiments tendres et généreux pour toute la maison de Bourbon, dites bien, dans vos lettres au roi de France, que nous avons fait des efforts pendant longtemps pour sauver notre cousin, son frère : nous avons promis et donné de l'argent, nous avons offert des *provinces*. N'est-ce pas, Charles ? » Alors le roi Charles prit les mains de monseigneur de Pressigny, et lui parla ainsi : « Oui, oui, elle dit bien la vérité; mais rien n'a réussi. Voyez-vous, monsieur l'ambassadeur,

¹ La reine dit cela à M. de Pressigny deux fois dans la même semaine.

millions à peu près : l'agent les possédait en traites sur l'Europe entière; Danton les exigea en or. Il fallait négocier tant de papiers; mais les banquiers de Paris cachèrent leur or, et l'on put à peine réunir huit mille louis, que Danton repoussa comme insuffisants. Le 21 janvier, le crime était commis. L'Espagne se voyait en guerre depuis le 7 mars de cette même année; mais, sous divers prétextes, le cabinet de Madrid montra un vif intérêt pour la reine de France.

Le grand prince de Kaunitz, encore premier ministre à Vienne, avait quatre-vingt-trois ans; Thugut ne possédait pas tout le pouvoir qu'il exerça depuis. François II, pressé par Pie VI, mais naturellement encore plus par le respect inaltérable

ma lettre qu'on n'a remise à l'assemblée que le 20 janvier, la veille..... cette lettre était des premiers jours de janvier. Danton l'avait vue et lue le 12, et il demandait le secret. Ce ne sont pas nos grands ministres qui ne nous ont pas secondés; ce sont les petits, qui ont fourni trop tard les traites. Les petits gâtent souvent les affaires, pour devenir les grands. »

Par *petits ministres* Charles IV entendait les employés des finances, qui disaient n'avoir pas d'argent. La reine renversa bien vite cet obstacle, en déclarant que les *diamants de campagne* seuls suffisaient pour garantir un emprunt. On appelait alors à Madrid *diamants de campagne* une très-petite partie des diamants de la couronne, qui servaient les jours de *gala* ordinaire. Quand Marie-Louise quitta l'Espagne en 1808, on ne lui laissa emporter que les *diamants de campagne*.

Il faut rendre justice à Godoï dans cette affaire. Ses sentiments bien avoués étaient ceux du roi et de la reine d'Espagne.

qu'il portait à sa tante Marie-Antoinette, encourageait ses ministres à entrer en négociation. Mais hélas! le souverain n'était pas expérimenté comme il le devint depuis; et, à proprement parler, il n'y avait pas de ministère à Vienne. Le cabinet était aussi entravé par les embarras inextricables de la guerre. L'auguste captive ne pouvait faire entendre sa voix.

La convention, après avoir offert le sang innocent dont elle trafiquait si lâchement, attendit un peu plus de deux mois. Au commencement d'octobre, elle désespéra d'obtenir le prix de sa ruse et de sa perversité, et elle ordonna le supplice¹.

1 O noble courage de Marie Stuart, de Charles I^{er} et de Louis XVI, vous ne serez pas surpassé, non! mais aussi une admirable constance de résignation, une fierté généreuse, des actes de dignité surhumaine, un sang-froid héroïque, ont bien et dignement *égalé*, même pour une populace avide de sang, les paroles de religion de la veuve de François II, la contenance royale de l'époux de Marie-Henriette, l'esprit de sacrifice de Louis XVI!

Il serait présomptueux celui qui voudrait assigner une palme plus brillante à aucune de ces victimes! Toutes quatre (j'ose presque ne pas excepter Charles, à cause de son intention secrète), toutes quatre sont montées au ciel, et doivent y resplendir environnées d'une auréole du même éclat, et y jouir des félicités d'une même béatitude. La postérité recueillera ce que Pie VI a dit de Marie Stuart et de Louis XVI¹. Nous ne saurons jamais à quel point la miséricorde de Dieu a pu s'étendre sur Charles I^{er}; mais qui nous dit qu'Antoinette n'a pas et au delà racheté quelques manquements légers par des sentiments de mère si pénétrants, et l'audace surnaturelle de son courage?

¹ Voyez plus haut, pag. 330 et 346.

A peine Pie VI a-t-il donné connaissance aux cardinaux de la catastrophe de Louis XVI, qu'il

Voici, pour ceux qui n'ont pas craint de lire les détails des supplices précédents, ce que l'on a publié sur le jugement et la mort de Marie-Antoinette :

Entre autres infamies, on l'accusa d'avoir perverti son fils : c'était la dernière accusation. Le peuple restait muet au récit de ces épouvantables calomnies ; et les furies qui remplissaient l'auditoire éprouvaient, pour la première fois, un sentiment d'indignation. La reine, interpellée itérativement sur toutes ces horreurs, fut révoltée ; sa figure pâle jusqu'alors se couvrit de rougeur, et, avec une expression qu'il est impossible de peindre, et qui fit sangloter ses défenseurs Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, elle s'écria : « Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une telle inculpation faite à une mère. » Puis, se recueillant un moment, et se tournant vers le peuple, auquel elle adressa directement la parole avec une émotion vraiment admirable, elle ajouta : « J'en appelle ici à toutes les mères qui m'entendent. » A ces mots, un tumulte confus s'éleva, et des marques non équivoques d'intérêt pour l'infortunée éclatèrent de toutes parts. La reine comparaisait en habits de deuil. Les débats durèrent deux jours ; elle fut condamnée à mort. Le président lui demanda si elle avait des réclamations à faire sur l'application de sa peine : elle secoua la tête en signe de négation, et sortit de la salle sans adresser la parole à personne. C'était le 16 octobre : quatre heures et demie du matin venaient de sonner. Ramenée à la Conciergerie, la reine fut renfermée dans le cabinet des condamnés, où le concierge Richard et sa femme continuèrent à lui témoigner du respect. Elle se fit apporter une robe de piqué blanc pour aller au supplice. Restée seule, elle écrivit à madame Élisabeth cette lettre si touchante, où sa tendre inquiétude pour ses enfants et pour ses amis se montre si vive, où

est contraint à verser de nouvelles larmes pour l'auguste princesse qui, interrogée à propos des

sa belle âme se déploie avec tant de grandeur. Mais cette lettre, sa sœur ne devait pas la lire.

Plus tard, un prêtre constitutionnel s'étant présenté, elle refusa de l'entendre. Celui-ci ayant osé lui dire qu'elle devait offrir sa vie à Dieu en expiation de ses crimes : « Dites de mes fautes, reprit vivement l'infortunée princesse ; mais de mes crimes, jamais. » Laissée seule, elle s'endormit tranquillement. Cependant le rappel était battu ; à sept heures, toute la force armée était sur pied. Des canons avaient été placés à l'extrémité des ponts et des places. A onze heures elle sortit de la Conciergerie, vêtue de blanc, manifesta quelque étonnement de ce qu'on ne la conduisit pas au supplice, comme Louis XVI, dans une voiture fermée, et monta dans un tombereau avec l'exécuteur, ses garçons, et le prêtre constitutionnel ¹. Elle avait elle-même coupé ses cheveux ; ses mains étaient liées derrière le dos. Son dernier vœu, ainsi qu'elle venait de l'écrire à madame Élisabeth, était de mourir avec autant de fermeté que son époux : ainsi elle rassemblait toutes ses forces, et peut-être, dans le plus vif éclat de sa puissance, elle n'avait jamais montré autant de grandeur et de majesté. Le cortège prit le chemin le plus long. L'échafaud était dressé sur la place Louis XV, au même lieu qui, neuf mois auparavant, avait vu couler le sang de Louis XVI. Marie-Antoinette y monta d'un pas ferme et assuré. Elle promena d'abord un long regard sur le château des Tuileries, que de cette place on ne pouvait pas voir si facilement qu'aujourd'hui : la grande allée était alors moins large qu'elle ne l'est à présent. Devant le fatal couperet, la reine prononça ces mots : « Seigneur,

¹ On assure qu'un ecclésiastique fidèle avait pu pénétrer jusque dans sa prison, et qu'il lui avait apporté les secours et les consolations de son ministère. C'est madame Richard qui aurait rendu ce dernier service.

scènes du 6 octobre à Versailles, avait répondu :
« J'ai tout su, j'ai tout vu, j'ai tout oublié. »

Le trône de Pie VI est le lit de fer ardent sur lequel expirait Laurent, ce dépositaire *des trésors de son Dieu*. (Tome I, page 132.)

Des services funèbres en l'honneur de Marie-Antoinette furent ordonnés à Rome dans diverses églises, et les Romains donnèrent de hautes marques d'intérêt à notre souveraine, pour laquelle cependant il ne paraissait plus permis de célébrer des funérailles solennelles, tant était déjà puissante la terreur que la convention inspirait au dehors.

La fin de l'année 1793 fut signalée par une foule de travaux apostoliques relatifs aux missions dans les Indes, à Saint-Domingue et en Égypte.

Dans une promotion du 21 février 1794, qui fut la vingt-deuxième, le pape nomma cardinaux :

1^o Antoine Dugnani, né à Milan le 8 juin 1743, nonce à Paris.

éclairez et touchez mes bourreaux ! Adieu pour toujours, mes enfants ! je vais rejoindre votre père. » Ainsi mourut, le 16 octobre 1793, la fille des empereurs, la reine de France. Son corps, déposé au cimetière de la Madeleine, y fut consumé dans de la chaux vive. On a cependant retrouvé une partie de ses ossements en 1815, et ils ont été transférés à Saint-Denis.

Un Anglais, Edmond Burke, dans plusieurs de ses ouvrages, a parlé de Marie-Antoinette. Il est impossible d'avoir mieux décrit son noble caractère, et déploré ses malheurs avec plus d'énergie et de dévouement respectueux. Les Français les plus enthousiastes de leur reine et de sa grandeur n'ont jamais peint leurs sentiments avec plus d'éloquence.

2° Hippolyte-Antoine Vincenti Mareri, né à Riéti le 20 janvier 1738, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit.

3° Jean-Siffrein Maury, né à Vauréas, près d'Avignon, le 26 juin 1746, nonce extraordinaire à la diète de Francfort pour le couronnement de François II^e.

4° Jean-Baptiste Rossi de Prétis, né à Urbin le 22 septembre 1721, président des armes.

5° François-Marie Pignatelli, né à Rosardo, en Calabre, le 19 février 1744, maître de chambre du pape.

6° Philippe Lancellotti, des princes de Lauro, né à Rome le 14 août 1742, majordome du sacré palais.

7° Aurélio Roverella, né à Césène le 21 août 1748, auditeur du pape.

8° Jean Rinuccini, né à Florence le 22 juillet 1743, gouverneur de Rome.

La mort de Marie-Antoinette avait produit une inexprimable sensation dans l'État romain. Les sentiments de Pie VI étaient partagés surtout par la noble et puissante ville de Bologne. Un jour que la plus haute société était rassemblée chez le prince Lambertini, où l'on devait entendre l'improvisatrice célèbre Thérèse Bandettini, quelques dames demandèrent qu'elle retraçât les malheurs de Marie-Antoinette. M. Passeri d'Avignon, qui était témoin,

* Voyez page 305.

m'a dit que jamais l'improvisatrice n'avait produit une impression si vive. Rien ne fut épargné à la pompeuse assemblée réunie chez le prince : les jours de gloire, les scènes d'octobre, les adieux de Louis XVI, les derniers embrassements aux enfants et à la sœur, l'interpellation adressée aux mères présentes lors du jugement, les yeux baissés du concierge Richard, les empressements multipliés de sa femme, le sacrifice des cheveux de la victime, fait avant l'heure, les paroles du vrai prêtre, le tombereau, les injures du peuple, le sanglant acier, la sépulture sans honneur, tout fut rapporté avec une fidélité si énergique, en termes tour à tour élevés, simples, mesurés, populaires, avec un accent de force, de tendresse, dans un esprit si vif de piété, de philosophie chrétienne, avec des avertissements et des prophéties tellement menaçantes pour les souverains qui avaient gardé le silence, que des femmes s'évanouirent, et que l'improvisatrice elle-même tomba en faiblesse. On demanda qu'il fût envoyé une relation de cet événement à Pie VI, ce qui fut fait sur-le-champ. De notre temps, le cardinal Consalvi ne parlait encore de cette relation qu'avec le plus sincère attendrissement. On assure qu'en Italie il n'y a pas de liberté : on a tort ; les improvisateurs disent, dans les salons, des choses bien plus fortes que celles qu'on débite à nos tribunes et dans des écrits imprimés.

Pie VI aimait à recevoir des lettres de madame Bandettini, et il lui répondait exactement. Chaque

fois que l'on frappait des médailles pour quelque objet d'art, le saint-père lui en adressait une en or. Cette fois le pape écrivit à l'illustre improvisatrice, et l'invita à venir à Rome. Par ordre du pape, l'Académie des Arcades fut assemblée, tous les cardinaux furent invités, madame Bandettini se vit complimentée par un prélat de la cour. Ce jour-là, à cause de l'état des affaires, la poëtesse ne parla que mythologie. Quand elle eut terminé son discours, le cardinal de Bernis, qui ne pouvait oublier le grand succès de Bologne, s'approcha d'elle, et lui dit : « Madame, vous avez un grand bonheur et un grand malheur : le bonheur est que vous ne soyez pas née dans les derniers siècles, car on vous aurait brûlée ; le malheur est que le pauvre de Bernis n'est plus ministre de ce roi de France qui était si puissant. »

Le cabinet des révolutionnaires protestait contre l'autorité de S. S., qui avait conféré la pourpre à M. l'abbé Maury ; mais cet orateur avait montré tant de courage pour la défense des droits du clergé, que cette récompense n'avait étonné personne en Europe. Ce n'était pas assez : Pie VI avait accordé un refuge à cent soixante Toulonnais qui, sur des vaisseaux anglo-espagnols, avaient fui en Italie. La convention prétendit trouver dans ce fait une déclaration de guerre. Il fallut donc, à toute force, préparer des armements dans l'État pontifical. Le commandeur Gandini, remplaçant le général Caprara, fut chargé d'aller visiter les frontières de la

Romagne, et de faire la revue des garnisons qu'il s'agissait d'augmenter.

On savait que, dans l'État romain, il existait une foule d'hommes mal intentionnés, soulevés par des émissaires secrets qui cherchaient à corrompre les soldats et à intimider le gouvernement.

Ricci, évêque de Pistoie, continuait de donner les plus funestes exemples, et il ne voulait pas se soumettre aux décisions pacifiques du saint-siège. Pie VI jugea à propos de publier la bulle qui est appelée *Auctorem fidei*, datée du 28 août 1794. Le pontife, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, prononce un jugement solennel, et une condamnation formelle de quatre-vingt-cinq propositions du synode de Pistoie : sept ont la qualification d'hérétiques ; d'autres sont déclarées schismatiques, erronées, subversives de la hiérarchie ecclésiastique, fausses, téméraires, capricieuses, injurieuses à l'Église et à son autorité, conduisant au mépris des sacrements, des pratiques du culte, offensives à la piété des fidèles. D'autres propositions troublaient l'ordre des diverses églises, le ministère ecclésiastique, le repos des chrétiens ; elles s'opposaient aux décrets du saint concile de Trente ; elles blessaient la vénération due à la Mère de Dieu. Enfin on les avait déjà condamnées toutes dans Wiclef, dans Luther, dans Baïus, dans Jansénius et dans Quesnel.

« La justice, dit M. Jauffret, l'exactitude, la précision qu'on admire dans cette sentence pontificale, lui méritèrent l'approbation de toute l'Église. » L'ad-

hésion générale des évêques à cette décision du saint-siège, comme l'écrivait alors le savant Gerdil, n'est plus un problème de doute.

L'autorité du cardinal Litta vient corroborer encore ce jugement de Gerdil. Dans sa quatrième lettre, Litta dit : « Ajoutez que Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, a renouvelé tous les actes de ses prédécesseurs, et, de plus, qu'il a condamné l'adoption de la déclaration de 1682, adoption qui a été faite dans le concile de Pistoie. »

En note de cette quatrième lettre, on lit : « La bulle *Auctorem fidei* a été reçue formellement par une grande partie des évêques de la catholicité, et tacitement par les autres. Elle est donc, selon les gallicans même, une règle de foi et de doctrine dont il n'est pas permis de s'écarter. Or cette bulle déclara *téméraire* et *scandaleuse* l'adoption faite par le concile de Pistoie : et qu'on ne s'imagine pas que cette censure n'atteigne la déclaration de 1682 qu'en tant que le synode la présente comme contenant des doctrines de foi ; car le souverain pontife rappelle en outre les décrets de ses prédécesseurs qui l'ont improuvée, cassée et déclarée nulle, et par cela même les confirment. Or, de l'aveu de tous les catholiques, une bulle dogmatique acceptée, nous ne disons pas seulement par la majorité des évêques, mais par tous les évêques, est un décret irréfornable de l'Église universelle. Que chacun rentre donc en sa conscience et réponde à cette question, la seule qui soit à résoudre : Est-il permis de sou-

tenir une doctrine que l'Église universelle déclare être *souverainement injurieuse* au saint-siège, une doctrine qu'elle *réprouve* et *condamne*, et qu'elle ordonne expressément de *réprouver* et de *condamner*¹ ? »

En 1795, de nouveaux dangers paraissaient devoir inquiéter le pape. Le directoire exécutif avait succédé à la convention, et il menaçait aussi violemment les provinces du saint-père. Le général Colli, Piémontais, fut nommé par le pape commandant en chef des troupes pontificales.

Cependant l'État avait besoin d'argent. Dans le cours de vingt ans, on avait créé pour 8 millions d'écus de cédules, papier-monnaie. Selon le calcul qui avait été fait, cette somme surpassait celle du numéraire qui était en circulation. Il fallut penser aux moyens de retirer ce papier et de le détruire. La chambre apostolique mit en vente diverses possessions ; le produit de ces ventes devait servir à diminuer le nombre des cédules, parce que celles qui étaient données en payement, sur-le-champ étaient anéanties. Il en résulta que le nombre des cédules pouvait diminuer, mais que le numéraire n'augmentait pas. On résolut alors de faire un emprunt d'un demi-million d'écus, et ce fut un léger soulagement pour les dépenses du trésor.

Cependant l'Angleterre assurait une protection évidente aux États du saint-siège. Pie VI ayant ap-

¹ Lettre du cardinal Litta, in-12; Paris, 1826, page 11.

pris que, dans la Grande-Bretagne, le culte catholique était plus protégé qu'auparavant par le roi George III, écrivit aux évêques et aux vicaires apostoliques de ce royaume, pour leur prêcher l'obéissance à ce souverain. S. S. leur disait : « La
« bienveillance de George III vous fait un devoir
« de cette vertu. Il est le meilleur des souverains ;
« son autorité est pleine de douceur pour les catho-
« liques. Ceux-ci ne portent pas un joug aussi dur
« et aussi pesant : ils ont été délivrés d'une partie des
« lois sévères et des conditions dures auxquelles ils
« étaient soumis. Aujourd'hui ils possèdent des pri-
« vilèges ; nos frères peuvent servir dans les armées,
« et ils ont obtenu des écoles catholiques pour la
« jeunesse. Ce monarque bienfaisant n'a pas fait
« éprouver sa bonté seulement aux catholiques de
« son royaume : il a favorisé et soutenu les catholi-
« ques dans les vastes contrées des Indes soumises
« à son autorité. »

Dans sa vingt-troisième promotion, qui fut la dernière de son pontificat, le 1^{er} juin 1795, le pape éleva à la pourpre Jules-Marie della Somaglia, noble de Plaisance, né le 9 juillet 1744.

Les éclatants triomphes de Bonaparte en Italie avaient plus que jamais fait craindre le nom français ; ses conquêtes s'étendaient tous les jours. Pie VI pensait à traiter, pour éloigner de son pays les malheurs de la guerre.

L'Espagne avait signé un traité de paix avec la France. Le chevalier Azara, ministre du roi catho-

lique à Rome, fut prié d'aller à Milan porter des paroles de concorde de la part de Sa Sainteté ; mais à peine arriva-t-il à Milan, qu'il fut obligé de se rendre à Bologne, parce que Bonaparte, invité par les Bolonais, s'y était porté le 19 janvier 1796, à la tête de sept mille hommes. Il s'était emparé du fort Urbain, et il avait déclaré Bologne ville libre, et indépendante du saint-siège.

Rome fut épouvantée quand elle eut connaissance de cette insurrection imprévue, et elle se montra encore affligée en apprenant que les princesses de France, Adélaïde et Victoire, tantes du roi Louis XVI, le prince Auguste d'Angleterre, et le prince Xavier de Saxe, quittaient Rome précipitamment.

Au milieu de tant de désolations, Pie VI implorait avec ferveur l'aide du ciel ; et, au moment où on s'y attendait le moins, il arriva de Bologne un courrier expédié par le chevalier Azara, annonçant que, le 23 juin, il avait été signé un armistice entre le général en chef Bonaparte, Salicetti et Garrau, commissaire pour la France, et le chevalier Azara, le marquis Antoine Gnudi, pour le saint-siège.

Les articles furent soumis à l'examen de la congrégation d'État ; et, quoiqu'ils fussent durs et cruels, on crut qu'on ne pouvait se dispenser de les ratifier.

Quant à la paix, elle devait être traitée à Paris ; et l'on y expédia comme plénipotentiaire l'abbé comte Pieracchi, à qui on donna pour compagnon l'abbé Evangelisti, employé de la secrétairerie d'État. Ce

même Romain avait accompagné le chevalier Azara à Milan et à Bologne, lorsqu'il s'agissait de régler l'armistice.

Il fallait payer les millions imposés par cette négociation si funeste. Le pape assembla un consistoire, et il exposa ainsi les tourments de l'Église :

« Le sort de l'Italie, à ce qu'il semble, est entre les mains des Français; leurs victoires tous les jours assurent leurs conquêtes. Si les nombreuses armées impériales ont dû céder à l'impétuosité du vainqueur, et si les puissances les plus fortes sont aujourd'hui dans ses mains, quelle résistance, quelle défense peut faire cette capitale? Quel succès peut-elle espérer du courage de nos sujets? Nous aurions fait verser le sang innocent, si nous avions prétendu nous défendre. Entre deux maux nous avons choisi le moindre, et le Dieu des miséricordes bénira cette résignation à ses décrets impénétrables. Mais si la nécessité nous a contraint d'accepter des conditions si dures, le devoir exige que nous les exécutions fidèlement. Comment pourvoir au paiement de sommes si énormes, si le trésor public est tout à fait vide, et si les ressources de l'État sont épuisées? Nous croyons qu'il est indispensable de recourir aux trésors déposés dans le château Saint-Ange par notre très-glorieux prédécesseur Sixte-Quint, et destinés par lui aux besoins les plus urgents de l'État. Depuis que le dépôt a été fait, il y a à peu près deux cents ans¹, ces besoins n'ont

¹ Tome IV, page 473.

jamais été si impérieux ; car, religieusement fidèle aux traités signés, nous devons payer aux Français les contributions convenues. Tous les trésors du monde ne peuvent pas rendre la vie même à un seul homme. Sacrifions donc une partie, pour ne pas exposer aux massacres des millions de sujets dévoués qui nous restent encore. »

A cette proposition du saint-père le sacré collège accéda, contraint par la force des choses. On prit dans le château Saint-Ange la somme nécessaire pour payer aux Français la première échéance de la contribution. A ce sujet, le pape envoya à Gênes le banquier Torlonia, pour conclure un emprunt d'un million d'écus ; on donnait en hypothèque les revenus de tout l'État pontifical.

On commanda à tous les *lieux pieux* de consigner à la monnaie l'or, l'argent qu'ils possédaient, à l'exception des vases sacrés. Tous les particuliers durent faire le même abandon ; on n'excepta que l'or et l'argent appartenant aux orfèvres. Les personnes chargées de recevoir ces dépôts, que l'on promettait de rembourser, furent le sénateur de Rome Rezzonico, le prince Chigi et les marquis Massimo et Patrizi, qui jouissaient tous quatre de l'estime générale. Le pape ne voulut pas être affranchi de la loi ; il fit publiquement transporter son argenterie, pour qu'elle fût frappée en pièces de monnaie ; et cet exemple généreux fut imité par les cardinaux, par les prélats et par les princes ro-

main : le prince Doria seul envoya à la monnaie pour la valeur d'un demi-million d'écus.

Cette réquisition de métaux, dans laquelle on comprit les services de table, et à laquelle tout l'État fut assujetti, s'éleva à deux millions neuf cent mille livres d'argent. Il y eut encore d'autres sacrifices, et cette quête sacrée fut si abondante, qu'elle honore à jamais les sujets romains.

Bientôt on vit arriver un des commissaires français, Miot, alors ministre à Florence. Il tint à Rome une conduite sage, et mérita l'estime du pontife.

Cependant le banquier Torlonia revenait de Gênes, apportant la somme que la chambre apostolique avait empruntée à cette république. Le 28 juillet, la première portion de paiement à faire, montant à un million deux cent mille écus, fut expédiée à Milan dans divers fourgons, pour être remise à un commissaire français.

D'une autre part, étaient venus les commissaires envoyés par le directoire pour recevoir la contribution des objets d'art stipulés dans la convention; ils furent choisis, puis livrés pour être expédiés à Paris, aux termes de l'article VIII du traité.

On espérait que la paix allait être rétablie, lorsque le comte Pieracchi envoya un courrier de Paris, qui n'apportait aucune nouvelle de cette paix si désirée. Pieracchi, dans la première conférence qu'il avait eue avec le ministre des relations exté-

rieures (Talleyrand), avait appris que, pour article préliminaire de la paix, le directoire voulait que le saint-père rétractât les brefs par lesquels il avait condamné la *constitution civile du clergé de France*. On avait remis au plénipotentiaire romain la formule de cette rétractation. Le ministre prétendait que, tant que Sa Sainteté n'aurait pas consenti à cette rétractation, il n'y avait pas lieu à commencer un traité de paix définitive avec la cour romaine. La douleur qu'éprouva le saint-père à cette nouvelle inattendue fut si violente, qu'il en tomba malade. Il rassembla, malgré ses souffrances, la congrégation des cardinaux chargés d'examiner les affaires de France, pour demander l'opinion de ces fidèles conseillers. On parla d'abord de l'étrange notification présentée par celui-là même qui était accusé si justement dans les nouvelles lettres monitoires (voyez plus haut, page 299). Puis les cardinaux, à l'unanimité, déclarèrent qu'on ne pouvait pas accorder une pareille demande, parce qu'elle renversait de fond en comble la religion. Il était nécessaire, pour le bien du monde catholique, que Sa Sainteté s'exposât à un glorieux martyre, plutôt que de trahir son honneur, son devoir, sa constance, et de violer ainsi les maximes constamment observées par l'Église.

Il ne pouvait y avoir de décision plus conforme aux intentions de Pie VI et à ses sentiments de piété. Il l'approuva donc avec sa franchise apostolique, en disant : « Nous trouvons la couronne

du martyre plus brillante que celle que nous portons sur notre tête. » Content dans sa résolution, qu'il signa le 14 septembre, il renvoya le courrier à Paris, pour porter l'acte du refus le plus formel. Alors Pieracchi et M. Evangelisti furent renvoyés, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour traiter de la cession des deux légations de Bologne et de Ferrare.

Pie VI ne voulait pas sacrifier le bien spirituel de l'Église aux soins à prendre pour la paix temporelle. Cependant il essaya de tenter d'autres voies, afin d'arriver à surmonter l'obstacle dans les limites de la conscience. A cette fin il pria le chevalier Azara de s'entendre avec monsignor Caleppi et le père Soldani, homme très-versé dans la connaissance des sacrés canons. Ces derniers plénipotentiaires romains allèrent se rendre à Florence pour traiter avec deux commissaires français. Les conférences commencèrent; mais les deux Français avaient ordre de soutenir les prétentions du directoire. Monsignor Caleppi, après avoir fait d'inutiles voyages à Rome, après avoir demandé des instructions plus étendues, après avoir même remis des présents à ces négociateurs, sans avoir rien conclu, et ne conservant pas l'espérance de rien conclure, retourna définitivement à Rome pour rendre compte de sa commission. Alors on commença à soupçonner que l'on tenait à exiger des propositions d'une exécution impossible, parce qu'on voulait à tout prix *retenir* la guerre, et laisser subsister des

prétextes d'invasion dans les États romains. On assembla une congrégation plus nombreuse. Le pape y déclara qu'il ne consentirait jamais à déclarer *injustes* ses brefs sur les affaires de France; qu'ils étaient en tout conformes aux décisions des conciles et aux sentiments des Pères; que le saint-siège ne pouvait approuver les excès commis par la France depuis sept ans; qu'en conséquence il protestait qu'il aimait mieux périr que d'abandonner les droits de vicaire de Jésus-Christ.

On se prépara donc, non pas à attaquer, mais à se défendre; on organisa dans Rome une garde nationale de quatorze mille hommes, dont le commandement fut confié au sénateur Rezzonico, et l'on en nomma colonels les princes Aldobrandini, Gabrielli et Giustiniani, et les marquis Massimi et Patrizi.

Le connétable Colonna équipa à ses frais un régiment d'infanterie, donna douze canons de bronze qu'il prit dans sa forteresse de Palliano; et le banquier Torlonia leva, sans qu'on lui en fit la demande, un escadron de cavalerie.

Le cardinal Busca avait succédé à Zélada dans la place de secrétaire d'État. Il donna de nouveaux ordres pour qu'on apportât encore ce que chacun pouvait posséder d'argent non monnayé. Les présents qui furent faits au trésor à cette époque montèrent aussi à une somme considérable.

Cependant on n'abandonnait pas les infortunés

prêtres français; l'on continuait à leur distribuer des secours charitables et suffisants; et Pie VI, en tout magnanime, semblait, quoique déjà octogénaire, se surpasser lui-même, et recueillait de la part des bons citoyens les plus éclatantes bénédictions. Toujours prêt à montrer sa bonne foi, Pie VI jugea à propos d'adresser à tous les souverains, et à ses propres sujets, une déclaration, à la suite de laquelle il avait fait imprimer tous les documents de la négociation de Caleppi à Florence avec les commissaires Salicetti et Garrau; et il finissait par annoncer que, si on l'attaquait, il pourvoirait à toute la défense possible dans l'intérêt de ses sujets.

Les souverains d'Europe, occupés d'eux-mêmes, ne promirent pas des secours effectifs à Pie VI : il se vit abandonné à ses propres forces. Les insultes, les menaces, redoublaient chaque jour. Alors il crut devoir donner ordre de faire retourner en arrière le convoi de 1,200,000 écus qu'il avait déjà expédié, comme nous avons dit, pour le premier paiement des conditions de l'armistice.

Afin de compléter l'organisation militaire, devenue nécessaire plus que jamais, surtout à cause des projets de beaucoup de mécontents excités par des émissaires, on nomma une congrégation militaire qui devait agir de concert avec le général Colli; elle se composait du cardinal secrétaire d'État Busca, président; de monsignor Consalvi, assesseur; du lieutenant général Gaddi, du colonel Colli, et

des marquis Massimo, Patrizi et Ercolani. Il fut accordé à cette congrégation des pouvoirs extraordinaires.

Le général en chef Bonaparte, croyant alors que le pape se déciderait à accepter toutes les conditions proposées, essaya d'employer comme médiateur le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, que le pape estimait, et à qui le général lui-même avait donné beaucoup de preuves de considération. Mais ce cardinal ayant ensuite été désigné comme le sujet romain qui fomentait le plus les troubles, et comme un ennemi de la république française, Bonaparte avait ordonné de le constituer prisonnier d'État dans la citadelle de Brescia. Le général l'ayant visité, avait rendu justice aux vertus de Son Éminence, qu'il pouvait apprécier de près. En conséquence, Bonaparte jugea à propos d'envoyer ce cardinal à Rome ; et lorsque Son Éminence fut sur le point de partir, il lui dit : « Je vous offre la plus belle, la plus glorieuse commission qu'un bon citoyen puisse jamais recevoir dans sa vie. Représentez au pape et à ses ministres le danger dont ils sont menacés ; engagez-les à ne pas se détruire eux-mêmes par une inutile et impuissante résistance. »

Le cardinal désira avoir une lettre du général, pour justifier une telle mission. Bonaparte la lui remit, et en même temps il lui en donna une autre pour le pape, dans laquelle il pressait Sa Sainteté de se rendre à ce que désirait le directoire relativement à la rétractation des brefs sur la *constitu-*

tion civile du clergé. Quelle obstination ! A quoi se réduisait cette rétractation, si ce n'est à satisfaire une vanité qui, du reste, s'en est bien repentie plus tard ? Le directoire, en définitive, ne voulait plus de la religion, et repoussait l'ancien clergé et le nouveau.

M. Jauffret fait, au sujet de cette demande si souvent réitérée, une réflexion pleine de sagesse : c'est que cette *constitution* n'était plus en vigueur en France, où elle ne faisait plus partie des lois de l'État. Le directoire, dont on connaissait l'antipathie contre la religion et les prêtres, ne s'embarassait ni de cette constitution, ni de l'ancienne discipline de l'Église gallicane. Alors pourquoi demandait-il avec tant d'ardeur une telle rétractation ? Dans ses idées, il ne voulait absolument qu'un prétexte pour refuser la paix, et pour tourmenter injustement le pontife.

Pie VI, plein d'espérance en Dieu, et depuis quelque temps rassuré par la cour de Vienne, qui se rappelait la lettre de confiance à François II, et qui promettait des secours, montrait de nouveau un esprit de fermeté. Il se contenta de faire répondre, par le cardinal Mattei, que le pape, pour la cause de la foi, ne redoutait aucun danger, et ne faisait aucun cas des menaces qu'on lui adressait tous les jours.

Dans une réponse à Bonaparte, faite par le cardinal, on lit ces mots : « Monsieur le général, les succès de votre armée en Italie vous ont aveuglé : par

un abus intolérable de la prospérité, non content d'avoir tondu les brebis jusqu'à la peau, vous voulez encore les dévorer, et vous exigez que le pape sacrifie son âme et celle de ses peuples, dont le soin lui est confié. Vous demandez la destruction totale des bases qui constituent la religion chrétienne, de l'Évangile, de la morale, et de la discipline de l'Église. Le saint-père, consterné par cette insupportable prétention, s'est jeté dans le sein de Dieu, pour le prier d'éclairer son serviteur sur ce qu'il doit faire dans une telle circonstance.

« L'Esprit-Saint sans doute a éclairé ce serviteur, et lui a rappelé l'exemple des martyrs.

« Après avoir prié le directoire de lui accorder des conditions raisonnables, la cour romaine a dû se préparer à la guerre : c'est à l'Europe à décider qui provoque ce malheur. La mort, dont vous voulez nous épouvanter, Monsieur le général, est le commencement de la vie éternelle et le terme de la félicité apparente des impies, et le commencement de leur supplice, si la *syndérèse* (remords) ne l'a pas prévenu. Votre armée est formidable ; mais vous ignorez qu'elle n'est point invincible. Nous vous opposerons nos efforts, notre constance, la confiance que nous donne la bonne cause, et, par-dessus tout, l'aide de Dieu, que nous espérons obtenir. Je conviens avec vous que la guerre que vous ferez au pape sera pour vous peu glorieuse : quant aux dangers que vous croyez ne pas rencontrer, la confiance en Dieu ne nous permet pas

de croire qu'il n'y ait aucun péril absolument, ni pour vous, ni pour les vôtres.

« Actuellement je reviens à l'objet de votre lettre. Vous désirez la paix, nous la désirons plus que vous. Sa Sainteté, de son côté, fera pour l'obtenir tous les sacrifices qui ne seront pas contraires à son devoir. »

Le général Bonaparte écrivit une autre lettre au cardinal Mattei, datée du quartier général de Vérone : il annonçait qu'il était décidé à faire marcher ses troupes sur Rome, non pour se venger du saint-père et du peuple, mais de ceux-là seulement qui conseillaient le pape, et auxquels il attribuait les mesures que l'on prenait pour suivre les hostilités. Le général disait en outre : « Quoi qu'il puisse arriver, Monsieur le cardinal, je vous prie d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion, le pape obtiendra, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Dites également à tous les habitants de Rome qu'ils trouveront, dans l'armée française, des amis qui n'attacheront de prix à la victoire que si elle peut améliorer le sort du peuple. »

Bientôt on sut que l'armée française se fortifiait dans l'État de Bologne, par l'arrivée de nouveaux régiments. Alors le ministre Cacault, qui résidait à Rome, voyant que l'on redoublait d'activité pour continuer les préparatifs de guerre, chercha à détourner le pape d'un tel projet, et,

n'ayant pas réussi, quitta cette capitale avec son secrétaire Bernard, pour se rendre à Vérone.

Bonaparte intercepta, dans cette circonstance, une lettre du cardinal Busca, secrétaire d'État, à monsignor Albani, nonce à Vienne. Dans cette lettre, S. É. manifestait peu d'inclination pour les Français, et semblait concevoir l'espérance de voir l'empereur François II venir au secours du saint-siège, ainsi qu'il l'avait promis spontanément à Francfort en 1792. Cette lettre n'était pas écrite en chiffre; elle devint le signal d'une nouvelle contestation. Bonaparte, qui de Vérone s'était rendu à Bologne, y publia deux manifestes, un du 31 janvier, et l'autre du 1^{er} février 1797. Dans le premier, il déclarait que son armée, en six mois, avait fait cent mille prisonniers des meilleures troupes de l'empereur d'Allemagne; qu'il avait pris quatre cents pièces de canon, cent drapeaux, et détruit cinq armées. Dans l'un et dans l'autre manifeste, il déclarait que le pape avait refusé formellement d'exécuter les conditions de l'armistice de Bologne, et qu'il fallait agir contre lui. Alors il fit partir sans retard la division du général Victor, dont l'avant-garde rencontra, sur les bords du *Senio*, les troupes pontificales. Dès le premier moment, trahies par quelques officiers qui étaient d'accord avec les Français, elles perdirent courage et prirent la fuite. Le général Victor marcha sur Faenza, dont il s'empara sans beaucoup de peine, et, plus tard, il occupa Forli et Césène.

A la nouvelle de cet échec, la congrégation des cardinaux sur les affaires de France s'assembla, et décida, à la pluralité des voix, que l'on devait continuer la guerre. On ordonna de nouvelles dispositions, mais qui devinrent inutiles par suite de la marche rapide des troupes républicaines, qui avaient occupé Sinigaglia, Ancône, et s'étaient avancées jusqu'à Macerata. Il ne restait au pape que la Sabine, le patrimoine de Saint-Pierre, et la campagne romaine. Il concevait la crainte de perdre même ces provinces.

Le général Colli n'avait pu s'opposer à cette marche précipitée, et il ne put empêcher la profanation du célèbre sanctuaire de la maison de Lorette. Des commissaires y enlevèrent ce qu'on avait laissé de précieux dans ce dépôt sacré de la piété de tout le monde catholique. On y trouva les pierrieres, l'or et l'argent donnés en vœu; à l'exception de l'or et de l'argent envoyés à Rome, aux termes de l'édit sur la contribution, on enleva tout, même l'image de la Vierge, que l'on expédia à Paris au directoire. Il la fit placer dans le Musée, non comme sujet de dévotion, mais comme un objet de curiosité profane.

Rome se trouvait dans la plus terrible consternation. Les congrégations de cardinaux s'assemblaient fréquemment, et, dans une de ces assemblées, il fut résolu que le saint-père, pour mettre en sûreté sa personne, devait quitter la capitale. Quand il se disposait à partir pour Terracine, on vit arriver

deux officiers anglais venant de Fuligno avec des dépêches du général Colli, annonçant au saint-père qu'il était dans une position avantageuse pour ses troupes, et que, dans le cas où il y aurait quelque danger pour Rome, Sa Sainteté serait prévenue à temps. Cette nouvelle tranquillisa l'esprit du pape, et fit suspendre son départ. Néanmoins on prit des précautions pour sauver tout ce qu'il y avait de précieux en bijoux dans le palais du Vatican, dans le musée Pie-Clémentin, au mont de piété et au château Saint-Ange. Tous ces objets furent envoyés à Terracine, pour de là, s'il y avait lieu, être transportés en Sicile.

Les troupes ennemies s'avançaient vers Rome. Pour retarder leur marche, il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de demander la paix. On expédia au général Bonaparte un courrier : quelque temps après son départ, et quand il pouvait être déjà revenu avec une réponse, on ne connaissait aucune détermination prise par le général, et l'on pensait que le vainqueur ne voulait entendre parler de la paix à aucun prix. Pour sortir de cette incertitude, le pape jugea convenable d'envoyer au-devant de Bonaparte une députation composée du cardinal Mattei, du duc Braschi, de monsignor Caleppi et du marquis Massimo. Ils étaient porteurs d'une lettre adressée au général. Elle autorisait ces envoyés à fixer, comme plénipotentiaires, la base d'une paix durable, et réciproquement

satisfaisante. Le pape y disait encore : « Rassuré par les sentiments de bienveillance que vous avez manifestés dans une lettre au cardinal Mattei, nous sommes abstenu de nous éloigner de Rome ; et, par ce fait, vous serez persuadé de la confiance que nous mettons en vous. »

Le saint-père avait imploré, dans ses malheurs, la médiation du roi de Naples Ferdinand, du grand-duc de Toscane ; et même il avait encore demandé l'appui du chevalier Azara, qui s'était retiré à Florence. Les Romains supposaient que, lors de la signature de l'armistice de Bologne, ce plénipotentiaire espagnol avait sacrifié à leurs intérêts ceux que défendaient les commissaires français.

Les ministres du pape étant partis pour Macerata, rencontrèrent le courrier pontifical qui portait la réponse de Bonaparte. Dans une lettre de ce général au cardinal Mattei, il annonçait à Son Éminence qu'il accordait à la cour de Rome un armistice de cinq jours. Avant ces cinq jours, elle devait envoyer à Fuligno un ministre chargé de traiter de la paix. La copie de cette lettre, transmise au pape, servit à le tranquilliser. Mais cependant on continua toujours les mesures propres à assurer une vigoureuse défense. Les plénipotentiaires se rendirent à Tolentino, où Bonaparte avait transporté son quartier général, et là on souscrivit le traité appelé de Tolentino. Il fut signé le 19 février 1797 par le cardinal Mattei, monsignor Caleppi,

le duc Braschi et le marquis Massimo, pour le pape; et par le général Bonaparte et le citoyen Cault, pour le directoire ¹.

Le même jour, le cardinal Mattei en donna connaissance au cardinal secrétaire d'État. Il lui disait brièvement : « Le traité de paix est signé.... Les conditions sont très-dures, et semblables en tout à la capitulation d'une place, comme a dit plusieurs fois le vainqueur. J'ai tremblé jusqu'ici pour Sa Sainteté, pour Rome, pour tout l'État. Cependant Rome est sauvée, la religion est sauvée, avec tous les grands sacrifices qu'on a faits. »

Dans ce traité, entre autres conditions, le saint-père renonçait à la souveraineté d'Avignon et du comtat Venaissin. Il cédait les trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Il promettait de payer quinze millions de livres tournois, de fournir huit cents chevaux pour les charrois, huit cents autres pour remonter la cavalerie, et, de plus, tous les bœufs qui seraient nécessaires pour l'armée française. On devait remettre les tableaux, les statues et les manuscrits stipulés dans le traité de l'armistice de Bologne. On devait faire désavouer à Paris l'assassinat commis sur la personne de Basville. Dans le courant de l'année, le pape devait encore donner trois cent mille livres, à répartir entre ceux qui avaient souffert de cette catastrophe.

¹ Voyez le texte de ce traité dans l'histoire de Pie VII, troisième édition, 1839, tome I, page 32.

Peu de temps après, arrivèrent à Rome un aide de camp du général et le citoyen Cacault. Ce dernier était chargé de faire exécuter les clauses du nouveau traité.

La congrégation des cardinaux, qui examinait de pareilles affaires, eut ordre de donner son opinion sur cette négociation. Les conditions parurent violentes et cruelles; mais elles furent approuvées et ratifiées. Il ne se trouvait d'ailleurs, dans ces conditions, rien de contraire aux maximes de la religion. Il n'en avait pas été ainsi dans les articles proposés à Florence par Salicetti et Garrau. Il faut observer qu'avant que les troupes s'approchassent de Rome, on demandait l'ignominieuse rétractation des brefs relatifs à la *constitution civile du clergé*. On doit savoir gré au cardinal Mattei de ce qu'on n'a pas inséré dans le traité de Tolentino cette prétention si outrageante, que le directoire ordonnait à son général d'imposer à la cour romaine. Cacault insistait sur l'absurdité de cette demande.

Quand on fut ainsi rassuré sur la crainte d'une invasion, on fit revenir de Terracine les divers objets précieux qui y avaient été envoyés, et ils furent provisoirement placés dans le château Saint-Ange.

Après avoir cherché à se procurer toutes les ressources pour accomplir le traité, on remit au ministre Cacault environ deux millions d'or et d'argent en lingots. Ils furent expédiés à Fuligno sur cinquante-quatre chariots, avec seize cents

chevaux que l'on avait demandés par l'article 11 du traité.

Il faut dire ici que les conditions de cette paix, qui était comme une continuation de l'état de guerre, sans danger pour les ennemis seulement, avaient peu à peu irrité le peuple sur tous les points du territoire pontifical. Il éclata des révoltes, on massacra des Français isolés; mais les auteurs de ces troubles eurent à se repentir d'une telle conduite, que vint réprimer subitement la garnison républicaine laissée à Ancône.

Pour payer les exigences voulues par le traité, les sommes disponibles n'étaient pas suffisantes; mais on fit de nouveaux efforts, et l'on acheva de solder ce qui était imposé.

Alors le ministre Cacault se rendit auprès du saint-père, et lui proposa de lui rendre tous les bijoux qui avaient fait partie de la tiare pontificale. Ils avaient été évalués à une somme régulièrement établie par des commissions contradictoires : Cacault les rendait pour deux millions de moins que l'estimation qu'on avait arrêtée d'un commun accord. Le pape, désirant conserver ces précieux monuments de la piété catholique, se prêta à cet arrangement, et l'on envoya à Milan le banquier Torlonia et le joaillier du palais Sartori, pour conclure cette affaire. Mais les commissaires de Milan n'avaient pas des intentions nobles et religieuses comme celles de Cacault. Les prétentions des commissaires s'élevèrent si haut, que le pape ne put

racheter qu'une partie peu considérable de ces bijoux.

Pie VI avait accompli tous ses devoirs de souverain, par la ratification d'un traité ruineux pour sauver une partie de ses États. Il continua de manifester les mêmes sentiments de grandeur d'âme. Jamais Cacault ne se présentait au palais pontifical, que le saint-père n'accueillît ce ministre avec des témoignages singuliers d'estime et de considération. Le pape se prêtait aussi de bonne grâce à ce qu'on lui demandait de juste et de raisonnable.

Pie VI, toujours généreux, pour bien persuader aux Français qu'il ne conservait aucun ressentiment par suite du traité, ordonna aux cardinaux Mattei et Chiaramonti de retourner dans leurs diocèses, à Ferrare et à Imola. Il voulut que les gouverneurs restés dans les villes qui devaient être restituées au saint-siège, aux termes de l'article 8, entretinssent, avec les commandants républicains, les meilleurs rapports de concorde et de bonne intelligence.

Il ne borna pas là ses prévenances pour les Français. Ils manifestaient des préventions contre le cardinal Busca, qui, dans cette lettre interceptée, avait montré des sentiments d'opposition contre eux : Pie VI, résolu à tout faire pour maintenir la paix, se priva des services de Busca, et nomma pour le remplacer le cardinal Joseph Doria, ancien nonce en France, et qui était agréable aux Français.

Cependant M. le marquis Massimo était parti

pour Paris en qualité d'ambassadeur ordinaire du saint-siège, et l'on avait rappelé Cacaault pour le placer à Florence, parce qu'on destinait l'ambassade française près du saint-père à Joseph Bonaparte, frère du général. Avec le marquis Massimo, le pape fit partir pour Paris l'avocat Goriossi, en qualité d'envoyé extraordinaire. Il était chargé, selon un article du traité de Tolentino, de désavouer la mort de Basville, événement auquel le gouvernement pontifical n'avait aucune part, et qu'il ne pouvait prévoir, parce que personne ne savait à quel point Laflotte avait insulté les dispositions du peuple, un jour de dimanche, avec un appareil révolutionnaire hors de toute mesure.

Sur ces entrefaites, on apprit la mort de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Le pape lui-même présida aux funérailles royales, qui furent célébrées dans la chapelle Pauline du palais Quirinal. L'oraison funèbre fut prononcée par monsignor Tibère Testa Piccolomini.

Depuis le 9 juillet, le général Bonaparte avait réuni en une seule république les deux républiques italiennes appelées cispadane et transpadane, et leur avait attribué le nom de république cisalpine.

Le directoire voulait absolument arriver à un but qu'il désirait atteindre depuis longtemps : c'était l'anéantissement de l'autorité temporelle du pontife. Joseph Bonaparte paraissait ne pas se prêter avec assez de complaisance aux vues des émis-

saires envoyés à Rome pour y organiser une révolution; et le directoire ordonna à deux généraux, Duphot et Sherlock, de se transporter dans cette capitale : ils devaient essayer de fomenter des troubles, et de faire demander par le peuple l'expulsion du pontife. On commença par exiger du pape la liberté de tous les détenus politiques, c'est-à-dire, de ceux qui avaient montré publiquement le désir de voir un nouveau gouvernement succéder à l'ancien. Quand ils eurent recouvré la liberté, le parti du directoire, pour les animer davantage dans leur dessein, leur distribua une assez forte somme d'argent. Vers la fin de décembre, on pouvait compter sur plus de mille conjurés prêts à s'armer pour opérer une révolution. Ces novateurs, quoique nés sujets du pape, sous divers prétextes portaient la cocarde française, insultaient les citoyens pacifiques, et même la troupe chargée de veiller à la tranquillité de la ville.

Le 28 décembre 1797, plus de trois cents de ces conjurés se rassemblèrent dans la villa Médicis, à la Trinité du Mont; un repas avait été préparé, et, dans l'ivresse qui suit ces sortes de banquets, ils crièrent : *Vive la liberté !* Duphot et Sherlock présidaient à cette orgie. Ils jetèrent en l'air leurs chapeaux, en invitant les Romains présents à ne pas différer leur révolution. Le gouvernement envoya des troupes qui entrèrent dans les appartements de la villa, et dispersèrent tous ces mécontents. Ils coururent se réunir de nouveau

de l'autre côté du Tibre, au palais Corsini, qu'habitait l'ambassadeur français Joseph Bonaparte ; et là ils s'excitèrent les uns les autres à aller planter l'arbre de la liberté sur la place du Capitole.

Le gouvernement romain, fatigué de voir le souverain si gravement insulté dans sa propre capitale, ordonna à la troupe civique de marcher, et de forcer les rebelles à respecter les lois. Cette garde avait en même temps l'ordre de montrer les plus grands égards pour ceux qui paraîtraient seulement égarés. Divers piquets s'avancèrent vers la partie de la *Lungara*, en intimant doucement aux factieux de se retirer. Mais ceux-ci, plus arrogants, firent résistance ; de nombreux assaillants enveloppèrent les troupes, qui furent obligées de faire feu : à l'instant les mutins prirent la fuite, et se sauvèrent dans le palais occupé par l'ambassadeur ; ils remplirent en un instant la cour, les escaliers et une partie de la bibliothèque. Plusieurs de ces révoltés, à leur tour, firent feu par les fenêtres, et blessèrent le jeune sous-lieutenant Durani, qui mourut deux jours après. Ce succès enhardit ces énergumènes, qui ne cessaient d'adresser à la troupe les injures les plus violentes, et de se livrer à tous les genres d'insultes que peut fournir le vocabulaire de la plus basse démocratie unie à l'impiété.

En ce moment, le général Duphot, qui se trouvait dans le palais de Joseph Bonaparte, dont il devait épouser une sœur, tira son sabre, et, ne suivant qu'un mouvement inconsidéré, descen-

dit précipitamment les escaliers, se jeta au milieu des révoltés, les anima, les exhorta à chasser la troupe. Les dragons attaqués criaient au général de se retirer de la mêlée; mais il suivait toujours les révoltés et les encourageait. A peu de distance du palais, au moment où, avec son sabre, il abais-sait le fusil d'un soldat qui ne le menaçait pas, le général reçut un coup de fusil, dont il mourut presque sur-le-champ.

L'ambassadeur français, auprès duquel s'étaient rendus le ministre d'Espagne Azara, et Angiolini, ministre de Toscane, pour le protéger, disaient-ils, contre la fureur populaire, écrivit ses griefs au cardinal Doria, secrétaire d'État; en même temps il refusa d'accepter toutes les satisfactions proposées, et résolut de partir de Rome au moment même.

Le chevalier Azara cherchait à le détourner de ce projet. Angiolini ne pouvant non plus ébranler Joseph dans sa résolution, lui procura pendant la nuit les passe-ports nécessaires, qui furent délivrés à la secrétairerie d'État; ils étaient accompagnés d'un billet du cardinal, où il disait : « Ce gouvernement sera prêt à donner à la république française la satisfaction qu'elle pourra demander sur ce qui est arrivé, quoiqu'il n'ait commis aucune faute en cette affaire. »

On n'apprit au pape que le matin suivant la catastrophe de la veille. Il était convalescent, mais obligé de garder la chambre : il ne sut ce nouveau

malheur que pour retomber plus gravement malade.

On ordonna sur-le-champ de fermer les théâtres; on fit faire des prières dans les églises, et l'on veilla à ce que ces désordres ne pussent se renouveler. Le gouvernement prononça la peine de mort contre quiconque insulterait un étranger.

L'ambassadeur avait quitté Rome. Le même jour, le cardinal secrétaire d'État annonça l'événement douloureux au marquis Massimi, ministre du saint-siège à Paris. Il ne donnait pas de détails, et déclarait que, sur toute l'affaire, il s'en remettait à l'ambassadeur Joseph, qui retournait à Paris: « Je m'en rapporterai à lui pour qu'il vous instruisse du fait et des circonstances qui l'ont accompagné. Je suis si convaincu de son honnêteté et de sa véracité, que je ne puis ni ne dois douter de la vérité de tout ce qu'il exposera au directoire. L'objet de cette lettre est de vous charger d'aller au directoire, pour lui exprimer que le saint-père éprouve la plus vive douleur de ces événements, qu'il n'a pu ni prévoir ni empêcher. Vous ne devez offrir aucune satisfaction pour ce malheur, dont Sa Sainteté et moi nous sommes inconsolables. Vous devez prier le directoire de demander la satisfaction qu'il voudra; la demander et l'obtenir, ce sera la même chose, parce que ni Sa Sainteté, ni moi, ni toute la cour romaine, nous ne serons jamais tranquilles jusqu'à ce que nous soyons assurés que le directoire est satisfait. »

Le cardinal Doria eût dû relire cette lettre avant de la signer; mais le marquis Massimi était un homme courageux et prudent.

En même temps, le pape envoya à Naples le cardinal Braschi, son neveu, avec monsignor Calleppi, pour solliciter la médiation du roi des Deux-Siciles dans une affaire si terrible. Ce monarque expédia alors le chevalier Micheroux, pour donner des ordres importants sur la frontière; et, par une lettre, il assura le saint-père qu'il garantissait avec toutes ses troupes la sacrée personne du pape, tout son peuple, et le patrimoine de Saint-Pierre.

Pie VI pensait à détruire les calomnies que l'on répandait; on l'accusait d'avoir excité lui-même le mouvement du 28 décembre. Il ordonna de dresser un procès-verbal authentique de tous les faits, et d'y ajouter les moindres circonstances propres à faire connaître l'innocence complète du gouvernement pontifical, qui n'avait fait qu'exécuter ses devoirs de souverain devant une attaque de révoltés. On invita les divers agents qui résidaient à Rome à y apposer leur signature, pour affirmer la sincérité du fait; et on les pria d'en adresser un exemplaire à leurs cours respectives.

C'était en vain: la ruine de Rome avait été décidée par le directoire. Quand même Duphot n'aurait pas péri dans cette émeute, le gouvernement romain devait toujours être renversé. On n'examina pas si la mort de Duphot avait été occasionnée par son

imprudence; on déclara qu'il avait été commis un assassinat, et que la dignité nationale était compromise jusqu'à ce qu'on eût obtenu la plus mémorable vengeance. Le directoire ordonna à un membre de la municipalité d'arrêter le marquis Massimi dans sa propre habitation; de mettre sous les scellés tous ses papiers, espérant qu'en cherchant bien, on y trouverait des raisons pour continuer la guerre contre le pontife. Le directoire lut non-seulement les dépêches et les minutes diplomatiques, mais encore les lettres des amis du ministre Massimi; on ne trouva aucune pièce qui pût donner lieu d'accuser ce diplomate, qui ne recevait que des ordres amis de la paix, et qui les exécutait avec une sincère fidélité.

Le général Bonaparte avait quitté l'Italie pour aller assister aux négociations entamées à Rastadt, entre l'empereur d'Allemagne et le directoire. Il fut ordonné à Alexandre Berthier, qui remplaçait alors Bonaparte, de déclarer la guerre à Pie VI. Berthier se mit en marche sur-le-champ pour envahir le territoire romain. Les troupes entrèrent triomphantes dans l'État sans tirer un coup de fusil, et s'emparèrent de Sinigaglia, de Fano, de Récanati et de Macerata. Là on avait fermé les portes, et, par cette raison seule, les maisons des principaux habitants furent livrées au pillage; on déclara prisonniers de guerre monsignor Celano, gouverneur, et le colonel Grassi; tous deux furent envoyés à Ancône sous une escorte de hussards. Berthier, arrivé dans cette

ville, y publia, le 29 janvier 1798, deux proclamations : dans la première, il déclarait que sa marche n'avait d'autre but que de punir les assassins du général Duphot, et que le peuple romain, qui était innocent, n'aurait rien à redouter des troupes françaises ; qu'ainsi on ne ferait que venger la mort de Duphot, les injures faites à l'ambassadeur Bonaparte, et punir le gouvernement de Rome.

Le pape avait ordonné que ses troupes se retirassent sans faire aucune résistance, à mesure que s'avanceraient les républicains. Le courage des partisans révolutionnaires s'en accrut, et, le 3 février 1798, ils tentèrent d'opérer une révolution. La troupe pontificale réprima les séditeux ; mais, relativement au directoire, le pape ne voulut ensuite avoir recours qu'aux négociations et aux prières.

On ne pouvait pas attendre de ce souverain octogénaire une activité ardente pour exciter le courage de ses sujets ; il ne pensait qu'à les sauver, et à éviter l'effusion du sang.

Il envoya au-devant du général Berthier le cardinal vicaire della Somaglia, le prince Giustiniani, et deux prélats, pour tâcher de pénétrer les intentions de ce général.

Le général prince Belmonte Pignatelli, ministre de la cour de Naples, avait été envoyé aussi au-devant de Berthier, qu'il rencontra à Fuligno. Il ne put obtenir que le général reçût la députation pontificale. Berthier protesta que telles étaient ses instructions, et qu'il n'avait pas le pouvoir de s'en départir. En

poursuivant ses projets, le directoire se défiait de ses propres généraux.

Berthier ajouta qu'il ne pouvait traiter avec le pape que lorsque les troupes françaises seraient arrivées sur la place Saint-Pierre.

Une seconde députation venue de Rome, et à la tête de laquelle était monsignor Arrigoni, ne put non plus obtenir une audience. Le bailli Pignatelli alors pria Berthier de faire camper ses troupes aux environs de Rome; mais celui-ci s'obstinait à entrer dans la ville.

Enfin, pour que dans une telle occasion on ne pensât pas à mettre en sûreté la personne du pape, que le directoire voulait absolument avoir entre ses mains; pour qu'on n'enlevât rien du musée, de la bibliothèque et de la galerie des tableaux, Berthier disait que tout était généralement garanti par la loyauté de sa nation; et il ne cessait de répéter, tout en ne recevant pas les députations, que le directoire avait ordonné de respecter le gouvernement, la religion, les propriétés tant publiques que particulières. Le général devait se borner à punir les individus coupables de l'assassinat de Dufhot. On verra quelle fut la suite de telles protestations, faites depuis Ancône jusqu'au *Monte Mario*.

Pignatelli, rentré dans Rome, annonça au pape l'inflexibilité de Berthier; et l'on ne peut exprimer quelles furent alors la terreur et la confusion.

Comme le pape pouvait craindre les séditions peut-être plus encore que les Français, il chargea

les cardinaux Borgia, Rinuncini et Roverella, de veiller à la tranquillité publique.

Cependant l'avant-garde française, commandée par le général Dallemagne, s'approchait de Rome ; elle occupait Baccano et la Storta , à dix milles de la capitale. Pie VI voulut encore essayer de fléchir le général, et il envoya quelques cardinaux, avec le chevalier Azara. Berthier répéta les mêmes paroles. Il dit de plus que, afin d'éviter l'effusion du sang, il convenait que Sa Sainteté publiât un édit propre à tranquilliser le peuple. Le général en donna lui-même la minute, pour qu'elle fût envoyée au cardinal secrétaire d'État. De nouveau Pignatelli et Giustiniani conjurèrent le général de ne pas entrer à Rome. Berthier répondit que si le pape résistait aux pacifiques intentions de l'armée, on ne répondait plus des conséquences , parce qu'il avait ordre d'employer la force, et de s'emparer de Rome et de tout l'État pontifical.

Il fallut accepter la loi du plus fort. Azara revint dans la ville , après être convenu avec le général des mesures à prendre pour effectuer l'entrée des troupes. Alors le pape publia un édit dans lequel il exhortait le peuple à les respecter, assurant, sur la promesse du commandant, qu'elles ne venaient pas en ennemies.

Le 10 février, on publia une proclamation de Berthier, en date de la Storta, dans laquelle, à la surprise de tous, il déclara apocryphes les deux proclamations qu'il avait rendues sous la date d'An-

cône (voyez plus haut, p. 388). Dans ces proclamations, il avait annoncé qu'il venait venger la mort de Duphot, et punir le gouvernement de Rome.

Afin que personne n'opposât aucun obstacle à l'entrée dans la ville, et que tous crussent qu'il n'avait, en entrant, d'autre intention que de punir un petit nombre de soldats qui avaient insulté sa nation, il assura, par une autre proclamation publiée peu de temps avant d'entrer, qu'il n'attaquerait en rien la religion, et qu'aucun obstacle n'empêcherait la liberté entière du culte.

Pie VI, définitivement, reçut alors, de plusieurs prélats attachés à son service, le conseil d'abandonner Rome, et de se retirer à Naples. Il répondit : « Nous sommes entièrement persuadé que le général Berthier, devant exécuter ses instructions et les ordres de son directoire, ne maintiendra pas les promesses faites si publiquement; mais notre honneur et notre caractère demandent que nous paraissions lui prêter foi. »

Par cette raison, il ne voulut pas que l'on cachât les objets les plus curieux et les plus précieux du musée, afin de faire connaître qu'il comptait sur la parole dudit général.

L'armée venait d'arriver très-près de la ville; le chef était campé avec son état-major sur le *Monte Mario*, en face de Saint-Pierre. D'après les conventions avec le chevalier Azara, quatre commissaires entrèrent dans Rome, escortés par le colonel pontifical Berwick; sur-le-champ ils prirent possession

du château Saint-Ange, dont la garnison alla occuper le couvent de Saint-Augustin. On introduisit ensuite un corps de cinq cents Français; puis quinze cents autres arrivèrent sous le commandement du général Cervoni. Enfin la ville fut occupée par neuf mille hommes. Les fournisseurs avaient cependant exigé des vivres pour seize mille, afin de recevoir les fournitures pour ce dernier nombre, tandis qu'il n'existait qu'un effectif de neuf mille hommes.

Le général Berthier tenait toujours son quartier général sur le *Monte Mario*, attendant que ses amis et ses partisans vinssent l'inviter à s'avancer vers la ville. Il y avait, disait-on, des nouveautés à établir; mais elles ne devaient être accordées qu'aux vœux du peuple romain. Cette invitation prétendue populaire ne tarda pas à être faite au général: peu de personnes d'un rang élevé, mais les plus connues par leurs mauvaises mœurs, en outre des faillis, des voleurs, des hommes naguère condamnés aux galères; enfin une multitude d'hommes mauvais et réputés tels; une grande partie de ceux qui étaient présents à l'émeute dans le palais de Joseph, se rendirent en tumulte, le 11 février, auprès du général, pour l'inviter, *au nom du peuple romain*, à se rendre maître de Rome. Alors le général, escorté par son état-major et par plusieurs escadrons de cavalerie, fit une entrée solennelle dans la capitale du monde catholique, prenant pour logement le palais du pape à Monte-Cavallo. A peine

entré dans le palais, pour mieux garantir ses desseins, qu'il voulait que l'on regardât comme pacifiques, il envoya le général Cervoni, nommé commandant de la place, pour dire au saint-père qu'il ne devait rien craindre, ni pour sa personne, ni pour sa souveraineté. Mais cette autorité ne tarda pas à être anéantie. Ce fut avec la même sincérité que Berthier fit abattre les arbres de la liberté que ses partisans avaient depuis peu plantés en divers lieux, et qu'il fit chasser de l'armée le nommé Lauters, inspecteur d'artillerie, parce que, se livrant à des actes deshonnêtes et prononçant des paroles sacrilèges, il avait profané, au grand scandale du peuple, l'auguste temple de Saint-Pierre.

On continuait de suivre l'ancien système; on suivait librement l'exercice du culte. Les cardinaux, les prélats, et ceux qui remplissaient les charges pontificales, n'avaient à se plaindre d'aucun affront. Seulement on commençait à leur enlever toute ingérence dans le gouvernement. On nomma des commissions provisoires pour les finances, pour la justice, même pour les intérêts politiques et militaires, tout en conservant les places à beaucoup d'employés. Mais peu à peu, quand les Français furent assurés que tout l'État pontifical était entre leurs mains, et que les émissaires avaient disposé les esprits à seconder le mouvement projeté pour un système républicain, les choses changèrent absolument de face. Des édits imposèrent une contribution d'un million deux cent mille écus, ordon-

nèrent une réquisition de trois mille chevaux de remonte; on passa une revue de tous ceux qui se trouvaient à Rome. Le prince Pallavicini en envoya vingt-deux, qui formaient son écurie; on ne lui en rendit qu'un seul, parce qu'il était vicieux, et qu'il tourmentait ceux que l'on plaçait auprès de lui. Bien plus: en vertu d'un édit que monsignor della Porta, trésorier du pape, fut obligé de signer, en date du 14 février, on séquestra tous les effets appartenant aux Anglais, aux Portugais et aux Russes, comme ennemis de la France. Il était ordonné qu'en cas de déclaration incomplète, et de *recel* de parties des effets indiqués, on payerait une amende de dix fois la valeur aux commissaires qui auraient découvert *la fraude*.

Avec tout cela, les ennemis du pape et les amis des Français n'étaient pas satisfaits. Ces derniers voulaient absolument une mutation dans le gouvernement, afin que, sous ce titre de *liberté* et d'*égalité*, ils pussent changer de condition, et obtenir la récompense de leurs félonies. Ils s'ingéniaient à conjurer le général de *démocratiser* l'État pontifical, et Rome en même temps. Mais les promesses faites par le général en chef de respecter le gouvernement empêchaient Berthier d'écouter trop avidement ces propositions, et d'exécuter les ordres des *directeurs*, jusqu'à ce qu'il arrivât une circonstance qui pût en apparence justifier un tel acte, fait pour couvrir de honte le directoire lui-même.

Cette circonstance se présenta bientôt.

Le matin du 15 février 1798, dans le moment où l'on chantait la messe pontificale au Vatican, en présence des cardinaux et de toute la cour du pape, pour fêter l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI, qui entrait dans la vingt-troisième année de son pontificat, une foule de quatre cents révolutionnaires se présentèrent portant avec eux un arbre immense du Campo Vaccino ; et, au milieu des cris de *Vive la liberté!* ils élevèrent cet arbre sur la place du Capitole, devant la statue de Marc-Aurèle. Afin de donner de l'authenticité à cet acte, et le faire considérer comme une volonté du peuple romain, qui assurément ne pensait pas à se révolter contre son souverain, ils appelèrent cinq notaires pour légaliser cette frénésie révolutionnaire par des actes notariés en forme.

Quand ils eurent agi ainsi, ils envoyèrent une députation au général Berthier, qui était d'accord avec eux, pour demander son appui. Alors, accompagné de tout son état-major, de quatre cents dragons et de la musique militaire, il accourut au Capitole, prononça une courte allocution, et déclara la *liberté de Rome* et l'installation de la nouvelle administration.

De cette manière on vit naître cette éphémère république romaine, qui dura dix-neuf mois, et qu'on avait divisée en huit départements, portant les noms de fleuves et de diverses localités, le Cimini, le Circéo, le Clitunno, le Metauro, le Musone, le Tibre, le Trasimène et le Tronto.

Ensuite on publia un système d'organisation politique. A la tête des affaires on mit, en qualité de consuls, le duc Pio Bonelli, l'avocat François Riganti, l'avocat Charles-Louis Costantini, auparavant défenseur des pauvres, charge respectée à Rome; le chirurgien Liborio Angelucci, Antoine Bassi, Joachim Pessuti, rédacteur des Éphémérides littéraires, et Jean-François Arrigoni¹. On leur donna pour premier secrétaire un Français nommé Bassal, ci-devant curé de Versailles, puis apostat marié, et conventionnel régicide. Il ne tarda pas à être rappelé en France. On élut pour ministres du gouvernement François Maffei, François Pierelli, Lamberti, Ennius Quirinus Visconti, le médecin Corona. On distribua des emplois à d'autres qui n'étaient pas moins protégés par l'autorité républicaine de France.

Le nouveau consulat ordonna que, dans huit jours, on abattît toutes les armoiries qui étaient placées dans la ville et dans l'État pontifical. On vit tout à coup Rome couverte d'échafauds, sur lesquels montèrent des maçons pour effectuer ce travail et détruire les monuments les plus glorieux de l'histoire, même ceux qui portaient la date de l'ancienne république romaine. On décréta la suppression de tous les titres de barons, comtes, marquis, princes, nobles et chevaliers; on y substituait le titre universel de citoyens. Cependant la

¹ Novaes, XVI, 2^e part., 112.

république romaine, qu'on voulait remettre en scène, avait eu ses nobles, ses chevaliers et ses sénateurs.

On commanda à tous, excepté aux domestiques des ministres étrangers, de porter au chapeau la cocarde romaine de trois couleurs, blanche, rouge et noire.

Les consuls, plus tard indignés de n'avoir pas obtenu de considération auprès des ministres étrangers, ordonnèrent de séquestrer les biens que plusieurs puissances possédaient à Rome, et notamment le palais Farnèse, appartenant au roi de Naples.

Jusqu'au moment où fut élevé au Capitole l'arbre de la liberté, Pie VI jouit au Vatican de la plénitude de sa puissance spirituelle, et de son autorité sur ses gardes; ses ministres paraissaient encore exercer leurs fonctions. Mais depuis que Rome avait été déclarée république, la persécution contre le pontife devint ardente, et de plus en plus violente et criminelle.

Le calviniste suisse Haller, fils du célèbre médecin de ce nom, commissaire de l'armée républicaine, fut choisi de préférence par le général Berthier pour aller annoncer au pape que le peuple romain avait proclamé sa propre indépendance; qu'il ne le reconnaissait plus pour son souverain; qu'ainsi son règne était fini, et absolument anéanti.

Haller trouva le pape entouré de membres du sacré collège, et il exécuta sa commission avec la

plus grande insolence. Il fallait une âme vile, sans éducation, et privée de tout sentiment de religion, pour agir avec une telle lâcheté. Alors Pie VI éleva les yeux vers le ciel, et il adora les décrets de la Providence, qui voulait l'éprouver par une si douloureuse vicissitude.

On licencia les gardes suisses et romaines, qui furent remplacées par cinq cents soldats de l'armée.

Ce fut en ce moment que le général Cervoni alla chez le pape pour lui présenter la cocarde nationale. O vil oubli de toutes les convenances, et du respect dû à un souverain trahi par la fortune! Cervoni excitait le pape à se faire voir avec le signe républicain, et disait que s'il voulait le faire de bonne volonté, on lui donnerait une pension *pour vivre à son aise*.

A cette offre, Rome vit se relever l'âme grande et imperturbable du magnanime Pie VI. Il répondit avec la même force de voix, mais cependant d'un visage serein :

« Nous ne connaissons d'autres insignes que ceux dont l'Église nous a honoré. Vous avez tout pouvoir sur notre corps, mais vous n'en avez aucun sur notre âme, qui méprise et brave vos attentats. Nous n'avons besoin d'aucune pension : un bâton et un habit le plus grossier suffiront à celui qui, pour défendre la foi, doit bientôt expirer sur la cendre. »

De cette manière, Pie VI se montra toujours supérieur aux infortunes sans cesse renouvelées qui l'accablaient à tous les instants de la vie.

Ces sentiments héroïques, exprimés avec énergie, n'émurent pas l'envoyé du directoire, qui, prenant un air de feinte compassion, osa conseiller au pontife de renoncer à ses États et à toute espèce d'autorité temporelle, assurant, le malheureux, que c'était là le seul moyen de conserver l'autorité spirituelle, et d'obtenir de la république une pension de 300,000 livres; autrement il était exposé à perdre le tout, et jusqu'à sa liberté. A ce nouvel outrage, Pie VI, qui, résigné à la volonté divine, ne faisait plus aucun cas des égards humains, répondit, avec un accent de constance héroïque : « Notre puissance, en vertu d'une libre élection, provient de Dieu, et non pas des hommes; et par cela seul nous ne pouvons ni ne devons y renoncer. Nous nous approchons de la quatre-vingt-unième année de notre vie. Nous n'avons rien à craindre de vous. Nous permettons que l'on soumette notre corps à toutes les violences, les indignités, les déchirements; et cela suivant la volonté de quiconque a la force en main. Mais, croyez-le bien, notre âme est encore tellement libre, tellement forte et remplie d'un tel courage, qu'elle rencontrera mille fois la mort avant d'offenser l'honneur et son Dieu. Retirez-vous. »

La police nouvelle manifestait le désir d'arrêter des cardinaux, pour assurer, disait-elle, la tranquillité du peuple. Mais les membres du sacré collège que l'on avait désignés comme premières victimes avaient quitté Rome.

C'étaient les cardinaux Albani, d'York, Busca et Maury.

Ce dernier fut l'objet, en cet instant, d'une persécution particulière. On saisit sur-le-champ tous ses biens et toutes ses propriétés dans son diocèse de Montefiascone.

On pensa, dans un conseil tenu au quartier général, qu'il convenait d'éloigner les parents du pontife et les personnes qui lui étaient le plus affectionnées. Alors il se trouva isolé, et livré à ses ennemis.

Le général donna ordre de mettre sous les scellés les portes du musée et de la galerie. La même mesure fut prise au Vatican, au Quirinal, à Castel-Gandolfo et à Terracine; et tout fut confisqué, non pas au profit de la république romaine, mais au profit de la république française.

On séquestra les biens de la famille Braschi et de la famille Albani ¹. On ne respecta pas la bibliothèque particulière du saint-père. C'est en vain qu'un de ses intendants représenta que le pape l'avait destinée en présent à Césène, sa patrie : déjà un local avait été fabriqué pour la recevoir. Tous les livres furent enlevés, et vendus à vil prix. La vente ne produisit que douze mille écus, que les adjudicataires eurent ordre de payer comptant.

Un matin, les commissaires entrèrent dans le ca-

¹ Les Albani étaient persécutés comme attachés à Pie VI; Jean-François, on le sait bien, était doyen du sacré collège. Le prélat Albani était nonce à Vienne, où il défendait avec chaleur les intérêts du saint-siège.

binet de l'infortuné pontife, et le forcèrent à rester présent pendant leurs malhonnêtes perquisitions. Ils ouvrirent tous ses bureaux, les meubles fermés à clef, et ses écrins; mais ils n'y trouvèrent rien qui parût digne de leur avidité. Voyant une boîte qui avait la forme d'une urne, et la croyant pleine de sequins et de choses précieuses, Haller s'en empara, et dit au pape : « Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? » Le pape répondit tranquillement : « Il y a du tabac d'Espagne. » Ce n'était pas cela qu'on voulait y trouver. La boîte renfermait le don de tabac que le roi catholique faisait tous les ans au saint-père.

Haller goûta de ce tabac, et le trouvant excellent, il dit à un homme de sa suite : « Portez-le chez moi. » Le pape répliqua : « Vous voulez donc nous priver même de tabac ? — Oui, répondit le commissaire; il est bon, il me platt, et je le veux pour moi. » Telle était la pureté de conscience de ce républicain.

Il est inutile de rapporter ici à quels excès on se porta dans ces vols. M. Duppe, peintre anglais, qui alors habitait Rome, en donne les détails dans un ouvrage publié à Londres.

Le fanatisme des imitateurs de Brutus s'accroissait chaque jour, et la république s'était emparée de l'autorité, de manière qu'il ne restait plus un seul vestige du pouvoir pontifical. Partout on avait abattu les armoiries de Pie VI et les inscriptions gravées en son honneur. Alors on pensa à exiler

positivement le pontife, dont la présence , disait-on, *n'avait plus d'objet* à Rome.

Le 18 février, au moment où le pape dînait, servi par un petit nombre de domestiques, Haller se présenta, fier, le chapeau sur la tête, quoiqu'il ne fût pas militaire, et parla ainsi à Pie VI : « Je viens prendre tous vos trésors, que la république romaine a ordre de me consigner. — O ciel, dit le pape, nous avons déjà remis tout ce que nous avons pour obtenir la paix de Tolentino; il ne nous reste plus rien à vous donner, et vous le savez mieux que nous. » Haller répliqua, avec une insolence nouvelle : « Vous avez deux riches anneaux, donnez-les-moi. » Le pape en tira un de son doigt, et le remit en disant : « Nous pouvons vous donner celui qui est à nous; mais l'autre est *l'anneau du pécheur*, il doit passer à notre successeur. » Plein de présomption, Haller repartit : « Je ne le souffrirai jamais, et vous me le remettrez sur-le-champ, ou j'emploierai la force. » Pour ne pas s'exposer à une violence, Pie VI le lui remit; mais comme il était de peu de valeur, quelque temps après on le lui rendit. Dans la même visite, aussitôt qu'Haller eut entre les mains les deux anneaux, il jeta les yeux sur la table où le pape dînait; et voyant une petite boîte, il la saisit avec avidité, en criant : « Oh oui! ici, nous trouverons vos bijoux. » Mais, en l'ouvrant, il n'y trouva que des biscuits¹; néanmoins

¹ Le pape en mangeait un habituellement à la fin de son

il s'en empara, et, sans dire d'autres paroles, il se retira, n'ayant plus rien à prendre.

Lorsqu'il arriva dans l'antichambre, où se trouvaient des prélats de la cour du pape, Haller interpella un d'eux pour l'engager à accomplir la fatale commission, et dit : « Nous ne savons que faire du pape : je vous ordonne de lui faire savoir qu'il doit se préparer à partir demain , à six heures. »

Le prélat ¹, surpris de cet ordre barbare , parla

dîner, après l'avoir trempé dans quelques gouttes de vin de Malaga.

¹ Ce ne fut pas à un prélat qu'Haller s'adressa, mais à M. l'abbé Baldassai, secrétaire du maître de chambre Caracciolo. M. Baldassari rapporte ainsi ce fait dans son *Histoire de l'enlèvement de Pie VI* : « J'eus aussi une part des politesses du commissaire. Lorsque je sus qu'il avait pénétré jusque dans les appartements du pape, je m'y transportai aussitôt, et je me mêlai parmi les gens de Sa Sainteté. Haller fixa les yeux sur moi, et me fit signe de m'approcher ; puis me prenant par le bras, et me tirant à part, il me dit, d'un air très-gracieux : « Vous feriez véritablement une bonne œuvre, et vous rendriez un grand service au pape, si vous pouviez lui persuader de quitter volontairement ce palais et la ville de Rome. » Les réponses de M. Baldassari furent très-spirituelles et remplies de fermeté. Le reste du récit offre quelques différences avec celui que nous devons à Novaes. Cette histoire de l'enlèvement de Pie VI a été traduite par M. l'abbé de la Couture, in-8°, Paris, 1839. Il y a une seconde édition. C'est un livre rempli d'intérêt, et qui fait nécessairement partie de tous ceux qu'on doit rassembler pour bien connaître le règne de Pie VI. M. de la Couture est un écrivain exact, correct et animé, comme on en peut juger par ses notes, d'un esprit franc et religieux,

avec dignité : « Allez vous-même lui donner cette triste nouvelle ; je ne dois ni ne veux me faire le ministre de vos cruautés envers mon souverain ¹. »

Haller alors rentra dans la chambre du pape, et lui intima brusquement de se préparer à partir de son palais. A cette intimation inique, le pape répondit, avec un courage intrépide : « Nous avons près de quatre-vingts ans, nous sommes ravagé par la vieillesse et de graves incommodités souffertes depuis deux mois : ce moment nous semble devoir être le dernier de notre vie. Nous ne savons pas si nous pourrions supporter la fatigue d'un voyage ; notre devoir nous veut ici, et nous ne pouvons abandonner sans crime les fonctions de notre ministère, ni notre peuple : nous voulons mourir ici. » Haller repartit, avec son arrogance ordinaire : « *Quant à mourir, on meurt partout. Il ne faut ici ni raisonnement ni prétextes : si vous ne partez pas de bonne volonté, vous partirez par force. Choisissez !* »

Ce tyran, qui semblait remplir une mission de Calvin lui-même, sortit après avoir proféré ces paroles.

Demeuré seul avec ses domestiques, Pie sembla oppressé par la douleur. Il entra dans son cabinet, s'agenouilla devant son crucifix, et chercha dans la

tout à fait exemplaire. Les amis de la papauté ont su bon gré à M. de la Couture d'une publication si utile et si digne de louanges.

¹ Novaes, XVII, 2^e part., 119.

prière la force nécessaire pour résister à une telle persécution. Après un quart d'heure, il reparut avec son calme ordinaire et la sérénité sur le visage, disant tranquillement : « Dieu le veut, que sa sainte volonté soit faite ! Résignons-nous à ses justes décrets ! »

Toujours livré aux affaires de son ministère ecclésiastique, il employa quarante-huit heures, qu'il put encore passer à Rome, à régler, à mettre en ordre ce qui devait intéresser la religion.

Le 20 février, on vit apparaître au Vatican un détachement de soldats chargés d'arracher le pontife du palais. On craignait une révolte, et l'on ne voulait pas que le soleil le trouvât dans la ville. Deux officiers avaient mission de conduire le pontife à Sienna. Avant de partir, il demanda la permission d'entendre la messe ; mais des soldats, craignant qu'elle ne fût longue, vomirent des blasphèmes et le forcèrent à partir. Dépouillé de tout, on ne lui remit qu'une très-petite somme qui ne suffisait pas pour les dépenses du voyage. Il ne pouvait descendre les escaliers que lentement ; Haller lui cria : « Allons, dépêchez-vous ! » Soutenu par quelques domestiques dont le visage était inondé de larmes, il s'avança pour monter dans la voiture qui l'attendait. Ce fut alors que, afin d'augmenter l'opprobre et l'amertume de la situation, un déloyal sujet du saint-père, auparavant exilé de Rome pour avoir montré sa haine de la manière la plus vile, et qui ensuite avait été rap-

pelé par la clémence du souverain, osa se présenter à ses yeux et lui dire, avec une frénésie inouïe : « Vois, tyran, ton règne est fini ! » Pie se contenta de répondre : « Si nous avions été un tyran, dans ce moment vous ne seriez pas en vie. »

Ce fut ainsi que Pie VI fut contraint de quitter son palais. Il est inutile de présenter de longues réflexions au lecteur, quel qu'il soit. Le protestant lui-même doit déplorer la rage et l'ignoble folie de son coreligionnaire, le catholique doit s'incliner, et se souvenir que les châtimens de Dieu, quand il veut punir son peuple, sont quelquefois sévères.

On permit au pape d'emmener avec lui dans sa voiture monsignor Innico Caracciolo, son maître de chambre, et Joseph Marotti, son secrétaire, qu'il n'avait pris à son service que peu d'heures auparavant.

Avant de se mettre en route, le pape avait voulu emmener avec lui un secrétaire des lettres latines, et on lui avait proposé Marotti, ancien jésuite. Nous rapporterons ce qui se passa entre eux à cet égard. Le pape dit à Marotti : « Vous sentez-vous le courage de venir avec nous au Calvaire ? » Et il avait répondu : « Très-saint père, me voici prêt à suivre les pas et la destinée du vicaire de Jésus-Christ et de mon souverain. » Il n'eut que deux heures pour se disposer à partir, et il ne quitta plus Pie VI jusqu'à sa mort à Valence¹.

¹ Voici, sur ce passage, une note de M. Baldassari : « On lit,

Deux autres voitures suivaient celle du pape : elles renfermaient les personnes de service.

Le 20 au soir, le pape entra à Monterosi, où il passa la nuit. Il arriva à Viterbe le 21, et il alla visiter le corps de sainte Rose, qui a échappé à la corruption, et que l'on voit encore entier, et sans autre altération que celle de la couleur du visage, qui est d'une teinte plus foncée que pendant la vie.

Le 22 février 1798, il coucha à San-Lorenzo Nuovo, et le 23 à Radicofani. Il avait eu, peu de temps auparavant, la consolation de rencontrer son neveu, le duc Braschi, à Ponte-Centino; ce dernier venait d'être dépouillé de son palais, de ses meubles, de ses terres, et de tout ce qu'il possédait.

Pie VI passa de Radicofani à San-Quirico, où l'archevêque de Sienne Zondadari vint lui présenter ses respects.

Après cinq jours d'un voyage pénible, pendant une saison rigoureuse, le pape entra dans Sienne, et il alla descendre au couvent de Saint-Augustin.

Tant qu'il séjourna à Sienne, Pie VI, grâce aux soins et aux prévoyances de l'archevêque, conserva une ombre de sa dignité. Quoiqu'on eût voulu te-

dans une notice manuscrite sur Marotti, que Pie VI, après lui avoir dit, pour s'excuser de l'offre qu'il lui faisait, « Assurément, monsieur Marotti, les circonstances ne sont pas engageantes, » ajouta ces paroles, bien propres sans doute à soutenir le courage de l'abbé : « Mais nous avons espéré qu'un enfant de saint Ignace ne se refuserait pas aux désirs du chef de l'Eglise. »

nir secret le voyage du pape de Rome à Sienne, cependant la route avait toujours été couverte de Romains et de Toscans de tout rang, qui tendaient les bras vers leur père, demandant la bénédiction apostolique.

A ce moment même, trois Romains qui avaient été exilés du pays à cause de leurs menées démagogiques, y retournaient en triomphe. Ils insultaient à l'exil de leur maître.

Le premier était un officier pontifical, qui, convaincu d'avoir excité une émeute, avait cherché à embaucher des soldats du château St.-Ange. Jugé suivant les formes militaires, et dégradé, on l'avait enfermé dans le château de San-Léo : les Cisalpins l'avaient délivré. Le second était un médecin romain, qui était entré dans une conspiration contre le gouvernement. Il avait été condamné à mort : le généreux pontife avait commué la peine en celle de l'exil. Le troisième était un ecclésiastique ancien secrétaire d'un cardinal ministre, qui avait obtenu du gouvernement beaucoup de faveurs et des pensions. Malgré cela, poussé par une infâme ingratitude, il avait trahi un secret important qui lui était confié.

Les amères insultes que ces misérables se permirent, quand ils rencontrèrent le pape, furent adoucies par l'accueil que les Siennois firent au pontife. Toute la ville avait couru à sa rencontre ; tous, à genoux, demandèrent la bénédiction ; et le pape, le doigt sur la bouche, leur faisait signe de

ne proférer aucun cri, et les bénissait avec une tendresse d'expansion qui arrachait des larmes. Aussitôt que la nouvelle de l'arrivée du pape à Sienne fut connue du grand-duc Ferdinand III, il envoya, pour complimenter Sa Sainteté, le marquis Manfrédini, son majordome majeur. Celui-ci était chargé d'offrir à Pie VI les moyens convenables pour que son séjour en Toscane lui fût aussi agréable que possible. Le prince, en même temps, avait expédié des courriers à Vienne, en Espagne et en France, pour consulter les gouvernements sur la manière dont il devait agir en cette circonstance.

Le pape se montra sensible aux offres de service du jeune grand-duc frère de l'empereur François II, et dit avec hilarité à Manfrédini : « Nos disgrâces commencent à nous faire croire que nous ne sommes pas tout à fait indigne d'être le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre. La situation dans laquelle vous nous voyez rappelle les premières années de l'Église, qui furent les années de son triomphe. » Ensuite il lui offrit une belle tabatière de cornaline, montée en or, en le priant de la conserver comme un témoignage de souvenir, puisqu'il n'avait rien de mieux à lui offrir. Ce ministre reconnaissant la fit ensuite placer dans le palais Manfrédini à Rovigo, sa patrie, avec une inscription qui rappelait ce fait honorable pour lui.

Le ministre d'Angleterre à Florence se présenta aussi pour offrir ses respects au saint-père.

Le peuple de Rome ayant appris l'enlèvement

du pape, et reconnaissant que, malgré sa prétendue souveraineté si hautement proclamée, la révolution n'était autre chose qu'une dilapidation universelle, à l'avantage d'un petit nombre de complices qui remplissaient les emplois républicains, commença à frémir, à jeter des cris de rage et de douleur; et, le 25 février, il éclata un terrible soulèvement. Il y eut des massacres de Français et de républicains isolés, même aux environs de Rome. On accusa de cette émeute d'estimables et honorables ecclésiastiques; ils furent arrêtés, et l'on commença une persécution qu'il était aisé de prévoir,

Beaucoup de cardinaux et de prélats qui auraient pu se sauver à Naples furent mis en prison. On y jeta aussi le cardinal della Somaglia, qui avait parcouru les rues et visité les églises pour exhorter le peuple à l'obéissance. C'était lui seul qui avait rétabli la tranquillité. Mais tout est crime dans les révolutions; souvent jusqu'aux services qu'on rend à ceux qui ont irrité les peuples.

On conduisit à Cività-Vecchia les cardinaux Antonelli, Joseph Doria, Borgia, Roverella, della Somaglia, Carandini, et de là on les laissa partir par mer pour la Toscane. La plupart s'embarquèrent sur des bâtiments légers qui pouvaient facilement faire naufrage. On déporta de même à Cività-Vecchia monsignor Crivelli, gouverneur de Rome, et les prélats Consalvi, Spérandini, Celano, Onorati, Borroméi, Ginnasi, Puccetti, Nuzzi et Barbéri.

Le directoire de Paris envoyait des ordres relatifs aux personnages qui avaient rempli de hautes charges sous Pie VI. On voulait obliger les cardinaux à abdiquer la pourpre, et l'on devait mettre en arrestation ceux qui refuseraient d'obéir.

Tous les ecclésiastiques étaient sommés de jurer une haine éternelle à la monarchie, à l'anarchie, et de promettre un attachement indissoluble à la république et à ses constitutions.

Parmi les cardinaux qui refusèrent de renoncer à la pourpre, il faut distinguer le cardinal Antonelli. Un officier le sollicitait à faire cette renonciation, et Son Éminence répondit : « Votre proposition, Monsieur l'officier, me surprend, et vous-même vous me fournissez la réponse. Vous êtes militaire; or je vous demande, à cause de cela, si, après avoir joui pendant beaucoup d'années, tranquillement, des prérogatives et des privilèges que comporte votre rang, des honneurs dus à votre condition, et des faveurs distinguées de votre prince, vous seriez assez vil pour abandonner son service et son uniforme qui vous honore, et précisément à l'approche de l'ennemi et à la veille d'une bataille? Jugez alors vous-même de mes sentiments par ceux que je dois supposer en vous, et apprenez à connaître mieux ceux qui ont juré, aux pieds du chef de l'Église, de *défendre la pourpre romaine jusqu'à l'effusion de leur sang. Sa couleur seulement suffit pour nous rappeler à notre devoir, si, par aventure, nous avons le malheur de*

l'oublier. Le grand moment de l'épreuve est venu, et nous espérons qu'avec la grâce de Dieu, nous serons fidèles à notre vocation jusqu'à la mort. »

On épargna les vexations au seul cardinal Rezzonico, parce que, accablé sous le poids des années, des maladies et des infortunes de l'Église, il était relégué dans son lit, toujours en danger de mort : il expira peu de temps après. Ce fut le seul prélat qui mourut à Rome dans le temps de la république, et on lui refusa les honneurs funèbres qu'on a coutume d'accorder aux cardinaux.

Il faut le dire, deux cardinaux seuls, effrayés par les menaces, abdiquèrent la pourpre. Le premier fut le cardinal Antici, qui, au temps de Pie VII, chercha à la redemander. Le second fut le cardinal Altiéri, qui était interpellé par un officier tenant le sabre à la main. Celui-ci disait : « Ou renoncez au cardinalat, ou laissez-vous conduire en prison. » Le cardinal, déjà malade, céda, plutôt par suite de la faiblesse de ses forces que par le mouvement d'un consentement volontaire.

Dans le même moment, le cardinal Mattei, l'un des plénipotentiaires à Tolentino, se trouvant à son archevêché de Ferrare, fut par ordre du directeur cisalpin Containi, son diocésain, forcé de s'éloigner de la résidence archiépiscopale, parce qu'il avait refusé avec courage le serment qu'on lui demandait de Milan.

La même insulte, et peut-être un malheur plus terrible, aurait peut-être frappé le cardinal Albani,

qui était plus vivement poursuivi, s'il n'avait pas fui malgré la dureté de la saison, laissant tous ses biens et ceux de sa famille exposés à une ruine assurée.

Tous ces malheurs étaient connus de Pie VI. Il écrivait, le 26 mars matin, à monsignor Minucci, archevêque de Fermo : « Le temps présent exige de l'assurance et du courage; et six cardinaux pris en otage, et ensuite transférés à Cività-Vecchia, l'ont bien démontré et le démontrent encore, puisqu'ils ne savent pas quelle sera leur destinée. Mais ils sont applaudis et honorés par toutes les personnes sages. »

De Sienne, le pape jugea à propos d'écrire, aux deux empereurs d'Allemagne et de Russie, des brefs qui ne concernaient que les affaires de la religion, sans qu'on y eût mêlé une seule parole de plaintes sur sa situation.

En même temps il conçut le projet, qu'il exécuta depuis dans la chartreuse de Florence, de rédiger une bulle qui tendait à prévenir, en cas de mort, un schisme qu'il fallait bien redouter, d'après ce que l'on avait deviné des sentiments du gouvernement de Paris. Par cette bulle, qu'un camérier de Caracciolo porta, dans le plus grand secret, aux cardinaux qui demeuraient à Naples et à Venise, le saint-père suspendait les lois et usages antiques des conclaves, pour le moment où il s'agirait de nommer un successeur. Il recommandait de faire l'élection le plus promptement pos-

sible, même sans attendre les dix jours prescrits par les coutumes.

Il avait à peine passé un mois à Sienne, lorsqu'un épouvantable événement le força d'en sortir. Le 26 mars, la veille de la Pentecôte, un tremblement de terre, qui dura plus de cinq secondes, ruina une grande partie de la ville, principalement la magnifique cathédrale, que l'on regarde comme un chef-d'œuvre d'architecture appelée gothique.

Dans le couvent de Saint-Augustin, habité par le pape, le fléau n'épargna que la chambre qu'il occupait.

L'archevêque Zondadari chercha sur-le-champ à mettre le pape en sûreté. Il le fit conduire au palais de la famille Venturi-Gallerani, d'où il était possible de se réfugier dans un jardin, si le tremblement de terre eût recommencé. On ne pouvait célébrer l'office divin dans aucun temple : tous avaient été lézardés par les secousses multipliées. Le pape conseilla à l'archevêque de faire élever sur la place de *la Lizza*, située au centre de la ville, un autel à découvert, où l'on célébra la messe solennelle, et d'où le pontife donna la bénédiction papale à une foule immense assemblée autour de lui.

Le grand-duc Ferdinand, instruit de ces désastres, envoya son majordome majeur Manfrédini à Rome auprès du général Saint-Cyr, commandant alors les troupes françaises. Là ils convinrent ensemble que le pape passerait du palais Venturi-Gallerani à la villa Sergardi, appelée *Torre Fiorentina*.

Mais, le 1^{er} juin, il fut contraint d'en partir pour être conduit à la chartreuse de San-Casciano, à deux milles de Florence, hors de la porte romaine.

Le saint-père était accompagné de sa petite cour. On lui avait enlevé cependant son neveu, le duc Braschi. Heureusement on n'avait pas pensé à priver S. S. des soins de monsignor Caracciolo, son maître de chambre, de monsignor Spina, que peu de temps après il consacra évêque dans la Chartreuse, et de M. Marotti, son secrétaire.

L'archevêque de Tolède, le cardinal Lorenzana, plus par l'effet de sa bonne volonté que par l'ordre de sa cour, voulut aussi être le compagnon fidèle des infortunes du pontife.

Le grand-duc Ferdinand III vint visiter son hôte auguste. Le pape alla au devant de lui jusqu'aux portes de l'appartement; et quand le prince voulut lui baiser les pieds, le pape le releva et l'embrassa avec tendresse. Tous deux pleurèrent ensemble les communs désastres de leurs sujets et de toute l'Italie, et s'engagèrent réciproquement à supporter avec courage les malheurs qui paraissaient encore devoir survenir.

Dans son nouvel asile le pape menait la vie la plus retirée, pour ne pas compromettre le repos de Ferdinand III, qui lui témoignait l'attachement le plus sincère. On soumit le saint-père à un régime qui pouvait empêcher sa santé de se détériorer davantage : il se couchait de bonne heure et se levait tard, et passait presque tout son temps à

écrire, et à dicter au secrétaire Marotti des décisions qui ne concernaient absolument que les intérêts spirituels de l'Église.

Il fallait aussi bien se résoudre à cette vie malheureuse. Deux commissaires français interdisaient presque toujours l'accès auprès du père des fidèles, même aux prêtres et aux évêques qui demandaient la permission de le voir.

Ferdinand faisait des visites secrètes. Pie VI lui dit un jour : « Cessez, ô prince, de venir nous trouver dans le douloureux exil. Notre conversation, bien qu'innocente, peut produire une impression sinistre sur l'esprit de nos ennemis. Nous ne voulons pas que nos disgrâces vous conduisent vous-même à l'abîme. Vivez pour votre famille, conservez-vous pour le bonheur de vos sujets. Nous aussi nous avons été souverain, et nous avons toujours tâché de diminuer les maux de nos peuples. Mais le temps, les circonstances, et la désolation qu'apporte avec lui un nouveau système irréligieux de philosophie, ont rendu inutiles nos veilles; et ceux que nous avons traités en fils, que nous avons alimentés et secourus, sont devenus nos plus cruels bourreaux. O prince, que notre sort vous serve d'exemple! Nous ne voulons pas que l'intérêt que vous nous témoignez n'engendre pour vous que déplaisirs et dégoûts. Il nous est douloureux, comme vous pouvez croire, de nous tenir séparé de vous, en qui nous avons toujours reconnu le fils le plus obéissant, le prince

le plus religieux, le vrai, le sincère ami; mais il en coûterait trop à notre cœur, si à cause de nous vous deveniez aussi malheureux que nous le sommes.»

En effet, dès ce moment Ferdinand renouça, malgré lui, à de plus fréquentes visites; il n'en prodigua pas moins tous les soins qui pouvaient adoucir une si déplorable situation.

On rapporte à cette époque un fait singulier. Le pape, comme on l'a vu plus haut, page 218, avait montré, de concert avec Gustave III, tout son intérêt pour les catholiques de Stockholm. De son exil, S. S. les recommanda de nouveau à Gustave IV, successeur de son père Gustave III, et le monarque suédois répondit qu'il fournirait les sommes suffisantes pour que le collège catholique fondé dans sa capitale pût continuer d'exister.

Nous lisons aussi dans l'ouvrage de M. Baldassari, traduit par M. de la Couture¹:

« Ce n'était pas seulement un monarque protestant qui montrait de la bienveillance pour le pape, un petit prince mahométan voulut aussi lui témoigner des égards et de la vénération : le bey de Tunis écrivit à Pie VI une lettre fort respectueuse, dans laquelle, se déclarant protecteur de la mission catholique établie dans ses États, il pria le saint-père d'élever à la dignité de vicaire apostolique un religieux capucin attaché à

¹ Page 361.

cette mission. La lettre était accompagnée d'un calice d'argent qui avait sans doute été pris sur un navire français, car on voyait, sur le pied, des fleurs de lis. Le bey s'excusait sur la modicité du présent, en disant qu'il ne possédait pas d'autre objet précieux qui pût être offert convenablement à un pape. »

La vue de ces lis sur le pied du calice excita un mouvement de sensibilité dans l'esprit de Pie VI.

Florence était devenue, cette année, l'asile de plusieurs princes détrônés. Le Piémont ayant été occupé par les Français, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel IV, surpris à Turin dans son palais, avait été forcé d'abandonner sa patrie, ses sujets, son trône et ses États. On l'avait conduit, au milieu d'un nombreux détachement de troupes, à Parme, et de là à Florence, où il attendait la permission de s'embarquer pour la Sardaigne.

Ce monarque infortuné se trouvant auprès de son père en Jésus-Christ, voulut lui faire une visite. Cette grâce fut accordée à grand'peine par le ministre français Reinhard, et la visite eut lieu le 28 janvier 1799.

Le roi était accompagné de la reine son épouse, la *vénérable* Marie-Adélaïde-Clotilde de Bourbon, sœur de Louis XVI, et de la pieuse madame Élisabeth, qui n'avait pas tardé à subir le sort de son frère et de sa belle-sœur.

Ferdinand avait voulu venir en même temps que la cour de Sardaigne. On peut se figurer com-

bien fut douloureuse l'entrevue de ces trois souverains, dont deux étaient exilés et chassés de leur trône. Celui de la Toscane devait bientôt éprouver le même sort, et il le savait. Pie VI recueillit toutes ses forces pour recevoir le roi de Sardaigne et la reine. Il alla au-devant d'eux, soutenu par ses domestiques, jusqu'à la porte de son appartement. Ils se précipitèrent aux pieds du pape, et ne voulurent pas se relever qu'il ne leur eût donné la bénédiction. Et encore, avant de se relever, ils dirent : « Nous oublions en ce moment, très-saint père, nos malheurs que nous n'avons pas mérités, parce que nous jouissons de la présence du père commun des fidèles. » Le pontife répondit : « Oh Dieu ! princes qui vous êtes si chers, tout dans le monde n'est que vanité, et il n'y a personne qui puisse le dire mieux que nous : oui, tout est vanité, excepté le bonheur d'aimer et de servir le *donneur* de tous biens. Élevons nos regards vers le ciel, où nous attendons des trônes que les hommes ne pourront pas nous enlever. »

Dans l'entretien, le roi pressa plusieurs fois le pape de le suivre en Sardaigne. Il lui proposait d'habiter le palais de Cagliari ; la reine joignit ses instances à celles du roi, en lui disant, avec la plus grande effusion de cœur : « Venez avec nous, très-saint père ; nous nous consolerons ensemble, et Votre Sainteté trouvera dans ses fils tous les soins respectueux qui sont dus à un si tendre père et à sa haute dignité. »

Devant les sollicitations de ces pieux souverains, Pie VI s'attendrit, et demeura comme suffoqué par les larmes; il répondit: « Dieu le voulût, ô chers princes! Mais vous ne connaissez pas les vues qu'a sur nous le Directoire; nous devons être la victime de nos persécuteurs. Il n'est pas possible, quand même notre vacillante santé le permettrait, que nous nous rendions en Sardaigne. Là nous recouvrerions notre liberté, quand ici notre servitude est un point décidé: il n'est pas possible que ce gouvernement, qui aujourd'hui nous a en son pouvoir, veuille laisser échapper un vieillard octogénaire, mais que nonobstant ils considèrent comme un de leurs plus grands trophées. Il n'est plus temps de nous abuser; notre sort est décrété, et il n'y a plus que notre mort qui puisse apporter un terme à nos douleurs. »

Quand les princes se furent suffisamment entretenus, on offrit à l'officier français, qui depuis Turin n'avait pas quitté le roi, d'entrer aussi pour voir le pape; mais cet officier dit qu'il avait toute raison de croire que la vue seule de son uniforme ne serait pas agréable au pape.

Cependant, à Rome, on exigeait un serment de fidélité à la république française. Pie VI envoya deux brefs, l'un daté du 16, l'autre du 30 janvier, et adressés à monseigneur Passeri, vice-gérant de Rome. Comme ce prélat n'eut pas le temps de les recevoir parce qu'il fut aussi exilé, les brefs furent remis à monseigneur Buoni; et ce dernier, malgré

les dangers auxquels il s'exposait, eut le courage de les faire publier, et de les accompagner d'une déclaration signée de lui.

Les sentiments du saint-père sur cette sorte de serment démocratique étaient les mêmes que ceux qu'il avait manifestés dans de semblables occasions, puisqu'avant de partir de Rome, interrogé par monseigneur di Pietro, secrétaire de la commission des cardinaux chargés d'examiner si l'on pouvait, oui ou non, jurer haine à la monarchie et à l'anarchie, Sa Sainteté avait alors déclaré qu'un tel serment était illicite.

Rome avait été délivrée par les Napolitains, puis, à la suite de la bataille de Terni, cette capitale était retombée au pouvoir des Français. Alors, avec plus d'ardeur, on demanda aux ecclésiastiques ce même serment. Les premiers qui y furent invités étaient les professeurs des deux universités de la *Sapience* et du *Collège romain*, afin que cet exemple engageât les autres à imiter leurs collègues. Quelques maîtres du *Collège romain*, et un plus grand nombre de la *Sapience*, ne se laissèrent pas intimider par les menaces ni séduire par des promesses, et ne consentirent pas à prêter le serment.

Cependant le pape, pour éviter des persécutions et des désordres, avait proposé une autre formule de serment qui se trouvait, dans la substance, conforme aux ordres du nouveau gouvernement démocratique, et qui différait seulement dans les

expressions. Celui-là n'offensait pas la religion, et ne blessait pas la conscience.

Cette formule ne fut pas acceptée par le gouvernement. Alors les professeurs protestèrent qu'ils étaient prêts à obéir ; et, pour échapper à tout péril et à tout préjudice, ils annoncèrent que l'obstacle provenait de monsignor Buoni, vice-gérant de Rome. En ce moment, le préfet des études écrivit au prélat une lettre, où il assurait qu'en vertu de sa seconde instruction, les professeurs avaient prêté le serment, et que probablement on solliciterait la permission de déclarer par quels motifs on avait agi ainsi, et qu'on publierait ces motifs ; ce qui eut lieu plus tard.

Pie VI, prévenu des funestes conséquences qui pouvaient résulter de ce fait, ne voulut pas différer un instant le remède qu'il fallait y apporter. Il expédia sur-le-champ, à monsignor Buoni, un bref plein de vivacité, et qu'il signa de sa propre main, pour lui donner plus de valeur. Il témoignait sa surprise de ce qui était arrivé ; il avertissait de l'erreur dans laquelle étaient tombés les professeurs du *Collège romain*, appuyée sur une instruction qui n'était pas émanée de l'autorité du saint-père.

Il ordonnait qu'on leur écrivit, en vertu de la sainte obéissance due à leur évêque, chef de l'Église, qu'ils ne devraient pas augmenter le scandale en publiant leurs prétendues justifications.

Ce bref, à cause de la difficulté des communica-

tions, n'arriva que tard, et des justifications furent livrées à la publicité.

Ces professeurs en appelèrent du bref, qu'à la fin leur signifia monsignor Buoni, à la décision personnelle et réitérée du pape. Ils envoyèrent un des leurs à la Chartreuse; mais ce député trouva dans Pie VI cette fermeté qui, pendant tant de siècles, a formé le divin caractère de la sainte Église.

Ce professeur député expliqua ou chercha à expliquer la conduite de ses collègues. Ensuite il remit au pape une supplique dans laquelle ils exposaient qu'ils étaient tombés dans l'erreur, par suite d'un malentendu sur les instructions de monsignor Buoni; et ils sollicitaient une décision qui les mît à même de réparer le scandale qu'ils avaient donné. La dernière réponse faite à ce député, que le pape ne voulut pas recevoir, et qui fut transmise par monsignor Odescalchi, nonce à Florence, fut conforme à tout ce qui avait été arrêté, prescrit et formulé dans le bref.

Six des professeurs, convaincus de leur erreur, envoyèrent leur rétractation. D'autres avaient fait le serment avec des restrictions; mais les magistrats nouveaux ne les avaient pas admises, et le saint-père n'eut pas de peine à persuader à ces professeurs qu'ils étaient dans la nécessité d'une rétractation, sous peine d'une séparation de la communion des fidèles¹.

¹ Tous ces détails sont extraits du tome XVI, dernière partie, de Novaes, pag. 138 et suiv.

Le directoire pensait que le pape était trop voisin de Rome, et il invitait le grand-duc à faire sortir Sa Sainteté des États de Toscane. En conséquence, ce prince concerta avec l'empereur d'Allemagne, son frère, les moyens d'assurer un asile au pape dans les environs de Vienne, à l'abbaye des bénédictins de Molck. Mais une nouvelle rupture entre les Autrichiens et les Français empêcha l'exécution de ce projet.

Alors Reinhard, ministre du directoire, se présenta au grand-duc, et le pria de penser à d'autres moyens d'éloigner un *hôte si dangereux*. Le prince eut le courage de répondre : « Je n'ai point désiré d'avoir le pape dans mes États; j'aurais au contraire désiré qu'il restât à Rome. Vous autres Français me l'avez conduit ici, sans me prévenir d'avance; et si actuellement il doit s'éloigner de la Toscane, je donnerai les ordres convenables pour effectuer son départ. Mais c'est à la France à se charger de le transporter ailleurs, parce que je n'aurai jamais la cruauté de le renvoyer, ni d'intimer à ce bon vieillard l'ordre de sortir de la Chartreuse. »

De cette manière, Ferdinand III, qui connaissait bien les lois de l'hospitalité et les droits d'un État indépendant, n'eut pas à signifier d'ordre de départ.

Le directoire alors proposa de transporter le pape en Sardaigne. Les deux directeurs les plus acharnés contre Sa Sainteté espéraient que là elle tomberait dans l'oubli, et ne donnerait plus d'in-

quiétude, à cause de la difficulté des communications avec Rome.

Reinhard s'opposa à ce projet, disant que les vaisseaux anglais enlèveraient le pape, et le délivreraient de sa captivité.

Mais bientôt, à la suite des événements de la guerre, Ferdinand lui-même fut exilé de ses États.

Peu après, le 27 mars, surlendemain du jour où Ferdinand avait quitté sa Toscane chérie, on intima au pape un ordre de départ. Après un an et dix-sept jours de demeure en Toscane, il se vit obligé d'abandonner la Chartreuse.

Il faut lire dans Novaes les détails de ce voyage.

A Bologne, Pie VI logea au palais du collège d'Espagne¹. Le cardinal archevêque s'y rendit aus-

¹ Voici une excellente note que l'on trouve dans la traduction de M. de la Couture, page 400 :

« Ce collège de nobles espagnols fut fondé par le célèbre cardinal Albornoz (voyez tome III, pag. 179) dans le xiv^e siècle. On voit dans l'*Histoire de la littérature italienne*, de Tiraboschi, que le collège eut aussi l'honneur de loger un des plus grands saints de ces derniers temps, Ignace de Loyola. On lit, en effet, que lorsqu'il traversa l'Italie en 1535, pour se rendre à Venise, il entra à Bologne tout trempé d'eau et couvert de boue, parce qu'il était tombé dans les fossés de cette ville. Après avoir demandé l'aumône dans les rues les plus fréquentées, sans recevoir la plus petite pièce de monnaie, « il fut recueilli par la charité de quelques Espagnols, qui ont en ce lieu un riche collège ; et il resta une semaine au milieu d'eux, pour se guérir de la fièvre et de douleurs d'estomac. »

Le chevalier de Vargas, ministre d'Espagne à Rome sous

sitôt. Le pape demanda à séjourner quelques heures de plus dans cette ville. La faveur qu'il sollicitait fut refusée. Par un escalier étroit, on l'arracha plutôt qu'on ne le fit descendre jusqu'à son carrosse. Les soldats même qui devaient former l'escorte versèrent des larmes d'attendrissement, et frappaient la terre de leurs armes. Successivement il fut conduit à Modène et à Parme.

L'aide de camp du général Gauthier, M. Mangin, avait cherché, avec beaucoup de délicatesse, les moyens d'adoucir les fatigues du voyage. Pie VI voulut lui montrer sa reconnaissance; il fit chercher et acheter un cheval de prix, et l'offrit à cet officier.

Cependant Ferdinand 1^{er}, duc de Parme, voulait faire une visite au pape; et l'on vit se renouveler la scène déchirante qui avait eu lieu lors de

Pie VII en 1816, prenait un grand intérêt à ce collège, et il disait : « Depuis que Naples est à moitié anglaise, et que Milan est autrichienne, il n'y a plus rien d'espagnol, dans tous ces pays-ci, que ce collège : c'est une pauvre *tête de pont* en Italie qui nous reste là. Je ne souffrirai jamais qu'on dépouille ce collège; il en est sorti pour nous une foule d'hommes d'un caractère *consequente*, et qui nous ont fait beaucoup d'honneur. » Le mot *consequente*, en espagnol, veut dire constant, ferme, inébranlable, fidèle; c'est une des plus belles qualifications qu'une épouse puisse recevoir. Mais ici Vargas appliquait cette expression à l'opinion royaliste de son pays. Ce ministre pratiquait tous ces genres de vertu, et c'est pour cela que son maître le créa *marques de la Constancia* (*marquis de la Constance*). »

l'entrevue de Sa Sainteté avec le roi de Sardaigne.

Le duc de Parme avait espéré garder quelques jours son hôte illustre, et il avait obtenu cette grâce. Mais, le 15 avril, un nouveau commissaire français se présenta, et dit que, par ordre du directoire, le pape devait se remettre en voyage sur-le-champ.

On craignait que des hussards autrichiens, qui s'étaient approchés de Parme, ne survinssent tout à coup pour enlever le pape.

Aux intimations du commissaire, Pie VI ne répondait rien. Les médecins déclaraient que ni amis, ni ennemis, ne pouvaient faire transporter le pape, à qui ses forces ne permettaient pas de se lever, et qu'il fallait le laisser terminer sa vie à Parme. Le commissaire arracha brusquement les draps du lit, pour voir si effectivement le corps du pape était couvert de plaies, comme on le disait. Il n'eut plus lieu de douter de la vérité du rapport¹. Alors il feignit d'être persuadé de la nécessité d'un retard, et dit que, si on voulait lui donner cinq cents louis², il irait lui-même à Paris, pour persuader au directoire que le pape devait être laissé à Parme. La somme fut remise, et le pape put espérer que

¹ Le cardinal Pacca croit que cette scène eut lieu à la Chartrreuse. Dans mon *Histoire de Pie VII*, j'ai adopté l'opinion du cardinal; mais il paraît que Son Éminence s'est trompée, et que la scène des *couvertures arrachées* eut lieu à Parme. L'abbé Baldassari, témoin oculaire, le dit affirmativement. Voyez son *Histoire de l'enlèvement*, tome I, page 417.

² Novaes, XVI, deuxième partie, 152.

son sort allait devenir moins cruel¹. Mais, quatre jours après, le commissaire reparut : il dit qu'il ne pouvait remplir sa promesse, et qu'il devait emmener le pape vivant ou mort.

Le pontife ne voulait pas partir; mais on lui dit que, s'il ne partait, le duc de Parme, sa famille et tout l'État seraient exposés à la fureur des républicains. Il répondit : « Partons donc, puisque la force le veut. Mais qu'on nous emporte, car nous ne pouvons faire un seul pas ! »

Pie VI ne savait pas même le nom des villes où on le faisait coucher; mais partout l'affluence du peuple se précipitait autour de sa voiture, et il voyait bien qu'il traversait des pays catholiques. Cependant il ne sortait pas une plainte de la bouche du pontife persécuté.

A Turin, il espérait que cette ville serait le terme du voyage; mais le commandant ordonna encore le départ. Pie VI ne dit que ces paroles : « Que la volonté de Dieu soit faite ! Allons, même avec joie, là où ils voudront nous conduire ! »

Le pontife avait été traîné jusqu'à son carrosse. On allait partir; mais le commandant de l'escorte n'é-

¹ Il y avait là sans doute un piège. On disait que le pape portait avec lui des trésors cachés; mais cinq cents louis ne sont pas un trésor. Quelle vile bassesse d'espionnage et de délation ! D'ailleurs, plus tard on sut que le duc de Parme avait donné les cinq cents louis. Est-ce qu'il n'était pas permis à ce prince, qui régnaît encore, d'avoir cinq cents louis, et d'en faire présent au pape ?

taut pas prêt. On l'attendit, et l'on eut pour ses convenances les égards qu'on refusait au saint-père.

Il fallait traverser l'horrible mont Genève. Toute la suite du pape frémissait à l'aspect de ces montagnes; lui seul il montrait un visage serein, et il dit à ceux qui l'entouraient: « Nous sommes fâché de laisser à vingt lieues de distance le mont Saint-Bernard. Vous savez que c'est le lieu dans lequel, au dixième siècle, monsignor de Menthon, gentilhomme savoyard, a fondé un hospice dans lequel les chanoines de Saint-Augustin reçoivent gratuitement tous les voyageurs pendant trois jours. Ces religieux, dans les temps de brouillards et de tempêtes, vont sur la trace de ces voyageurs, dont ils entendent les cris et les lamentations; ils les transportent à l'hospice, tout opprimés qu'ils sont par la peur et par le froid. Quelques chiens accoutumés à cette bienfaisante solitude courent çà et là, et, par leurs aboiements, raniment l'espérance de ceux qui sont égarés, et qui se trouvent souvent comme enterrés sous la neige dans ces lieux sauvages. Ces chiens servent de guide jusqu'à l'hospice aux voyageurs qui sont encore en état de marcher. Les vénérables religieux font continuellement en faveur de l'humanité ce que fait le père le plus affectueux pour ses fils; et, aujourd'hui, ils auraient fait pour nous, et avec quel amour! ce que doivent faire des fils pour leur père. Nous aurions conversé complaisamment avec eux; nous leur aurions payé le tribut que mérite leur vertu; nous

aurions caressé leurs chiens ; et enfin nous aurions demandé qu'on nous fit ensuite continuer le douloureux voyage jusqu'à Briançon ¹. »

Le pape suivait ces sentiers presque inabordables sans se plaindre. Les officiers piémontais qui l'escortaient offrirent plusieurs fois au bon vieillard leurs pelisses, pour le garantir du froid. Il répondait à leurs instances, avec une tranquillité céleste : « Nous ne souffrons pas. La main du Seigneur nous préserve au milieu de tous ces désastres. Allons, chers fils, amis chers, courage ! mettons toute notre confiance en Dieu ! » Et, pourtant, celui qui triomphait à Rome dans la *sedia gestatoria*, et qui avait eu à ses pieds des empereurs et des rois, ne déployait pas moins de majesté dans ces solitudes hideuses que dans les cérémonies brillantes du somptueux temple de Saint-Pierre.

Un autre spectacle interrompait et adoucissait tant de souffrances : les montagnards accouraient de toutes parts, et ils demandaient la bénédiction, qu'une main glacée ne leur refusait jamais,

« Quelle mémoire, quelle présence d'esprit et quelle conversation touchante ! On a respecté Pie VI sur son trône ; on l'aime avec passion, avec enthousiasme, dans ses douleurs. On voudrait avoir été près de lui dans ces montagnes, au milieu de ces soldats qui ne comprenaient rien à ce qu'ils faisaient. On voudrait avoir entendu ces paroles saintes, spirituelles, ces regrets de n'avoir pas *caressé les chiens du Saint-Bernard*, ces accents d'un mourant qui bientôt, par un autre genre de supplice, ira rejoindre les victimes royales dont nous avons tant admiré le courage.

Briançon fut la première ville de France que vit le captif; on l'y fit séjourner cinquante jours.

Le souverain du Vatican et du Quirinal fut réduit à trois mauvaises chambres, et, dans la même salle, on devait dire la messe, manger, et faire la triste et lamentable conversation du soir.

Enfin, au milieu de tant de misères si multipliées, la victime ne proférait plus une plainte.

Le commissaire nommé par le directoire aurait renfermé le pape dans la citadelle, s'il ne l'avait pas trouvée manquant de portes, de fenêtres; mais, en le confinant dans une mauvaise maison qui était une sorte de gouffre, il empêcha toute communication avec les habitants du lieu, qui auraient adouci le sort du captif. Enfin, plus patient même que ses propres serviteurs, le saint vieillard n'avait d'autre consolation que sa parfaite résignation aux volontés de Dieu.

Depuis sa dernière maladie à Florence, Pie VI n'était plus en état de célébrer la messe; cependant il l'entendait assidûment, et il avait le bonheur de savoir que, sous les fenêtres de la salle dont nous avons parlé, de bons catholiques se réunissaient pour entendre la même messe.

Le saint-père apparemment n'éprouvait pas assez de souffrances; il fallait qu'il en ressentit de nouvelles et de plus cuisantes encore. On accusa ses serviteurs de maintenir des intelligences secrètes avec les ennemis de la France, et d'avoir transmis des plans de forteresses, comme si ces serviteurs

étaient des ingénieurs capables de lever ces plans ! Ici l'absurdité l'emporte sur la méchanceté.

Sans plus de retard, on éloigna la plupart de ces serviteurs, et l'on n'en laissa auprès du pontife que trois ou quatre, qui pouvaient, disait-on, ne pas conspirer. Lorsqu'on intima cet ordre, le prisonnier s'écria : « Nous sommes prêt à nous sacrifier nous-même, plutôt que de voir éloignées de nous les seules personnes en qui nous devons placer notre confiance ; nous ne pouvons pas être un moment sans ces personnes, et leurs services nous sont nécessaires et indispensables. »

Ensuite, quoique dans un état de paralysie inexprimable, il eut le courage de se lever et de se montrer prêt à partir, plutôt que de se soumettre à une si amère séparation.

Mais ces démonstrations furent inutiles. Il y avait à peine un mois que les fidèles Caracciolo, Spina, Marotti, Baldassari et d'autres de la cour se trouvaient à Briançon : on donna ordre de les transporter à Grenoble. Le pape écrivit lui-même d'une main mal assurée ; la municipalité rédigea une demande formelle et ingénue, pour qu'on laissât en paix le pontife et ceux qu'on accusait d'une sotte conspiration, absolument impossible. Tous les despotismes sont les mêmes, et ceux qui émanent de la souveraineté du peuple encore plus odieux, car on y voit souvent l'effet brutal d'une hypocrisie qui affecte le culte de la justice et de la vertu. Il fallut se séparer de serviteurs devenus de tendres

amis. Pie VI chercha quelque force dans la prière, et il en obtint des secours qui consolèrent sa douleur. A cette époque, des esprits durs et malveillants eurent l'audace de vouloir visiter le captif, espérant le trouver accablé et abattu sous le poids de tant de maux; mais ces mêmes hommes consacrèrent publiquement l'idée conservée par les vrais catholiques, que, dans le vicaire de Dieu, tout était surnaturel, et digne de la plus haute admiration.

Vingt-cinq jours s'étaient écoulés; les événements de la guerre amenaient les belligérants sur les frontières de la France. Le directoire voulut encore éloigner son prisonnier; on ordonna de le transporter à Valence en Dauphiné. Les médecins déclarèrent à l'unanimité que le malade ne pouvait plus supporter un voyage quelconque. Les prélats déportés à Briançon, ayant appris ce nouvel ordre, écrivirent au commandant de la place pour le prier de faire suspendre ce nouveau départ jusqu'à ce qu'ils envoyassent à leurs frais un carrosse commode, qui pût contribuer à diminuer les douleurs de cet autre transport; mais le commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale prononça qu'il ne devait pas y avoir de délai, et il ajouta: « Le pape partira d'ici sur-le-champ, ou vif ou mort. »

On trouva une mauvaise charrette de poste, où l'on plaça le malheureux pontife avec son confesseur, le père Pierre de Plaisance. Le reste des domestiques fut jeté dans une charrette semblable

Pie VI partit ainsi de Briançon le 27 juin ; on le dirigeait sur Grenoble, où il espérait revoir ses amis. La route était toute couverte de peuple qui l'attendait dans le plus respectueux silence ; et quand il paraissait, on entendait des acclamations qui n'avaient plus de mesure, et qui bravaient toutes les puissances de l'enfer pour demander, avec la foi la plus vive, la sainte bénédiction.

Le même jour, on coucha à Saint-Crispin ; Embrun ne put obtenir l'honneur de loger le pontife et d'être béni de sa main défaillante, qu'heureusement la paralysie n'avait pas atteinte. On alla le même jour jusqu'à Savines, où l'on fixa le logement dans une vraie cabane de paysan. Madame de Savines, malgré les plus fortes instances, ne put obtenir que le pape logeât au château ; on lui accorda seulement la permission d'envoyer un sofa pour que le prisonnier pût reposer ses membres fatigués par les cahots de l'horrible *charrette*. Là, quelque temps après, on vit arriver les voitures envoyées de Grenoble, et dans lesquelles on eût pu commencer le voyage, sans l'inhumaine impatience du commissaire des hautes Alpes, qui était maudit de tout le monde, par les habitants de toutes les classes, et même par les gardes et leurs officiers. Le pontife seul dit que ce commissaire faisait son devoir. Quel devoir !

L'entrée à Gap fut, malgré les menaces de quelques insensés, un vrai triomphe : tous les citoyens se précipitèrent sous les pas des chevaux. Parmi

les habitants se distinguait la propre épouse d'un des commandants de l'escorte¹ : profitant de l'autorité de son mari, elle monta deux fois dans la voiture pour baiser les pieds du pape. On resta trois jours dans cette ville de noble et courageux catholicisme ; elle semblait ne plus appartenir aux assassins du roi , qui usurpaient la suprême autorité en France.

Ces retards n'avaient pas pour cause un sentiment de bienveillance de la part de plusieurs des municipaux ; on voulait au contraire répandre dans le Dauphiné que le pape n'irait pas plus loin : mais ce mensonge audacieux ne put s'accréditer. Il en résulta que presque tout le Dauphiné quitta ses châteaux et ses villages, pour se disséminer sur la route de Grenoble ; et quand, après trois jours, le voyage recommença, on trouva la route remplie de pieux catholiques. Malgré la chaleur, et la mauvaise volonté de quelques maires isolés , le prisonnier, quoique ignoblement entouré comme un criminel, semblait un souverain qui n'aurait eu qu'une parole à prononcer pour être délivré de ses bourreaux.

Le 2 juillet, le saint-père arriva à Cors, le 3 à Lamur, et le 5 à Vizille. La dame du lieu était

¹ Pendant tout le voyage de Pie VI, on ne vit pas une seule femme indifférente à ses malheurs ; elles donnaient le signal, secondées par les jeunes filles, et, parmi ces femmes, il y avait des protestantes.

Tous les Romains du cortège ont fait cette remarque.

accourue de Grenoble pour loger le pape dans son château; on entendait de toutes parts les applaudissements que l'on donnait à cette dame pieuse, les félicitations publiques qu'elle recevait dans la foule. Le fermier de cette terre, qui était un calviniste de Genève, à la seule vue du pape, fut frappé de stupeur; et quand le peuple de tout âge et de tout sexe se portait en avant pour baiser les pieds du pontife, cet homme ne cessait d'admirer tout haut cet hommage religieux, et il s'écriait : « Mais quelle fermeté, mais quelle ardeur de courage étincellent sur les traits de ce vieillard au-guste ! quelle bonté ! quelle vertu ! » Alors le peuple pria ce calviniste de s'approcher davantage; mais il répondit : « Je ne puis avoir l'honneur de « lui rendre aussi mon hommage. »

Barruel a remarqué que, dans l'intervalle de la révolution française, Dieu a permis que le clergé et la religion catholique aient trouvé *dans des protestants de beaucoup de pays* une sensibilité, une générosité, une assistance au-dessus de toute prévision.

Encore plus que Gap, s'il est possible, Grenoble se distingua dans l'accueil qu'elle fit au saint-père le 6 juillet, jour où il y entra. On le faisait arriver de nuit, pour éviter le grand concours du peuple; mais les habitants avaient été au-devant du cortège, à plus d'une lieue de la ville; ils étaient rangés sur deux lignes, et tombaient à genoux dès que paraissaient les voitures. Là vraiment l'entrée fut plutôt celle d'un vainqueur que d'un prisonnier.

La maréchale de Vaux eut l'honneur de le loger dans son hôtel, et elle paya une somme considérable pour obtenir cette satisfaction.

L'administration centrale, au lieu de seconder ces bonnes intentions, ordonna de fermer les portes de la ville, pour empêcher les hommes de campagne de prendre part à la joie commune; mais le peuple de l'intérieur se réunit en foule pour aller demander la bénédiction, et ce concours dura le jour entier.

Le commissaire, homme de dureté et de servile obéissance, crut un moment devoir faire fermer les fenêtres, et commander au pape de rester sur son fauteuil; mais on fit observer à ce valet du Luxembourg qu'il assumait sur lui une grande responsabilité. On lui dit : « Que faites-vous? Il peut
« naître une révolte, vous pouvez être victime de
« quelque fureur; et si vous échappez, grâce à la
« compassion de tant de catholiques charitables qui
« chercheront à vous sauver, il peut arriver que votre
« propre gouvernement vous blâme, vous destitue,
« et même vous punisse cruellement de votre excès
« de zèle. Là, vous risquez encore votre vie. »

Alors, persuadé par son propre intérêt, le commissaire vint prier le pape de se montrer au peuple. Les rues, les fenêtres, les toits, étaient remplis de fidèles. Il éclata des applaudissements si retentissants, que le pape lui-même, après une courte apparition, imposa le silence avec un senti-

ment de prière et d'amour, et se retira en paraissant fermer lui-même la fenêtre¹.

On savait par l'escorte elle-même que sur la route il y avait eu un moment d'angoisse et de vive inquiétude. Les gardes défendaient au peuple d'avancer ; quelques-uns employaient une sorte de violences accompagnées d'injures. Alors le peuple attaqua plusieurs de ces gardes , qui furent désarmés. Confus de leur faute , ils s'adressèrent au pape pour être protégés par lui. Pie VI fit arrêter le cortège, parla au peuple, puis aux soldats, et la paix se fit sur-le-champ entre les soldats et le peuple.

Le séjour à Grenoble dura cinq jours. Les principales dames de la ville, déguisées en servantes, faisaient des présents divers aux gardes et aux officiers, pour tâcher de pénétrer dans l'hôtel. Elles demandaient la permission d'aller servir les prélats, si elles ne pouvaient pas servir le pape lui-même.

¹ Comme on le verra, beaucoup d'ecclésiastiques non assermentés étaient détenus dans diverses prisons. Tous ces prêtres, mus par un sentiment de vraie religion, ne donnèrent à ceux qui les visitaient que les conseils de la piété la plus pure, et il est certain que l'intervention de ces ministres du Seigneur empêcha bien des troubles qu'on voulait susciter pour témoigner du mépris au gouvernement, et profiter de cette occasion du moins pour faire sauver les détenus. Mais il serait résulté un grand mal d'une révolte. Le pape les fit remercier de leur généreuse conduite, et Dieu ne tarda pas à les délivrer de la prison, Napoléon leur rendit la liberté.

Le saint-père avait retrouvé ses prélats à Grenoble. Sans le savoir, il devait ce retour aux instances pressantes du ministre d'Espagne, don Pierre de Labrador, envoyé du roi catholique près du malheureux pontife, et chargé précisément par sa cour d'adoucir tous les maux de cet inconcevable esclavage.

On a vu quels avaient été les événements du premier jour de l'entrée à Grenoble. On ne peut peindre les transports qui suivirent, et que les administrateurs, qui étaient mal disposés, n'avaient pas la force d'empêcher.

Les soldats, les officiers de garde ne pouvaient se taire devant le commissaire et le commandant. Ils vantaient l'aménité du pontife, et disaient que des égards pour lui étaient exigés par une force majeure, par une impulsion locale supérieure à tous les ordres qui avaient pu venir ou qui viendraient de Paris. Enfin ces soldats, ces officiers voulaient aussi des privilèges ; et ils ne commençaient leur service qu'après être entrés dans la chambre du pape, pour lui baiser les pieds. L'un présentait à bénir des crucifix, un autre des médailles ; celui-ci sollicitait avec feu des indulgences et des grâces spirituelles pour sa mère, pour sa sœur, n'osant pas encore en demander pour lui-même ; celui-là exigeait une bénédiction à part pour lui seul, et sans partage. Le pape souriait, répondait alors en français, et se prêtait à cet autre genre de violences si douces pour son cœur.

En ce moment, il eut l'idée de concéder à ses prélats les facultés nécessaires pour réjouir et consoler tant d'âmes pieuses, pleines de foi et de ferveur.

Pendant ce séjour on eut à remarquer un événement particulier, propre à bien convaincre le directoire de l'importance surhumaine des puissances qu'il croyait pouvoir mépriser. On présenta au pape une question religieuse qui provenait du diocèse de Paris. Le pape examina cette question, et donna sur-le-champ une décision, où l'on reconnut sa présence d'esprit ordinaire et sa profonde science ecclésiastique.

Le commissaire avait décidé que le pape partirait de Grenoble le 10 juillet ¹. Des flots de peuple, parmi lesquels on voyait encore beaucoup de protestants, allèrent inonder la route. On y devait observer des témoignages nouveaux de tendresse et de dévouement. Quand la voiture put rouler avec plus de facilité, on vit qu'une femme en habits de veuve, et ses deux filles, qui, étant arrivées trop tard, n'avaient pu baiser les pieds du pape, suivaient le carrosse aussi vite que pouvaient aller les chevaux. Elles interpellaient le saint-père lui-même avec naïveté : « Écoutez-nous ; nous sommes catholiques, apostoliques, romaines ; ne nous rebutez

¹ On l'avait supplié de s'arrêter quand il passerait devant la porte de la prison, où étaient détenus un grand nombre d'ecclésiastiques. Les voituriers d'eux-mêmes s'arrêtèrent, et la triple bénédiction fut donnée avec effusion à ceux qui souffraient pour la foi.

pas. » Pie VI avait très-bien remarqué la persévérance de ces femmes ; il n'osait pas demander qu'on fit arrêter la voiture ; mais, arrivé aux relais, où il allait prendre quelque repos, il exigea qu'on fit entrer ces femmes dans le salon où il recevait. Il voulut les voir toutes les trois, les compta lui-même, leur essuya le front ; puis il les combla de louanges et de bénédictions pour leur foi si vive.

Plus loin, comme on avait été prévenu du passage de Sa Sainteté, des groupes de jeunes filles, vêtues de blanc, offraient des fleurs. Il fallait à tout instant empêcher ces jeunes filles de se précipiter sur la voiture, pour toucher la main qui les bénissait.

Quand on fut arrivé dans le département de la Drôme, on admira la complaisance des gendarmes de l'escorte. Aussitôt que le peuple le demandait, ils permettaient, avec le consentement du pape, qu'on fit arrêter la voiture ; et ces soldats allaient jusqu'à dire au peuple : « Regardez bien, c'est celui qui est habillé de blanc, et qui est assis à droite. » Malgré la chaleur, Pie VI avait ordonné que la voiture restât découverte. Il y eut même de ces *imprudents* gendarmes, comme disait le pape, qui enjoignaient aux spectateurs d'ôter leurs chapeaux.

Sur les confins du département de la Drôme, une municipalité entière était venue au-devant de S. S., et lui avait adressé des paroles de respect, ainsi qu'on eût fait autrefois au roi de France. Bernis a eu raison de dire : « *On n'arrache pas faci-*

lement, des cœurs et des esprits d'un grand royaume, les racines profondes de la religion. » (Pag. 282.) La nation se séparait du gouvernement; il devait périr.

A Valence, le directoire avait pris ses mesures; on y avait envoyé des méchants de Paris. Le 14 juillet, jour de funeste mémoire, l'administration centrale publia un arrêté qui déclarait le saint-père prisonnier d'État, et détenu en cette qualité.

En effet, là, Pie VI devint un prisonnier. Les portes de la forteresse où il était gardé n'étaient ouvertes que pour le service de la place. Des sentinelles avaient les yeux continuellement fixés sur les remparts, pour voir si dans la plaine il ne se formait pas des rassemblements de paysans. Par grâce, cependant, on permettait quelquefois au pontife de faire une promenade dans un jardin, où on le transportait sur un petit char à quatre roues, disposé à cet effet; car la paralysie gagnait les bras et les jambes, et l'infortuné n'avait plus de liberté dans ses mouvements.

Une des grandes satisfactions du malade était d'entendre annoncer le ministre de Charles IV, don Labrador. Le visage du captif se colorait vivement quand il voyait ce jeune ministre, qui ne prononçait que des paroles de vénération, où respirait tout l'ancien et le plus pur catholicisme de l'Espagne ¹.

¹ M. de Labrador, à cette époque, s'est acquis une gloire dont il y a peu d'exemples. Il avait sans doute des ordres de sa cour; mais jamais aucune chancellerie quelconque n'a pu spécifier ces soins délicats, ces empressements respectueux qui

Les ordres rigoureux se multipliaient ; on faisait le service de guerre autour du vieillard le plus pa-

répandaient la joie dans l'âme du pontife. Tout cela partait du cœur de ce noble ministre. Cependant s'il y avait quelque chose d'animé, de ferme et de généreux à dire aux gardes, et à tant de commissaires grossiers qui ne s'exprimaient surtout qu'avec des termes de mépris, le ton de l'envoyé castillan changeait tout à coup ; et, au moment où une prière polie ne suffisait pas, il prenait un langage de dignité. Ainsi il imposait à ces satellites d'un pouvoir dont l'insolence ne savait respecter ni les règles divines, ni les convenances humaines.

Les secours en argent qui provenaient de Madrid et d'autres contrées chrétiennes passaient par les mains de M. de Labrador, qui était devenu une providence pour le pape et les prélats de sa suite.

On devait prévoir, dès ce temps-là, quel serait l'éclat de la carrière diplomatique de M. de Labrador. Il obtint plus tard la résidence de Florence, et plusieurs fois celle de Rome. On parle encore à Vienne de ses résistances devant les exigences déraisonnables de lord Castlereagh : le congrès vit peu de ministres étrangers aussi zélés pour les intérêts de leur cabinet. Dans un autre système de paroles et de notifications, il y devint aussi célèbre que M. de Talleyrand, qui, pour bien dire la vérité, fut, là, un modèle d'habileté, de perspicacité fine, d'adresse, et de haut usage du monde.

M. de Labrador, suivant ce que j'ai recueilli dans la capitale de l'Autriche, s'y fit donc un nom par sa tenue, par son courage, par ses représentations hardies, son flegme de bon goût, et surtout par un tel dévouement à la monarchie espagnole, qu'on fut étonné qu'il ne sortit pas du congrès avec le titre bien mérité de *marques de la Fidelidad*. Ce dernier titre aurait dû être accordé à M. de Labrador plus tard, quand on créa M. de Vargas *marques de la Constancia*.

cifique, et loin de toute crainte d'invasion. Les habitants de Valence ne pouvaient s'empêcher de blâmer ces rigueurs sans motif. Cependant quelques-uns d'entre eux parvenaient quelquefois à être introduits auprès de Pie VI, malgré tant de consignes sévères¹; et ils allaient ensuite affliger leurs amis, en leur disant qu'une vie si précieuse ne pouvait être prolongée davantage, tant les atteintes de la paralysie s'étendaient sur un corps exténué, et qui ne pouvait presque plus recevoir de nourriture.

Un jour, MM. de Labrador et Marotti disaient au saint-père qu'ils admiraient son courage, et que cette époque de douleur et de captivité devenait le plus beau moment d'un pontificat déjà si célèbre. Pie VI répondit : « Tout cela sera vrai; mais ce qui nous afflige à l'extrême, c'est de voir, çà et là, les

¹ Une des personnes qui fut introduite le plus souvent était madame Championnet, mère du général en chef qui, le 20 janvier précédent, s'était emparé de Naples. Cette dame avait fourni des meubles pour la chambre du pape, entre autres un tableau de prix, représentant Notre-Seigneur, et qui avait été mis au pied du lit de Pie VI. Les consignes paraissaient oubliées devant cette dame, qui n'était pas née dans une classe élevée (il s'en fallait de beaucoup), mais qui était devenue une des dames distinguées de la ville par ses aumônes, sa générosité, et toutes ces qualités que donne le véritable esprit de la religion. On a consacré une statue à Championnet dans sa patrie : cela est très-bien; mais on aurait dû, sur un des bas-reliefs, représenter une des plus belles actions de madame Championnet. De cette manière, on eût pu voir, au-dessus de la gloire inutile du fils, l'exemplaire piété de la mère.

cardinaux dispersés et persécutés. Qu'en est-il actuellement de notre pauvre Rome que nous avons tant aimée? Qu'est devenu notre peuple chéri? Qu'en sera-t-il désormais de l'Église de Dieu, de l'Église que nous allons laisser si agitée, si déchirée? »

Quand Pie VI gémissait sous cette fatale captivité, alors dans toutes les provinces de la France, comme dans toute l'Europe, on ne parlait que de lui et de ses oppresseurs. On disait que ceux-ci n'avaient d'autre but, en le faisant transporter d'exil en exil et de ville en ville, que d'avilir le culte catholique dans la personne de son chef, et de le dégrader pour ainsi dire, en l'affligeant de tant de disgrâces et en l'accablant sous tant de chaînes. Mais, il faut le répéter encore, le représentant de Jésus-Christ n'avait pas paru si grand sur le trône du Vatican, environné de toute sa splendeur.

Plus que jamais le captif ne pouvait donner aucune inquiétude politique dans sa prison de Valence, car la Provence et le Dauphiné n'étaient pas envahis. Mais le directoire pensa peut-être qu'un voyage de plus serait suivi de la mort immédiate du pontife, et il ordonna de le faire partir pour Dijon. Qui sait si on n'espérait pas aussi quelque chance d'un climat plus froid, que le vieillard ne pourrait pas supporter? Le voyage de Dijon devait être entrepris aux frais du pontife. On savait, comme nous l'avons dit, que M. de Labrador lui offrait, de la part de sa cour et de la part de plusieurs catholiques, diverses sommes d'argent. Dans

le dessein d'un autre déplacement, on unissait l'avarice à la barbarie. Il y avait un ordre formel de ne pas s'arrêter à Lyon, ville connue par son attachement à la religion. « Lyon, disait Pie VII, est une des villes qui tiennent avec le plus de fermeté la hampe de l'étendard de Jésus-Christ. »

Pie VI, en apprenant cette cruelle mesure, ne put contenir sa douleur, et dit à ses prélats : « Ainsi il sera vrai que cette fois encore on ne nous épargnera pas. Nous ne pourrions donc pas mourir en paix dans notre prison ! Cela ne suffit pas pour satisfaire ce directoire. Qu'il se déchaîne contre nous, qu'il nous charge de fers, s'il a encore quelque chose à craindre d'un vieillard qui ne peut lui échapper ; mais qu'au moins il lui accorde la grâce de finir tranquillement le peu d'heures qu'il a encore à demeurer dans la vie ! »

Les administrateurs de Valence firent quelques efforts pour essayer d'obtenir que le pontife restât dans cette ville ; mais on ne voulut pas les écouter. Il se présenta cependant un obstacle à la volonté du directoire : ce fut l'impossibilité absolue de transporter le pape, dont l'état devenait tous les jours plus affligeant. Il fut prouvé qu'à peine on pourrait le transporter à quatre pas hors de la forteresse.

Avant d'être arraché de sa capitale, Pie VI avait dicté un testament au père Fantini, son confesseur. Déporté à Valence, il ne pensa qu'à raviver sa foi, à redoubler les actes de sa noble résignation et ses pratiques ordinaires de piété. Chacun de ses

jours lui servait de préparation au passage de l'autre vie. Il récitait avec ferveur les litanies de la Vierge Marie, dont il baisait affectueusement l'image, ainsi que celle de quelques saints auxquels il avait une dévotion particulière.

Chaque soir, il récitait le rosaire avec les personnes de sa suite. Quoiqu'il employât le peu de temps qui lui restait, après ses occupations, à de vives prières, on l'entendait encore, la nuit, réciter des psaumes, et il faisait les applications les plus judicieuses à sa propre situation. De temps en temps le commissaire parlait de Dijon, et on allait entreprendre le voyage, ou plutôt l'assassinat, lorsque la paralysie, montant des cuisses aux intestins, amena une crise funeste qui ne laissait plus d'espérance.

Le 13 août, il existait un de ces mieux trompeurs qui sont le dernier signe de la destruction. Les officiers commandants, craignant une révolte, supplièrent le pape de se montrer au peuple; et Pie VI, plus sûr de sa docilité que de ses forces, se fit porter à bras au balcon de sa chambre, vêtu de ses habits pontificaux; et, se montrant au peuple, il cria d'une voix sonore : *Ecce homo* (voilà l'homme); et il donna avec amour sa dernière bénédiction.

Le 19 août, à cinq heures du soir, le malade fut pris d'un vomissement obstiné, et il ne put se servir de la sonnette qu'il avait auprès de son lit. Ses domestiques étant accourus, ils le trouvèrent sans connaissance. Peu à peu il recouvra ses sens. Le pre-

mier usage qu'il en fit fut de demander son confesseur, et de se préparer à recevoir le saint viatique.

Ce jour-là, le malade voulut qu'on l'aidât à se lever, et qu'on le plaçât sur son siège.

En présence de tous ses prêtres revêtus des habits sacerdotaux, il fit la profession de foi catholique romaine, que les pontifes ont coutume de prononcer quand ils reconnaissent les approches de la mort. Il s'unissait à monseigneur Caracciolo, qui récitait la profession, et il la confirmait en mettant une main sur son cœur, et l'autre sur les Évangiles.

Avant de recevoir Notre-Seigneur, il pria Dieu *de rendre à Rome la chaire de Saint-Pierre, et à la France la religion, la prospérité et la paix*¹. Lorsque monseigneur Spina approcha de lui pour donner la communion, il lui demanda s'il pardonnait volontiers à ses ennemis. Alors le sublime pontife leva les yeux au ciel ; ensuite il considéra le crucifix qu'il tenait à la main, et répondit : « *De tout notre cœur.* » Il leur avait toujours pardonné ; il les avait bénis en entrant sur le territoire français ; il leur pardonnait en sortant de ce monde, pour aller dans un séjour où son repos ne serait plus troublé par les amertumes passées.

Le matin du 28, il reçut l'extrême-onction. Après avoir réglé tous les soins de l'âme, il voulut

¹ M. Nodari nous a conservé les propres paroles du pape. Voyez plus bas, page 463.

joindre un codicille à son testament, pour démontrer, autant qu'il était en son pouvoir, sa gratitude envers les compagnons de son esclavage et ses domestiques fidèles. Le testament fut confirmé, et l'exécution confiée à monsieur Spina. Alors Pie VI tendit la main à chacun d'eux, et la leur serra à tous sans proférer une parole.

Le saint-père ayant ainsi, autant que le pouvait un pauvre incarcéré, payé sa dette de reconnaissance à tous ses bons serviteurs, offrit de nouveau à Dieu le sacrifice de sa vie, et témoigna, par les plus tendres oraisons jaculatoires, le désir qu'il avait de se réunir à son créateur, en répétant à chaque moment les versets des psaumes qui sont le plus propres à soutenir l'espérance et la foi.

Le 27, à la première lueur de l'aurore, il bénit une grande quantité de chapelets, de crucifix et d'images sacrées, qu'on lui avait envoyés de toutes parts.

A midi, les symptômes de la maladie devinrent plus alarmants; ils étaient accompagnés de spasmes et de palpitations. Il voulut encore voir les compagnons de ses souffrances et de ses dangers; il les appela tous auprès de lui, et les embrassa le mieux qu'il pouvait l'un après l'autre. Tous se mirent à genoux en pleurant, et il leur donna sa bénédiction de tout son cœur. Ces compagnons doivent être ici nommés encore une fois: monseigneur Caracciolo, maître de chambre, parti avec lui de Rome; monseigneur Spina, déclaré par

S. S., dans la chartreuse de Florence, archevêque de Corinthe, et consacré comme tel en sa présence ; M. Marotti, son secrétaire du moment où Sa Sainteté fut arrachée du trône ; le père Jérôme Fantini, de l'ordre de la *Merci*, son ancien confesseur, et le père Jean-Pierre de Plaisance, mineur réformé, et son chapelain depuis le séjour à Rome : tous deux avaient été sécularisés par le pape pendant son pénible voyage ; et enfin M. l'abbé Baldassari, secrétaire de monseigneur Caracciolo.

L'agonie commença bientôt ; l'auguste malade reçut la bénédiction papale que l'on est dans l'usage de donner à l'article de la mort.

Le pontife mourut à une heure et demie de la nuit du 28 au 29 août, jour dédié à saint Augustin, à l'âge de quatre-vingt-un ans huit mois et deux jours, après un pontificat (le plus long depuis saint Pierre) de vingt-quatre ans six mois et quatorze jours ¹.

C'est ainsi que Pie VI expira dans la foi. C'était, on ne saurait trop le redire, un homme admirable pour les vertus de son cœur, un prince généreux et magnanime, qui méritait un sort meilleur.

Je donnerai ici le récit de la mort de Pie VI par M. Picot.

¹ Adrien I^{er} avait régné vingt-trois ans dix mois et dix-sept jours. Voyez tome I, page 477.

« Le 29 août 1799, le pape Pie VI mourut.

« Depuis six semaines qu'il était arrivé à Valence, il était gardé avec le plus grand soin. Prisonnier dans la citadelle, on ne pouvait lui parler qu'en présence de témoins ¹. Il n'avait d'autres consolations que la prière, des lectures pieuses, et la société des compagnons de sa disgrâce ².

« M. de Labrador, ministre d'Espagne, lui rendait des soins assidus, et qu'un tel isolement rendait plus précieux encore ³. Le pontife, dont les infirmités allaient toujours en croissant, et dont tant de courses et de peines avaient achevé d'altérer la santé, espérait au moins finir à Valence une vie dont il sentait que le terme n'était pas éloigné, quand, le 4 août, un arrêté du directoire ordonna de le transférer à Dijon, mais à ses dépens, et avec ordre de ne pas s'arrêter en passant par Lyon ⁴. Qui pourrait rendre raison d'un acharnement si opiniâtre?

« On ne put exécuter l'ordre. Les maux de Pie VI étaient à leur terme; la partie inférieure de son corps était paralysée. Le 19 août, il lui prit un vomissement, et il tomba sans connaissance. Re-

¹ Histoire ecclésiast. du XVIII^e siècle, III, 352.

² Le récit de M. Picot, en quelques points, diffère de celui que j'ai donné; mais il offre des détails omis dans le mien.

³ Je suis bien aise de voir que tous les historiens rendent la même justice à M. de Labrador.

⁴ La piété de cette ville si religieuse était depuis très-long-temps de notoriété publique.

venu à lui, il demanda son confesseur, et se disposa à recevoir les derniers sacrements. Sa vie y était depuis longtemps une préparation continue, et tant de souffrances de corps et d'esprit avaient achevé d'épurer cette âme pieuse.

« Le 27 août, monseigneur Spina lui administra les derniers sacrements. Le pape se fit revêtir de ses ornements pontificaux, et voulut qu'on le descendît de son lit.

« Il fit sa profession de foi, pria pour l'Église, et déclara qu'il pardonnait à ses ennemis.

« Le 28, il reçut l'extrême-onction avec de nouvelles marques de piété; fit un codicille en faveur des personnes de sa suite, leur donna sa bénédiction, leur adressa les adieux les plus touchants, et se fit réciter les prières des agonisants, auxquelles il se joignit lui-même : enfin il s'éteignit paisiblement le 29 août, à une heure vingt-cinq minutes du matin.

« Telle fut la fin de ce pape vertueux, destiné à tant de revers, successivement en butte aux tracasseries de souverains abusés et aux fureurs de républicains farouches, et, dans tous ses malheurs, modèle de modération, de courage et de résignation.

« Ce fut le premier exemple qu'on eût, depuis des siècles, d'un pape mort dans l'exil ¹.

¹ Rappelons-nous que saint Grégoire VII mourut exilé à Naples. Voyez tome II, page 209; et souvenons-nous des belles paroles qu'il prononça avant de mourir.

« Il avait créé soixante-douze cardinaux. »

En parcourant les fastes de cette histoire, on trouvera les noms et les actes principaux de ces membres du sacré collège.

Pie VI, élevé au trône pendant des temps de tempêtes, déploya, dans tout le cours de son administration, des qualités qui ne se démentirent jamais, et manifesta les plus hautes vues dans l'art de gouverner, comme aussi une rare mansuétude, une douceur angélique, et en même temps une force d'âme qui résistait à l'esprit de vertige qu'on a vu, sous son règne, se répandre dans presque toute l'Europe.

Ce qui frappera les siècles futurs, c'est cette mort lente et cruelle supportée avec une constance vraiment chrétienne; c'est cette douloureuse agonie qui a précédé une mort si sainte; c'est le calice de l'amertume bu continuellement à *longues gorgées*; c'est ce cours éternel d'adversités qui se précipitaient sur lui d'un côté et de l'autre, depuis son exaltation au trône jusqu'au dernier instant de sa vie. Cette série inouïe de maux, d'infortunes, de calamités, rendra éternelle la renommée de Pie VI dans les annales du christianisme.

Depuis sa mort, ses ennemis même ont été obligés de confesser qu'il fut *grand* sur le trône, *plus grand* quand on l'en arracha, et *très-grand* par la gloire qu'il a méritée au ciel ¹.

¹ Tel fut l'éloge qu'après sa mort on publia à Paris en peu

On procéda à l'embaumement du corps : on le plaça dans une caisse de plomb, et l'on mit à côté des vêtements, dans une bourse, quelques monnaies d'argent frappées sous son règne, une piastre, une demi-piastre, deux *papetti* et un *grosso*. La caisse de plomb fut renfermée dans une autre de bois, et ensuite transportée au fond de la chapelle du gouvernement.

Les prélats écrivirent au directoire pour demander, suivant le vœu du pape, que le corps fût transféré à Rome. Afin de ne pas exciter de récriminations, on s'était contenté de placer sur le cercueil une inscription ainsi conçue : « *Corps de Pie VI, souverain pontife. Priez pour lui.* » Mais le directoire refusa durement la permission du transport, qu'on obtint plus tard du consul Bonaparte.

Voici l'építaphe latine qui fut alors composée par M. Marotti ; elle était enfermée dans un tube de plomb, et elle échappa aux regards du commissaire.

HIC SITVS EST

PIVS SEXTVS PONTIFEX MAXIMVS

OLIM IOANNES ANGELVS BRASCHIVS CÆSENNAS

de mots : « *Pius VI in sede MAGNUS, ex sede MAJOR, in cœlo MAXIMUS.* » (Novaes, XVI, 2^e part. 186). On lit dans la traduction de M. de la Couture (note, page 553), que M. l'abbé de Boulogne, en modifiant heureusement ces paroles, proposait pour le monument de Pie VI l'építaphe suivante :

PIO SEXTO SVMMO PONTIFICI

SEDE MAGNVS VIRTUTE MAIOR MORTE MAXIMVS.

QVI DIVTERNITATE PONTIFICATVS
 CÆTEROS OMNES PONTIFICES PRÆTERGRESSVS
 ECCLESIAM REXIT ANN. XXIV MENSES VI DIES XIV.
 DECESSIT SANCTISSIME VALENTIÆ
 DIE XXIX AVGVSTI ANNO MDCCXCIX
 IN ARCE IN QVA OBSES GALLORVM CVSTODIERATVR
 DVM ANNOS AGERET LXXXI MENSES VIII DIES II.
 VIR ADMIRANDA ANIMI FIRMITATE
 IN LABORIBVS MAXIMIS PERFERENDIS
 CLARISSIMVS.

« Ici repose Pie VI, souverain pontife, autrefois appelé Jean-Angé Braschi de Césène. La longueur de son pontificat surpassa celle de tous les autres pontifes. Il gouverna l'Église vingt-quatre ans six mois et quatorze jours. Il mourut très-saintement à Valence le 29 août 1799, dans la citadelle, où on le gardait comme otage des Français. Il était alors âgé de quatre-vingt-un ans huit mois deux jours. C'était un homme très-illustre par son admirable fermeté d'âme pour supporter les plus immenses travaux. »

Les prélats célébrèrent la cérémonie des *novendiali*, mais, à cause de la circonstance, *ad uso de' poveri*, « à l'usage des pauvres ¹. »

Il n'était resté au pontife, de son ancienne splendeur, qu'une garde-robe mesquine et peu de linge. Il avait laissé ces débris à ses domestiques; mais les autorités de Valence déclarèrent de si misérables

¹ Noyes, XVI, deuxième partie, 191.

restes *propriété nationale*. M. de Labrador représenta inutilement combien une telle avidité était contraire à la politesse et à la générosité françaises.

Quelque temps après, le général Bonaparte passa à Valence; il revenait de l'Égypte. Spina se présenta devant lui, et il obtint la promesse que les effets donnés aux serviteurs leur seraient restitués.

Le général, devenu consul le 9 novembre, publia un décret où il déclara que le directoire avait cherché à opprimer et à fouler aux pieds le vieux et respectable pontife, qui, par ses malheurs et la dignité élevée qu'il occupait sur la terre, avait un droit aux plus *lumineux* témoignages de la considération publique. Il ordonna, le 28 novembre, que de nouveaux honneurs funèbres fussent rendus au pape. Après ces cérémonies, les cendres de Pie VI restèrent sous la chapelle de la citadelle, où avaient été anciennement enterrés les saints martyrs Félix, Fortuné et Achillée, envoyés à Valence par saint Irénée, évêque de Lyon, pour y prêcher l'Évangile.

A la nouvelle de la mort de Pie VI, le monde fut ému, et il n'y eut alors aucune des villes encore libres qui ne célébrât ses funérailles. A Londres, où depuis deux cent soixante-dix ans le gouvernement s'était séparé de l'Église latine, et où l'on n'avait pas rendu des hommages aux papes, monsieur Erskine célébra des funérailles publiques dans l'église de Saint-Patrice. Les absoutes furent faites par trois évêques français et celui de Wateford, en

présence de l'archevêque de Narbonne et de onze autres évêques français, tous réfugiés en Angleterre.

Les mêmes cérémonies eurent lieu à Pétersbourg, à Varsovie, à Vienne, à Madrid, à Lisbonne, et généralement dans les capitales des États de l'Europe qui n'étaient pas soumises à l'autorité du directoire.

Novaes parle des différents ouvrages historiques composés sur Pie VI. A propos des *Mémoires historiques et philosophiques*¹, il cite M. Jauffret, qui s'est exprimé ainsi sur ce livre : « Quelle confiance « peut inspirer un accusateur si passionné, un ré- « publicain enthousiaste, un ennemi juré des rois et « des prêtres, un écrivain, etc.? » Ensuite le même Novaes continue ainsi pour son propre compte² : « Si cet auteur est celui à qui tous généralement attribuent ce livre, il n'est pas étonnant qu'il ait si bien accompli la tâche qu'il s'était donnée. Cependant il semble étrange qu'il ait à ce point dénigré la renommée de Pie VI, qui, pendant sa vie, lui avait accordé la plus sincère confiance. Ce pape l'avait choisi pour traiter une affaire à laquelle le saint-siège attachait la plus haute importance. Le peuple romain l'accusa de n'avoir pas servi ses intérêts, et le força à abandonner Rome, et à quitter ce séjour qui lui

¹ Voyez tome VII, page 454, où nous avons commencé à parler de cet ouvrage. La *Biographie universelle* l'attribue à un ministre plénipotentiaire français.

² XVI, deuxième partie, 219.

plaisait, et où il avait passé beaucoup d'années ¹. »

¹ Novaes a en vue ici évidemment le chevalier Azara. Si Azara n'est pas l'auteur, au moins c'est lui qui a fourni le plus d'informations pour composer ce livre. J'ai dit plus haut que la *Biographie universelle* attribuait les *Mémoires historiques et philosophiques* à un ancien ministre plénipotentiaire. M. Jauffret croit qu'ils sont l'ouvrage du chevalier Azara, et Novaes plus particulièrement pense que cet Espagnol est l'auteur de ce livre.

Je placerai ici quelques réflexions qui tendraient, en définitive, à ne reconnaître, sous beaucoup de rapports, que M. d'Azara comme le vrai coupable. On a vu dans cette histoire qu'il a résidé longtemps à Rome; et le ministre dont il est question n'y a jamais été, à ce que je crois. Azara fut obligé de quitter Rome, où, au lieu de se montrer médiateur au nom de l'Espagne, comme on l'en avait prié et comme il l'avait promis, il devint presque le complice des révolutionnaires. Ce qui est dit de Pie VI est amer, et contient des détails de faits qu'Azara seul a pu connaître pendant un si long séjour dans la sainte ville. Je ne demande pas mieux que de rester dans la pensée qu'Azara a tout fait.

Je serais heureux de ramener l'opinion publique à la vérité des faits. Une des filles de l'autre auteur présumé a épousé un maréchal, l'une de nos plus brillantes illustrations militaires, et dont je n'aimerais pas à contrister la mémoire. Deux fils, je crois, de ce ministre vivent encore aujourd'hui, et sont des personnes dignes d'estime. On peut ajouter que leur père, élevé dans une de nos écoles nobles, a toujours passé pour être un diplomate recommandable par ses dépêches de bon goût, ses procédés toujours convenables. Avant la chute du directoire et depuis, on ne lui a jamais connu des sentiments tels que ceux qui sont manifestés dans le livre dont il est ici question; bien au contraire, il passait pour être un gentilhomme qui regrettait l'ancien régime; et, fidèle à cet an-

Une autre vie de Pie VI a été publiée à Milan par Hiacynthe Ferrari. Tavanti dit, dans son tome premier, page 222, qu'elle a été écrite sans critique et sans discernement : c'est l'histoire de l'année copiée dans les feuilles publiques; on y tait les événements les plus importants, parce que ces feuilles n'en avaient pas parlé.

Une troisième vie a été imprimée sous ce titre: *Histoire impartiale du pontificat de Pie VI Braschi, actuellement régnant*¹.

Cet ouvrage est un amas de sottises, de faussetés et d'insultes contre la religion.

On a imprimé à Avignon une *Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI, composée sur des documents authentiques, par un catholique romain; Avignon, 1801*. Elle est écrite dans un ton de vé-

cien régime, il se distinguait hautement par des habitudes de politesse et de respect pour la religion, pour les papes et pour les rois. Je crois même pouvoir dire que Napoléon n'aimait pas ce ministre, parce qu'il était un diplomate qui conservait les formes de Versailles. A cause de ce *crime*, Napoléon ne voulait pas employer cet *aristocrate*; et il ne se laissa fléchir que parce qu'un des fils de ce ministre mal en cour si injustement eut occasion, dans les guerres, de montrer tant de courage et de se distinguer par de telles actions d'éclat, que la conduite du fils fit tout pardonner au père, et que le conquérant permit qu'on employât dignement ce dernier, parce que son fils avait acquis tant de gloire. Ce fils est un de ceux dont j'ai parlé plus haut.

¹ Poschiavo, an VI de la république française, et de la république cisalpine l'an premier, c'est-à-dire 1797; in-8°.

rité et de sagesse. Le style est clair et précis; c'est un ouvrage tout à fait digne d'intérêt.

Une des vies les plus estimées est celle que François Bécattini a publiée sous le titre de *Storia di Pio VI Pont. ott. mass.*¹. Cet auteur avait déjà écrit la vie de plusieurs souverains de notre temps. Novaes déclare avoir beaucoup puisé dans ce bel ouvrage, qui est rédigé avec impartialité. Il contient une foule de documents importants. J'ai tâché d'en choisir d'autres non moins utiles pour les placer dans mon ouvrage, et je n'ai pas négligé de faire une mention de ceux qui sont dus aux soins de Bécattini.

A Padoue, on a publié en latin une vie de Pie VI, sous ce titre : *Vita Pii VI pont. max., auctore Joh. Baptista Ferrari, in seminario Patavino studiorum præfecto*; Patav., typis semin., 1802, in-4°. « *Vie de Pie VI, souverain pontife, par Jean-Baptiste Ferrari, préfet des études dans le séminaire de Padoue; à l'imprimerie du séminaire, Padoue, 1802, in-4°.* »

Ferrari était un ancien membre de la compagnie. Déjà, comme écrivain, il jouissait d'une grande réputation. Son ouvrage a mérité les éloges des hommes de goût, et les bons catholiques ne peuvent que gagner à le lire.

Nous ne saurions oublier la vie de Pie VI publiée à Florence, par le docteur Jean-Baptiste Tavanti, sous ce titre : *Fasti del S. P. Pio VI, con*

¹ Venise, Antoine Zatta, 1801, 4 vol. in-12.

note critique, documenti autentici, e rami allegorici; Italia, 1804, in-4°, 3 volumi. « Fastes du souverain pontife Pie VI, avec des notes critiques, des documents authentiques, des planches allégoriques; Italie, 1804, 3 volumes in-4°. »

Novaes a eu beaucoup d'obligations à cet ouvrage, qui, suivant cette expression de gratitude, lui a servi d'*escorte* et de *secours*. Cette vie est riche en documents, particulièrement en ce qui concerne les différends entre Pie VI et Joseph II, pour les réformes ecclésiastiques et les correspondances avec la France, au sujet des innovations décrétées par ses assemblées.

Cette histoire est écrite d'un ton admirable de sincérité. Les éditeurs seulement n'ont pas assez veillé à bien imprimer les noms propres, qui sont écrits souvent d'une manière incorrecte.

Dans les tomes 11 et 12 de l'*Histoire de l'Église*, par M. le baron Henrion, on lit des détails d'un grand intérêt sur le règne de Pie VI. Ils sont puisés aux meilleures sources, et constamment animés du véritable esprit de notre religion, quant aux faits et aux jugements qui y sont portés.

M. l'abbé Marchand, bachelier de Sorbonne et curé de Saint-Hippolyte, diocèse de Lisieux, a publié en 1800, à Londres, un *Précis historique de a vie et du pontificat de Pie VI*. Ce respectable ecclésiastique a eu pour but de répondre aux assertions passionnées de l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques*; ses réponses sont sages,

en même temps vives, et toujours élégamment écrites. L'ouvrage se compose de onze lettres, adressées à un ami de l'auteur.

Il a pris pour épigraphe ces quatre beaux vers, où Delille a manifesté ses sentiments d'amour envers Pie VI :

« Pontife révééré, souverain magnanime,
« Noble et touchant spectacle et du monde et du ciel,
« Il honore à la fois, par sa vertu sublime,
« Le malheur, la vieillesse, et le trône, et l'autel. »

Je mentionnerai quelques autres ouvrages relatifs à Pie VI :

1° Éloge historico-politique du souverain pontife Pie VI ; Rome, 1799, in-8°.

2° Éloge historique de la vie de Pie VI ; Venise, Zatta, 1799, in-8°.

3° Court précis de la vie et des actions de Pie VI ; Venise, Gatti.

4° Vie et fastes de Pie VI ; Milan, 1800.

5° Quinquennaux pour la santé de Pie VI, composés en style lapidaire par le père Henri Saut-Clemente, religieux camaldule, et publiés, tous les cinq ans du pontificat, par monseigneur Fabrice Locatelli.

6° *Viaggio del peregrino apostolico*, Rome, 1799, par un des personnages qui suivirent le pape jusqu'à Valence.

7° Les Mémoires de l'abbé d'Hesmivy d'Auri-beau, etc..... 1794, 1795, 1796, 1800, 1801, 1814.

8° Les *Martyrs de la foi*, par M. l'abbé Aimé Guillon, sont un ouvrage complet sur les derniers moments de Pie VI.

9° *Vita Pii VI*, par Antoine Nodari; Padoue, 1840. Ce volume contient aussi un abrégé de la vie de Pie VII, de Léon XII, de Pie VIII et de Grégoire XVI. La latinité de ce livre est exquise; M. Nodari possède, à cet égard, un talent très-distingué.

Je citerai quelques passages de ce livre si recommandable. M. Nodari rapporte fidèlement les propres paroles de Pie VI, lorsqu'en mourant il demandait à Dieu le siège de Rome pour les pontifes, et le retour de la religion pour la France.

« VI cal., sanctissimum viaticum adfertur; quod
 « ut proximum suspexit, altiore qua potuit voce...
 « *Domine Jesu Christe, ecce tibi vicarius tuus, ca-*
 « *tholique gregis pastor extorris, captivus, ac lu-*
 « *benter moriens pro ovibus suis. A te, clementissimo*
 « *parente ac magistro meo, duo hæc ad extremum*
 « *precor et opto. Unum, ut inimicis hostibusque*
 « *meis singulis et universis veniam amplissimam*
 « *des; alterum, ut Petri cathedram propriumque*
 « *solium Romæ, Europæ pacem, et Galliæ præser-*
 « *tim mihi carissimæ semperque de christianâ Ec-*
 « *clesia optime meritæ, tuam religionem restituas in*
 « *integrum.* »

Nous allons tâcher de traduire fidèlement ces dernières paroles de ce grand ami de la France :

« Le VI des calendes d'août (28 août), on apporte

« le très-saint viatique ; dès qu'il le vit, le pontife,
 « de sa voix la plus forte, s'écria : *Seigneur Jésus-
 « Christ, voilà ton vicaire, et le pasteur du troupeau
 « catholique, exilé, captif, mourant pour ses ouailles.
 « A cette extrémité, je t'adresse deux prières, à
 « toi, père très-clément et mon maître. La première
 « est que tu accordes le plus ample pardon à mes
 « adversaires et à tous mes ennemis ; la seconde
 « est que tu rendes en entier à Rome la chaire de
 « Pierre et son propre trône, la paix à l'Europe,
 « et la religion à la France, qui m'a toujours
 « été si chère, et qui a bien mérité de l'Église chré-
 « tienne. »*

M. Nodari termine ainsi le récit des souffrances de
 Pie VI : « *Valentiæ ad Rhodanum, francici quinquevi-
 « ratus obses, exhausto guttatim omnium amaritudi-
 « num calice, liber ad cœlestem coronam evolavit.
 « Vix nunciata pontificis morte, tota civitas Valen-
 « tina conqueri, in lacrymas ire, et ex omni agro
 « concursare multitudo immensa. Una vox omnium
 « quæ Pium VI vere martyrem ac sanctum prædi-
 « cabat. »*

« *A Valence, sur le Rhône, l'otage du quinquevirat
 « français, après avoir épuisé goutte à goutte le ca-
 « licé de toutes les amertumes, s'éleva, libre, vers la
 « céleste couronne. A peine la mort du pontife fut-
 « elle annoncée, que toute la ville de Valence exhala
 « ses plaintes et versa des larmes. Une multitude
 « immense accourait de toutes les parties de la cam-
 « pagne environnante. Il n'y avait dans tous qu'une*

« voix pour proclamer Pie VI vrai martyr et saint. »

Je suis bien aise ici, par ce témoignage, de rendre une éclatante justice aux habitants de Valence : on les avait calomniés. Les hommes qui alors parlaient en leur nom afin d'aggraver les souffrances du pape, étaient pour la plupart des étrangers. Voilà les vrais sentiments de la ville et des habitants des environs. Ces acclamations simples et touchantes qu'on entendait dans les rues de la ville rendent à Pie VI l'hommage que lui-même, dans sa gloire de souverain et de distributeur des récompenses divines, il avait rendu à la mère de Jacques I^{er} et à notre roi Louis XVI.

D'autres ouvrages, qui ont mentionné les vertus de Pie VI, ont paru successivement. Novaes, entre autres mérites, a celui d'avoir célébré les louanges de ce pontife : la dernière partie de l'histoire générale des papes, que nous devons à ce membre de la compagnie de Jésus, n'est pas une des moins importantes de son glorieux ouvrage.

J'ai encore, pour avoir fini de communiquer au lecteur jusqu'à la plus précise information qui intéresse la vie et les opinions de Pie VI, j'ai à expliquer un fait qui n'est pas très-connu, et duquel on reparle à Rome assez généralement aujourd'hui.

Il s'agit d'un ouvrage politique de Nicolas Spédaliéri, écrivain dont il a été question plus haut, page 151, à propos des marais Pontins.

Nicolas Spédaliéri, né à Bronté en Sicile (1740),

élevé dans un séminaire de Monréal, ne tarda pas à y solliciter une place de professeur chargé d'enseigner la philosophie et la théologie. Quelques opinions isolées de la thèse qu'il soutint pour entrer dans les ordres attirèrent sur lui la censure de ses supérieurs, et il dut se soumettre à la révision des autorités du Vatican. Le père Ricchiéri, chargé de cet examen, présenta bientôt un rapport favorable à l'auteur, qui fut prié de se rendre à Rome. C'était le moment où les ouvrages dits philosophiques faisaient le plus de bruit en Europe. Spédaliéri avait trop d'instruction pour être déraisonnable; mais sa conscience répugnait à embrasser toutes les absurdités des novateurs¹.

Pour tâcher de mettre d'accord la philosophie avec la religion, il désirait rapprocher l'une de l'autre, et croyait pouvoir prouver que les droits de l'homme, tels qu'on venait de les proclamer en France, étaient tous établis dans l'Évangile, dont les dogmes lui paraissaient plus que suffisants pour fonder la société sur les bases de l'égalité et de la justice. Livré à ce travail souvent imprudent, l'auteur abordait les questions les plus délicates, et ne reculait pas devant des théories cruelles qu'il essayait de justifier par la doctrine de saint Thomas d'Aquin; seulement il n'accordait le droit de détrôner un tyran qu'à la dernière extrémité, avec les plus fortes restrictions, et sans déguiser aucun des dangers aux-

¹ De Angelis, *Biog. univ.*, XLIII, 265.

quels on reste exposé après un remède aussi violent.

Puis dans le cours du traité Spédaliéri se livre à des développements, pour établir que les idées religieuses sont l'appui le plus ferme des corps politiques; que, de toutes les croyances, la religion révélée est la seule capable de fixer la destinée et le bonheur d'un peuple, et que le moyen le plus puissant, pour arrêter les révolutions, serait de relever le trône et l'autel. Cet ouvrage, écrit dans le but de concilier les anciennes idées avec les nouvelles, ne satisfait aucun parti: les consciences justement timorées furent effrayées des concessions sans nombre faites à l'esprit du siècle; les philosophes dédaignèrent un écrivain qui, tout en concédant leurs rêves, se fondait éloquemment sur la réalité des miracles; qui prêchait la nécessité du pouvoir ecclésiastique, l'infaillibilité de l'Église romaine. Spédaliéri, en attendant, recevait les félicitations des universités de Padoue et de Pavie, tandis que son livre, repoussé de la plupart des États italiens, lui avait suscité une foule de contradicteurs. Il fut attaqué vivement dans Rome même, où tout le monde n'approuvait pas ce mélange hétérogène de pensées qui se combattaient entre elles. Mais Spédaliéri avait déjà publié des traités à doctrine *moins mixte*, où la religion seule était défendue. Ses amis l'avaient présenté au pape Pie VI, toujours sérieusement occupé de ses grandes améliorations dans les marais Pontins. Spédaliéri composait aussi des écrits qui vantaient l'entreprise: cet applaudissement, donné avec talent à l'immense

affaire qui enlevait une partie du sommeil de l'auguste civilisateur, valut une protection à Spédaliéri ; il obtint un canonicat à la basilique Vaticane, malgré une constitution de Léon X, qui prescrivait de n'accorder cette faveur qu'à des Romains.

A cette occasion, une intimité tout à fait honorable pour le docteur de Bronté s'établit entre lui et le pontife. On croit aussi qu'il y eut alors, dans le conseil pontifical, un projet avoué de ne rien négliger pour parvenir à une conciliation dans les affaires de France.

Ainsi on ne reconnaissait ni le caractère des révolutions d'alors, ni celui des hommes qui voulaient détruire à tout prix les institutions de leur pays, sans avoir préparé des matériaux convenables pour reconstruire l'édifice abattu.

C'est vers cette époque que fut imprimé à Assise (1791) l'ouvrage de Spédaliéri, intitulé *De' diritti dell' uomo : libri VI*¹.

Nous parlerons de cette composition importante par deux raisons. 1° On a assuré que Pie VI avait lu l'ouvrage en manuscrit, et qu'il y avait fait quelques modifications, de concert avec Gerdil, créé cardinal par lui en 1777. (Voy. plus haut, p. 127.)

Tous ces faits sont probables, mais ils ne sont pas prouvés ; je crois plutôt, d'après ce que m'a dit monseigneur Nicolai, continuateur de Spédaliéri

¹ Il est question avec détail de cet ouvrage dans la *Biographie des hommes illustres de la Sicile*, tom. II ; Naples, 1818.

dans le travail sur le sol Pontin , que le gouvernement pontifical, d'après l'avis de Gerdil, *laisse faire* (ce qui était peut-être trop), espérant un bien de ce genre d'accommodement offert aux ennemis.

2° On déclare aujourd'hui que ce projet de conciliation serait repris à Rome par quelques personnes, et qu'en conséquence le livre de Spédaliéri serait plus que jamais envisagé avec faveur ou avec sévérité. Comme un des plus récents antagonistes de ce livre, l'abbé Vincent Palmiéri, est Génois, on ajoute que nous allons voir l'école génoise, soutenue par des princes d'Italie, combattre de nouveau la doctrine sicilienne, qui sera défendue à Rome par les bannis à qui le grand acte de clémence du généreux Pie IX a rendu la patrie. Tout cela est bien vaguement annoncé : cependant, si le débat qu'on nous prédit a lieu, sans doute on aimera de part et d'autre à trouver ici, en peu de pages, l'analyse du livre de Spédaliéri, que l'on suppose avoir été patronné par Pie VI, et dont on assure qu'auprès de Pie IX plus d'un publiciste adopte quelques propositions.

Nous nous attacherons à la substance du livre, sans adresser aucune personnalité à ce que l'on appelle les deux écoles. Cet examen n'a pour but que de prouver à l'autorité pontificale, qui prononcera en définitive, qu'ici on l'aime, qu'on la sert, que l'on comprend sa position momentanément embarrassée, et qu'on ne doute pas qu'une heureuse intelligence ne finisse par régner entre les opinions di-

verses, d'autant plus que chacune d'elles peut avoir quelque chose à distinguer avec plaisir, avec sympathie et avec bonheur, dans le sujet des réflexions de Spédaliéri.

On voit donc qu'en même temps que je parle d'un intérêt présent, je ne perds pas de vue mes devoirs d'historien envers Pie VI : car on a pensé que dans cet ouvrage il existait de belles et imposantes pages religieuses, dues à la plume brillante de ce pontife.

La force des choses a d'ailleurs amené déjà des faits nouveaux, dont chaque *cause* doit se féliciter : c'est le parti des princes d'Italie, ou du moins du plus puissant de ces princes, de l'empereur Ferdinand, qui, le premier, a publié une amnistie; le noble exemple a été suivi. Chacun défendra ce qu'il est juste de garder, en consentant à sacrifier ce dont on peut se priver sans péril pour les droits véritables.

L'établissement d'une paix durable n'est pas proposé, comme en 1791, devant une tyrannie démocratique, une incrédulité orgueilleuse, un état de puissance qui est accoutumé à ne plier en rien, une inexpérience à peu près égale dans les deux camps; on ne coupe pas, dans la forêt voisine, les quartiers de bois de charpente qui doivent recevoir la couleur du sang, puis rester à demeure sur les places publiques. Les contendants de nos jours donneront leurs raisons; et *la sagesse aux trois couronnes*, qui ne peut vouloir que le bien, le cherchera, le trouvera, et le rendra à ceux qui, en deçà ou au delà des Apennins, auront le mieux établi leurs

droits, que je me garde en ce moment de préjuger. Voici maintenant la pièce en litige¹.

Il y a une chose singulière à dire en commençant. Spédaliéri, dans le premier volume, se prononce pour le parti qu'on appelle de la liberté; dans le second volume, il manifeste des regrets de la suppression des ordres religieux. On a donc cru qu'il y avait deux Spédaliéri. Des publicistes égarés veulent le triomphe de la doctrine du premier volume toute seule, presque sans religion; les hommes sages ne veulent que de légères réformes, avec la religion, et penchent pour la doctrine qui a manifesté des regrets lors des extinctions violentes faites en France à diverses époques.

Spédaliéri s'est trompé quand il a cru qu'il était en état de répondre à tout le monde; il ne s'est pas souvenu que peut-être on lui avait souvent ôté la plume pour écrire à sa place. Mais ne différons pas plus longtemps de faire connaître ce qu'a dit son livre.

A la page 8 de la préface, on lit ces mots :

« J'oublierai en quelque sorte que je suis chrétien; je mettrai à part la persuasion que j'ai de la divinité de la révélation. Je me bornerai à la considérer sous le rapport politique, pour voir si elle aide aussi aux affaires temporelles des hommes. Comme dans les ouvrages on a besoin de raisonner, je m'ingénierai à ne laisser ni confuse ni obs-

¹ Si quelque personne veut suivre la discussion dans l'original, je préviens que je me sers de l'édition des *Diritti dell'uomo*, de Venise, 1797, donnée par Giacomo Storti.

cure aucune chose appartenant aux idées principales ; je n'assurerai rien qui ne soit prouvé évidemment ; je donnerai à toutes les matières l'ordre et l'enchaînement qui lient l'intelligence, et qui, par force, lui arrachent le consentement. Je ne ferai aucun usage de l'*autorité*, et encore moins de l'éloquence : l'autorité n'est pas une preuve dans ce genre de vérité, et l'éloquence peut persuader même l'erreur¹.

« Je veux convaincre ; je veux que le lecteur ne se rende que lorsque ce serait une folie de l'esprit, ou une dépravation du cœur, de résister davantage. Voici le prospectus de tout l'ouvrage :

« Le grand but de ces recherches est de trouver un moyen de conserver les *droits de l'homme* dans la société ; il faut connaître ces droits. J'établis que l'homme tend à son bonheur ; je donnerai une idée suffisante du contrat social et de l'organisation de la société. Je réfuterai de faux principes qui portent au despotisme, et conséquemment à la destruction des *droits de l'homme* ; en un mot, je donnerai un abrégé du droit naturel. Voilà le sujet de mon premier livre.

« Je rechercherai quels moyens la prudence humaine veut trouver dans le fond même de la société civile, pour assurer à chacun l'exercice de ses droits et du bonheur qui en dépend. Je montrerai les défauts possibles de cette prudence. J'en

¹ Jean-Jacques Rousseau l'a bien prouvé.

conclurai qu'une société appuyée sur des moyens purement naturels n'aurait pas de consistance. C'est sur cela que raisonnera mon livre second.

« Dans mon système, je suppose les hommes privés d'opinions religieuses; mais comme, dans l'état de société, ils doivent s'élancer par la pensée, plus tôt ou plus tard, au delà du monde visible, et prendre parti ou pour l'existence de Dieu ou pour l'athéisme, je ferai voir que l'irréligion dépouille la société des faibles moyens dont elle peut s'aider, en les rendant vains et absurdes. Ce point sera traité dans le livre troisième.

« Quand il s'agit d'une religion, on pense à la religion naturelle ou à la religion révélée. Laquelle des deux faut-il donner pour base à une constitution nationale? Je ferai toucher à la main que le déisme promet des secours en apparence efficaces pour la conservation des droits naturels de chacun, mais qu'au fond le déisme est incapable de tenir ses promesses. C'est la plus dangereuse illusion qui règne de nos jours. Elle est dangereuse, parce qu'elle repaît l'esprit de pures chimères, et encore parce que le déisme conduit immanquablement à l'athéisme. Tel est l'examen que j'entreprendrai dans le livre quatrième.

« Le christianisme promet et *tient* les promesses du déisme. La doctrine de Notre-Seigneur fournit à la société civile de bien autres secours pour refréner les passions humaines et promouvoir le

bien social. Je traiterai ces points dans mon livre cinquième.

« Tant de peuples chrétiens sont exposés à des maux innombrables, parce que, chez ces peuples, la religion chrétienne n'existe plus. Telle est la conclusion du livre sixième et dernier. »

Nous allons extraire rapidement de cet ouvrage les doctrines qui par leur hardiesse, ou leurs sages applications, ou leur mérite d'observation, ou leur étrangeté, ou leur à-propos, peuvent fixer l'attention du lecteur. Nous n'accompagnerons pas toujours de réflexions les citations différentes : ce serait une tâche trop longue. Cependant nous signalerons avec une sorte d'effroi cette doctrine *fayetiste* que l'on rencontre presque au début du livre premier¹ :

« Tout homme a le droit d'employer la force toutes les fois qu'elle est nécessaire à sa défense, ou à la réintégration de ses droits². »

« Les trois facultés d'un prince sont de *juger*, de *décréter* et d'*exécuter*³. »

Nous nous arrêterons à ce passage important⁴. L'auteur, qui nous avait dit, *Je n'assurerai rien qui ne soit prouvé évidemment*, attribue à saint Thomas d'Aquin des doctrines qu'il n'a pas émises. Le troi-

¹ Tome 1, page 52.

² On nous a amené à 1794, quand on a dit, en 1789 : « *L'insurrection est le plus saint des devoirs.* »

³ Page 177.

⁴ Page 257.

sième volume de l'opuscule de *Regimine principum*, imprimé parmi les œuvres de saint Thomas, et auquel Spédaliéri s'en est rapporté pour autoriser le tyrannicide, ne doit pas être attribué à ce saint docteur, comme Bellarmin et le père Labbe l'ont cru. On est étonné ici qu'il y ait, chez quelques publicistes peu partisans des nouveautés, une prédisposition favorable à Spédaliéri. C'est que chacun prend dans ces amas de conseils ce qui lui convient, et qu'il vient d'autres penseurs qui croient utile de ramasser ce que le premier passant a négligé.

Au commencement du livre second, l'auteur traite de l'amour-propre des gouvernants. Le ton approche un peu de celui de la satire. Mais voici une définition de l'exil, plutôt à l'usage d'un despote que d'un écrivain qui défend les *droits de l'homme*. Ici tout parti qui aura pu encourir la peine si douloureuse de l'exil, ou qui pourra la craindre, n'applaudira pas beaucoup le défenseur des droits naturels, qui se fourvoie avec une excessive inconséquence.

« L'exil¹, pour qui n'a ni toit, ni terre, ni emploi, est un changement de patrie, non d'état; le riche et le pauvre sont également bien *partout*. On aime la patrie quand on en retire un avantage: dans tout autre cas, le patriotisme est une chimère. »

Et le clocher, et la langue même *patoise*, et les souvenirs d'enfance, ne sont donc rien dans la vie d'un exilé? Allez dire cela à Dante Alighieri, peu

¹ Tom, I des *Diritti*, page 343.

riche chez lui, et qui trouvait si amer le *pain étranger*, et si pénible à monter l'*escalier d'autrui* ! » Spé-daliéri fait bon marché de Bronté.

On lira avec intérêt¹ le chapitre où est établie la connexion qui existe entre l'athéisme, le matérialisme et le fatalisme.

« Un père athée, un maître athée sont de petits tyrans dans leur situation respective. »

Nous arrivons à l'examen du tome second. Il faut remarquer ce passage² :

« Le commun des hommes ne sait ni lire, ni écrire³, encore moins méditer, réfléchir, analyser⁴ des séries d'idées longues et bien ordonnées; rapporter les conclusions aux principes modifiés, et établir les définitions; trouver la cachette du sophisme, aplanir les difficultés, étendre les démonstrations, rattacher une vérité à une autre.

« Ces opérations exigent des esprits exercés depuis longtemps et dès le jeune âge, et un loisir qui permette de s'y livrer; mais le commun des hommes est contraint à s'occuper sans trêve de chercher ce qui est nécessaire à la vie, et, comme nous

¹ Page 416.

² Livre IV, chap. IV, pag. 102.

³ Cela n'est pas tout à fait exact. En Allemagne, et, depuis peu, dans la partie de l'Italie soumise à l'empereur Ferdinand, son père, l'empereur d'Autriche François I^{er}, a donné tous ses soins à ce genre d'instruction, et la mémoire de ce prince doit recevoir à ce sujet de justes bénédictions.

⁴ Cela est plus exact.

disions, ne sait pas exercer sa propre raison à entreprendre des opérations si délicates.

« Les recherches *abstraites* ne sont jamais pour le peuple : les femmes, les nobles, les paysans, les artistes, les militaires, les personnes de cour, *tout le monde*¹, en exceptant quelques génies privilégiés par la nature, vit plongé dans la matière, et les connaissances de tous *confinent* avec les sens; pour peu que les idées se subtilisent, on les perd de vue, et s'il y a quelque effort pour les fixer, on retombe bien vite dans ce qui est compris par les sens (*nel sensibile*). »

Nous surprenons à présent Spédaliéri en grave faute. Il attaque Fréret comme un des saints du temps présent (1791)².

Le publiciste sicilien avait composé un ouvrage contre Fréret, qu'il croyait auteur du livre intitulé *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, et qui avait paru en 1767, dix-huit ans après la mort de Fréret. Tout le plan de bataille de Spédaliéri est en pure perte : cet ouvrage n'est pas de Fréret, et il était sorti de la fabrique des livres composés par d'Holbach ou par son école³. Spédaliéri avait été plus heureux en réfu-

¹ Sans ce *tout le monde*, l'auteur aurait épargné les chanoines de Saint-Pierre, ses confrères, et lui-même.

² Page 138.

³ M. Raoul Rochette assure que Fréret n'a pas composé cet *Examen critique*, et, à ce sujet, il s'exprime ainsi * : « On

* *Biogr. univ.*, XVI, 36.

tant Gibbon ; bien exactement il avait trouvé là l'ennemi véritable, et il l'avait certainement vaincu.

Nous reprendrons ici le ton de la louange.

« Dans l'Église catholique¹, on a eu le soin de recueillir les canons des conciles, les sentiments des Peres, et les réponses données par les papes aux consultations des évêques, et acceptées par tout le corps des pasteurs. Telle est l'étude des directeurs de conscience ; et ceux-ci, lorsqu'ils ne sont pas capables de résoudre les difficultés avec leurs lumières, sont tenus de recourir à l'évêque, et l'évêque, dans un cas pareil, peut en entretenir le synode diocésain ou le synode provincial, ou implorer, par une voie plus courte, l'oracle du siège apostolique². Cette discipline, outre qu'elle facilite la

ignore sur quel fondement et d'après quelle autorité des productions si improprement appelées philosophiques, parce qu'elles étaient impies, ont été mises sous le nom d'un homme qui, constamment occupé des études les plus graves, professa toujours, dans sa conduite et dans ses écrits, les sentiments les plus religieux. » Ce témoignage de M. Raoul Rochette, homme lui-même très-religieux et courageux ami de la vérité, doit être opposé aux étrangers qui calomnient encore Fréret.

A ce sujet, je me suis encore adressé à M. Étienne Quatremère, aussi mon confrère à l'Académie ; et il m'a confirmé ce qu'avait dit M. Raoul Rochette. M. Quatremère, *océan de science*, homme de haute piété, aime aussi à venger les réputations calomniées. Je suis heureux d'avoir à parler ainsi de deux confrères si estimables, si savants, et si ardents défenseurs de la religion catholique.

¹ Tome II, page 198.

² Si effectivement Pie VI a pris quelque part à la confection

pratique, sert à conserver la pureté de la morale. *La philosophie pourrait-elle former un plan semblable ? »*

Nous trouvons ensuite¹ ce court précis de quelques-uns des préceptes de Jésus-Christ :

« Les évangiles sont l'histoire de ce qu'a dit et de ce qu'a fait le Fils de Dieu, *revêtu de la chair humaine*. Il s'est attaché à nous faire connaître son céleste Père avec plus de distinction que ne l'ont pu faire les prophètes ; il a révélé clairement l'Esprit Saint et ses dons ; il a enseigné comment on doit prier ; il a indiqué avec précision ce que Dieu agrée et ce qu'il déteste.

« Jésus-Christ a défendu expressément² le *multiloquio*, comme étant propre aux païens matériels.

« La preuve de la concision ordonnée est dans l'oraison dominicale. »

Je ne négligerai pas ces pages sur l'*excellence* de la religion chrétienne :

« Nous nous bornerons enfin³ à contempler la religion du Christ. Nous y remarquerons tant d'ex-

du tome second de ce livre des *Diritti*, on peut, sans craindre d'offenser ce pontife, lui attribuer ce passage, qui est plein de sens et d'une lumineuse vérité. On y distingue l'érudition *pratique* d'un pape ; on y entend presque la voix du commandement et le *Garde à vous !* adressé aux soldats de Jésus-Christ

¹ Page 205.

² Page 395.

³ Page 552.

cellence et de *perfection*, que, quand sa religion ne *vanterait* pas d'autres arguments, la seule forme de son gouvernement suffirait pour démontrer sa divinité ¹. La religion n'est pas d'une nature *locale*, mais *universelle* et d'un caractère *cosmopolite*. Telle devait être l'œuvre de Dieu : il a donné la religion comme l'unique moyen d'obtenir le salut, et tous les hommes doivent être appelés au salut.

« Actuellement, la terre étant partagée en tant de royaumes indépendants les uns des autres, et gouvernée par des lois diverses, suivant la différence du climat et de la nature des peuples; tous les royaumes étant l'œuvre des hommes, et par conséquent sujets aux passions *instables* de l'homme, et de plus *caducs* comme l'homme lui-même; alors si Jésus-Christ avait fait dépendre de la puissance civile la puissance spirituelle de son Église, en peu de temps la religion aurait péri, déchirée dans toutes ses parties, et modifiée en autant de modes variés qu'il y aurait eu de nations, où ce culte eût été introduit. Ainsi les hommes auraient perdu le moyen du salut, et la grande œuvre de la rédemption serait restée sans effet.

« Pour obvier à ces inconvénients, la sagesse divine a voulu créer une forme de gouvernement qui fût indépendante tout à fait des puissances civiles; mais telle qu'elle pût subsister avec toutes les formes de gouvernement civil, et qu'en même

¹ Nouveau passage que Pie VI aura lu au moins avec intérêt.

temps elle fût par elle-même plus apte à conserver le dépôt de la doctrine nécessaire au salut, à renverser les erreurs, à faire de tous les chrétiens dispersés dans les divers gouvernements civils un tel *corps*, qu'ils pussent rester liés en parfaite unité de sentiments, et dans un étroit commerce d'amour fraternel ¹.

« Une forme *démocratique*, avec laquelle la juridiction résiderait dans le peuple des fidèles, comme dans sa propre source, bien qu'*opportune*, aurait été contraire au dessein divin. Une forme *aristocratique* telle quelle aurait mis la juridiction dans la main des évêques ², de manière que chacun eût été chef dans son diocèse, sans dépendre de personne; ce qui aurait été encore loin des vues de l'éternelle sagesse ³.

« En effet, si chaque évêque avait eu la plénitude absolue, incontestable, de la puissance dans son diocèse, et l'avait administré sans dépendre d'aucun tribunal ecclésiastique, l'Église chrétienne ne serait plus *une*, et nous aurions autant d'églises isolées et indépendantes l'une de l'autre qu'il y a

¹ Ceci semble écrit par quelqu'un qui descend, encore tout ému, de la *sedes gestatoria*.

² L'auteur de ce passage a bien évidemment l'habitude de porter haut la tiare pontificale.

³ C'est à peu près dans cet état d'indépendance que vivent les évêques protestants : c'était bien la peine que Luther et Calvin s'entendissent pour corriger si maladroitement l'œuvre si sage de Dieu!

de diocèses. Ainsi, quand bien même, de cette sorte, le système de la foi pourrait demeurer intact, les croyants chrétiens, dispersés sur la surface de la terre, ne composeraient jamais une *famille*, et jamais ne s'aimeraient comme frères. Dans un tel gouvernement, on ne verrait pas le *dépôt de la doctrine révélée* se maintenir en sûreté; car si un évêque prévariquait en enseignant ou en accueillant l'erreur, par quel pouvoir serait-il repris, puisqu'il ne reconnaîtrait aucun supérieur? et combien serait facile la prévarication, lorsque chaque pasteur ne serait pas tenu de rendre compte de ce qu'il enseignerait! D'un autre côté, un évêque ne faisant pas *corps* avec les autres évêques, comment pourrait-il opérer, indépendamment de la puissance séculière sous laquelle il se trouve constitué¹? Comment s'opposer, comment résister, comment réclamer ses droits contre la force?

« Si l'*aristocratie* menait à ces absurdités, la *démocratie* engendrerait bien d'autres embarras : cela est évident par soi-même. »

La *monarchie* seule correspond parfaitement à toutes les intentions de Dieu².

¹ Sans le pape, les évêques seraient partout réduits à peine au crédit d'un curé; et encore quelques autorités leur feraient bien valoir cette condescendance.

² Pie nous a donné son opinion sur le système monarchique appliqué même aux autres gouvernements que celui de l'Église. (Voyez page 325, ligne 17). Il dit : « *C'est la forme de gouvernement la plus naturelle.* »

« D'abord, quand il n'y a dans l'Eglise qu'un seul chef, un seul suprême pasteur, tous les fidèles sont un vrai *corps*, une vraie *famille*, parce qu'ils sont tous unis à un centre commun ¹.

« Secondement, la doctrine sacrée ne peut jamais souffrir un changement. Partout où naît l'erreur, elle peut être facilement étouffée par l'action immédiate de l'autorité suprême, à laquelle chaque évêque est tenu d'obéir.

« Troisièmement, tous les pasteurs faisant *corps* avec le pontife romain, leur chef, chacun d'eux, dans l'exercice de sa juridiction, est soutenu par tout le *corps*; tellement qu'il n'est pas facile que l'on dépouille ce prélat de sa liberté et de son indépendance, comme pasteur libre du troupeau qui

¹ Et il ne faut pas croire que ce centre opprime les évêques. Pendant un grand nombre d'années, toutes les fois que l'on présentait une réclamation ecclésiastique, ou Pie VII, ou Léon XII, ou Pie VIII, quand il n'était encore que cardinal, disait toujours : *Si è sentito il vescovo?* « A-t-on entendu l'évêque? » Pas de tricherie, pas de manières cachées. Un catholique, sous quelque prétexte que ce soit, réclame à Rome; l'affaire est renvoyée à l'évêque : si l'évêque n'a pas parlé, il n'y a pas de réponse; si l'évêque parle en sens contraire, on l'écoute; et bien souvent s'il a raison (ce qui arrive presque toujours), on le loue, et l'on repousse les demandes indiscrettes; s'il a un peu tort, on l'éclaire avec le sentiment d'égards et de politesse romaine qui ne *faut* jamais. Et moi-même, si j'étais l'intermédiaire de la réclamation, je finissais par être persuadé ou que le réclamant avait tort, ou qu'il avait obtenu satisfaction.

lui est confié. S'il faut quelque temps céder à la nécessité, il est certain que l'intérêt commun tiendra éveillés les autres pasteurs et leur chef, pour revendiquer le droit divin, qui n'est point sujet à prescription, et pour rétablir le gouvernement ecclésiastique dans le plan qu'a disposé la sagesse incarnée. Puisque cette juridiction ne doit rien aux gouvernements civils, ne trouvera-t-on pas évident qu'il faut l'adapter à toutes les constitutions politiques, soit monarchiques, soit aristocratiques, soit démocratiques¹, dont elle ne peut pas troubler les opérations? Cette juridiction, au milieu des vicissitudes continuelles de ces constitutions qui lui sont étrangères, conserve toujours sa forme et sa vigueur. »

Nous retrouvons actuellement Spédaliéri lui-même, bien libre, et se livrant, en toute joie, à un mouvement de colère ironique que nous n'avons pas encore rencontré dans ses pages. Il parle de la suppression des ordres réguliers, prononcée à Paris après 1789².

« Vous dites : Est-ce qu'il est nécessaire de maintenir tant d'hommes *fainéants*? — Mais est-ce que c'est vous qui les nourrissez de votre avoir? Quel droit avez-vous d'empêcher quelqu'un de dépenser son bien à nourrir ceux qui prient pour lui? Vous riez : ces idées vous paraissent superstitieuses et

¹ Ceci, à la date où on l'a écrit, était, quoi qu'on en ait pu dire, une concession faite aux sentiments déjà violents exprimés par les novateurs de France. Heureusement Pie VI nous a révélé sa confiance dans le système monarchique.

² *Diritti*, page 621.

puériles, et vous vous écriez : *O quantum est in rebus inane !* « Combien il y a de vanité dans les choses ! » Je le veux bien. Quel droit avez-vous sur les opinions des hommes qui n'ont aucun rapport avec l'ordre social ? — Arrêtez, dites-vous ; nous sommes les *médecins des fous*. — Et qui vous a donné le droit de soigner ainsi les diverses *folies* des esprits ? Le charlatan, le poète, le philosophe de notre âge, *gent* bien nourrie aux dépens de tant de bourses, que leur rendent-ils en échange ? Donnent-ils autre chose que des *folies* de toutes sortes ? Et, cependant, personne ne crie contre ces plantes parasites, quoique souvent elles empoisonnent les mœurs, et qu'elles fassent crouler les fondements de la société. Nous avons vu ouvrir en plus grand nombre les loges des *francs-maçons*, dans le temps où on fermait les *couvents*. Ceux-là même, entre autres, qui dévorent tant de substances du peuple lorsque le gouvernement est corrompu, combien de *folies* n'étaient-ils pas eux-mêmes ? Commençons par soigner toutes ces espèces de *folies*, ensuite nous parlerons de la *folie* religieuse. Cependant cette dernière me plait, à moi. Je dois être maître de ma liberté, tant qu'elle ne porte pas de préjudice aux autres : cela est de *droit naturel*¹. La société et le prince, loin de me

¹ Ici l'auteur, poussé par l'*humour* italien, fait une allusion maligne aux graves préceptes de *droit naturel* qu'il a posés lui-même au commencement de son livre.

l'interdire, existent précisément pour me conserver cette liberté; je veux être *fou solitaire*, *fou contemplateur*, comme d'autres veulent être *fou charlatan*, *fou poëte*, *fou philosophe*. Qui a assujetti à votre caprice mon esprit, mes opinions, les vœux de mon cœur? Je veux employer mon argent à nourrir des personnes qui *vivent dans la solitude* ou qui *contemplant*. Ne suis-je pas maître de dépenser ce qui est à moi, comme il me plaît? Parmi vous, l'un veut élever des chiens¹ et des chevaux; celui-là se ruine avec des musiciens et des danseurs; un troisième se livre à la débauche. On laisse à tous le droit de liberté et de propriété; les religieux seuls doivent être dépouillés. Sans doute il y aura pour cela une cause *occulte* fort puissante; la voici : les religieux sont des *fainéants*. Et que sont tant de seigneurs voluptueux qui demeurent plongés dans l'oisiveté? que sont tant de valets qui remplissent les antichambres? que sont tant de soldats qui se tiennent droits avec un fusil depuis le matin jusqu'au soir, sans rien faire?»

Nous lisons plus loin² :

« On blâme les *vœux* de pauvreté, de chasteté, d'obéissance; mais Dieu a recommandé les pauvres, les hommes chastes, et ceux qui *renoncent à leur volonté*.

¹ Ceci devient bien plus de l'*humour* anglais, qui n'est pas souvent exempt d'amertume.

² Page 630.

« C'est une idée neuve d'opposer au célibat des religieux le célibat du libertinage ¹. »

L'*humour* prend ici un caractère épigrammatique : probablement, il s'agit des réformes de Joseph II; mais Joseph II s'en était repenti, et même, pour apaiser la révolte des Pays-Bas, il avait demandé l'appui de Pie VI, qui l'avait accordé (Voy. plus haut, page 256). Ici Rome ne s'est donc pas souvenue de sa générosité. Quoi qu'il en soit, un argument des princes est rétorqué d'une manière spirituelle.

« Des princes veulent reporter les prêtres à la pauvreté des temps apostoliques, et les peuples, par la même voie, font remonter les princes à la simplicité du temps d'Homère, lorsque, n'étant que pasteurs et mauvais cuisiniers, ils envoyaient leurs filles laver leur linge à la mer. Cette manière de renvoyer l'argument est-elle si subtile, que les princes n'aperçoivent pas l'artifice des athées?

« Car ce sont les athées qui insultent ainsi les princesses. »

Voici un passage important : « L'Église, depuis sa naissance ², a toujours eu l'habitude de proscrire les livres qu'elle juge nuisibles à la religion. Cela est absolument une des branches de la juridiction épiscopale, instituée de Dieu pour l'édification des âmes. Chaque évêque a un tel droit dans son dio-

¹ Page 641.

² Page 704.

cèse; et le pape, en vertu de sa primauté, le possède dans toute l'Église. Lorsque Jésus-Christ dit à Pierre, *Paissez mes brebis*, il lui donna le droit de fournir une pâture saine, et celui d'éloigner toute pâture nuisible. »

On a pu être étonné que Spédaliéri n'ait jamais parlé des jésuites; mais il ne termine pas son livre sans mentionner les scènes de Portugal, de France et d'Espagne, en 1759, puis en 1762; enfin en 1769¹. A cette occasion, le livre de Spédaliéri a été soutenu quelquefois par les jésuites.

Plus bas on trouve ces mots: « Jansénius avait eu le dessein² de ressusciter la doctrine qu'il croyait avoir été enseignée par saint Augustin, pour combattre celle des jésuites, qui avaient triomphé de Baïus. » (Voyez tome IV, page 373.)

On peut, à propos des troubles de Suisse, rapporter ces paroles³:

« Dans les querelles de Luther et de Calvin, ce sont les catholiques qui furent toujours *provoqués*. »

Quelques lignes plus bas, l'auteur s'écrie que la colline sacrée du Vatican a fait entendre, relativement à l'expulsion des pères de la compagnie, des plaintes réitérées devant tout l'univers.

On voit bien que ce livre de Spédaliéri est, comme je l'ai dit, un arsenal où chacun va chercher des

¹ Voyez plus haut, tome VII, page 176.

² *Diritti*, page 711.

³ *Ibid.*, page 730.

armes à sa volonté. Le dernier axiome que nous allons rapporter ne doit être sans doute approuvé par aucun des partis qui auraient voulu s'instruire à cette école. Les paroles suivantes sont au moins inutiles, et peuvent finir par amener avec elles les plus terribles dangers pour la chose publique. C'est par d'autres réflexions qu'il faut tâcher de consolider la paix.

Nous lisons presque à la fin du deuxième volume ¹ :

« Si les peuples deviennent rebelles par maxime, les princes deviennent tyrans par nécessité; et si les princes sont tyrans par système, les peuples deviennent rebelles par désespoir. »

Comme *tout le monde*, pour Spédalieri, est à peu près imbécile (voyez page 477), il faut espérer que personne, ni princes, ni peuple, ne comprendra bien cette proposition. On conçoit d'ailleurs difficilement qu'un peuple *qui ne sait pas raisonner devienne rebelle par maxime.* »

Nous pensons qu'on sera bien aise de connaître la dernière et définitive conclusion de l'auteur.

« J'ai satisfait ² mon cœur, j'ai obéi à la voix de ma conscience; j'ai dit la vérité telle que je l'ai connue dans la solitude où je vis, livré à moi-même; j'ai rendu à Dieu ce qui est à Dieu, au peuple ce qui est au peuple, aux princes ce qui est aux princes ³;

¹ Page 737.

² Page 738.

³ Il eût pu y avoir ici une gradation différente, et personne

et si j'ai déclaré la guerre aux ennemis de Dieu, du peuple et des princes, j'ai imité ces généreux champions qui écrivaient leur nom sur les flèches qu'ils lançaient dans le camp ennemi¹. J'éprouve, en terminant cet ouvrage, le plaisir qui accompagne une bonne action. Et que dois-je craindre ? Les effets de la persécution athéistique, maçonnique, janséniste. O grands évêques de France, dignes successeurs des anciens martyrs, pourquoi n'aurais-je pas la hardiesse de suivre vos pas ? Oui, je suis prêt à les suivre, et je suis tranquille : il n'y a que le coupable qui doit trembler. »

Il faut bien se rappeler ici qu'il s'agit de 1791, et que cette dernière invocation s'adresse aux évêques de cette époque. Dans le rapprochement qu'on peut faire, relativement à cet écrit, des circonstances d'alors et de celles d'aujourd'hui, il n'y a de vrai et de semblable que les éloges donnés à nos évêques, qui mériteraient encore de plus, en ce moment, les louanges dont se sont rendus dignes les fondateurs du catholicisme en France : quant aux dangers, il n'y en a pas, et, raisonnablement, il ne faut pas en prévoir.

J'ai cru devoir offrir ces détails sur un livre dont Rome se préoccupe. Notre Pie VI figurait dans cette affaire comme protecteur, cela est certain ;

n'aurait trouvé extraordinaire qu'on eût mis à la fin ce qui est au milieu.

¹ Cette phrase est charmante, et elle appartient au genre le plus gracieux de l'élégante littérature.

je n'oserai jamais dire absolument comme coopérateur. Après cela, il est difficile de connaître bien au juste ce que chacun, aujourd'hui, sur *la colline sacrée du Vatican*, va chercher d'appui, de force, de consolation, d'espérance, d'appréhensions dans ce projet de paix pour un autre temps.

La tempête, il y a cinquante-six ans, a emporté les paroles du prêtre de Bronté. Pie VI a pu emprunter, ajouter à ces conseils; les temps d'alors entraînaient la sainte ville dans toutes les voies qui semblaient promettre un état de concorde. Mais que veulent les temps d'aujourd'hui? Chaque parti ne le sait pas bien à fond, tant la question est grande, âpre, vivace et compliquée! Ce que l'on sait, c'est que notre pontife est prudent, conciliant, rempli de clémence, et que les souverains, intéressés dans cette cause par une juxtaposition inévitable, sont amis de l'ordre, peu portés à l'esprit de guerre, qui finit toujours par être fatal, soit que l'on acquière, soit que l'on perde; et qu'enfin les voisins, autres témoins plus ou moins éloignés, ont chacun des maux à soigner, des plaies à fermer, et des félicités depuis longtemps promises à répandre sur leurs sujets.

Je crois avoir rempli avec exactitude la portion de tâche que je m'étais imposée. J'ai dit, pour m'exprimer ici à peu près comme Spédaliéri, j'ai dit ce que je pensais à celui dont j'avais entrepris d'écrire les annales; j'ai parlé de même à ses persécuteurs. Il ne me paraît pas que j'aie oublié rien qui

fût essentiel; d'ailleurs la dimension de mon cadre ne comportait pas une étendue de détails plus prolongés. Je poursuis ma narration.

Pendant la vacance du saint-siège, le gouvernement du directoire a été renversé. Je rapporterai divers actes du gouvernement nouveau, c'est-à-dire du consulat. Tout lecteur qui, s'abandonnant à des préventions injustes, inculperait la nation française d'avoir autorisé les indignités souffertes par Pie VI, doit se rappeler d'abord les hommages que recevait partout en France l'auguste prisonnier. Ainsi l'opinion publique n'approuvait pas les mesures iniques ordonnées par les autorités dont alors elle devait subir la loi.

Il était à désirer que cette disposition généreuse de la nation fût entièrement connue : or, on n'ignore pas que tout gouvernement nouveau commence par chercher les moyens de se rendre agréable, et s'attache à faire ce que souhaite la nation. Il y avait d'ailleurs ici à réparer une monstrueuse injustice. Le 30 décembre 1799, les consuls de la république prirent, en ce qui concernait Pie VI, la délibération suivante :

*Extrait des registres des délibérations des consuls
de la république.*

« Paris, le 9 nivôse an VIII de la république française, une et indivisible.

« Considérant que depuis six mois le corps de

Pie VI est en dépôt dans la ville de Valence, sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture;

« Que si ce vieillard, respectable par ses malheurs, a été un moment l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par le conseil des hommes¹ qui environnaient sa vieillesse²;

« Qu'il est de la dignité de la nation française, et conforme à la sensibilité du caractère national, de donner des marques de considération³ à un homme *qui occupa un des premiers rangs sur la terre*⁴;

« Arrêtent :

ARTICLE PREMIER.

« Le ministre de l'intérieur donnera les ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.

ARTICLE 2.

« Il sera élevé sur le lieu de sa sépulture un mo-

¹ Toutes ces phrases étaient apparemment encore nécessaires : même un gouvernement meilleur se croit forcé d'en être toujours aux ménagements avec le gouvernement mauvais qui a précédé.

² On a bien vu que Pie VI a toujours agi par lui-même, et qu'il n'y avait auprès de lui aucun homme qui eût la volonté de le séduire. Les actes publics du règne entier de Pie VI lui appartiennent en propre.

³ Le corps avait été placé d'abord dans l'ancienne chapelle de la citadelle, sans aucun appareil funèbre.

⁴ Le projet du concordat de 1801 est en germe dans cette phrase, si vraie et si imposante.

nument simple, qui fasse connaître la dignité dont il était revêtu.

« Le premier consul,

« *Signé* BONAPARTE. »

Le 2 janvier 1800, le ministre de l'intérieur donne avec empressement tous ses soins à l'exécution de l'arrêté des consuls. Ce ministre était Lucien Bonaparte, frère du premier consul.

Le ministre de l'intérieur écrit à l'administration centrale du département de la Drôme et au commissaire central :

« Je vous transmets, citoyens administrateurs, l'arrêté des consuls de la république, qui ordonne que le corps de Pie VI, qui est en dépôt dans la commune de Valence, soit inhumé avec honneur, et qu'un monument soit élevé sur sa tombe.

« Les considérants qui précèdent cet arrêté suffisent pour vous pénétrer de son esprit. La terre de la liberté est hospitalière, et il suffit qu'une institution ait été ou soit enveloppée¹ de la vénération d'un grand nombre d'hommes, pour qu'elle soit respectable.

« Vous voudrez bien faire transporter le corps de Pie VI, avec tous les honneurs *militaires*, jusqu'à l'endroit destiné pour sa sépulture. Les autorités

¹ Le ministre, s'il a un secret, l'enveloppe plus mystérieusement que n'a fait son frère : c'est cependant ce ministre qui, plus tard, aida beaucoup à faire accepter le concordat, et qui poursuivra ce succès avec un courage digne d'éloges.

publiques doivent faire partie du cortège; elles rempliront dans ce jour une fonction nationale; elles sauront sans doute allier, dirigées par vous, les égards et la dignité. Vous ferez élever sur la tombe du pontife un monument en marbre. Ce monument doit être simple, et porter cette inscription : « *Au pape Pie VI.* »

« Je vous ouvre à ce sujet un crédit de 30,000 francs, sur le crédit de 10 millions affectés à mon ministère pour l'an VIII, par la loi du 27 frimaire (18 décembre 1799). Vous voudrez bien me faire parvenir le plan du monument et le *devis*, ainsi que le procès-verbal de la cérémonie.

« Salut et fraternité.

« *Signé* LUCIEN BONAPARTE. »

Le 30 janvier suivant, on rédigea le procès-verbal de cette inhumation.

Procès-verbal de l'inhumation du corps du pape Pie VI dans la commune de Valence, le 10 pluviôse an VIII de la république.

« Le 10 pluviôse an VIII de la république française, en exécution de l'arrêté des consuls du 9 nivôse, des lettres du ministre de l'intérieur, et des dispositions arrêtées, énoncées dans le programme ou ordre des cérémonies à observer pour la sépulture du pape Pie VI, décédé dans la commune de Valence le 12 fructidor an VIII, et conformément à l'arrêté de l'administration centrale du départe-

ment de la Drôme, ladite sépulture a eu lieu, et l'ordre de ses funérailles a été observé ainsi qu'il suit :

« Dès les sept heures du matin, une salve de sept coups de canon s'est fait entendre, et donna le signal de la générale. Sur les neuf heures, les citoyens de la garde nationale, tant infanterie que cavalerie, sous les ordres de leurs chefs respectifs, se sont rendus en armes sur la place dite de la Citadelle, à l'effet d'escorter le convoi, assurer la marche du cortège, et concourir à la pompe funèbre et aux honneurs militaires pour l'inhumation du défunt *pontife de Rome*.

« A dix heures précises, les membres des autorités civiles et militaires, en grand costume, et portant un crêpe noir, se sont réunis dans une des salles du département, pour se rendre de là, escortés d'un nombreux détachement de garde nationale, et précédés de la musique, au palais dit du Gouvernement, où le corps du pape se trouvait déposé, pour le transporter au lieu de sa sépulture.

« Le canon ayant annoncé l'instant du départ, et les commissaires chargés de l'ordre des funérailles ayant placé les membres des différentes autorités aux rangs qu'elles devaient occuper, le cortège est sorti du palais du Gouvernement pour se rendre au lieu destiné pour la sépulture du pape, hors de la commune de Valence, à une distance de quelques kilomètres, dans l'ordre suivant :

« Un détachement de cavalerie, précédé de deux trompettes, suivi de deux pièces de canon, ou-

vrait la marche. La musique et les tambours, exécutant des airs funèbres, leur succédaient.

« Le corps de Pie VI, renfermé dans un cercueil de plomb, enveloppé d'une doublure en bois de chêne, était porté sur un char de forme antique, drapé de noir, et attelé de huit chevaux, caparaçonnés de même.

« Venaient ensuite les quatre présidents des autorités administratives et judiciaires, placés à chaque angle du cercueil, couvert d'un poêle de drap d'or, avec des pendants perses en drap violet ; ils soutenaient chacun un gland en or, dont les extrémités du cercueil se trouvaient garnies.

« Après le char, suivait à cheval l'état-major du corps composant la garnison de la place, parmi lesquels se trouvaient les membres de la commission militaire extraordinaire ; après eux, venaient deux pièces de canon ; puis tous les membres des autorités constituées, précédés du drapeau tricolore garni d'un crêpe, marchant deux à deux. Après eux, tous les citoyens qui s'étaient réunis au palais du Gouvernement pour assister aux dites funérailles. La garde nationale et l'infanterie, chargées de l'escorte du convoi, étaient placées sur les ailes du cortège, et portaient l'arme renversée. Un détachement de cavalerie et de gendarmerie fermait la marche.

« Dans cet état, le convoi, traversant l'esplanade de la citadelle, a été salué de sept coups de canon précipités par l'artillerie de cette place, et d'une

salve de mousqueterie par les troupes d'infanterie.

« Pendant la durée de la marche, de cinq minutes en cinq minutes, le canon a été tiré; et le convoi, passant par les rues de la Roderie, Saint-Félix, la Grande rue, la place de la Liberté, la porte Saunière et les boulevards jusqu'au lieu dit Sainte-Catherine, consacré à la sépulture de Pie VI, a reçu les grands honneurs militaires de tous les postes placés sur son passage.

« Arrivé audit lieu, le convoi est entré, dans le même ordre, par la principale porte, au-devant de laquelle était placée une lampe sépulcrale, annonçant l'entrée d'un tombeau. Parvenus dans son enceinte, les autorités constituées, et les citoyens faisant partie du cortège, se sont placés en cercle autour du caveau préparé et destiné à recevoir le corps du pontife de Rome; et au même instant l'infanterie, formée en bataillon carré, a fait une décharge de mousqueterie en cette position.

« Les commissaires chargés de l'ordre des obsèques ayant fait aussitôt enlever du char le cercueil renfermant le corps de Pie VI, ledit cercueil a été sur-le-champ déposé dans ledit caveau, et, pendant l'inhumation, une musique lugubre et analogue à cette cérémonie y imprimait ce caractère sombre qui constitue l'appareil d'une fête funèbre.

« A un silence morne a succédé le bruit terrible du canon et d'une décharge de mousqueterie de toute l'infanterie défilant devant le caveau, ce

qui n'a fait qu'ajouter à l'effet de cette cérémonie.

« Les ordres ayant été donnés pour faire fermer le sépulcre dans lequel le corps de Pie VI venait d'être déposé, son ouverture a été à l'instant, et en présence des autorités, fermée par des manouvriers requis à cet effet, de manière à ce que les restes du pape soient à l'abri de toute tentative, et en toute sûreté.

« A cet effet, le cortège, escorté de toutes les troupes, est revenu dans le même ordre au Département, où le présent procès-verbal a été dressé, fait et clos le jour, mois et an que dessus, sur l'heure de midi, et ont, tous les membres des autorités civiles et militaires présents à l'inhumation dont il s'agit, signé. »

Il ne pouvait y avoir en ce temps-là aucune cérémonie religieuse; beaucoup de prêtres étaient sortis de prison; mais en France, dans le pays du roi très-chrétien, ce que Pie VI avait prévu, dit et écrit tant de fois pendant son pontificat, il ne restait pas une seule trace du culte catholique.

Nous continuerons de donner quelques détails qui appartiennent à l'époque du consulat, et qui prouvent que le premier consul ne négligeait aucune occasion de se rendre agréable au gouvernement de Pie VII, successeur de Pie VI.

*Lettre du ministre de l'intérieur au préfet du
département de la Drôme.*

« Paris, 2 décembre 1801.

« M. Spina ¹ ayant demandé au premier consul, de la part du pape, que le corps de Pie VI, enterré dans le cimetière de Valence ², lui soit remis pour le transporter à Rome, et le premier consul y ayant consenti, vous voudrez bien, au prochain passage de M. Spina par Valence, lui faire remettre les restes du pontife défunt avec toute la décence convenable, mais sans aucun appareil.

« Je vous salue.

« *Signé* CHAPTAL. »

Dans le même moment, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, écrivit pour le même sujet au même préfet de la Drôme :

« Citoyen, M. Spina, archevêque de Corinthe, après s'être acquitté de la commission qui lui avait été confiée, traverse votre département pour retourner à Rome. Vous voudrez bien lui donner, pour son voyage, toutes les facilités qu'il pourra désirer. Monsieur Spina, par la manière dont il a rempli sa mission, a su parfaitement se concilier

¹ Mgr. Spina était archevêque de Corinthe *in partibus*, comme on l'a vu déjà. Le titre de *monseigneur* arrivera plus tard pour les évêques, avec celui de *majesté* pour le consul.

² Ceci nous apprend que le *lieu dit Sainte-Catherine* était tout simplement le *cimetière* de Valence.

l'estime et la bienveillance du gouvernement, et il a obtenu du premier consul qu'à son passage à Valence on lui remit le corps de Pie VI, pour le transporter à Rome. Je vous invite donc à disposer les choses de telle sorte que tout se passe à cet égard avec décence, mais sans aucun appareil ¹.

« *Signé* Ch.-Maur. TALLEYRAND. »

Nous retrouvons ici un nom qui a figuré dans une partie de cette histoire. Pie VI l'a mentionné avec douleur ² dans son bref du 10 mars 1791, il en a reparlé encore indirectement dans une autre circonstance ³.

Nous avons vu ce nom dans la funeste négociation que suivit à Paris Pieracchi au nom du pape ⁴.

Voilà encore ce nom qui reparait; et comme le personnage qui le porte doit servir d'autres gouvernements de la France, ce n'est pas la dernière fois qu'il en sera parlé. A ce sujet, nous dirons que désormais les relations de ce tant célèbre diplomate avec le siège de Rome deviendront de plus en plus convenables, amicales, par suite

¹ Ces quatre derniers mots avaient été dictés par Bonaparte lui-même à chacun de ses deux ministres; et l'on avait bien soin de se conformer scrupuleusement aux intentions de celui qui était déjà le maître absolu dans la France, en attendant qu'il devînt à peu près le dominateur du continent.

² Voyez plus haut, page 292.

³ Page 299.

⁴ Page 365.

de repentirs directs du *tombé* et de la générosité pontificale, généreusement bienveillante. Ce nom ne sera plus cité lors des tourments que subira Pie VII, et il reparaitra, apposé en signature au premier rang, sur le document qui constatera le retour du même pontife dans ses États, après des malheurs qui n'auront pas été moins douloureux que ceux de son prédécesseur.

L'histoire présente rarement deux règnes consécutifs aussi violemment tourmentés par des mesures cruelles, partant de la même source. Il n'y aura presque qu'une seule différence. Le premier des deux pontifes succombera aux persécutions; le second verra la main divine s'appesantir sur l'ingrat persécuteur; puis seront confondues dans un même sentiment de respect pour le captif toutes les puissances de l'Europe, et elles rouvriront la capitale du monde catholique devant ce souverain enlevé à ses sujets, comme l'avait été Pie VI. Pour cela, Dieu n'abandonnera pas celui qui s'est plus confié aux hommes et à l'épée qu'aux principes de la religion et aux douceurs de la paix : le guerrier, banni à son tour, demandera des consolations à sa victime, et il les obtiendra aussitôt qu'il les aura demandées, parce que l'esprit des pontifes romains, comme on l'a vu dans ce cours d'histoire, est de chérir, d'aimer avec effusion, de concilier les esprits, d'adoucir l'amertume des cœurs, et de pardonner les offenses, à l'exemple du Sauveur, qui a constitué ces pontifes ses vicaires sur la terre.

Actuellement je ne puis me dispenser de plaoyer ici un résumé rapide de la vie religieuse et administrative de Pie VI.

Ses principaux actes furent :

1° Sa conduite avec les jésuites quand il succéda à Clément XIV ;

2° Les travaux au sol Pontin ;

3° Le voyage à Vienne ;

4° Ses correspondances avec la France au commencement de la révolution ;

5° Le traité de Tolentino ;

6° Sa confiance magnanime quand Berthier entra dans Rome ;

7° Ses brefs de la Chartreuse ;

8° Ses souffrances pendant sa déportation en France ;

9° Sa mort.

A tout cela nous répondrons :

1° Il y eut mansuétude et habileté consommée dans la conduite de Pie VI, relativement aux jésuites, en 1775, et, plus tard, un redoublement de tendresse pontificale et de sagesse politique dans les accommodements conclus avec Catherine et Frédéric.

2° Les travaux du sol Pontin assurent, de l'aveu de Prony, cette grande autorité de la science, une gloire impérissable à la mémoire de ce pape.

3° Le voyage à Vienne fut avantageux à la religion. Le bref à l'évêque de Brunn, publié sans qu'il y eût résistance du cabinet, instruisit Pie VI

de sa force, et réduisit le conseil impérial à se contenter des réformes commencées, sans en ajouter d'autres à celles déjà décrétées. La bulle *Unigenitus* ne fut plus poursuivie avec la même vivacité; et quand Joseph pria le *pèlerin apostolique* de rétablir l'autorité de l'empereur en Belgique, alors la gloire de l'hôte de Vienne s'accrut. En définitive, Joseph II et son ministre ne furent pas si méchants qu'ils l'ont dit eux-mêmes, sans que cela fût conforme à la vérité.

4° La correspondance avec la France sera un modèle éternel, d'abord de prudence et de mesure, de patience et de pitié compatissante, qui semblent toujours vouloir ajourner le combat; puis un spectacle de force, de discussions apostoliques qui vont au-devant du danger, et aussi de quelques vivacités paternelles qui font bientôt place à des supplications attendrissantes, à des évocations historiques, où le pathétique et l'érudition se disputent la palme. Marie Stuart, Louis XVI, ont eu là comme le premier avis de l'immense honneur dont un autre Benoît XIV, un autre Pie VI les jugeront peut-être dignes à l'avenir. S'il y a dans l'ouvrage de Spédaliéri, protégé par Pie VI, des propositions un peu révolutionnaires et mal sonnantes, la correspondance avec la France, depuis 1792 jusqu'à 1799, a bien *dégorgé* ces complaisances inutiles, et repoussé les théories dont les ambitieux abuseront constamment dans tous les pays du monde.

5° A l'époque du traité de Tolentino, avec quelle

probité le trésor de Sixte-Quint est-il versé dans les caisses du vainqueur ! Les six clefs ¹ ouvrent à la fois le coffre dépositaire de si glorieuses épargnes, respectées depuis plus de deux siècles. Le lion de garde avait accompli sa glorieuse consigne ². Mais tant d'or ne suffisait pas : les vases sacrés, l'argenterie de la table du prince, tout est demandé par la fidélité scrupuleuse du vaincu, tout est accordé par le dévouement généreux de ses sujets. L'invasion de ces temps-là, et des temps qui ont suivi, a coûté plus de 200 millions de livres tournois au gouvernement pontifical.

6° Des troupes s'approchent de Rome, précédées de manifestes. Pie VI ne doit pas croire à une ruse; il livre sa personne et son musée, persuadé que l'on ne peut pas avoir menti.

7° Les brefs de l'exil sont aussi éloquents que tous ceux qu'on a vus émanés du trône. Pie VI possédait, au plus haut degré d'excellence, la belle langue latine. Marotti, de la compagnie de Jésus, possède cette langue avec autant d'avantage; mais ils ne sont plus adressés, ces brefs, qu'à des puissances acatholiques. Il y en eut même un pour un sectateur de Mahomet, qui honorait encore Rome et son pontife dans les fers.

8° Les souffrances de l'enlèvement ne peuvent pas être toutes décrites; mais elles n'affaiblirent pas le courage : et ne devait-il pas toujours renaître

¹ IV, 492.

² Voyez IV, 491.

dans ce triomphe si continuel qui ébranlait les provinces , et poussait en avant les populations accourues pour recevoir une bénédiction que , dans toute autre occurrence, elles ne devaient pas recevoir? Et ces jeunes filles et ces femmes dont pas une, pendant un espace de près de trois cents lieues, ne manquait à l'appel catholique, on ne peut pas toutes les nommer : et madame la maréchale de Vaux, et madame de Savines , et puis la veuve avec ses deux filles courant devant la voiture, et mendiant, toute haletante, un simple mouvement de la main du pontife; et madame Championnet disant : « Peut-être mon fils fait-il du mal en Italie, je le crains : moi, je veux ici qu'en ma faveur on reconnaisse sa gloire, quoiqu'elle ait opprimé les États de ce vieillard ! »

9° La mort du souverain, du pontife, dans toutes ses circonstances, fut sublime.

Le père Étienne-Antoine Morcelli, de la compagnie de Jésus, qui s'est fait une si grande réputation dans le style lapidaire, et qui connaissait les secrets de cette science rare, où l'on ne parle qu'avec l'élégance de Cicéron et la concision de Tacite, a été prié par Pie VII de composer une inscription latine destinée à être placée sous le portrait du pontife Jean-Ange Braschi.

Voici l'inscription que Morcelli a portée un soir dans le cabinet du savant bénédictin, juge éclairé, qui devait bien apprécier le mérite et la difficulté de cette sorte de travail¹. Pie VI en compo-

¹ Cette inscription latine se trouve aussi dans l'ouvrage de

sait souvent lui-même, et il m'en a montré une qu'il a fait placer sur le tombeau de sa mère.

M. de la Couture; j'en donnerai de plus la traduction. Le père Morcelli est auteur d'un ouvrage intitulé *Africa christiana*, « *Afrique chrétienne*. » En cela il a rempli une lacune qu'on déplorait dans l'histoire et dans la géographie ecclésiastique. Cette production, écrite à Rome, y fut imprimée en 1816. Elle avait été commencée en 1807, quand les malheurs de la compagnie duraient encore. Morcelli énumère les vicissitudes de l'Église africaine. L'ouvrage se compose de trois volumes, dont M. Paul Brognoli, de Brescia, fut l'éditeur. Le premier contient les recherches de l'auteur sur la géographie, la chronologie et la statistique ecclésiastique de l'Afrique; il expose les événements sacrés et profanes; il examine les monuments anciens et modernes, et les trace d'une main ferme. Il établit l'opinion la plus fondée pour assurer les faits, et les enchaîner dans un ordre fixe et régulier. Le style est doux et suave, malgré l'aridité de la matière. Les événements politiques qui se succédèrent dans ces provinces, alors si éloignées, et aujourd'hui si rapprochées de nous, forment l'argument de la seconde partie. A proprement parler, l'histoire ecclésiastique africaine commença à l'an 197 de notre ère (à cette époque on voyait des églises), et finit à l'an 697, époque où les Sarrasins occupèrent et ravagèrent ces contrées. Dans cette partie on rencontre une foule de faits importants, peu connus. Le récit des souffrances des martyrs émeut de compassion. Il faut lire ce qui concerne saint Cyprien, saint Augustin, la sainte martyre Perpétue, la vierge Démétriede. Ce sont absolument des fastes complets de l'Église africaine. Les habitudes du style lapidaire donnent à l'écrivain une allure précise, vive, qui a horreur de toute parole inutile.

Il serait à désirer aujourd'hui qu'un ecclésiastique attaché à l'épiscopat du prélat qui gouverne si religieusement cette partie illustre de nos conquêtes de la Restauration, donnât un

PIUS VI PONT. MAX.

FAMÆ IMMORTALITATEM VIRTUTE MERITUS QUI
BONI PRINCIPIS LAUDEM CUM PARENTIS PUBLICI GLO-
RIA CONJUNXIT. NATUS POPULIS IMPERIO REGUNDIS
ECCLESIAM IDEM CONSILIO ADMINISTRANDÆ DIVINITUS
DATUS. EO AUCTORE BONÆ ARTES PER ROMANOS FINES
REVIXERE. LIBERIS PLEBEIORUM ALENDIS INSTITUEN-
DISQUE DOMUS APERTÆ INGENTES. AGRORUM TRACTUS
CULTURÆ REDDITI. OTIOSORUM IGNAVIA AD OPUS MER-
CEDE EXCITATA. NEQUITIA POENA COERCITA. CIVITATES
COMMERCIIS LOCUPLETATÆ. VIÆ MUNITÆ. PORTUS RES-
TITUTI. FLUMINUM VIS MOLIBUS OPPOSITIS DOMITA.
VICI CONVENARUM FREQUENTIA AUCTI. OPIFICES PRÆ-
MIO INVITATI. OPPIDA DIGNITATE NOBILITATA. URBS
OMNI ORNAMENTORUM GENERE EXCULTA. EODEM MO-
DERATORE ECCLESIA UNIVERSA GAVISA EST OPEM SEM-
PER CONSILIUMQUE EXPERTA QUOD QUÆREBAT. UNUS
ILLE IMPENDENTES CALAMITATES MULTO ANTE PROVIDIT.
UNUS INGRUENTIA PERICULA DEMONSTRAVIT. MAGNO
IN ADVERSIS ANIMO VIM INVICTUS PERTULIT ET RE-
GNO SPOLIATUS AUCTORITATEM NON AMISIT. UBIQUE
PONTIFICATU FUNCTUS MAXIMO ET ORBI CHRISTIANO
VENERABILIS. MORTE IPSA EXEMPLO FUT HUNC ESSE PA-
RENTIS SUMMI BEATISSIMUM EXITUM SI VITAM PRO RE-
LIGIONE PROFUNDAT.

extrait de cet ouvrage. Pour cela, je crois, il faut être sur les
lieux ; et les bons esprits ne doivent pas cesser d'encourager
monseigneur Pavy à faire commencer cette glorieuse entreprise.

« Pie VI, souverain pontife.

« Il mérita, par sa vertu, l'immortalité de la renommée, celui qui fut digne d'être loué comme bon prince, et qui obtint la gloire d'avoir été le père de tous. Il était né pour régir les peuples, et doué divinement pour que sa sagesse administrât l'Église. Sous l'autorité de ce pontife, les beaux-arts renaquirent dans les contrées romaines; on ouvrit des maisons pour nourrir et élever les enfants du peuple; d'immenses territoires furent rendus à la culture; la paresse des oisifs fut excitée au travail par des récompenses; la méchanceté fut menacée du châtiment; les villes se virent enrichies par le commerce; les routes furent réparées, les ports rétablis; la violence des fleuves fut domptée par les masses qu'on leur opposa, la fréquence des pèlerins encouragée; les ouvriers attirés en grand nombre par des prix; les villes accrues en dignité; Rome embellie par tous les genres d'ornements. Sous le même gouvernement l'Église universelle s'est réjouie, recevant toujours des secours et d'utiles conseils qu'elle demandait. Lui seul prévint, avant tout autre, les calamités dont on était menacé; lui seul il signala les dangers qui allaient fondre sur l'Église. Avec une grande force d'âme il souffrit, invincible, toutes les violences. Dépouillé de ses États, il ne perdit pas sa puissance; partout il exerça son pontificat suprême, et demeura constamment vénéré par l'univers chrétien. Sa mort même prouva, par un éclatant exemple, que le premier père obtient la fin la plus heureuse, quand il donne sa vie pour la religion. »

Nous avons rapporté avec plaisir cette belle inscription du père Morcelli. On cultive avec zèle en Italie la noble science du style lapidaire¹, et l'on ne saurait trop encourager par des louanges ces travaux distingués, surtout quand ils ont pour objet d'honorer une aussi belle vie que celle du pape Pie VI.

Il nous reste à décrire les médailles du règne, ces témoins métalliques qui, encore une fois, placent sous nos yeux ce qui, jusqu'ici, n'a pu être démontré qu'à notre esprit.

Je donnerai d'abord les médailles de mon cabinet.

1^o PIVS SEXTUS, PONT. M. « *Pie VI, souverain pontife.* »

R VT VOTA PVBLICA IMPLERET NOVI SACRARI VATICANI FVNDAMENTA JECIT DIE XXII SEPTEMBRIS MDCCLXXVI. « *Pie VI, pour accomplir les vœux publics, a jeté les fondations de la nouvelle sacristie Vaticane, le 22 septembre 1776.* »

2^o PVERIS FVLGINATVM ALENDIS ET COERCENDIS. « *Pour nourrir et retenir les enfants des habitants de Fuligno.* » Très-bel édifice où ces enfants étaient reçus.

¹ Il me serait impossible d'oublier, à cet égard, les services rendus à cette science par notre commission des médailles, que nomme l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nos Quatremère de Quincy, nos Raoul Rochette, nos Hase, nos Joseph Naudet, savants éprouvés, sont des rivaux qui n'abandonnent pas toute la gloire de ce genre de travaux au zèle des académies étrangères.

3° AGRO POMPTINO COLONIS REST. « *Aux colons rétablis dans les marais Pontins.* » Une femme couchée, étendant la main gauche, et tenant de la droite une corne d'abondance; autour d'elle, des épis et des instruments aratoires.

4° CLERO GALLIA PVLSO HOSPIT. ET ALIMENT. PRÆDITA. « *L'hospitalité et les aliments offerts au clergé chassé de France.* » Pie VI, sur son trône, accueille plusieurs membres du clergé français. Cette médaille est très-belle; la pensée est touchante; l'exécution gracieuse répond à la pensée.

Je puise les renseignements qui suivent dans la nomenclature des médailles pontificales, dressée par ordre de Léon XII en 1824¹.

1° DIVIS AUSPICIIIS. A l'exergue : ANNO IVBILEI 1775. « *Sous de divins auspices, l'an du jubilé 1775.* » Saint Pierre, saint André, et saint Pie V, choisis par le pape pour ses protecteurs.

2° Même inscription. Dans l'exergue : MDCCLXXV. Le pontife, assisté du sacré collège et du clergé en habits pontificaux, ouvre la porte sainte.

3° ET CLAUSIT. « *Et il l'a fermée.* » Le pontife, avec les cérémonies accoutumées, ferme la porte sainte.

4° TVETVR ET ORNAT. « *Il défend et il embellit.* »

¹ Elle est intitulée *Serie dei conî di medaglie pontificie, da Martino V fino a tutto il pontificato, della santa memoria di Pio VII; Roma, MDCCCXXIV, Pogglioli, stampatore camerale.*

Le grand quartier des troupes restauré à Civitavecchia.

5° OPPIDANIS SERVATIS. Dans l'exergue : OP. S. LAVR. IN. SAL. LOCVM TRANSLAT. 1777. « *Pour la conservation des habitants de Saint-Laurent, transférés dans un lieu plus sain.* » La grande rue du village de Saint-Laurent le Neuf, percée dans un lieu de *buon' aria*, au-dessus de Saint-Laurent le Vieux, où la fièvre régnait presque toute l'année. Les logements furent distribués gratuitement aux paysans, par ordre de Pie VI. On vit là une sorte d'échantillon de ce que Pie VI aurait fait pour la ville qu'il avait dessein de bâtir, si les travaux des marais Pontins eussent complètement réussi. (*Voyez plus haut, page 147.*) Saint-Laurent est placé sur la frontière romaine, du côté de la Toscane, près de la ville d'Aquapendente.

6° PORTORIIS SVBLATIS. « *Les douanes enlevées.* » La Liberté rompt les chaînes des péages. Pie VI, dans son règne, a supprimé beaucoup de douanes.

7° PVELLARVM PIARVM PARTHENON. « *Parthénon des jeunes filles pieuses.* » Vue du conservatoire Pie, près de Saint-Pierre in Montorio.

8° PIVS VI P. M. ARCEM IN FORO GALLORVM AB VRBANO VIII EXTRVCTAM AD ECCLICI IMPERII PROPVGNACVLVM UNIVERSAM INSTAVRAVIT A. A. VIRGINIS PARTVCIO ID CCLXXVIII. « *Pie VI a restauré entièrement, dans le quartier des Gaulois, l'an de la naissance de Jésus-Christ 1778, la citadelle qu'Urbain VIII*

avait élevée pour servir de rempart à l'État ecclésiastique. » Cette médaille fut frappée à l'occasion des travaux faits dans le fort Urbain. (Tom.V, 445.)

9^o OFFICINÆ PISTORIÆ CENTVMCELLARVM. « *Officines de boulangerie à Cività-Vecchia.* » Pie VI avait fait construire des fours publics dans cette ville.

10^o FACTVS EST PRINCIPATVS SUPER HVMERVM EIVS. « *Le principat a été placé sur son épaule.* » Notre-Seigneur monte le Calvaire en portant la croix.

11^o SACRA SOLEM FESTO DIE S. PII V. AVGVSTÆ VINDELIC. ACTA. Dans l'exergue : PIVS VI PRÆSENTIA SVA AVXIT. MDCCLXXXII. « *Cérémonies célébrées, le jour de la fête de saint Pie V, à Augsbourg, en Vindélicie*¹. *Pie VI les a honorées de sa présence en 1782.* » Saint Pie V est à l'autel, dans l'acte de bénir. Cette cérémonie eut lieu quand Pie VI passa à Augsbourg. (*Voyez plus haut, page 197.*)

12^o OBELISCVM RVINIS MAVSOLEI AVGVSTALIS A TOT SÆCVLIS OBRVTVM EFFODI, INSTAVRARI, ORNARI ET EQVIS AD LAXANDVM FRONTIS SPATIVM IN OBLIQVVM VERSIS ERIGI IVSSIT, ANNO MDCCLXXXIII, PONT. IX. « *L'obélisque du mausolée d'Auguste était enterré sous des ruines depuis tant de siècles : Pie VI ordonna de l'extraire, de le réparer, de l'orner, et le fit élever à l'aide de chevaux tirant obliquement pour élargir*

¹ La Vindélicie fut autrefois une région de l'Europe que, du temps des Romains, on appelait *Rhetia secunda*. C'était une des provinces de l'Illyrie occidentale, aujourd'hui partie des cercles de Souabe, d'Autriche et de Bavière, au midi du Danube, en Allemagne.

l'espace, l'an 1783, du pontificat le neuvième. » Médaille frappée à l'occasion des travaux opérés 1^o pour extraire l'obélisque du mausolée d'Auguste; 2^o pour l'élever devant le palais Quirinal, entre les deux colosses et les deux chevaux antiques. Ce fut l'architecte Antinori qui présida à ce travail.

13^o SACRARIVM BASIL. VATICANÆ FVNDAMENTIS EXSTRVCTVM AN. MDCCLXXXIII. « *La sacristie de la basilique Vaticane sortie de ses fondations l'an 1783. »* Vue de la nouvelle sacristie Vaticane.

14^o LAVRENTIVS A BRVNDVSIO, IOANNA BONOMIA. Dans l'exergue : BEATORVM NVMERO ADDITI. « *Laurent de Brindes, Jeanne Bonomo, mis au nombre des saints. »* On voit les deux bienheureux saints sur des nuages. Laurent de Brindes, général des capucins, était mort à Lisbonne le 27 juillet 1619. Clément XIV avait approuvé les vertus de ce religieux au degré héroïque. Jeanne-Marie Bonomo, religieuse bénédictine, abbesse du monastère de Saint-Jérôme, à Bassano, était morte le 1^{er} mars 1670.

15^o PVERIS ET PVELL. ALIMENTATIS TIFERNAT. TIBERINOR. « *Aliments donnés aux garçons et aux jeunes filles de Città di Castello. »*

16^o MORIB. CASTIGAND. IVVANDIS ARTIBVS TREIENCES. « *Pour corriger les mœurs et protéger les arts; les Treïens. »* Façade de l'académie et des prisons de Treïa.

17^o GYNÆCEVM PVPILLARVM FABRIANI EXCITATVM.

« *Gynécée des pupilles de Fabriano.* » Façade du conservatoire de cette ville.

18° TV DOMINVS ET MAGISTER. Dans l'exergue : EXEMPLVM DEDI VOBIS. « *Tu es le Seigneur et le maître. Je vous ai donné l'exemple.* » Notre-Seigneur lave les pieds à saint Pierre. C'est la médaille que l'on distribuait ordinairement et depuis longtemps le jeudi saint.

19° VIA ALBAN. VELIT. A. P. AD. POMPT. REST. AN. MDCCCLXXXIII. « *La voie d'Albano et de Vélétri rétablie jusqu'aux marais Pontins. An 1783.* »

20° TEMPLI SVBLAC. CONSECRATIO. « *La consécration de l'église de Subiaco.* » Façade du temple.

21° ANNONÆ P. R. LIBERTATE RESTITVTA. Dans l'exergue, MDCCXC. « *La liberté du commerce rendue au peuple romain. 1790.* »

L'Annone, sous la figure d'une femme, verse, d'une corne d'abondance, du grain et des épis; de la main gauche, elle tient le gouvernail, sous lequel on lit : G. H. Près d'elle est un char de transport. Cette médaille fut frappée quand le pontife abolit les lois annonaires, qui étaient désagréables au peuple.

22° AGRO POMPTIN. REST. « *Le sol Pontin rendu à la culture.* »

La terre Pontine, sous la figure d'une femme couronnée d'épis, montre des champs desséchés; on voit à ses pieds des vases indiquant les nouveaux canaux. De la main droite elle tient la corne d'abondance, et de la gauche des épis. Sous

une charrue, on lit : G. HAM. (Jean Hamerani.)

23° ANIENE NAVICLARIIS PATERE IVSSO. « *A l'Aniène qui reçoit l'ordre de s'ouvrir au commerce par eau.* »

L'Aniène est assis, couronné de joncs, tenant une urne dont il sort de l'eau. On voit plus loin le temple de Tivoli, dit de la Sibylle.

24° PORTV INSTAVRATO VRBE MVNITA CENTVMCELLÆ. « *Civita-Vecchia voit son port et ses remparts réparés et fortifiés.* »

25° VELINO IN NAR. TERT. EMISSO. « *Le Vélino joint à la Néra pour la troisième fois.* » Les deux fleuves unissent leurs eaux. Le Vélino est dirigé vers la Néra.

Nous devons encore faire connaître une médaille frappée à Vienne en 1782. On y voit l'effigie du pape, avec cette inscription :

PIVS VI PONTIFEX MAXIMVS. « *Pie VI, souverain pontife.* » Au revers, on lit :

IOSEPHI II AVG. VINDOB. HOSPES.

A DIE IX CAL. AP. AD X CAL. MAII MDCCLXXXII.

« *Hôte de Joseph II, empereur auguste, à Vienne, depuis le 9 des calendes d'avril jusqu'au 10 des calendes de mai 1782* » (depuis le 24 mars jusqu'au 22 avril).

A Nuremberg on frappa une autre médaille en l'honneur de Pie VI.

On lit du côté de la face, autour du buste du pontife :

PAPA PIVS SEXTVS FAMA SVPER ÆTHERA NOTVS.

« *Le pape Pie VI, que sa réputation fait connaître au-dessus des étoiles.* »

Au revers, on lit :

PEREGRINVS APOSTOLICVS VINDOBONÆ MENSE MARTIO 1782.

« *Le pèlerin apostolique à Vienne au mois de mars 1782.* »

Cette inscription prouvait qu'en Allemagne, et particulièrement à Nuremberg, on croyait encore à ces prophéties mal à propos attribuées à saint Malachie, et dont nous avons démontré facilement la fausseté dans la vie de Célestin II, tome II, page 273.

Dans ces prophéties, on donne au pape qui doit régner vers les temps de Pie VI, le nom de *peregrinus apostolicus*.

Il faut maintenant lire les vicissitudes du règne de Pie VII : nous ne devons pas anticiper sur ces événements. Il suffit de dire qu'ayant commencé par être douloureux, ils finirent par devenir prospères. Là parut d'abord le Dieu terrible qui punit, puis survint le Dieu de miséricorde qui protège. Il tendit à Rome un bras secourable, jusqu'au règne brillant dont nous voyons aujourd'hui se développer les bienfaits éclatants, si impatiemment désirés.

Le saint-siège demeura vacant six mois et seize jours.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE.

Ce volume ne renferme que le règne de Pic VI.



ERRATA.

Page 9, ligne 4, *au lieu de Maronites, lisez Marcionites.*

Page 59, note, *au lieu de prendre du repos, lisez trouver quelque repos.*

Page 74, ligne 14, *effacez comme on dit ici.*

Page 81, ligne 12, *effacez de celui.*

Page 105, ligne 9, *au lieu de par, lisez pour.*

Page 119, ligne 3, *au lieu de ordre, lisez décret.*

Page 126, ligne 14, *au lieu de 1775, lisez 1776.*

Page 177, ligne 6, *au lieu de accordés, lisez conférés.*

Page 302, *au lieu de Monsignor, lisez Monseigneur.*

Page 422, ligne 16, *après à ce député, lisez réponse que le pape.*

Page 439, ligne avant-dernière, *au lieu de alors, lisez toujours.*

